

# Économies AFRICAINES

Le magazine des Investisseurs et des Décideurs

Entretien exclusif

Mahamadou Issoufou,  
président de la République  
du Niger

édition

## NIGER

### SOMMET UA 2019

Le défi hôtelier

### EMPLOI

Plus d'1 million d'emplois créés  
entre 2011 et 2017

### CLIMAT DES AFFAIRES

En constante amélioration

### PÉTROLE

Un secteur en plein essor

### INITIATIVE 3N

Près de 2 000 milliards investis  
en 7 ans

### OPPOSITION

Arrivera-t-elle à créer  
une coalition forte ?



# NIAMEY, CŒUR D'AFRIQUE

M 06547 - 6 - F: 6,00 € - RD





# NIGER TELECOMS

## Le NOUVEAU VISAGE des Télécoms au Niger



Pour vous **assurer** une offre globale de services innovants par l'exploitation des réseaux basés sur plusieurs technologies et la fourniture des services **fixes, mobiles et internet**.

**Niger Télécoms , Pour mieux vous servir**



## 13 – ENTRETIEN EXCLUSIF

Mahamadou Issoufou, président de la République du Niger



## 30 – 33° SOMMET DE L'UNION AFRICAINE

Niamey se refait une beauté à grand frais



## 34 – ENTRETIEN

Abdoulaye Diori Kadidiatou Ly, présidente de la Cour constitutionnelle

## INSTITUTION FINANCIÈRE MULTILATÉRALE DE GARANTIE - FONDS DE SOLIDARITÉ AFRICAIN

8 Entretien – Directeur général du Fonds de Solidarité Africain, Ahmadou Abdoulaye Diallo

## UN AVENIR PROMETTEUR

11 L'édito par Serge Henri Malet

## POLITIQUE

13 Politique intérieure – Retour payant du Niger sur la scène internationale

17 Entretien exclusif – Président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou

27 7<sup>e</sup> Congrès PNDS – Tarayya – L'engagement à positionner le Niger sur une trajectoire de développement véritable

30 33<sup>e</sup> sommet de l'Union africaine 🌿 – Niamey se refait une beauté à grand frais

31 Entretien – Ministre conseiller spécial du président de la République et directeur général de l'Agence UA Niger 2019, Mohamed Saidil Moctar

34 Entretien – Présidente de la Cour constitutionnelle, Abdoulaye Diori Kadidiatou Ly

36 Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses – Quels défis pour Mohamed Bazoum d'ici à 2021 ?

38 Force G5-Sahel – Le challenge de Maman Sidikou

39 Opposition – Hama Amadou : un horizon politique incertain

40 Opposition – L'opposition arrivera-t-elle à créer une coalition forte ?

## ENVIRONNEMENT - ÉDUCATION/EMPLOI - SOCIAL & RSE

43 Programme Niamey Nyala – De l'avantage d'être jolie

46 Entretien – Président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey et haut-commissaire au programme Niamey Nyala, Mouctar Mamoudou

49 Santé – Pour la sécurité et la santé au travail

50 Entretien – Ministre de la Santé publique, D<sup>r</sup> Illiassou Maïnassara

53 Emploi – Plus d'1 million d'emplois créés entre 2011 et 2017





# Moudharaba

Compte d'investissement  
islamique



*Un partenariat sûr et équilibré*



**Banque Islamique du Niger**

**Groupe Tamweel Africa Holding**





**43 – PROGRAMME NIAMEY NYALA**  
De l'avantage d'être jolie



**60 – FORMATION PROFESSIONNELLE**  
«Promouvoir l'insertion et l'employabilité des jeunes»



**78 – ENTRETIEN**  
Kané Aïchatou Boulama, ministre du Plan

- 54 Entretien – Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, Mohamed Ben Omar
- 56 Entretien – Directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale du Niger, D<sup>r</sup> Akilou Ahmet Baringaye
- 58 Entretien – Ministre de l'Entrepreneuriat des jeunes, Ibrahim Issifi Sadou
- 60 Formation professionnelle – « Promouvoir l'insertion et l'employabilité des jeunes »
- 62 Entretien – Ministre des Enseignements professionnels et techniques, Tidjani Idrissa Abdoukadro
- 64 Entretien – Directeur général du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage, Abdou Djerma Lawal
- 67 Logements – Une banque et un fonds pour le développement de l'habitat
- 68 Entretien – Ministre des Domaines, de l'Urbanisme et du Logement, Waziri Maman
- 70 Entretien – Directeur général de la Société nigérienne d'urbanisme et de construction immobilière, Mahamadou Tankari
- 72 Entretien – Directrice générale de la Loterie nationale du Niger, Habsou Ali
- 74 Entretien – Directeur général de l'Office national d'édition et de presse, Zakari Alzouma Coulibaly

## MACROÉCONOMIE & BAILLEURS DE FONDS

- 76 Macroéconomie – La bonne entente avec le FMI
- 77 PDES 2017-2021 – Il est temps d'amorcer la transition démographique
- 78 Entretien – Ministre du Plan, Kané Aïchatou Boulama
- 81 Croissance – Une approche résolument inclusive
- 82 Entretien – Ministre des Finances, Massoudou Hassoumi
- 84 Entretien – Directeur général des Douanes, commissaire général Amadou Halilou
- 88 Direction générale des Impôts – De nouvelles mesures fiscales dans le Code général des impôts
- 90 Entretien – Directeur général du Trésor et de la comptabilité publique, Issa Djibo

## INVESTISSEMENTS

- 92 Investissements – Afflux d'investisseurs au Niger
- 93 Climat des affaires – Le climat des affaires en constante amélioration





**Solutions solaires BENALYA**  
**Énergie – Eau – Irrigation (par la filiale BENAFSOL)**

*Pour un développement certain de la zone Sahélo-saharienne*



Groupe BENALYA  
406, rue OR2 plateau  
BP 10297 – Niamey – Niger

[www.benalya.com](http://www.benalya.com)

Information générale: [info@benalya.com](mailto:info@benalya.com)

Nouveaux projets : [agroproject@benalya.com](mailto:agroproject@benalya.com)

Suivi des projets clients : [cac@benalya.com](mailto:cac@benalya.com)

Centre d'appel -Suivi des installations (24h/7j) : [support@benalya.com](mailto:support@benalya.com)





**106 – ENTRETIEN**

Ali Bety, ministre haut-commissaire à l'initiative 3N



**108 – HYDROCARBURES**

Un secteur pétrolier en plein essor



**114 – MINES**

Face à la baisse d'activité de la filière uranium, quelle alternative ?

- 94 Entretien – Fondateur & président directeur général du groupe BENALYA, Moulay Bachir Bendekken
- 96 Commerce – Lancement du dispositif de soutien au financement des PME-PMI
- 98 Entretien – Ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé, Sadou Seydou
- 100 Entretien – Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Niger, Moussa Sidi Mohamed
- 102 Entretien – directeur général de la société ORIBA, Ibrahim Halifa Abdourahamane

**AGRICULTURE & ÉLEVAGE**

- 104 Entretien – Ministre d'État, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Albade Abouba
- 106 Entretien – Ministre haut-commissaire à l'Initiative 3N, Ali Bety

**MINES - PÉTROLE & ÉNERGIE**

- 108 Hydrocarbures – Un secteur pétrolier en plein essor
- 110 Entretien – Ministre du Pétrole, Foumakoye Gado
- 112 Entretien – Directeur général de la Société nigérienne des produits pétroliers, Ibrahim Nomao
- 114 Mines – Face à la baisse d'activité de la filière uranium quelle alternative ?
- 116 Entretien – Ministre des Mines, Hassane Barazé Moussa
- 118 Entretien – Directeur général de la Société du Patrimoine des Mines du Niger, Mahamadou Zada
- 120 Entretien – Directeur général de la Société nigérienne du charbon d'Anou Araren, Moussana Alkabouss
- 122 Entretien – Directrice pays de Manutention Africaine Niger, Diane Estelle Inné
- 125 Électricité – Cap sur l'indépendance énergétique
- 126 Société nigérienne d'électricité – L'autonomie en ligne de mire

**INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS**

- 128 Équipement – Modernisation tous azimuts dans l'aérien
- 129 Aéroport international Diori Hamani – Une rénovation à 101 milliards de FCFA
- 130 Entretien – Ministre de l'Équipement, Kadi Abdoulaye
- 132 Entretien – Ministre des Transports, Mahamadou Karidjo





## ■ NOS TECHNIQUES D'INTERVENTION ■

GARANTIE INDIVIDUELLE

GARANTIE DE PORTEFEUILLE

REFINANCEMENT

CAUTIONNEMENT DES MARCHÉS DE BTP

BONIFICATION DE TAUX D'INTÉRÊT

LIGNE DE REFINANCEMENT

GESTION DES FONDS POUR COMPTES DE TIERS

COUVERTURE DES OPÉRATIONS D'IMPORT-EXPORT

ARRANGEMENT ET STRUCTURATION DE FINANCEMENT



ÉDITÉ PAR LLB AFRIQUE



**LLB Afrique**

**SIÈGE SOCIAL:**

91, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 PARIS  
Tél/Fax: +33 142 65 25 52  
administration@economiesafricaines.fr  
www.economiesafricainesmagazine.fr

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Cyrille MARTIN  
cmartin@economiesafricaines.fr

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Serge-Henri MALET  
shmalet@economiesafricaines.fr

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

Annie JUNJAUD

**RÉDACTION**

Andju ANI  
Louise BIBALOU-DURAND  
Christian KOUAMEN  
Paul de MANFRED  
Serge-Henri MALET  
Assane SOUMANA  
Janis YOROBO  
redaction@economiesafricaines.fr

**SERVICE PHOTOS**

Youssef ADO/ONEP

**COMMUNICATION ET PUBLICITÉ**

Directrice commerciale  
Christine LE CUZIAT  
clecuziat@economiesafricaines.com

**FABRICATION**

Tristan BEN MAHJOUB

**WEBMASTER**

Jean OTIS

**IMPRIMEUR**

2GCA'pari.s - 24, rue de la Folie Méricourt  
75011 Paris

Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque  
procédé que ce soit, réservés pour tous pays.  
2019 © Economies Africaines - Dépôt légal février 2019  
Commission paritaire en cours - Presstaiss 6547



**129 – AÉROPORT DIORI HAMANI**  
Une rénovation à 101 milliards de FCFA



**152 – HÔTELLERIE**  
Sommet UA 2019 : le défi hôtelier

**BANQUES & ASSURANCES**

- 134 Banques – La place bancaire de Niamey reste attractive
- 136 Entretien – Directeur général de la Société nigérienne de banque, El Hadji Souley Oumarou
- 138 Entretien – Directeur général de la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce, Issa Tiendrebeogo
- 140 Entretien – Directeur général par intérim de la Banque islamique du Niger, Alioune Traoré
- 143 Assurances – IARDT : un match à trois
- 144 Entretien – Directeurs généraux de SUNU Assurances Vie et SUNU Assurances IARD Niger, Binta Tini Djibo et Pascal Plaziat

**TIC**

- 146 Télécoms – Un marché en pleine évolution
- 148 Entretien – Directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste, Hachimou Hassane
- 150 Entretien – Directeur général de NIGER TELECOMS, D<sup>r</sup> Abdou Harouna

**TOURISME & HÔTELLERIE**

- 152 Hôtellerie – Sommet UA 2019 : le défi hôtelier



# « LE FSA S’AFFIRME COMME UNE INSTITUTION FORTE ET INNOVANTE »

*À l’occasion de la célébration des 40 ans d’existence du Fonds de Solidarité Africain (FSA), Ahmadou Abdoulaye Diallo, son directeur général, confirme un bilan positif et se réjouit des perspectives offertes par le partenariat avec Bpifrance, qui devrait développer les relations d’affaires avec les entreprises françaises.*



Ahmadou Abdoulaye Diallo,  
directeur général du Fonds de Solidarité Africain.

En 2019, le FSA commémorera ses 40 ans d’existence. Quel bilan pouvez-vous mettre en avant sur les succès ayant marqué ces quatre décennies ?

**Ahmadou Abdoulaye Diallo :** Effectivement, en 2019, le Fonds de Solidarité Africain sera quarantenaire, âge généralement reconnu comme étant celui de la maturité. Il s’agirait d’abord de parler de la mission assignée au FSA, à savoir œuvrer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans les États membres en facilitant le financement de projets d’investissement tant dans le secteur public que privé et dans les activités de microfinance. Et c’est pour mener cette mission stratégique que le FSA s’est donné comme vision de s’affirmer comme « une institution forte et innovante, partenaire privilégié des acteurs du développement économique, offrant des produits de garantie et de financement diversifiés, adaptés et compétitifs ». Alors oui, je puis vous affirmer que le bilan du FSA est positif car l’institution joue pleinement son rôle. Il s’est traduit par de nombreuses interventions au profit de ses États membres et des entreprises nationales, contribuant ainsi à la création de valeur ajoutée et à la lutte contre le chômage en créant ou en préservant des emplois. Ainsi, à fin octobre 2018, le bilan des interventions du Fonds, uniquement en faveur des entreprises nationales, se présente globalement comme suit : des interventions sous forme de garantie financière pour un montant de l’ordre de 457 milliards de FCFA qui a permis de mobiliser des fonds d’environ 942 milliards de FCFA et, par les établissement de crédit, des interventions sous forme de refinancement pour un montant d’environ 5 milliards de FCFA qui a permis d’assurer la continuité d’exploitation d’une quinzaine d’entreprises financée pour un montant total de l’ordre de 28 milliards. Il faut savoir que sans le refinancement, les déchéances de terme de ces entreprises auraient été prononcées, tout simplement.





**Sur le marché du financement solidaire, le FSA est-il compétitif vis-à-vis des structures concurrentes ?**

La garantie financière reste le cœur de métier du FSA. Mais, en permanence à l'écoute de son marché, le FSA a su faire preuve de créativité pour mettre le produit idoine à la disposition de chaque segment. Ainsi, l'accompagnement du FSA se fait aussi bien en faveur des TPE que des PME-PMI, des grandes entreprises et des États eux-mêmes. Le FSA offre ces produits tant en faveur des établissements classiques de crédit que lors des opérations sur les marchés financiers, mais aussi en faveur des institutions de microfinance (IMF) dont l'importance n'est plus à démontrer. En plus de la compétitivité et grâce à la diversification de ses produits, sur le plan tarifaire, le FSA coûte beaucoup moins cher lors de ses interventions, eu égard à la qualité de son actionnariat composé uniquement d'États qui lui ont aussi assigné ses attributions. En effet, exerçant sur un marché concurrentiel, le marché ne peut adopter une logique privée...

**Pourquoi, en mars dernier à Lomé, le FSA a-t-il couplé sa session de conseil d'administration avec la présentation du trophée de la notation financière (AA+) de l'Agence WARA, et quelle importance accorde-t-il au processus de notation de sa gouvernance ?**

La session du conseil d'administration de mars 2018 à Lomé a été pour nous une occasion non pas de présenter un trophée, mais de communiquer sur la notation financière de notre institution qui ressort à AA+ selon l'échelle de WARA. La notation financière peut être appréhendée comme une opinion indépendante émise par une agence sur une entité à partir d'une analyse rigoureuse et exhaustive de paramètres de risques-crédit susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de celle-ci à faire face à ses obligations financières. En d'autres termes, la notation mesure la probabilité de défaut de l'entité notée. Elle contribue à renforcer la transparence

**« La note AA+ avec perspective stable donne un niveau Investment Grade au FSA, qui remplit ses obligations au regard du régulateur. »**

sur les marchés financiers dits matures en raison de la confiance que les investisseurs lui accordent. La note AA+ avec perspective stable donne un niveau Investment Grade au FSA, qui remplit ses obligations au regard du régulateur ayant instruit les garants d'y procéder pour continuer d'opérer sur le marché financier régional.

**Quelle est la portée du partenariat signé entre le FSA et Bpifrance en juillet dernier à Paris, et comment cet**

**accord va-t-il profiter au secteur privé des 14 États membres ?**

Le FSA s'est doté depuis 2016 d'un « plan EXPANSION 2020 », un plan de développement stratégique en cours de réalisation qui vise à augmenter notablement l'impact du Fonds sur les économies de ses États membres à travers une amélioration significative de la qualité et du volume de ses interventions. Pour atteindre cet objectif, le FSA a besoin de partenaires forts et crédibles, capables de renforcer ses capacités et son expertise technique en partageant les meilleures pratiques et en générant des flux d'affaires conséquents. Bpifrance est l'un de ces partenaires. L'accord signé a donc une triple visée : d'abord affermir davantage l'expertise du FSA dans son cœur de métier – la garantie financière – et mettre en place des actions de nature à produire un réel changement d'échelle de nos interventions sur les plans qualitatif et quantitatif, ensuite améliorer l'expertise du FSA dans le financement de l'innovation, enfin explorer et mettre en œuvre un partenariat opérationnel FSA-Bpifrance impliquant des entreprises françaises et leurs consœurs de nos 14 États membres. Et dans chaque aspect de cette triple visée, le secteur privé des 14 États membres du FSA tire un avantage certain. Par exemple, beaucoup de nos entreprises ont (ou veulent avoir) des relations d'affaires avec aussi bien les grandes entreprises que les PME françaises. Le partenariat FSA-Bpifrance leur offrira désormais un outil de mise en contact et de sécurisation financière et technique des échanges de produits et de services tant financiers que non financiers.

**En termes d'engagements et de soutien financier, quel est le bilan du FSA sur l'exercice 2017 ? En termes de tendances, comment se présente 2018 ?**

L'activité de garantie nécessite des ressources et des fonds propres suffisants. Le FSA, fort de son actionnariat et du rôle qu'il joue dans les économies de ses États membres, bénéficie d'un engagement et du soutien forts et continus de ses actionnaires. À titre illustratif, en 2016, pour renforcer les fonds propres du FSA et sa capacité d'intervention, les États membres ont fait passer le capital souscrit et appelé de 22 milliards de FCFA à 60 milliards, soit une augmentation de 38 milliards. Ils ont par la même occasion doublé leur contribution au Fonds Spécial de Bonification, dont la contribution passe de 7 milliards de FCFA à 14 milliards. Le paiement de tous ces apports supplémentaires a été étalé sur 4 ans à partir de 2017.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*



# VOTRE CONCESSIONNAIRE CAT® EN AFRIQUE DE L'OUEST

**NOS DOMAINES D'INTERVENTION** - Construction & Infrastructures - Mining - Energy, Manufacturing & Services

**NOTRE SAVOIR-FAIRE** - Équipements & Pièces Détachées - Formation - Contrats de Service - Conseil & Support Technique - Financement - Occasion - Location - Nouvelles Technologies

**NOTRE RÉSEAU** - Bénin - Burkina Faso - Côte d'Ivoire - Gambie - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Togo

LET'S DO THE WORK.™

© 2018 Caterpillar. Tous droits réservés. CAT, CATERPILLAR, LET'S DO THE WORK, leurs logos respectifs, la couleur «Caterpillar Yellow» et l'habillage commercial «Power Edge» ainsi que l'identité visuelle de l'entreprise et des produits qui figurent dans le présent document, sont des marques déposées de Caterpillar qui ne peuvent pas être utilisées sans autorisation.

Manutention  
Africaine Niger



MEMBRE  
DU RÉSEAU

JA Delmas







Par Serge-Henri Malet

## Un avenir prometteur

**2019** s'annonce comme étant une année à marquer d'une pierre blanche pour le Niger, puisque ce pays va accueillir pour la première fois de son histoire dans le courant du mois de juillet – les dates officielles ne sont pas encore arrêtées – un sommet de l'Union africaine, laquelle rassemble 54 États. Pour le président Issoufou, qui a promis de « rendre son tablier » de président en 2021 en ne briguant pas un troisième mandat, c'est une forme de consécration supplémentaire, car le monde et la postérité considéreront sans nul doute qu'il s'honore d'appartenir au cercle très restreint des chefs d'État africains transmettant volontairement le pouvoir à un successeur démocratiquement élu.

Politiquement, l'occasion est belle à la fois de lui permettre de soigner sa « sortie » et d'accélérer au passage plusieurs chantiers de construction dans le pays. En effet, aéroport, voie express, routes, hôtels, villas, centre de conférences, etc., sont autant d'infrastructures actuellement en chantier dont la facture s'élève certes à plus de 300 milliards de FCFA mais qui devraient générer près de 6 000 emplois. Une structure dédiée à l'organisation dudit événement dénommée Agence nationale pour l'organisation de la conférence de l'Union africaine Niger 2019 a même été créée par décret présidentiel : la gestion en a été confiée par le président à l'un de ses proches conseillers, Mohamed Saidil Moctar.

Cela dit, le président nigérien ne perd pas de vue que ses compatriotes vont aussi, malgré tout, regarder son bilan économique en 2021. Ils voudront savoir quels ont été les résultats concrets de la réussite de la levée de fonds effectuée lors de la Conférence auprès des bailleurs organisée à Paris par le Niger les 13 et 14 décembre 2017 en vue du financement du Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021) et ayant abouti à une mobilisation dépassant largement les 17 milliards de dollars espérés.

Dans cette édition, ce ne sont pas moins de 14 ministres ainsi que de nombreux dirigeants de sociétés du secteur privé et paraétatique qui ont pris la parole pour donner la « température » économique du pays. À ce titre, on a souvenir que Christoph A. Klinge, chef de mission du FMI pour le Niger, n'a pas caché son émerveillement face aux progrès accomplis dans la stabilisation de la situation macroéconomique et la stimulation de la croissance : le PIB est en voie d'accélération malgré un environnement extérieur difficile, et il devrait passer de 5,2 % en 2018 à 6,5 % en 2019, favorisé par une bonne campagne agricole et la mise en œuvre de grands projets d'investissement.

Mahamadou Issoufou sait qu'il est à la tête d'un pays émergent producteur d'uranium, le quatrième au plan mondial et le cinquième en termes de réserves (7 % du total), que les réserves de pétrole pourraient passer à 1 milliard de barils et que celles prouvées de charbon minéral dépassent à date les 90 millions de tonnes, dont 70 millions de tonnes à Salkadamna, dans la région de Tahoua, et 18 millions de tonnes à Anou-Araren, alors que d'importants gisements se trouvent sur le site de Solomi, dans la région d'Agadez. Il sait que son pays bénéficie sur l'ensemble du territoire de l'un des rayonnements solaires moyens les plus élevés de la zone CEDEAO, soit 6 kWh/m<sup>2</sup>/jour avec une durée moyenne de 8,5 heures par jour, ce qui place *de facto* le solaire au rang de ressource énergétique importante dans tout le pays, alors même que les ressources éoliennes font également partie des plus élevées de la sous-région. Il sait aussi que le potentiel hydroélectrique du Niger est estimé à plus de 278 MW : plusieurs sites propices à l'aménagement de mini-centrales hydroélectriques sur des cours d'eau saisonniers ont d'ailleurs été identifiés. Enfin, il sait que son pays dispose d'importants gisements d'or dans les zones de Liptako et du Djado, et qu'ils sont sous-exploités. Avec un tel potentiel, pourquoi l'avenir du Niger serait-il sombre ?

**v-xafrica**  
présente



# the VOICE

## Afrique francophone

### Saison 3

Bientôt...

Regardez **v-xafrica** sur | Watch **v-xafrica** on

AFRICA

**GOtv** 17



23

LES BOUQUETS

**CANAL+** 43



171

**DStv** 191

**zuku** 824

BELGIQUE

**numericable** 288

FRANCE

**free** 475



555

**neufbox**



589

**Bbox** 661

**DARTY BOX** 650

SUISSE

654

UK

**sky** 218

WEB



**AfroMotion**



■ Politique intérieure



À Paris le 13 décembre 2017 lors d'un sommet consacré à la force conjointe du G5, en présence de neuf présidents et chefs de gouvernement. De gauche à droite : Charles Michel (Belgique), Roch Marc Christian Kaboré (Burkina Faso), Mohamed Ould Abdel Aziz (Mauritanie), Ibrahim Boubacar Keïta (Mali), Emmanuel Macron (France), Idriss Deby (Tchad), Mahamadou Issoufou (Niger), Angela Merkel (Allemagne) et Paolo Gentiloni (Italie).

# RETOUR PAYANT DU NIGER SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le président Mahamadou Issoufou œuvre à restaurer la crédibilité internationale de son pays à la fois sur le plan politique et économique. De plus, la tenue du sommet de l'Union africaine à Niamey en juillet prochain va puissamment renforcer le rôle diplomatique du Niger.

Avec ses airs modestes, Mahamadou Issoufou, le président nigérien recevant *Économies Africaines*, a été fidèle à sa réputation de dirigeant qui ne pratique pas l'esquive à l'endroit des médias internationaux. Fidèle aussi à cette autre réputation de président cultivé et maîtrisant tous ses dossiers : il a pour ainsi dire réponse à tout. Un président en exercice à la tête de la force conjointe du G5, déterminé à une lutte implacable contre les terroristes de la sous-région. Et ce

**Passer le témoin à un président démocratiquement élu est une conviction forte chez le président Issoufou.**

d'autant plus que dans la nuit du 30 au 31 décembre, les militaires français de Barkhane et les commandos nigériens ont neutralisé, dans la région de Tillabéri à l'ouest du pays, près de la frontière malienne, une quinzaine de djihadistes du groupe État islamique dans le Grand Sahara (EIGS). C'est justement dans ce même

secteur que quatre soldats américains et cinq soldats nigériens avaient été tués en octobre 2017 dans une attaque terroriste. Mais il est persuadé que le renforcement des capacités de la force conjointe G5 « *va encore s'accroître au fur et à mesure que le niveau opérationnel et le niveau d'équipement de cette force va augmenter dans les tout prochains mois* ».

Devant nous, il se dégage de lui l'image d'un président apaisé, confiant et serein, dans la mesure où il ne sent nullement concerné par la violation de la Constitution relativement au nombre de mandats présidentiels. Mahamadou Issoufou milite résolument pour l'alternance, pour le renouveau démocratique et pour la dynamique des idées politiques. Dans son propre pays, notamment au regard de l'échéance présidentielle de 2021, il a répété sur tous les tons et à qui voulait l'entendre qu'il ne briguerait pas de troisième mandat. Certains se souviendront d'ailleurs que lors de son discours d'investiture le 2 avril 2016, il déclarait déjà en termes clairs : « *Mon vœu le plus cher, c'est qu'à la fin de mon mandat, lorsque j'aurai quitté le pouvoir conformément aux prescriptions de* » (suite p. 15)

# 33<sup>e</sup> CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE NIAMEY 2019

LE NIGER REÇOIT L'AFRIQUE

[www.agenceua-niger2019.ne](http://www.agenceua-niger2019.ne)

Régie Pub



Agence UA Niger 2019

**ENSEMBLE, NOUS REUSSIRONS**



► *la Constitution, je laisse un Niger radicalement transformé. Voilà le projet pour lequel, plaise à Dieu, je travaillerai nuit et jour pendant cinq ans.* » C'est dire que cette décision de passer le témoin à un président démocratiquement élu est mûrement réfléchie et qu'il s'agit d'une conviction forte chez le président Issoufou. De son vivant, dans son propre pays, il sera le premier

**« La ZLECAf est importante parce qu'elle vient stimuler le commerce intra-africain à un tournant du multilatéralisme où les négociations à l'OMC marquent le pas. »**

leader démocratiquement élu à remettre le pouvoir à un autre président également élu démocratiquement. Il contribuera ainsi à la transformation positive de l'exercice du pouvoir d'État.

À 67 ans, celui que ses compatriotes affublent du surnom de Zaki, « Le Lion » en langue haoussa, a succédé à trois présidents au profil militaire : Ibrahim Baré Maïnassara, Mamadou Tandja et Salou Djibo. C'est dire qu'il est le premier civil à diriger le Niger depuis Mahamane Ousmane (1993-1996). En outre, en matière de gouvernance, une différence de taille est à relever depuis son arrivée au pouvoir en 2011 par rapport à son prédécesseur M. Tandja : il œuvre fermement à restaurer la crédibilité internationale du Niger, aussi bien au plan politique et qu'économique. C'est selon lui une attitude plus pertinente que de s'engager dans des démonstrations de force avec les Européens ou les Américains, estimant qu'il est plus indiqué d'informer et d'expliquer ses positions, ses visions stratégiques, ses besoins et ses atouts que de polémiquer inutilement. Ainsi, dans cet entretien, il rappelle que ses pairs de l'Union africaine (UA) lui ont confié la présidence de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). D'ailleurs, c'est au président nigérien que l'on doit cette « *initiative historique* », car il croit à l'intégration et à la prospérité du continent lorsqu'il sera porté par ce programme. Pour le moment, seuls 18 pays y ont souscrit, mais le dirigeant nigérien nourrit l'espoir qu'à l'occasion du prochain sommet de l'UA appelé à se tenir à Niamey courant juillet 2019, il pourra conduire le reste des États à adopter la ZLECAf. Pour lui, ce projet est aussi une réponse africaine aux mutations économiques globales, un instrument qui viendra renforcer le commerce

intra-africain en levant les contraintes multiformes qui entravent le développement du commerce entre pays africains. Il soutient par ailleurs que « *la ZLECAf est historique parce qu'elle va stimuler l'industrialisation africaine et booster son insertion dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Elle est importante parce qu'elle vient stimuler le commerce intra-africain à un tournant du multilatéralisme où les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) marquent le pas, et où le protectionnisme refait surface.* » On pense évidemment à la guerre commerciale imposée par les USA. C'est dire que la vision du président nigérien est de donner à l'Afrique, avec cet instrument, un rôle moteur dans les questions écono-

miques du monde. Reste à savoir si ses pairs africains vont massivement adhérer à cette idée qui, sur le papier, est certes séduisante, mais qui dans les faits pourrait peut-être rencontrer quelques blocages.

S'agissant du succès obtenu en 2017 à Paris, où les bailleurs de fonds se sont engagés à hauteur de 12,7 milliards de dollars sur le financement du Programme de développement économique et social (PDES) incarné par le Programme Renaissance acte II dont le coût est fixé à 8 800 milliards de FCFA pour la période 2016-2021, le président indique que son gouvernement a adopté une feuille de route pour sa mise en œuvre, et qu'un montant de plus de 6,1 milliards de dollars a déjà été mobilisé sur les 12,7 milliards de dollars annoncés, soit 48 %.

Paul de Manfred

## Bio

Mahamadou Issoufou, marié et père de cinq enfants, a suivi une double formation de mathématicien et d'ingénieur des mines. Directeur national des mines de 1980 à 1985, il a ensuite intégré la Société des mines de l'Aïr (Somair), dont il a été aussi le secrétaire général. Il démissionnera en 1991 pour se consacrer à la formation politique qu'il vient de créer avec d'autres anciens compagnons : le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya). C'est avec ce même parti qu'il parviendra à se faire élire à la magistrature suprême le 12 mars 2011, à l'issue de sa cinquième candidature depuis 1993. En 2016, il sera élu pour un second mandat qui arrive à son terme en 2021.

Au plan académique, rappelons qu'il fut étudiant au Centre d'enseignement supérieur de Niamey de 1971 à 1973, y obtenant son DUES (diplôme universitaire d'études scientifiques) option mathématiques et physique. Il fréquentera ensuite l'université de Niamey de 1974 à 1975 et y décrochera sa licence de mathématiques. Poursuivant ses études à l'université des sciences et techniques du Languedoc de Montpellier (France) en 1975-1976, il en sortira avec une maîtrise de mathématiques et applications fondamentales. En 1976-1977, c'est à l'université de Paris VI qu'il suivra les cours d'études approfondies de probabilité et statistique et, de 1977 à 1979, à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (France) qu'il préparera le diplôme d'ingénieur civil des mines dont il est également titulaire.

# DROITS DE DOUANE IMPÔTS ET TAXES DGI

Le paiement des droits et taxes de la douane, ainsi que le paiement des impôts et taxes de la **DGI** sont disponibles à nos guichets. Les **TPEs SONIBANK** permettent de payer instantanément vos droits de douane.







## « L'ALTERNANCE EST LE POUMON DE LA DÉMOCRATIE »

*Force conjointe du G5 Sahel, 33<sup>e</sup> sommet de l'UA à Niamey, Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), évolution des chantiers d'infrastructures, présidentielle de 2021... le président Mahamadou Issoufou s'est prêté sans détour et parfois avec force détails au jeu des questions d'Économies Africaines.*

Quasiment à mi-mandat, quelle analyse pouvez-vous livrer sur les objectifs à atteindre par votre projet de société Renaissance, qui est dans sa deuxième phase ? Et quels étaient la nécessité et le but du nouveau dispositif relatif à la « renaissance culturelle » qui s'est greffé à votre programme ?

**Mahamadou Issoufou :** Avec le Programme de Renaissance sur la base duquel j'ai été élu et réélu, j'ai apporté une grande innovation dans la gouvernance politique du

Niger. Par le passé, les dirigeants étaient élus sans aucun programme concret. Ils l'étaient tout au plus sur la base de simples promesses électorales générales comme « *je vais améliorer les conditions de vie des populations* ». En proposant aux citoyens le Programme de Renaissance, un document écrit, chiffré et structuré en huit axes, j'ai en quelque sorte contractualisé les rapports entre gouvernants et gouvernés. Ce programme m'a servi de boussole pour l'exécution du premier ► *(suite p. 18)*



*Le président du Niger Mahamadou Issoufou accueilli à l'Élysée par son homologue français Emmanuel Macron le 4 juin 2018, dans le cadre d'une visite de travail.*

► mandat et il continue à me guider pour le second. L'évaluation de l'acte 1 qui couvre le premier mandat a révélé un taux d'exécution de plus de 90 % tant en termes de financement que de réalisation. L'acte 2 qui concerne le deuxième mandat se décline également en huit axes et comporte effectivement un axe « renaissance culturelle ». Mon objectif étant de transformer l'économie grâce aux 7 autres axes du programme, j'ai réalisé que cette modernisation économique devait nécessairement s'accompagner d'une modernisation sociale et politique. Il s'agit donc d'une transformation de notre société sur le plan économique, politique et social basée sur la promotion des valeurs positives, la libération des citoyens des facteurs inhibant leurs

**« Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres soutient fortement et sans équivoque la Force conjointe du G5 Sahel. »**

initiatives individuelles et collectives, et enfin la lutte contre les anti-valeurs et les pesanteurs sociales.

Le 7<sup>e</sup> congrès de votre parti, le PNDS-Tarayya, a reconduit votre ministre Mohamed Bazoum à la présidence de cette formation. Comme vous n'allez pas briguer un troisième mandat, beaucoup de Nigériens voient en lui l'homme capable de poursuivre votre travail de transformation du Niger. Partagez-vous cette vision ? La gouvernance politique est un travail d'équipe. Si j'ai réussi dans la mise en œuvre du Programme de Renaissance, c'est parce que je suis soutenu par une équipe de camarades engagés dans un parti politique stable et résilient, le PNDS. C'est un parti bien structuré et qui dispose de cadres compétents. Au-delà des individualités, j'ai une confiance totale en la capacité de cette équipe à poursuivre le travail de transformation du Niger que nous avons engagé ensemble. Le camarade Bazoum était vice-président du PNDS. Il en est aujourd'hui le président. C'est un camarade qui a toute ma confiance.

**Vos efforts ont permis de fédérer les positions de la communauté internationale, conduisant à la création du G5 Sahel. En matière de financement, malgré la contribution de l'Union européenne et de l'Arabie Saoudite, on perçoit les réticences des**

**Américains et de l'ONU. À terme, cela ne pourrait-il pas mettre en péril l'existence même du G5 Sahel ?**

Il n'y a pas de réticence des Américains et de l'ONU. Les Américains souhaitent contenir, voire diminuer les contributions obligatoires des États membres à l'ONU. Dans ce cadre, ils ne souhaitent pas placer le mandat de la Force conjointe sous le chapitre VII de la Charte des Nations unies. Cependant, ils font partie des partenaires qui soutiennent la Force conjointe du G5 Sahel à travers une importante contribution financière et technique aux États du G5 Sahel de manière bilatérale. Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres soutient fortement et sans équivoque la Force conjointe du G5 Sahel. Cette force a d'ailleurs un arrangement technique avec la MINUSMA pour la fourniture de moyens logistiques sur le terrain. Ni la position des Américains, ni celle de l'ONU ne peuvent donc mettre en péril la Force conjointe et encore moins celle du G5 Sahel.



« **Nous attendons impatiemment d'accueillir les 55 chefs d'État et de gouvernement ainsi que les 5 000 participants qui seront nos hôtes du 33<sup>e</sup> sommet de l'UA à Niamey.** »

**Quelles sont les parts respectives des forces alliées et de la Force conjointe du G5 Sahel dans cette lutte contre le terrorisme ?**

La part de la Force conjointe dans la lutte contre le terrorisme est très importante. Elle va encore s'accroître au fur et à mesure que le niveau opérationnel et le niveau d'équipement de cette force va augmenter dans les tout prochains mois. La Force conjointe est déployée sur 3 fuseaux que sont les zones transfrontalières des États membres du G5 Sahel. Ces zones sont des espaces vulnérables en raison de leur faible densité de population et parce qu'elles permettent aux terroristes de trouver refuge au-delà des frontières. Il a donc fallu définir ces zones comme des zones prioritaires et faire un effort

sécuritaire particulier à leur profit. Les terroristes ont compris cela et c'est pour cela que leurs zones d'action ont évolué. Il faut que nous évoluions également pour être présents face aux terroristes et pour les neutraliser là où ils seront.

La force française Barkhane et la MINUSMA, chacune avec un mandat différent, participent aux côtés de la Force conjointe à cette lutte contre le terrorisme. Des efforts importants de coordination ont été faits entre ces 3 forces pour accroître leur efficacité et assurer leur complémentarité.

**En 2019, Niamey accueillera le sommet de l'UA. Où en sont les préparatifs de cet événement d'une ampleur considérable pour la diplomatie nigérienne ?**

Effectivement, la 25<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a retenu le Niger pour abriter, en cette année 2019, la 33<sup>e</sup> session de la Conférence des chefs d'État ►(suite p. 20)



Le président chinois Xi Jinping et le président de la République du Niger Mahamadou Issoufou lors du Forum sur la coopération Chine-Afrique qui s'est déroulé en septembre 2018 à Beijing.



► et de gouvernement de l'Union africaine. Le Niger est par conséquent heureux de pouvoir offrir l'hospitalité et l'amitié de son peuple aux peuples d'Afrique à travers cette importante rencontre prévue au mois de juillet 2019 à Niamey. Cette volonté forte du gouvernement nigérien d'accueillir sur son sol la Conférence de l'Union africaine procède de sa volonté d'offrir à l'Afrique ce qu'elle a donné au Niger des décennies durant. Le Niger, n'ayant encore jamais organisé un sommet de l'Organisation de l'Unité africaine, apprécie au plus haut point la confiance ainsi placée en lui. C'est pourquoi le gouvernement et le peuple nigériens sont aujourd'hui plus que jamais mobilisés pour réussir

cette mission et faire de la terre africaine du Niger le lieu de retrouvailles et de concertations sur les grandes questions de l'heure pour le continent. Évidemment, nous avons pris les dispositions nécessaires pour réaliser diverses infrastructures et rénover ou remettre à niveau celles déjà existantes. Plusieurs hôtels cinq étoiles, un Centre de conférences internationales, des villas et des résidences d'hôtes, des infrastructures aéroportuaires et des routes ainsi que la mise en place de certaines facilités comme l'accès à Internet et tout ce que nous pouvons faire pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux sont en train d'être réalisés. Nous avons créé un dispositif institutionnel dédié à cette mission et dirigé par le directeur général de l'Agence pour l'organisation de la Conférence UA 2019 qui s'attelle à la bonne exécution des différents chantiers dans les délais. Nous attendons donc à bras ouverts et impatiemment de pouvoir accueillir les

**« Une forte attention est portée à la promotion des mutuelles de santé dans le cadre de la mise en place de la Couverture santé universelle. »**





Visite le 17 janvier 2019 du président Mahamadou Issoufou et du président de la Banque islamique de développement Bandar Al Hajjar sur le chantier de construction de l'université des filles à Niamey financé par la fondation du roi Abdallah d'Arabie Saoudite.

« Nous espérons atteindre le minimum requis de 22 ratifications pour procéder au lancement officiel de la ZLECAf. »

55 chefs d'État et de gouvernement africains ainsi que les 5 000 participants qui seront nos hôtes à cette occasion.

Depuis janvier 2017 à Addis-Abeba, vous avez été désigné par vos pairs pour piloter le processus de mise en place de la ZLECAf, la Zone de libre-échange continentale africaine. Combien de pays de l'UA l'ont-ils déjà ratifiée ?

La ZLECAf est un projet important, porteur de l'intégration, de la prospérité et du développement de l'Afrique. Il est consubstantiel de l'importance de

l'Afrique et de la place qui devrait être la sienne dans le contexte mondial. La ZLECAf constitue un marché unifié au niveau du continent, où les produits et les services peuvent circuler librement, grâce à l'abolition de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires. L'adoption et la ratification du traité par les États africains évoluent progressivement, laissant entrevoir une entrée en vigueur de ce traité intégrateur. À ce jour, nous avons enregistré 18 ratifications et nous espérons bientôt atteindre le minimum requis de 22 ratifications pour procéder au lancement officiel de la ZLECAf à Niamey, en marge du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. En ma qualité de champion de cette initiative historique pour l'intégration et la prospérité du continent, je suis fier d'avoir porté ce programme à son aboutissement à travers son adoption au niveau continental. Et je suis d'autant plus fier que l'événement historique de lancement officiel de la ZLECAf prendra place à Niamey.

**Vous pensez donc de cette nouvelle union qu'elle est d'une importance historique...**

La ZLECAf est une chance que l'Afrique a été bien inspirée de saisir aujourd'hui. C'est une initiative qui aurait pu être mise en œuvre beaucoup plus tôt pour la promotion économique de nos jeunes États. Mais le continent était beaucoup plus absorbé par le processus de sa libération politique. Il revient maintenant à l'Afrique de reprendre sa vraie place dans le contexte mondial grâce au commerce et aux investissements. Incontestablement, il s'agit d'un tournant historique pour l'Afrique, ce continent qui a été divisé, partagé et affaibli. Tous unis, nous serons plus forts et nous peserons davantage sur les échanges mondiaux, dont les règles ne sont pas à l'avantage de nos pays compte tenu de notre dispersion.

**Presque un an après la signature de la ZLECAf, quel bilan concret peut-on déjà mettre en avant ?**

Il est prématuré de parler de bilan concret car la signature ne suffit pas. La mise en œuvre requiert un quorum de 22 ratifications. Or ces 22 ne sont pas encore atteints. Cependant on note que, depuis le démarrage des négociations, 14 forums, 7 sessions ministérielles et 4 sommets de l'UA se sont penchés sur le sujet et sont parvenus à des résultats. Je citerai notamment l'adoption et la signature de l'Accord cadre instituant la ZLECAf en mars 2018 à Kigali, ainsi que trois de ses protocoles annexes. Ces annexes à l'Accord portent sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends. Bien évidemment, l'adoption de ces annexes va accélérer la ratification et l'adoption du plan de travail ►(suite p. 22)

► révisé de la ZLECAf. Sont d'ores et déjà effectifs l'institution du forum des entreprises de la ZLECAf, l'organisation de la 1<sup>re</sup> foire commerciale intra-africaine en Égypte, et enfin le lancement de la 2<sup>e</sup> phase de négociation portant sur les questions de concurrence, d'investissements et de droits de propriété intellectuelle.

### «La démocratie a besoin de l'alternance pour respirer, sinon elle étouffe.»

Mais je rappelle qu'à ce jour, 49 pays sur 55 ont signé l'Accord et que 18 l'ont déjà ratifié. Nous espérons atteindre le minimum requis de 22 ratifications pour le lancement de la ZLECAf très bientôt.

**Où en êtes-vous avec la Couverture santé universelle (CSU) déjà en pratique au Mali et en phase expérimentale en Côte d'Ivoire ? Quand verra-t-elle le jour au Niger ?**

En matière sanitaire, l'objectif général que s'assigne le gouvernement est d'améliorer la santé de la population en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD 3) liés au secteur de la santé, à travers l'accès de la population à des soins et services de qualité, avec un focus particulier mis sur les groupes vulnérables afin qu'il n'y ait pas pour eux d'obstacle financier. Au nombre des principaux axes stratégiques du Plan national de développement sanitaire (PDS) 2017-2021 permettant d'atteindre cet objectif figure en bonne place le développement de mécanismes de financement du secteur de la santé qui vise à renforcer l'offre de soins et à rendre solvable la demande tant pour permettre l'accès aux services que pour assurer la viabilité des structures sanitaires d'offre de soins et de services de santé. À cet effet, une forte attention est portée notamment à la promotion des mutuelles de santé dans le cadre global de la mise en place de la Couverture santé universelle (CSU). J'ajouterai que notre gouvernement a créé le 5 décembre 2014 un groupe de travail national (GTN) chargé de conduire le processus de mise en œuvre de la CSU (GTN/CSU) dans notre pays. Pour assister ce groupe dans l'accomplissement de sa mission, le ministre de la Santé publique a créé en 2016 un groupe de travail restreint (GTR) qui a été modifié et complété par un arrêté en mars 2018.

**Pourquoi le choix de la mutuelle communale comme approche pour la CSU ?**

La motivation de ce choix est que la mutuelle communale vise à enrôler toute la population d'une commune donnée, d'où son nom de mutuelle de santé communale. Il ne s'agit donc pas de mettre en place une mutuelle de

santé communautaire classique à laquelle la population adhère de manière volontaire, mais bien d'une mutuelle de santé à laquelle chaque habitant de la commune adhère. Bien que ce soit une initiative menée en synergie avec les élus locaux, elle sera indépendante de la mairie. Par ailleurs, le ministère de la Santé publique est à pied d'œuvre pour réaliser une étude sur la gratuité des soins et des autres mécanismes assuranciers ainsi qu'une étude sur les coûts (tarification nationale de référence). En outre, il est prévu l'élaboration du plan stratégique de financement de la santé ainsi que la mise en œuvre avec Enabel, dans le cadre de la coopération avec le Royaume de Belgique, d'un test pilote sur la mutuelle communale dans deux districts : Gaya et Gotèye. Quant à la feuille de route, elle sera revisitée pour tenir compte de l'évolution de la progression sur la CSU.

**S'agissant de votre politique en matière d'infrastructures, comment s'articule-t-elle ?**

En matière d'infrastructures, d'importants investissements sont prévus pour assurer le désenclavement interne et externe du pays ainsi que la mobilité urbaine. Les actions concernent les infrastructures routières, fluviales, ferroviaires et aéroportuaires pour la période 2016-2021 et se concrétisent par la poursuite de la réalisation des liaisons nationales et internationales, par la réhabilitation et l'entretien du patrimoine routier national ainsi que par les réformes du système routier national pour en assurer une meilleure efficacité d'entretien, par le développement des zones rurales avec la construction de routes rurales, par la modernisation des villes avec la construction de voiries urbaines et d'échangeurs pour faciliter la mobilité, particulièrement dans la ville de Niamey, par la diversification et le renforcement des ouvrages de franchissement du fleuve Niger et de certains cours d'eau importants (3<sup>e</sup> pont de Niamey, pont Farié), par la réhabilitation, la modernisation et la mise aux normes des aéroports, et enfin par la promotion du rail avec la poursuite de la construction de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan, la réalisation des tronçons de chemin de fer reliant le Niger à la République fédérale du Nigeria ainsi que des nouveaux réseaux ferroviaires dans le cadre du G5 Sahel.

**Où en sont les réalisations d'infrastructures énergétiques ?**

Durant le premier quinquennat, l'accent a été mis sur l'amélioration de la fourniture électrique de la ville de Niamey avec la construction d'une centrale thermique de 80 MW et l'extension du réseau, ainsi que sur l'électrification rurale. Au cours de ce second mandat, les efforts se poursuivent et sont concentrés sur un certain nombre de chantiers. Je citerai par exemple la



construction du barrage de Kandadji, la construction de la centrale solaire de 15 MW additionnelle à Niamey et de la centrale mixte solaire/fuel d'Agadez, sans oublier l'intensification de l'électrification de zones rurales grâce à l'énergie solaire.

### Comment évoluent vos projets ambitieux concernant l'habitat social ?

Nos projets en matière d'habitat social évoluent normalement. Il est important de rappeler à ce niveau que nos besoins dans ce domaine sont de l'ordre de 40 000 logements par an. Pour atteindre cet objectif, une stratégie de mise en œuvre du volet habitat a été définie dans le Programme de la Renaissance: elle préconise en premier lieu la dotation conséquente dans le budget de l'État des programmes de construction de logements sociaux, ensuite la création de la Banque de l'Habitat, opérationnelle depuis le 3 décembre 2018,

suivie de la mise en place d'un fonds national de l'habitat pour appuyer ladite banque, troisièmement la restructuration en cours de la SONUCI, et enfin le développement du partenariat public-privé (PPP) qui a permis la signature de plusieurs conventions avec des promoteurs privés. C'est le cas de la convention de construction de 537 logements sociaux par la société DB IMMO, de 3 autres conventions en instance de signature pour un total de 6 500 logements sociaux, et enfin de sept autres conventions en cours d'évaluation et de négociation avec les partenaires pour un total de 78 000 logements <sup>(1)</sup>. Globalement, ce sont donc plus de 85 000 logements qui sont attendus avec nos différents partenaires et promoteurs. Cela illustre la confiance accordée par les investisseurs au Niger mais aussi les grands efforts que l'État ne cesse de déployer afin d'assurer les meilleures conditions de vie aux populations nigériennes.

► (suite p. 24)



Le 15 janvier 2019 au palais présidentiel à Niamey, le Premier ministre italien Giuseppe Conte et le président de la République du Niger Mahamadou Issoufou ont célébré leur lutte commune contre l'immigration illégale.



Le président de la République du Niger accueilli par la population en liesse à sa descente d'avion lors d'une tournée à l'intérieur du pays.

► La table ronde de Paris sur le financement du Programme de développement économique et social (PDES) incarné par Renaissance II et dont le coût a été fixé à 8 800 milliards de FCFA pour la période 2016-2021 a été un franc succès. Comment s'assurer du décaissement effectif des fonds mobilisés ?

De retour de la Conférence de la Renaissance, le gouvernement a adopté le décret en date du 9 février 2018 fixant les missions, la composition et les modalités du fonctionnement des organes du dispositif de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du PDES 2016-2021. Il faut préciser que ce dispositif comprend un niveau de pilotage stratégique assuré sous mon autorité à travers le Conseil des ministres organisé à la fin de chaque trimestre sur la mise en œuvre du PDES. Le Conseil national d'orientation présidé, lui, par le Premier ministre opère un pilotage opérationnel du PDES à travers le Comité national de coordination présidé par la ministre en charge du Plan. Ce dispositif compte 7 pôles de coordination sectoriels : le pôle transformation du monde rural, le pôle secteur privé, le pôle transition démographique, santé, éducation et formation, le pôle infrastructures et équipements, le pôle hydraulique et assainissement, le pôle gouvernance et modernisation de l'État, et enfin le pôle gestion du développement. À ce pilotage stratégique et opérationnel s'ajoutent un comité État/bailleurs de fonds et un cadre de concertation autour de chaque

pôle. Pour mobiliser l'ensemble des promesses et des engagements financiers pris par la communauté internationale, le gouvernement a adopté une feuille de route. Elle a pour objectif de mobiliser ces ressources et de veiller à leur utilisation. Cette feuille de route fait l'objet d'un suivi régulier. À cette date, un montant de plus de 6,1 milliards de dollars a été mobilisé sur les annonces de 12,7 milliards de dollars faites par les bailleurs de fonds, soit 48 % de leurs annonces, ainsi qu'un montant de 4,6 milliards de dollars sur les annonces de 10,3 milliards de dollars issues du secteur privé. Sur cette base, une concertation État/bailleurs de fonds régulière est effectuée.

**Quelles sont les vertus politiques de l'alternance, pour vous qui avez indiqué sans vous faire prier que vous quitteriez la présidence de votre pays après 2021 ?**

L'alternance est le poumon de la démocratie. La démocratie a besoin de l'alternance pour respirer, sinon elle étouffe et tend vers ces avatars de démocratie que sont l'oligarchie, la ploutocratie et la tyrannie. L'alternance permet de maintenir l'espoir que le changement de gouvernance est possible par les urnes. C'est donc un facteur important de stabilité des institutions démocratiques.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

<sup>(1)</sup> Y sont impliquées les sociétés MIKA, Chinese Construction Firts Group, groupe SANECOM, Concept IMMO, ECO Building Africa, Comprehensive Consortium Limited et la société STAAB.



*La fortune  
aux gagnants,  
les bénéfices  
à la Nation !*



# LONANI

## LOTTERIE NATIONALE

Rue du Gawèye – BP. 681  
Niamey – République du Niger  
Tél. : (+227) 20 73 49 01



***Le plaisir de jouer,  
la joie de gagner !***



**Rue du Gawèye - BP. 681 – Niamey  
République du Niger  
Tél. : (+227) 20 73 49 01**







Mohamed Bazoum entouré des membres du comité exécutif national du PNDS-Tarayya.

# L'ENGAGEMENT À POSITIONNER LE NIGER SUR UNE TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT VÉRITABLE

Lors du 7<sup>e</sup> Congrès du parti présidentiel PNDS-Tarayya tenu en mars 2018 et qui a abouti à la reconduction de Mohamed Bazoum à sa tête, ce dernier a dressé un bilan élogieux des 7 ans d'exercice du pouvoir du président Mahamadou Issoufou.

Les travaux des assises du 7<sup>e</sup> Congrès ordinaire du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya) se sont tenus du 24 au 25 mars dernier à Niamey en présence de plus de 3 000 délégués venant des quatre coins du pays. À l'issue de ces assises, sans surprise, Mohamed Bazoum, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (*lire son interview p. 36-37*) a été reconduit à l'unanimité comme président du parti par les 288 sections que compte cette formation politique.

Dans son discours de remerciements, Mohamed Bazoum a rappelé que le PNDS fêtait en 2018 ses 27 ans d'existence. Il a également évoqué la genèse et l'évolution du PNDS jusqu'au sacre électoral de 2011 qui a vu l'accession de Mahamadou Issoufou au rang de chef de l'État, puis il a brossé le bilan des 7 ans de gestion du pouvoir du président. Si le bilan de ce dernier est, a-t-il dit, digne d'éloges dans le domaine de la sécurité, il l'est tout autant sur le plan économique et social. « *Souvenons-nous à cet égard des grands acquis obtenus par les travailleurs à l'occasion des différents accords signés entre le gouvernement et l'Intersyndicale des travailleurs en 2012 et 2013, accords qui ont consacré une augmentation de 5,8 et 10 % des salaires de base selon les catégories de fonctionnaires, l'allocation de 3 primes à tous les cadres [représentant une somme de à peu près 10 000 FCFA par mois pour certains cadres A1, NDLR] et l'amélioration notable du régime des indemnités ainsi que la baisse de 5 % de l'impôt unique sur les traitements et salaires. Faut-il ici rappeler que les mesures d'augmentation des salaires des fonctionnaires, du nombre des étudiants boursiers ainsi que le recrutement de plusieurs milliers de travailleurs dans la fonction publique ont été prises*

*après 20 années d'atonie absolue en la matière? »*, a indiqué M. Bazoum.

Il a également souligné que dans le domaine de la santé, le gouvernement avait procédé au recrutement d'un millier de médecins et de plus de 2 000 paramédicaux, construit de nombreuses infrastructures sanitaires et amélioré de façon conséquente toutes les statistiques pertinentes à cet égard. Dans le domaine de l'éducation, a-t-il ajouté, le mandat du président Issoufou a été illustré par son programme emblématique de construction de 2 500 classes par an ainsi que par le recrutement de milliers d'enseignants contractuels. Il a également rappelé que sur le plan économique, l'engagement du chef de l'État s'était traduit par un programme vigoureux de construction d'infrastructures dans différents domaines tels que les routes, les télécommunications, le chemin de fer, l'énergie, l'irrigation, les points d'eau modernes, la voirie, etc.

Le niveau élevé des ressources mobilisées et des dépenses réalisées, la réduction du taux de pauvreté à 45 % ainsi que le taux de croissance moyen de 6 % malgré les chocs confirment amplement cet engagement et la détermination à positionner le Niger sur une trajectoire de progrès et de développement véritables. « *Si nous devons nos succès électoraux de l'année 2016 à la grande qualité du bilan de notre candidat et à la confiance qu'il inspire à nos compatriotes, nous les devons aussi à la qualité de la mobilisation dont les militants du parti ont fait montre. Comme à leur habitude, les structures du parti ont rivalisé d'engagement, de mobilisation, d'ingéniosité et de réactivité. Qu'il me soit permis de les féliciter et les remercier au nom du Congrès* », a conclu le président Mohamed Bazoum.

Louise Bibalou-Durand (*avec Le Sahel*)

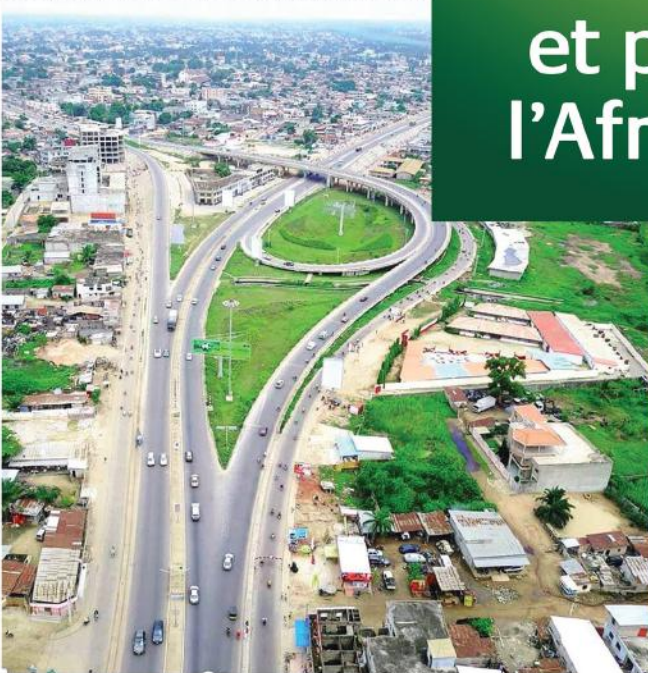




# Orabank



Grandir  
ensemble  
et pour  
l'Afrique



Chez Orabank, la banque est plus qu'une solution de financement. Nous contribuons chaque jour à la concrétisation des rêves et des projets de chacun et nous travaillons chaque jour pour améliorer la qualité de vie de tous. Point de départ d'une chaîne vertueuse, nous contribuons activement au développement durable de l'Afrique.

Tél. : 00 (227) 20 73 95 48 - [www.orabank.net](http://www.orabank.net)



Un partenaire à votre écoute

**Groupe Orabank :** Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo



# Orabank Niger

Une banque durable et engagée pour accompagner la croissance du pays

Résolument orientée vers le financement des PME, PMI, entreprises et sociétés, Orabank Niger, appartenant au Groupe bancaire privé ORABANK présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'ouest et du centre, est fortement impliquée dans l'économie du Niger via son métier de banque commerciale.

À travers sa mission consistant à apporter à sa clientèle des produits bancaires et Services financiers sur-mesure, répondant aux meilleurs Standards internationaux et leur permettant de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions, Orabank Niger s'engage à être le partenaire idéal des acteurs de développement du Niger.

## TROIS CONVICTIONS MAJEURES D'ORABANK NIGER

- 1- C'est en accompagnant le secteur privé que le Niger créera encore plus de richesses et d'emplois.
- 2- C'est en finançant les programmes d'infrastructures que l'intégration économique et la compétitivité du Niger seront plus fortes.
- 3- C'est en valorisant l'épargne et en donnant accès à la consommation que nous parviendrons collectivement à un mieux vivre ensemble.

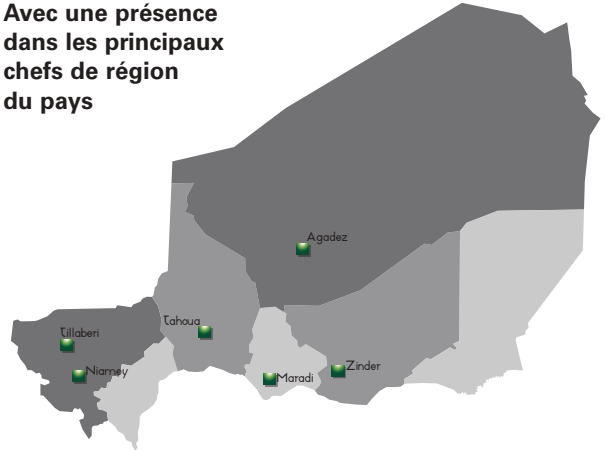
En effet, Orabank Niger, a conscience de sa part de responsabilité face aux enjeux actuels du développement durable du Niger, en tant qu'acteur économique, et s'engage dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui lui permet de participer au développement économique durable du Niger.

A ce titre, plusieurs usines ont été financées, notamment une usine de production de ciment, intervenant au Niger, à hauteur de plus de 6 Milliards de FCFA, pour la production du Ciment. Notons également l'injection de plus de 500 Millions de FCFA pour le financement d'une usine de production de jus au Niger.

L'intervention de la banque à hauteur de 6 Milliards de FCFA a permis à une centrale électrique d'améliorer sa production pour une meilleure prise en charge des besoins des populations.

Une ferme avicole a bénéficié de l'intervention de la banque dans le cadre de son projet d'installation au Niger, d'un coût global de 10 Milliards de FCFA.

**Avec une présence dans les principaux chefs de région du pays**



Orabank Niger ambitionne de satisfaire les besoins actuels de ses clients, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## GRUPE ORABANK, UNE BASE D'INVESTISSEURS SOLIDES

- Emerging Capital Partners (ECP) : Premier fonds d'investissement dédié au continent africain à avoir levé plus de 2 milliards US \$.
- PROPARCO : Institution Financière de Développement, Conjointement détenue par l'Agence Française de Développement (AFD) et par des actionnaires privés du Nord et du Sud.
- BIO : Institution financière de développement belge.
- DEG : filiale de KfW.
- Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) : mis en place pour contribuer, entre autres missions, au développement économique du Gabon.
- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) : institution financière du développement, commune aux États membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Occidentale (UMOA).
- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) : institution financière internationale créée par les 15 États membres de la CEDEAO.
- Autres partenaires : personnes physiques et morales qui nous font confiance.



**Orabank**  
un partenaire à votre écoute



# NIAMEY SE REFAIT UNE BEAUTÉ À GRAND FRAIS

*Aéroport, voie express, routes, hôtels, villas, centre de conférences, etc. Autant d'infrastructures dont la facture s'élève, certes, à plus de 300 milliards de FCFA, mais qui devrait générer près de 6 000 emplois.*

Niamey est actuellement un chantier à ciel ouvert. À l'approche du sommet de l'Union africaine (UA) qu'accueillera le Niger en 2019, plusieurs chantiers de construction d'infrastructures ont démarré pour faire de la capitale une ville coquette, à même d'assurer une bonne organisation de cet événement continental. La rencontre de Niamey marquera en effet également l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

À cette occasion, une structure dédiée à l'organisation de l'événement a été créée par décret présidentiel. Elle est dénommée Agence nationale pour l'organisation de la conférence de l'Union africaine Niger 2019, en abrégé Agence UA Niger 2019, et sa gestion a été confiée à Mohammed Saidil Moctar (*lire son interview p. 31 à 33*) en qualité de directeur général, cumulativement avec ses fonctions de ministre conseiller spécial auprès du chef de l'État. Il devient donc le directeur général de l'Agence UA Niger 2019 tout en conservant son rang de ministre du président de la République. L'objectif, pour les autorités nigériennes, est d'abord « de renforcer la diplomatie et la visibilité du pays, puis de faire profiter les opérateurs économiques des opportunités d'affaires et de renforcer les capacités du pays en termes d'infrastructures d'hébergement, d'accueil et d'organisation d'événements d'envergure internationale », indique-t-il. Sachant que près de 5 000 invités, dont une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement, séjourneront à Niamey pendant plus d'une semaine en juillet 2019, la capitale voit actuellement la réalisation de projets phares (*lire notre encadré*) : la construction de deux cités de l'Union africaine, de voiries et de plusieurs infrastructures hôtelières, ainsi que la modernisation en cours et très avancée de l'aéroport international Diiori Hamani de Niamey, avec un nouveau terminal, dont les travaux ont été confiés à la société turque Summa. « Cette société est vraiment capable de réaliser des projets en Afrique, surtout dans le délai prévu », assure Hüseyin Özdemir, l'ambassadeur de Turquie au Niger. Au nombre des infrastructures importantes figure le premier échangeur de grande envergure Diiori Hamani, inauguré en 2018 par le président Issoufou. Parallèle-

ment, les chantiers des deux cités dévolues à l'hébergement des hôtes de marque du 33<sup>e</sup> sommet des chefs d'État africains sont en pleine réalisation, notamment la cité 1. Il s'agit de deux complexes immobiliers d'une quarantaine de villas de grand standing situés au bord du fleuve Niger et dotés de toutes les caractéristiques de sécurité et de confort. Selon le DG de l'Agence UA Niger 2019, « ils seront finis à temps et contribueront significativement à l'amélioration de l'offre d'hébergement de Niamey ».

Aéroport, voie express, routes, hôtels, villas, appartements, centre de conférences, etc., le volume d'investissement atteint plus de 300 milliards de FCFA, dont 80 % pris en charge par le secteur privé et 20 % par des fonds publics. Cela va générer 4 500 emplois en phase de travaux et 1 500 emplois au moment de l'exploitation. Du jamais vu pour le Niger, déterminé à être à la hauteur de ce rendez-vous historique.

**Paul de Manfred**

## Sommet de l'UA 2019 : présentation générale de la préparation

- Construction d'un Centre international de conférences.
- Rénovation et extension du Palais des congrès de Niamey.
- Rénovation de l'hôtel Gaweye.
- Construction de plusieurs hôtels privés.
- Rénovation des Villas du Conseil de l'Entente et de la Villa Diouf.
- Construction des Cités 1 et 2 de l'Union africaine.
- Construction et rénovation des voies d'accès aux sites de la conférence.
- Construction et rénovation des voies principales du centre-ville.
- Amélioration de l'éclairage public et des feux de signalisation.
- Rénovation et modernisation de l'aéroport international Diiori Hamani.
- Acquisition de moyens de transport.
- Mise à niveau des infrastructures de santé et acquisition des équipements et produits sanitaires.
- Acquisition d'équipements de sécurité et d'informatiques.
- Acquisition de moyens de communication.
- Formation, renforcement de capacités.
- Acquisition et mise en place de facilités de déroulement de la conférence.



# « QUE TOUS LES CHEFS D'ÉTAT ASSISTENT AU SOMMET DE NIAMEY »



*Mohamed Saidil Moctar, directeur général de l'Agence UA Niger 2019, explique pourquoi Niamey est à ce jour « l'une des capitales les plus sûres d'Afrique ». Le sommet de 2019 va lancer le projet de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui vise la création d'un marché commun de plus d'un milliard de consommateurs.*

À chaque sommet de grande ampleur en Afrique, le gouvernement crée une structure dédiée. L'Agence UA Niger 2019 répond à cet impératif. Peut-on avoir une idée précise des missions qui vous ont été assignées ?  
**Mohamed Saidil Moctar :** En acceptant la mission d'organiser la 33<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le Niger est conscient du fait qu'il sera au cœur de l'actualité africaine et internationale pendant les deux semaines de la conférence. Compte tenu de l'ampleur de l'enjeu et afin de mieux préparer et organiser cette rencontre panafricaine, les plus hautes autorités de notre pays ont décidé en 2016

de la création de l'Agence nationale pour l'organisation de la Conférence de l'Union africaine Niger 2019, en abrégé Agence UA Niger 2019. Cette structure, que j'ai le privilège de diriger, a une autonomie de gestion et est directement rattachée à la présidence de la République. Sa mission principale est d'assurer la coordination des activités liées à la tenue de la conférence. Elle est dotée de trois organes pour mener à bien ses activités. L'un d'eux est un conseil d'orientation et de contrôle composé de 15 personnalités dont douze ministres directement concernés par les différents aspects de l'organisation de l'événement et présidé par le

ministre directeur de cabinet du président de la République, avec comme vice-président le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur. Ce conseil est chargé notamment de définir les orientations stratégiques de l'agence, de s'assurer de la bonne exécution de ses missions et programmes, d'approuver son budget annuel, ses statuts et son règlement intérieur, les procédures relatives à l'exécution des opérations financières et budgétaires, les conventions passées par elle ainsi que ses états financiers, et enfin d'adopter les rapports périodiques d'activité. Et en tant que directeur général, je suis chargé d'assurer la gestion de l'agence et d'exercer toutes les fonctions d'ordre technique, administratif et financier nécessaires à la réalisation de ses objectifs. ► (suite p. 32)



Mohamed Saidil Moctar, ministre conseiller spécial du président de la République et directeur général de l'Agence UA Niger 2019.



► **Quand Niamey accueillera en juillet 2019 entre 4 000 et 5 000 participants pour cette 33<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, elle deviendra la capitale du continent. Alors que le jour J approche, quels sont les grands chantiers en cours pour accueillir toutes les délégations ?**

Il s'agit, en effet, d'accueillir, transporter, héberger et restaurer plus de 4 000 participants, parmi lesquels une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement, et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être. C'est pourquoi, dès sa création, l'Agence UA Niger 2019 s'est attelée à réussir la parfaite organisation de la conférence, en faisant notamment appel à toutes les expertises et à tous savoir-faire dans tous les domaines concernés par l'organisation de l'événement. Parce qu'en décidant d'accueillir le plus grand rendez-vous politique africain, le Niger entend rehausser son image sur la scène africaine et internationale, renforcer son action diplomatique, permettre aux opérateurs économiques de tirer profit des retombées de cet événement, mais aussi renforcer les capacités de Niamey, notre capitale, en termes d'infrastructures et de savoir-faire pour être en mesure d'accueillir des événements d'envergure internationale. C'est ainsi que l'agence a initié et mis en œuvre, en collaboration avec les ministères concernés, plusieurs projets d'infrastructures à même d'offrir à toutes les délégations des conditions optimales de séjour et de travail, conformes aux standards de l'Union africaine et dans la pure tradition d'hospitalité nigérienne. Aujourd'hui, une vingtaine de projets sont effectivement lancés et sont en train d'être terminés.

Toutes les assurances sont données qu'ils seront livrés avant la tenue de la rencontre.

Niamey est en train de se métamorphoser profondément. La capitale disposera, à n'en point douter, de toutes les commodités requises pour accueillir de grands événements, de l'Hôtel présidentiel Radisson Blu, un hôtel 5 étoiles, au Centre international de conférences Mahatma Gandhi en passant par la rénovation et la modernisation de l'aéroport international Diori Hamani, auxquels s'ajoute la construction de plusieurs autres hôtels de standing international tels que le Royal Continental, El Doria et Noom, les villas présidentielles, plusieurs cités et résidences, et j'en passe. Avec toutes ces réalisations, nous serons non seulement fin prêts pour l'événement mais au-delà, nous donnerons tous les atouts à notre capitale pour devenir une destination de choix du tourisme d'affaires. Le Premier ministre, son Excellence Monsieur Birgi Rafini, effectue des visites régulières pour constater en personne l'état d'avancement des travaux.

**Le Niger étant un pays en pointe dans la lutte contre le terrorisme, quelles dispositions seront prises pour assurer la sécurité maximale des participants à ce sommet ?**

Niamey est aujourd'hui l'une des capitales les plus sûres d'Afrique. Le Niger est bien sécurisé grâce notamment aux énormes et multiples moyens déployés par les autorités ainsi qu'à la vigilance et à la réactivité de nos forces de défense et de sécurité. Assurer la sécurité des participants à cette rencontre est donc une haute priorité des autorités. C'est pourquoi des mesures spé-





ciales sont en train d'être prises pour que la sécurité des personnes et des lieux soit totalement garantie. Nous avons mis en place un comité technique sécurité composé des spécialistes du domaine et chargé de la question de la sécurité de la conférence. Nos forces de défense et de sécurité seront dotées de moyens appropriés et bénéficieront de formations spécifiques pour la gestion de ce type d'événement.

**Cet événement va puissamment renforcer la crédibilité de la diplomatie nigérienne. Avez-vous l'ambition de faire carton plein en nombre de présences, soit 55 chefs d'État ? Le président nigérien ne va-t-il pas voir son leadership sur le continent se renforcer alors qu'il a dit tout haut qu'il respecterait la Constitution et ne briguerait pas un autre mandat ?**

Notre vœu le plus cher est que tous les chefs d'État prennent part au sommet de Niamey qui, en plus d'être une session ordinaire, sera l'occasion de lancer l'entrée en vigueur du traité de la Zone de libre-échange continentale africaine. Donc nous présumons et espérons vivement que tous les chefs d'État ou, à tout le moins, une écrasante majorité d'entre eux, ne voudrons pas manquer ce rendez-vous historique, parce que la Zone de libre-échange continentale africaine, autrement dit la ZLECAf, est un projet phare de l'Union africaine qui vise, comme on le sait, la création d'un marché commun d'un milliard deux cents millions de consommateurs sans frontières ni barrières douanières.

Quant à la question du leadership du président de la République, il est évident que ce sommet va le renforcer

au regard de la confiance dont il jouit aujourd'hui de la part de ses pairs, qui n'ont pas hésité à lui confier la conduite de dossiers aussi importants que celui de la ZLECAf, celui de la monnaie unique au sein de l'espace CEDEAO ou la présidence du G5 Sahel.

**Toute l'Afrique aura les yeux rivés sur le Niger à l'occasion de ce sommet de l'UA. Comment comptez-vous sensibiliser et mobiliser les Nigériens autour de cet événement inédit et historique pour votre pays ?**

Niamey sera la capitale de l'Afrique durant les deux semaines de la conférence. L'attention de tout le continent et de la communauté internationale sera rivée sur la capitale nigérienne. L'agence a donc pris très vite la mesure de la chose et a entrepris de mobiliser l'ensemble des Nigériens autour de l'événement. C'est ainsi que plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation ont été entreprises : la composition, par une trentaine d'artistes et musiciens aux genres musicaux différents et provenant de l'ensemble des régions du Niger, d'une chanson de mobilisation des Nigériens autour de la conférence, ainsi que la production et la diffusion d'un film institutionnel dans lequel plusieurs personnalités nigériennes influentes, considérées comme des leaders d'opinion dans leur domaine, se sont exprimées. En plus de mobiliser l'ensemble des Nigériens autour de ce grand événement, ce film de sensibilisation est surtout destiné à créer un engouement national autour de ce projet présidentiel. Nous avons également entrepris le lancement d'une vaste campagne d'affichage urbain doublée d'une série de rencontres de présentation de notre mission à toutes les couches socio-professionnelles du pays ainsi qu'aux opérateurs économiques – partie non négligeable des bénéficiaires des retombées de l'organisation de la conférence – et la création d'un site Web largement opérationnel et informatif dans lequel tout ce que nous entreprenons ou avons en perspective est largement relaté <sup>(1)</sup>. Nous avons également une présence réelle sur les réseaux sociaux, nous bénéficions à cet égard de l'appui de plusieurs influenceurs qui contribuent à l'effort d'information, et enfin nous organisons des visites de presse périodiques sur les différents chantiers que nous supervisons pour faire constater au peuple nigérien et au monde entier leur niveau d'avancement. Comme vous le voyez, rien n'est négligé pour assurer une mobilisation effective des Nigériens autour de ce grand projet du chef de l'État. Les Nigériens sont déjà mobilisés et tous attendent avec impatience le mois de juin 2019 pour faire de cet événement une grande réussite, comme l'a souhaité Son Excellence Monsieur le président de la République dans son message de vœux de nouvel an.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

<sup>(1)</sup> [www.agenceua-niger2019.ne](http://www.agenceua-niger2019.ne)

# « LES NIGÉRIENS APPRÉCIERONT UN JOUR L'ACTION DE LA COUR »

*Abdoulaye Diouri Kadidiatou Ly, présidente de la Cour constitutionnelle (CC), verra l'année prochaine son mandat prendre fin. Depuis 2006 qu'elle officie en tant que juge constitutionnel, elle n'avait jamais accordé d'interview exclusive à un média.*

**De sa création en tant qu'institution indépendante jusqu'à la 7<sup>e</sup> République actuelle, quelles dates majeures ont marqué l'existence de la Cour constitutionnelle ?**

**Abdoulaye Diouri Kadidiatou Ly :** Pendant très longtemps, le Niger a disposé d'une Chambre constitutionnelle logée au sein de la Cour suprême. C'est la Constitution de la cinquième République adoptée en 1999 qui créa une Cour constitutionnelle reconduite dans la Constitution de la sixième et de la septième Républiques. En tant qu'institution indépendante, la Cour constitutionnelle a connu un certain nombre de dates majeures parmi lesquelles l'année 2009, au cours de laquelle le président de la République de l'époque a modifié la Constitution pour s'octroyer un troisième mandat. La Cour au sein de laquelle je siégeais s'y était opposée, ce qui avait entraîné sa dissolution illégale par le président de la République et son remplacement par une autre. Je pense que ce moment est une date majeure de la vie politique de notre pays, et que nous regrettons.

**Sur les sept membres qui composent la Cour, comment s'opère le renouvellement ?**

Rappelons d'abord la composition atypique de notre

Cour constitutionnelle qui comprend un représentant du président de la République, un du bureau de l'Assemblée nationale, deux représentants des magistrats, un représentant des enseignants-chercheurs, un représentant des avocats et un représentant des associations de défense des droits de l'homme. Parmi les 7 membres, 5 sont élus par leurs pairs, les deux autres étant désignés par le président de la République et le bureau de l'Assemblée nationale. Tous les membres ont le statut de conseiller. Une fois installée, la Cour se réunit pour élire le président et le vice-président. Le renouvellement de la Cour se fait par tiers tous les deux ans à l'issue d'un tirage au sort en ce qui concerne la première composition. Le président, qui est élu pour un mandat de trois ans renouvelable, n'est pas concerné par les tirages au sort.

**Quel rôle pédagogique peut jouer la Cour constitutionnelle à l'endroit des acteurs et formations politiques à l'approche des élections présidentielles et législatives ?**

La Cour constitutionnelle peut jouer un rôle pédagogique très important mais les élections présidentielles et législatives sont des périodes de vives tensions. Nous sommes dans un pays où tout ce que cette institution



Les 7 membres de la Cour constitutionnelle.





Le chef de l'État nigérien saluant la présidente de la Cour constitutionnelle Abdoulaye Diori Kadidiatou Ly.

**« Les Cours constitutionnelles sont des outils indispensables pour faire avancer la démocratie en Afrique. »**

pourrait entreprendre ferait l'objet de critiques tendant à faire croire qu'il s'agirait d'une manœuvre visant à favoriser une certaine classe politique. Et pourtant les Cours constitutionnelles sont des outils indispensables pour faire avancer la démocratie en Afrique.

**Diriez-vous comme certains constitutionnalistes qu'il y a violation du droit de capacité de jouissance et d'exercice à limiter l'accès au prétoire du juge constitutionnel aux gouvernements et aux ONG ? Qu'en est-il au Niger ?**

Au Niger, seules les institutions que sont le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le Premier ministre peuvent nous saisir. Les ONG, qui sont des personnes morales, n'ont pas cette possibilité de saisine directe mais peuvent à l'occasion d'un procès soulever une exception d'inconstitutionnalité.

**Donc le citoyen nigérien n'a pas cette capacité ?**

Le citoyen nigérien peut, au cours d'un procès, soulever l'exception d'inconstitutionnalité d'une loi qu'il estime non conforme à la Constitution. Dans ce cas, le juge saisi a l'obligation de surseoir au jugement jusqu'à la décision de la Cour

constitutionnelle, qui se prononcera sur la violation ou non de la Constitution.

**Nous savons que vos fonctions vous obligent à la réserve et à la neutralité politique, mais êtes-vous toujours fidèle à vos idéaux de femme de gauche ?**

Dans nos pays en développement, il est difficile de se déterminer par rapport aux idéaux de gauche ou de droite. Nous avons tellement de choses importantes qui dépassent les clivages politiques. Toutes les questions de développement sont les mêmes, que vous soyez à gauche ou à droite. Je ne suis ni de gauche ni de droite, je suis avec le droit et je fais en sorte qu'il soit respecté.

**Pensez-vous, sous votre mandat et à travers vos initiatives, avoir réconcilié les Nigériens avec la Cour constitutionnelle en la rendant audible et crédible ?**

Aujourd'hui, nous faisons l'objet de beaucoup de critiques injustifiées, mais je suis convaincue que les Nigériens apprécieront un jour l'action de la Cour constitutionnelle. En effet, avec l'histoire, nos concitoyens apprécieront à leur juste valeur les décisions de la Cour constitutionnelle dans un pays en construction démocratique comme le nôtre.

*Propos recueillis par  
Serge-Henri Malet*

## Bio

La juriste Abdoulaye Diori Kadidiatou Ly, sexagénaire, mère de quatre enfants et grand-mère de six petits-enfants, a fait de sa vie le roman passionnant d'une battante qui avait la réussite chevillée au corps. Seconde femme à occuper ce poste prestigieux, elle est à la tête de la plus haute juridiction du Niger en matière d'interprétation de la Loi fondamentale et du contentieux électoral.

Désireuse de s'épanouir professionnellement alors qu'elle travaille depuis une décennie comme sage-femme à la Maternité centrale de Niamey, elle entreprend via une école informelle d'acquiescer son baccalauréat, ce qui lui ouvrira les portes de l'université Abdou Moumouni Dioffo de Niamey ainsi que celles de l'université Paris XI où elle poursuivra des études de droit. Nantie d'un doctorat en droit public, elle a soutenu une thèse portant sur le travail gouvernemental et parlementaire au Niger.

Connue pour son activisme au sein des organisations féminines, elle a représenté plusieurs fois depuis 2006 les associations de défense des droits de l'homme à la Cour constitutionnelle avant de devenir la présidente de cette institution en 2013. Ajoutons qu'elle est la veuve de l'ex-ministre conseiller Abdoulaye Diori, président de la formation politique PPN/RDA et fils aîné du premier et emblématique président du Niger, Hamani Diori.

# QUELS DÉFIS POUR MOHAMED BAZOUM D'ICI À 2021 ?

*Mohamed Bazoum, ministre d'État et ministre de l'Intérieur au profil de présidentiable, entend fournir d'ici à 2021 un bilan encourageant de son action tant sur la sécurité que sur la modernisation du système d'état civil et d'identification.*

**A**u Niger, toute l'opinion publique sait que l'actuel ministre de l'Intérieur, réélu en 2018 président du PNDS, le parti au pouvoir, rêve d'être le digne successeur du président Issoufou. Surtout depuis que ce dernier a fait savoir et répète à l'envi qu'il ne briguera pas un troisième mandat car il a la ferme intention de respecter la Constitution. Une position rarissime en Afrique, qui l'inscrit au rang des grands dirigeants de son pays. Et une décision génératrice de débat sur la question de savoir qui sont les présidentiables dans son propre camp.

À ce jeu, l'hypothèse Mohamed Bazoum revient sans cesse sur le devant de la scène. Cependant, beaucoup estiment que cette hypothèse pourrait être plombée par l'étranglement de sa base électorale. En effet, M. Bazoum est issu de la tribu arabe Ouled Slimane, qui vit principalement dans le sud de la Libye, le nord du Tchad et le nord-est du Niger, où elle est très minoritaire. Mais d'autres soutiennent que malgré ce talon d'Achille, le ministre de l'Intérieur ne manque pas d'atouts et se prépare sérieusement à l'échéance de 2021. Ainsi, sa garde rapprochée ne se prive pas de rappeler la proximité de la tribu des Ouled Slimane avec la France, une proximité qui remonte à la fin de la seconde guerre mondiale...

Pour le moment, M. Bazoum se consacre à ses fonctions de ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses. En décembre 2017, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, quand son pays a autorisé les drones armés américains à utiliser l'espace aérien du Niger, l'opposition politique et la société civile l'ont violemment accusé de ne pas avoir respecté la Constitution pour ne pas avoir demandé l'accord préalable du Parlement. Ce à quoi M. Bazoum, coutumier d'un langage guerrier sans langue de bois, a répondu : « *Le Niger a une coopération opérationnelle avec les États-Unis d'Amérique. La preuve, c'est que des soldats américains sont morts sur le territoire de notre pays dans le cadre de la lutte contre ces terroristes. Ce qui se passe est que nous avons des ennemis qui utilisent des moyens de type asymétrique contre lesquels nous avons des difficultés à l'emporter facilement. Les drones armés sont la réponse adéquate aux situations de ce genre-là. Dès que l'ennemi est repéré, il peut être neutralisé. Jusqu'ici, à chaque fois que nous avons été attaqués, les assaillants ont pu en règle*

## Bio

Le ministre Mohamed Bazoum, 59 ans, père de quatre enfants, a gardé de son expérience de militant universitaire, dans les années 80, son style oratoire. Ancien leader syndicaliste (Syndicat national des enseignants du Niger) et ex-professeur de philosophie, c'est l'un des poids lourds du gouvernement. Il passe pour être l'homme de confiance du chef de l'État, au point d'avoir reçu de lui les clefs du parti qu'il avait fondé en 1990 avec d'autres camarades, le Parti nigérien pour la démocratie (PNDS-Tarayya) : il a été reconduit président de cette formation politique à l'issue du 7<sup>e</sup> Congrès du parti présidentiel qui s'est tenu en mars 2018 (*lire notre article page 27*).

Cinq fois élu député de la circonscription de Tesker (Zinder) de 1993 à 2016, il a également été deux fois ministre des Affaires étrangères, d'abord en 1995-1996 puis sur la période allant d'avril 2011 à février 2015. C'est aussi lui qui a eu la lourde charge de diriger la dernière campagne présidentielle du candidat Issoufou en 2016. Ce dernier lui a confié, depuis avril 2015, le portefeuille de ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, avec rang de ministre d'État.

Beaucoup rappellent que s'il est président du PNDS-Tarayya après le président Mahamadou Issoufou, il doit cette consécration à la confiance méritée de ses camarades, dont le chef de l'État lui-même, et à sa fidélité à la ligne politique du parti. L'un de ses faits d'armes politiques, celui qui a contribué à forger sa réputation, est d'avoir fait partie du groupe des 14 députés ayant déposé la motion de censure qui a balayé en 2007 le gouvernement de Hama Amadou. Beaucoup voient en lui un futur présidentiable, mais un grand nombre de Nigériens pense aussi que sa base électorale, jugée faible en raison de son appartenance communautaire, est son talon d'Achille pour faire de lui le candidat idéal du PNDS.

Diplômé de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Dakar (Sénégal), il est titulaire depuis 1983 d'une maîtrise en philosophie politique et morale, et depuis 1984 d'un DEA option logique et épistémologie. Au registre des distinctions, la France l'a élevé au grade de grand officier de la Légion d'honneur pour son engagement dans la Coopération et son amitié avec la France.



Mohamed Bazoum, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses.



générale fuir parce que la mobilisation de nos moyens aériens se faisait avec un décalage tel qu'ils n'ont jamais pu être utilisés de façon judicieuse. Les drones sont par conséquent la réponse appropriée. » En outre, il renvoie dos à dos la société civile et l'opposition, les

**« Lorsqu'on veille à la sécurité de tout un pays, on ne s'encombre pas des questions que peuvent soulever des personnes sans responsabilités. »**

traitant d'irresponsables. Pour lui, « lorsqu'on veille à la sécurité de tout un pays et qu'on doit l'assurer avec les moyens très limités qui sont les nôtres, on ne s'encombre pas de bien des questions que peuvent soulever des personnes qui n'ont aucune responsabilité et dont les propos peuvent surtout être de nature à leur faire plaisir à eux-mêmes ».

Au registre du recensement administratif et de développement à vocation humanitaire, son département a eu à valider en avril 2017 les travaux du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés dans son pays, une initiative conjointe de recensement administratif de la population avec des données biométriques.

Un projet original à mettre également au crédit des actions du ministère de l'Intérieur, car il faut savoir que « de 1950, année de l'institution de l'état civil contemporain, jusqu'à 2011, première année du premier mandat du président Issoufou, l'enregistrement des naissances à l'état civil n'avait guère dépassé les 30 %. À partir d'avril 2011, les efforts de notre gouvernement et de ses partenaires visant à améliorer l'offre et la demande des services d'état civil ont permis de rehausser le

taux d'enregistrement des naissances, passé à 68 % en 2015 », explique M. Bazoum. Toutefois, malgré cette progression très significative, le ministre reconnaît que d'énormes défis restent encore à relever puisque seule la moitié des actes établis est retirée par les intéressés, et que le système tel qu'il existe aujourd'hui ne permet toujours pas la centralisation, le stockage et l'exploitation des données à des fins de protection, d'identification, de sécurité et de statistique au niveau local, donc à plus forte raison au niveau national. Une priorité pour le ministère de l'Intérieur, et un chantier qu'il se doit d'engager.

Paul de Manfred

# LE CHALLENGE DE MAMAN SIDIKOU

À la tête de la force G5 Sahel et de ses 5 000 hommes, le secrétaire permanent Maman Sidikou attend du Conseil de sécurité de l'ONU un mandat renforcé et les ressources nécessaires pour assurer une pleine capacité d'intervention de cette organisation.

Demandez au secrétaire permanent (SP) du G5 Sahel Maman Sidikou comment il analyse le bilan, à plus d'un an d'exercice, de la force multinationale qu'il dirige, et il vous répondra que « la sécurisation de la zone sahélo-saharienne ne peut-être uniquement militaire, elle passe aussi par le développement économique et culturel de la sous-région (...). Nous avons bien progressé dans la mise sur pied de la force conjointe du G5 Sahel. En effet, depuis la décision prise en 2017 par les cinq chefs d'États des pays membres de notre organisation (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) de créer une force spéciale commune chargée de combattre la grande criminalité transfrontalière dont le narcotrafic et les groupes armés terroristes qui sèment la terreur dans la région du Sahel, le déploiement des 5 000 soldats composant cette force est effectif à près de 90 % ».

D'un point de vue opérationnel, la force conjointe du G5 Sahel fonctionne sur le principe du « nexus sécurité développement », c'est-à-dire avec deux commandements basés à deux endroits différents. Aux yeux du secrétaire permanent, cela ne constitue en rien un handicap. Il rappelle en effet que la force G5 Sahel est une organisation structurée en deux volets : un volet



militaire concrétisé par la force conjointe nécessitant une gestion spécifique, commandée par le général mauritanien Hanena Ould Sidi secondé du général tchadien Oumar Bikimo, avec un QG basé à Sévaré au Mali et travaillant étroitement sous l'autorité du SP, et un volet développement défendu par le SP, dont le siège est à Niamey et portant notamment sur la remise en place des services sociaux de base tels que l'eau, l'éducation et la santé, qui ont été totalement détruits par les terroristes. Une force G5 Sahel déterminée qui a porté un coup dur aux terroristes dans la zone. Ainsi, début octobre 2018 à Ouagadougou, à l'issue d'une audience auprès du président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré, le général Ould Sidi avait indiqué que des opérations étaient prévues contre les bases terroristes dans la sous-région. Néanmoins, en vue de renforcer les capacités de cette force, son SP avait plaidé lors de son intervention au Conseil de sécurité de l'ONU en mai 2018 pour un mandat renforcé de la force conjointe G5 Sahel et pour obtenir les ressources nécessaires à l'aboutissement de son opérationnalisation et de sa pleine capacité d'intervention, tout en redonnant espoir et confiance aux populations de la sous-région à travers des actions concrètes de développement. Voilà donc le grand défi à relever pour Maman Sidikou.

Louise Bibalou-Durand

## Bio

Maman Sidikou, 59 ans, marié et père de deux enfants, est la preuve que « le journalisme mène à tout, à condition d'en sortir », comme il le dit lui-même. Lors du 4<sup>e</sup> sommet des chefs d'État du G5 Sahel à Niamey le 6 février 2018, le choix du président Issoufou s'est porté sur lui pour le poste de secrétaire permanent.

Au Niger, de 1997 à 1999, il est ministre des Affaires étrangères. Entre 1999 et 2011, il travaille pour la Banque mondiale à Washington DC, pour l'Unicef au Nigeria et pour Save the Children au Rwanda et en RDC. De 2011 à 2014, il est ambassadeur du Niger à Washington, représentant spécial de l'UA pour la Somalie et chef de la mission de l'UA en Somalie. Enfin, d'octobre 2014 au 31 janvier 2018, il assume les fonctions de représentant spécial pour la République démocratique du Congo (RDC).

Maman Sidikou est titulaire d'un doctorat en éducation de l'université d'État de Floride (États-Unis), d'un diplôme de sciences politiques obtenu à Madrid et des diplômes de journalisme de plusieurs centres de formation : Dakar, Paris et Montréal.



# HAMA AMADOU : UN HORIZON POLITIQUE INCERTAIN

*Principal opposant au régime, l'ancien Premier ministre et ex-président de l'Assemblée nationale du Niger Hama Amadou est aujourd'hui exilé en France, sous le coup d'une condamnation judiciaire, et déchu de son mandat de député. Ce qui ne facilite pas sa course vers la magistrature suprême.*

Candidat à la présidentielle de 2021 dans son pays, l'opposant Hama Amadou pourra-t-il mener son projet à terme ? Là est la question que se pose sa famille politique, notamment son parti, le Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine – MODEN FA LUMANA AFRICA, qui ne cesse de protester depuis la déchéance de son leader Hama Amadou de sa qualité de membre de l'Assemblée nationale en juin 2018. « *Il est clair qu'il s'agit là d'une machination politicienne ourdie par le régime et des juges aux ordres pour se débarrasser d'un redoutable adversaire* », déclarait le président par intérim Oumarou Noma à Niamey le 23 juin 2018, annonçant d'ailleurs que le leader serait bel et bien candidat à la prochaine présidentielle.

Pour cela, Hama Amadou devra non seulement quitter son exil français et revenir au pays, au risque de se voir à nouveau écroué, mais aussi braver le code électoral qui, pour le moment, divise les principaux partis politiques concernés par les futures élections générales de 2021. Car même si le pouvoir a fini par accepter le principe d'un dialogue avec l'opposition, notamment dans le cadre du comité de révision du code électoral, l'apaisement n'a pas duré : les travaux du comité ont buté sur des divergences au sujet de l'article 8 du code électoral qui, selon les partisans de Hama Amadou, exclut leur leader de la course.

En effet, cette disposition disqualifie de la présidentielle, et même des autres élections, quiconque a déjà été condamné à au moins un an de prison. Or justement, Hama Amadou est aux prises avec la justice dans le cadre d'une affaire de recel d'enfants pour la quelle il a été condamné à... un an de prison. De quoi convaincre ses partisans que la condamnation, tout comme le code électoral, sont taillés sur mesure contre l'infortuné, qui vit en exil depuis déjà 2 ans. « *Les représentants du pouvoir nous disent que l'on ne peut pas faire une loi pour un seul individu. Nous avons répondu que l'on ne pouvait pas non plus faire une loi contre un seul individu* », a déclaré Soumana Sanda, vice-président du parti MODEN FA LUMANA AFRICA.

Les perspectives de carrière de Hama Amadou paraissent donc sombres. Pour autant, la détermination de ses partisans ne semble pas affectée. « *Le MODEN FA LUMANA AFRICA dénonce et condamne, une fois de plus, cette machination d'un autre âge. Que les ennemis de notre peuple sachent que le MODEN FA LUMANA AFRICA ne fera aucune concession quant à la défense de la justice, de la démocratie et des valeurs de la République. Nous demeurons sereins et appelons les militantes, les militants, sympathisantes et sympathisants à rester vigilants et mobilisés* », déclarait encore Oumarou Noma, qui supplée à l'absence du leader exilé mais ne désespère pas de son retour.

Le principal concerné lui-même ne décolère pas : « *Mon adversaire actuel avait fait une vingtaine d'années d'opposition politique, je n'ai pas eu d'animosité politique ou de rancœur contre lui. C'est sa façon de faire de la politique dans laquelle il n'y a ni humanité, ni respect des principes démocratiques. C'est son personnage, je n'y peux rien. Mais en ce qui me concerne, cela ne changera pas mon caractère ni ma manière d'envisager de faire la politique* », affirme-t-il, combatif, n'hésitant pas à ajouter que « *le régime actuel n'admet pas l'existence d'une opposition. (...) Ou vous êtes d'accord avec eux, ou vous finissez en prison. C'est ce que subissent les étudiants et membres de la société civile qui ont osé protester ces derniers temps.* »

Christian Kouamen

*Malgré le boycott du second tour par la COPA (Coalition pour une alternative), Hama Amadou ne se retire pas du scrutin : il est battu avec 7,5 % des voix.*



# L'OPPOSITION ARRIVERA-T-ELLE À CRÉER UNE COALITION FORTE ?

Lors des prochains rendez-vous électoraux de 2020 et 2021, l'on se demande si les leaders de l'opposition se présenteront en rangs dispersés ou en coalition soudée derrière un candidat unique.

À l'approche des prochaines échéances électorales prévues en 2020 et 2021, la classe politique nigérienne entame un tournant décisif dans la course au pouvoir. Le contexte s'y prête et le challenge s'annonce serré. En effet, le président Mahamadou Issoufou, après avoir épuisé ses deux mandats réglementaires, a clairement affiché son engagement à respecter les dispositions de la Constitution en déclarant – solennellement et à plusieurs reprises – qu'il ne briguerait pas un troisième mandat en 2021 à l'issue de son second quinquennat. Le terrain est donc dégagé pour une compétition serrée entre les futurs prétendants au siège présidentiel. Avec une pléthore de partis politiques – on en compte plus d'une centaine –, la liste des candidats s'annonce longue. Aussi les spéculations et pronostics vont-ils déjà bon train au Niger.

La question primordiale qui revient sur presque toutes les lèvres est de savoir comment les partis politiques de l'opposition nigérienne aborderont les élections générales en 2020 et la présidentielle en 2021. Plus précisément, l'on se demande si ces formations politiques se présenteront à ces compétitions électorales en ordre dispersé ou à travers une coalition soudée et mobilisée derrière un candidat unique pour se donner les moyens de créer une chance réelle d'aboutir à une alternance politique au Niger. Sur ce point, les avis divergent sans que personne ne puisse apporter d'éléments suffisamment solides pour étayer le pronostic. Il est vrai que pour l'ins tant, les partis de l'opposition sont réunis au sein de coalitions (*lire notre encadré*), dont le Front pour la restauration de la démocratie et la défense de la République (FRDDR) et le Front de



Mahamane Ousmane, chef de file de l'opposition.



## Opposition et pouvoir à couteaux tirés sur la révision du code électoral

Après que le pouvoir et l'opposition ont consenti, en octobre 2018, à réviser le code électoral de manière consensuelle dans le cadre des futures échéances électorales, l'opposition nigérienne et les instances gouvernementales sont à nouveau en désaccord. L'opposition a même décidé de quitter le comité *ad hoc* mis en place par le Conseil national de dialogue politique (CNDP) pour réviser le code électoral, justifiant son retrait par le manque de consensus sur les dispositions de plusieurs articles de ce code, notamment l'article 8, dont certaines dispositions ne sont pas de son goût, comme l'inéligibilité de toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation de justice à un an de prison.

S'agissant de cet article 8, Mohamed Bazoum, ministre de l'Intérieur, a précisé : « C'est une disposition qui existe depuis 1992 et qui est même en deçà de celle du code pénal, qui dit que lorsque vous avez été condamné à trois mois, vous êtes déchu de vos droits civiques, et notamment le droit de voter ou de vous faire élire. L'opposition veut que nous changions cette disposition, mais nous n'avons pas ce mandat parce que c'est une question qui n'a jamais été soulevée à l'occasion des discussions antérieures. » Malgré cette défection de l'opposition, le ministre de l'Intérieur soutient que le processus

de révision du code électoral va continuer, avec ou sans l'opposition. Car, « ce n'est pas un problème pour nous que l'opposition participe ou non au CNDP ou à la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Nous lui avons fait une offre, et nous prenons les citoyens à témoin qu'elle refuse cette offre. »

Cependant, l'opposition a manifesté publiquement sa désapprobation en organisant à Niamey le 12 novembre 2018 une marche pour exiger un code électoral consensuel. Plusieurs milliers de Nigériens y ont participé et la marche s'est déroulée de la place Toumo à la place de la Concertation, devant le Parlement, où s'est tenu un imposant meeting, le tout sous la houlette des principaux leaders du Front pour la restauration et la défense de la démocratie et de la République (FRDDR), principale coalition de l'opposition nigérienne, et avec la participation des principaux leaders de la société civile.

Dans son discours, le chef de file de l'opposition Mahamane Ousmane, ancien président de la République de 1993 à 1996, a réitéré les principales revendications concernant la préparation des prochains scrutins, en particulier un code électoral consensuel et une composition de la CENI acceptée de tous.

**A.S. (avec l'Agence nigérienne de presse)**

l'opposition indépendante (FOI). Mais l'on sait bien que ces fronts constitués par les partis de l'opposition ne sont autres que des coalitions de circonstance tirant leur source d'une certaine nécessité, pour ces formations politiques, de réunir leurs forces afin de faire face aux partis au pouvoir, eux-mêmes regroupés au sein de la Mouvance pour la renaissance du Niger, forte de plus de près d'une soixantaine de formations

**La plupart des partis politiques redoutent de faire un choix d'affiliation qui pourrait les conduire dans le camp de l'opposition.**

politiques. En outre, certains leaders de l'opposition, comme par exemple l'ancien ministre des Transports Omar Hamidou Tchana, président de l'Alliance pour l'émergence du Niger (AMEN-Amin), nourrissent l'espoir de consolider cette coalition au sein du FRDDR pour « unir et mobiliser toutes les forces de l'opposition (...) et permettre une alternance ». C'est du moins, selon lui, ce qui justifie l'adhésion de son parti à ladite coalition après son récent divorce d'avec la mouvance au pouvoir.

Mais les observateurs les plus avertis ne se laissent plus abuser. Pour avoir vu au fil des années des alliances se nouer et se défaire au gré des intérêts particuliers des partis et de leurs leaders politiques, les Nigériens ne miseront pas un seul kopeck sur leur pronostic vital.

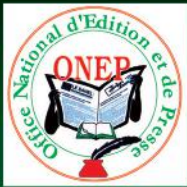
Car il y a fort à parier que quand sera donné le coup d'envoi de la course au prestigieux fauteuil présidentiel, toutes ces alliances de circonstance se déferont pour laisser la place à la rude bataille de concurrence entre « amis d'hier ». Surtout quand on sait qu'au Niger, le seul fait de figurer sur la liste des candidats constitue un tremplin pour certains leaders politiques en manque de base réelle et de... notoriété.

C'est du reste le même scénario qui se présente un peu partout en Afrique, où les formations politiques de l'opposition rencontrent de réelles difficultés à s'entendre pour former une coalition forte derrière un candidat unique pouvant porter l'estocade au candidat de la majorité au pouvoir. Le

cas illustratif a été donné dans la toute dernière présidentielle au Cameroun, où la coalition de l'opposition s'est non seulement disloquée dans le dernier virage, mais où aussi certains partis ont très vite retourné leur veste pour apporter leur soutien au candidat du pouvoir. La raison de cette inconstance est toute simple : la plupart des partis politiques redoutent de faire un choix d'affiliation qui pourrait les conduire dans le camp de l'opposition.

Au Niger, une question reste posée : l'opposition politique pourra-t-elle relever le défi de se constituer en coalition forte et unanimement mobilisée derrière un seul candidat pouvant lui donner une réelle chance de tenir tête aux challengers de la majorité présidentielle ?

**Assane Soumana**



# LEADER DE LA PRESSE ECRITE AU NIGER

Office National  
d'Édition et de Presse

[www.lesahel.ne](http://www.lesahel.ne)



Zakari Alzouma Coulibaly,  
DG ONEP

Le bon goût de  
l'information



Régie Pub

De **1958** à nos jours, nous avons évolué ! Du “Temps du Niger” au quotidien “**LE SAHEL**”, et de l’hebdomadaire “**LE NIGER**” au “**SAHEL DIMANCHE**”, que de métamorphoses !

Un potentiel de plus **d’un demi siècle d’expérience** au service du Niger. Et l’information continue...

Place du Petit Marché  
BP: 13 182 Niamey

Fax: (00227) 20 73 30 90 / Tel: (00227) 20 73 34 87 / Email: [onep@intnet.ne](mailto:onep@intnet.ne)





# DE L'AVANTAGE D'ÊTRE JOLIE

*Hautement représentative du pays dont elle est la capitale, Niamey fait peau neuve. C'est donc avec une forte ambition de modernité portée par le programme Niamey Nyala qu'a été initié un colossal chantier de transformation urbaine sous la houlette de Mouctar Mamoudou, président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey et haut-commissaire du programme.*

**L**e président Mahamadou Issoufou s'y est engagé: il veut faire de la capitale un centre d'attractivité économique et culturelle dont le rayonnement s'étendra au-delà des frontières du Niger, et ce en premier lieu pour le plus grand bénéfice des Nigériens eux-mêmes. Une vision aussi large implique évidemment une mise à niveau tous azimuts, qu'il s'agisse de logement, d'accès aux services de base que sont l'assainissement et l'éclairage public, d'amélioration des transports et de la mobilité urbaine, sans oublier l'essor économique escompté avec son cortège de création d'emplois, le tout devant s'inscrire dans la durée avec un développement pensé et maîtrisé. Pour coordonner et animer ce gigantesque projet, il a été fait appel à un urbaniste aménagiste spécialisé en ville et

développement, Mouctar Mamoudou, président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey et haut-commissaire du programme Niamey Nyala.

## Faire de Niamey le fleuron de la sous-région

Le programme Nyamey Nyala se décline selon 13 axes au rang desquels se trouvent l'assainissement et la salubrité de la ville, la rénovation du centre-ville et de la zone administrative, l'aménagement du plateau de Saguia et la réhabilitation des villages urbains de Gamkallé et Saga, l'aménagement de la corniche Yantala-Gamkallé et du Gountou-Yéna, la création d'un réseau d'échangeurs routiers, l'aménagement de la ceinture verte et de la nouvelle zone industrielle ainsi que la mise en œuvre de mesures de ► (suite p. 44)





*L'aménagement des jardins publics, une des actions du programme Niamey Nyala qui transforme la capitale et la rend propice à la douceur de vivre.*

► fluidification du trafic et d'embellissement de la cité. L'idée est de recentrer la ville autour du fleuve Niger, de la rendre jolie, soignée, propice à la douceur de vivre et facile d'accès. Ainsi régénérée, la capitale du Niger deviendra en quelque sorte le symbole de la régénération du pays tout entier, de ces villes attirantes en matière économique et culturelle qui font la renommée d'un pays ou d'une région. À l'horizon 2020, c'est donc une nouvelle silhouette urbaine qui incarnera le Niger nouveau appelé de ses vœux par le chef de l'État. La capitale, point d'arrivée d'une part importante des visiteurs, sera l'illustration du proverbe qui dit : « On n'a pas deux fois l'occasion de faire une bonne première impression ».

Bien sûr, pour donner corps à cette représentation lyrique, bien des actions concrètes doivent être entreprises et bien des chantiers engagés : nombre d'entre eux ont déjà donné des résultats visibles. Il faut aussi s'assurer de l'adhésion et de la participation de la population, sans lesquelles rien de ce qui se fait, fût-ce pour son bien, ne serait possible. Cela relève d'un travail de pédagogie et de communication inscrit dans le programme, car il s'agit à la fois d'expliquer le bien-fondé des réalisations projetées que de recueillir les avis et besoins des premiers concernés tout en les éduquant à certains comportements civiques, comme par exemple celui qui consiste à entretenir et respecter la propreté des lieux.

### **Une identité qui se forge aux ronds-points**

Au chapitre des résultats les plus immédiatement perceptibles de la métamorphose en cours figurent les voiries urbaines, et plus précisément les ronds-points, ces « oasis » où l'art et la beauté peuvent s'inviter aux

fins d'humaniser et d'adoucir un univers routier souvent peu favorable à l'harmonie. Les sociétés d'État ne s'y sont pas trompées en investissant massivement pour donner à la ville un cachet qui lui soit propre, ce « petit quelque chose » qui la rende unique et l'inscrive à jamais dans les cœurs et les esprits.

Qu'on en juge : c'est au financement de la SONIBANK que l'on doit la construction du monument du rond-point Terrain musulman, à celui de la RAE le monument du rond-point Église, à celui de la SONICHAR le monument du rond-point de l'ENAM, à celui de la SPEN le rond-point Gadafawa, à celui de la LONANI le monument du rond-point de la Liberté, à celui de la CNSS le monument du rond-point Maourey, à celui de la NIGELEC le monument du rond-point qui porte son nom, à celui de la SOPAMIN le monument de la place de la Concertation, et enfin à celui de la SONIDEP le rond-point Rive-droite.

La profusion a de quoi surprendre agréablement, mais que seraient ces lieux d'expression esthétique si les rues qui y conduisent ne présentaient pas les mêmes caractéristiques d'exigence de qualité ? Que l'on se rassure, le programme comprend aussi l'aménagement et le bitumage de 70 kilomètres de voirie ainsi que la création d'échangeurs qui fluidifient la circulation.

### **Une voirie en bon état et des échangeurs pour fluidifier le trafic**

Il s'est donc agi de rendre praticables 70 kilomètres de voies structurantes dans la ville de Niamey pour un coût estimé à plus de 24 milliards de FCFA mobilisés par l'État sur financement de la BOAD. L'opération, lancée en janvier 2015 par le président de la République, concerne les voies traversant les arrondissements



communaux I, II, III et IV de Niamey. L'exécution des travaux a été confiée à l'entreprise SOGEA/SATOM et leur contrôle et surveillance au groupement de bureaux Art & Génie/TERRABO. La réfection des rues s'est accompagnée d'importants travaux d'assainissement destinés notamment à venir à bout du fléau des inondations pendant la saison des pluies. En cohérence avec les normes de sécurité routière, une nouvelle signalisation a été mise en place. Les aspects environnementaux ont également été pris en considération : des arbres ont été plantés sur le boulevard Tanimoune.

Sur les trois échangeurs prévus par le programme, deux étaient sortis de terre durant le premier mandat du président Mahamadou Issoufou. Le premier, en 2 x 2 voies dans les deux directions sur 206 mètres au carrefour du boulevard Mali-Béro et de l'avenue du Zarmaganda, comprend un viaduc. Le second, qui dessert la place des Martyrs et ses voies d'accès, concerne également le boulevard K 187 et la corniche de Gamkallé. Les travaux ont été effectués par l'entreprise China Geo Engineering Corporation International (CGCI) sous la surveillance et le contrôle du groupement de bureaux d'études GERMS-Consulting/AGEIM. Pas moins de 276 emplois ont été créés, dont 246 ont bénéficié à des Nigériens. S'y agrègent en outre la construction de l'échangeur Diori Hamani à trois niveaux au carrefour École Diori, avec un passage souterrain de 126 m, celle d'un pont-cadre de 36 m dans l'agglomération du marché Katako pour séparer le trafic à destination du marché de celui en transit, et enfin celle d'un pont à poutres métalliques de 90 m sur le ravin de Gountou-Yéna dans le prolongement du boulevard de la Liberté. Ce chantier englobe l'aménagement du canal de Gountou-Yéna, la réalisation de voies de déviation et de 4 passerelles pour piétons, la création 3 aires de stationnement et enfin la construction d'équipements socio-éducatifs dans les établissements scolaires de la zone du projet. À cela s'ajoute la construction d'un second et d'un troisième pont sur le fleuve Niger.

### Éclairer les rues et... les esprits

L'une des avancées les plus spectaculaires de ce programme a probablement trait à l'éclairage public : un événement sportif comme le marathon organisé pour le cinquantenaire de la NIGELEC en septembre 2018 sur les 21 km de voies éclairées entre le rond-point Justice et le stade général Seyni Kountché est là pour en témoigner.

Mais il est également question d'éclairer les esprits car la salubrité et l'esthétique d'une ville ne vont pas sans un comportement exemplaire de ses habitants concernant la propreté des abords de leur lieu d'habitation ou de travail ni sans une gestion raisonnable de leurs déchets. La ville ne peut pas tout et, en dépit de ses efforts,

elle ne peut enlever des espaces publics que 40 % des 1 000 tonnes de déchets produits quotidiennement, d'où une accumulation qui pourrait être réduite si les habitants faisaient preuve de civisme à cet égard. Pour Mouctar Mamoudou répondant à nos confrères de *Niger Inter Magazine*, ces questions n'ont rien d'anecdotique ni de superflu mais se révèlent au contraire aussi vitales que l'air que l'on respire. Quels touristes en effet souhaiteraient visiter un dépotoir à ciel ouvert ? Quels hommes ou femmes d'affaires accepteraient avec joie de rouler sur des chaussées défoncées ? Quel être humain lambda garderait un souvenir merveilleux d'un monde de saleté, d'inconfort et de laideur ? Et quel habitant de la ville peut le supporter ?

L'on voit bien que tous ces aspects se tiennent et qu'ils n'échapperont pas à l'appréciation des participants au sommet de l'UA prévu en juillet 2019 : si l'on parle de rayonnement international, il y a là une occasion en or pour Niamey de montrer à quel point il est avantageux pour la ville – et le pays – de devenir « Niamey la coquette ».

Andju Ani



Des éclairages publics conventionnels et solaires ont été réalisés sur plusieurs axes de la ville de Niamey et dans beaucoup de villages relevant du territoire communal.



Le président de la République a lancé le programme spécial Niamey Nyala, qui vise à la fois des équipements structurants dignes d'une capitale et le fonctionnement quotidien des services essentiels à la population.

ONEP

# « QUE NIAMEY RAYONNE TOUT EN PRENANT SOIN DE SES ADMINISTRÉS »

*Mouctar Mamoudou, président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey et haut-commissaire au programme Niamey Nyala, nous livre sa vision globale qui va de la satisfaction quotidienne des besoins essentiels des ménages jusqu'à l'exemplarité sous-régionale et au rayonnement international de la capitale dans une perspective durable.*

En tant que président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey depuis août 2017, l'une de vos priorités est la gestion optimale des ressources humaines et de l'administration. Quelles actions avez-vous entreprises à cet égard ?

**Mouctar Mamoudou :** S'agissant de cet axe primordial que constitue la motivation ou la re-motivation des ressources humaines, notamment par l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux, nos actions ont été efficaces car les agents se sont mis très rapidement au travail. Pourquoi ? Parce que nous avons tenu notre engagement en payant les salaires à terme, en rémunérant correctement les salariés temporaires et en les dotant de matériel performant, mais aussi

en effectuant des visites régulières sur le terrain pour échanger avec les agents et faire le suivi nécessaire de la mise en œuvre effective de nos directives. En étant présent sur les chantiers, nous avons accordé l'importance requise aux prestations, car le travail de curage des caniveaux et d'enlèvement des ordures par les ouvriers et manœuvres est noble, et il faut le respecter et l'encourager. Notre action a motivé les agents, et c'est un plaisir de constater que la situation est différente de celle que l'on m'avait décrite avant ma prise de fonctions : j'ai trouvé des agents et techniciens dynamiques. Aujourd'hui, voir des responsables, des acteurs, des techniciens et des manœuvres qui prennent soin de la ville constitue une fierté pour la ville et pour





la population de Niamey. Je pense que la fierté est partagée et je profite de l'occasion pour féliciter tous les agents, à tous les niveaux.

**La question de la mobilisation des ressources financières est également cruciale. Quelles sont les avancées ?**

Nous avons travaillé sur la mobilisation des ressources et le résultat est que nous l'avons multipliée par 6, voire 7, principalement en taxant l'occupation du domaine public. Mobiliser des ressources se manifeste par l'avancement et l'exécution des travaux sur le terrain. Il faut préciser que toutes les réalisations que nous sommes en train de faire sont financées sur fonds propres. C'est l'occasion pour moi de féliciter et de remercier le contribuable et tous ceux qui acceptent de payer leurs taxes en faisant preuve de citoyenneté responsable. Il faudrait que les autres leur emboitent le pas, car c'est avec ces ressources que l'on construit la ville et que nous allons aménager Niamey pour en faire une cité agréable à vivre.

Il n'y a pas de secret : il faut maîtriser les dépenses et élargir l'assiette fiscale avant de rechercher des fonds extérieurs. Nous travaillons à son optimisation, et

les moyens technologiques nous permettent d'assurer une collecte sûre. Cet effort doit créer la confiance des administrés et nous permettre de mieux mobiliser leurs financements. Si ce travail est bien réalisé, alors il nous donnera plus de légitimité pour bénéficier d'appuis extérieurs, idéalement plutôt techniques que financiers. La ville doit se prendre en charge, gagner en autonomie vis-à-vis du pouvoir central et des bailleurs de fonds. Niamey doit prendre son destin en main.

**Votre troisième priorité avait trait à la prise en charge effective et constante des services de base. Comment se présente ce volet de votre action ?**

Cela concerne essentiellement l'enlèvement des ordures, l'état de la voirie, l'aménagement des espaces publics, le curage des caniveaux et le développement de l'éclairage public. Sur tous ces aspects, nous avons œuvré de façon remarquable. En ce qui concerne l'enlèvement des ordures, il faut savoir que chaque jour, la ville de Niamey produit mille tonnes de déchets et que nous en enlevons deux à trois mille tonnes. Résultat : la ville est soulagée et n'est plus ensevelie sous ces monceaux d'ordures dont jadis les populations se plaignaient. Au niveau de la voirie, nous avons sensiblement amélioré l'état des routes en nivelant les nids de poule qui empêchaient les gens de circuler convenablement. Pour les tronçons qui restent à réparer, ce n'est qu'une question de temps. Nous aménageons aussi des espaces publics dans la ville de Niamey. Enfin, nous ne sommes pas en reste sur le curage des caniveaux pour mettre la population à l'abri des inondations. Je pense aux travaux de franchissement de la vallée Gountou-Yéna qui, malheureusement, a été urbanisée, mais elle ne doit pas constituer un obstacle, une rupture urbaine. Enfin, nous avons éclairé tous les grands axes de la ville de Niamey ainsi que les espaces publics et les lieux de regroupement et/ou de forte fréquentation. Nous souhaitons que la ville de Niamey vive 24 heures sur 24 parce que c'est cela, une ville ! Un territoire urbain, forte concentration d'êtres humains et d'activités, vit aussi la nuit. Cela est possible grâce aux techniciens de la ville présents sur le terrain matin, midi et soir. Aujourd'hui, la prise en charge des services essentiels de la ville de Niamey est effective et nous allons poursuivre cette dynamique. Nos engagements sur les trois axes prioritaires sont tenus et nous savons que cela est apprécié par la population. Nous comptons servir les attentes des uns et des autres avec responsabilité, loyauté et détermination. Je rappelle que notre objectif global est d'inscrire Niamey dans une politique de ville durable, ce qui passe surtout par une capacité à traiter les problèmes en amont, à ne plus être constamment dans la réaction. Nous mettons en place des mesures pour anticiper les besoins. Nous cherchons à impliquer ► (suite p. 48)



Mouctar Mamoudou, président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey et haut-commissaire au programme Niamey Nyala.



► les habitants, en lançant par exemple une application Internet e-nyala et un numéro vert qui leur permet de nous alerter en direct.

**Justement, comment s'inscrit dans un schéma durable le programme Niamey Nyala voulu par le président Issoufou et dont l'ambition à court terme est de recevoir décemment les participants au sommet de l'UA en juillet 2019 ?**

Pour ce qui est du concept de durabilité, l'on constate que l'implantation et la gestion des réseaux n'est souvent pas en adéquation avec les réalités du terrain car elle est calquée sur un modèle de ville développée. Le changement de paradigme est essentiel pour tendre vers la durabilité. Chaque ville a sa réalité : nous devons trouver les techniques appropriées à Niamey. Il faut dialoguer avec les habitants : d'abord les ménages, puis le quartier. Nous voulons valoriser et moderniser des techniques locales qui disparaissent. Nous promovons une économie verte, de nouvelles techniques, de nouveaux métiers de la ville pour tendre vers une gestion soutenable et moins coûteuse. Nous aspirons à rejoindre le rang des grandes villes africaines et à devenir un modèle pour l'ensemble du Niger et à

## Bio

Le mercredi 16 août 2017, Mouctar Mamoudou se voit nommé président de la Délégation spéciale de la ville de Niamey par un arrêté signé de la main du ministre de l'Intérieur Mohamed Bazoum. Cette nomination intervient alors même que cet urbaniste, aménagiste et expert en villes en développement assume déjà les fonctions de haut-commissaire au Programme Niamey Nyala – «Niamey la coquette» –, cette vaste opération de métamorphose urbaine que connaît actuellement la capitale nigérienne.

Mais qui est cet expert ? Un homme doté d'une expérience pluridisciplinaire en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage aussi bien en ingénierie de développement qu'en études urbaines et en aménagement du territoire. Titulaire depuis 2011 d'un diplôme post-master en expertise internationale des villes en développement obtenu à l'Institut français d'urbanisme (IFU) et faisant suite à un master 2 en urbanisme et aménagement, spécialités ville durable et gestion de l'information urbaine, délivré en 2009 par le même établissement, il est l'homme de la situation.

Car c'est à l'issue de plusieurs années d'expérience de terrain dans des villes de France et d'Afrique qu'il a ressenti de besoin d'approfondir ses connaissances pour les mettre au service des villes en développement. «J'ai eu le désir me former davantage à l'intervention directe sur le terrain dans les villes du Sud. C'est pourquoi j'ai suivi la formation d'expertise internationale des villes en développement à l'IFU (France). Cette formation professionnelle m'a permis de mieux connaître les dynamiques urbaines dans les pays en développement, les systèmes d'acteurs, les stratégies et les modalités d'action dans ce contexte ainsi que l'analyse de ces dynamiques avec des orientations pour l'action autour de trois dimensions clés : la ville inclusive, la ville productive et la ville durable», explique-t-il. En somme, tout un... programme.

l'international. Le président de la République a lancé le programme spécial Niamey Nyala (Niamey la coquette), qui vise à la fois des équipements structurants dignes d'une capitale – santé, voirie, aménagement, éclairage public, etc. – et le fonctionnement quotidien des services essentiels à la population. Notre volonté politique est que Niamey rayonne, mais prenne aussi soin de ses administrés.

*Propos rassemblés par Andju Ani (avec Niger Inter Magazine et Villes en développement)*



Un des espaces publics dans la ville de Niamey.



# POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Plusieurs réformes ont été lancées par le ministère de la Santé publique, au rang desquelles celles concernant le bien-être des salariés, ce qui nécessite la mise en place de comités de sécurité et santé au travail (CSST).

En poste depuis plus de deux ans, le docteur Iliassou Maïnassara, ministre de la Santé publique (*lire son interview p. 50-51*), estime que d'importantes réformes ont été entreprises, notamment le renforcement de l'offre de soins et de services de qualité à toute la population, afin que ses compatriotes bénéficient de bonnes prestations de santé. C'est le cas aussi en matière de sécurité et de santé au travail, car en termes législatifs, son pays s'est doté le 30 juin 2017 par décret n° 2017-540/PRN d'un document cadre de Politique nationale de sécurité et santé au travail (PNSST), avec pour objectif principal de protéger les travailleurs et d'assurer leur sécurité et leur santé par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans tous les secteurs.

Après cette étape décisive, le ministre de la Santé publique indique que « dans la recherche du bien-être des travailleurs salariés et de la préservation de l'environnement, notre pays a organisé en novembre 2017 avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail (BIT) un atelier de formation des

## Une offre de soins renforcée et des services de qualité pour toute la population.

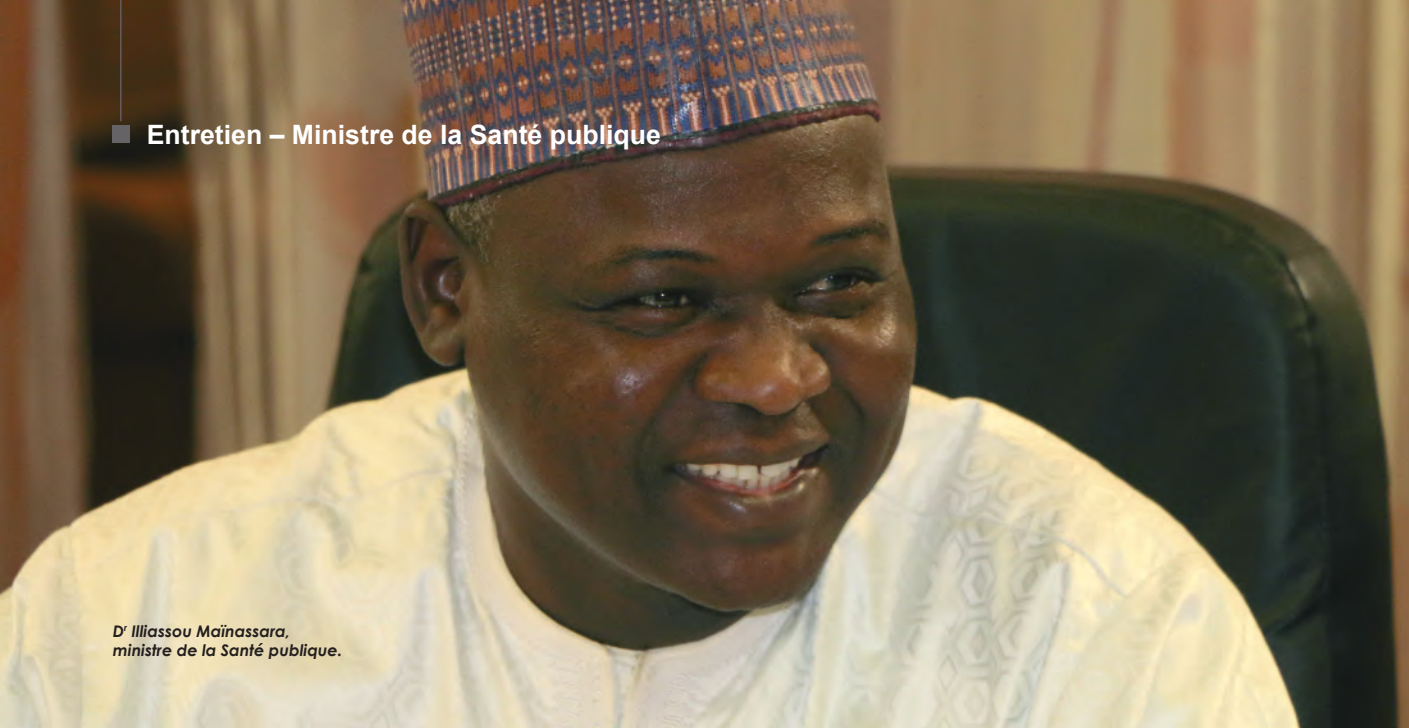
acteurs de la Sécurité et de la santé au travail (SST) sur l'amélioration des conditions de travail dans les PME, puis une journée d'orientation en octobre 2017 en prélude à l'élaboration du profil national en matière de sécurité et santé au travail dont le processus est toujours en cours ». Ajoutons que le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale poursuit à travers ses services déconcentrés la mise en place et la formation des membres des comités de sécurité et santé au travail (CSST) en entreprise en vue de promouvoir un milieu de travail décent et d'instaurer une culture de la prévention des risques professionnels en entreprise. Au registre du dialogue social, on note l'introduction inédite d'un processus d'élections professionnelles.

Au regard de la pluralité syndicale, explique-t-on au ministère de la Santé publique, cela participe de la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de déterminer sur des bases saines la représentativité des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. « C'est le gage d'une participation pleine et utile des partenaires sociaux aux réflexions et actions de développement dans notre pays », indique le D<sup>r</sup> Iliassou Maïnassara. Ce dernier fait d'ailleurs remarquer que ce processus a progressé de manière significative, même si quelques problèmes d'ordre financier compromettent encore son fonctionnement. Ainsi a été mis en place un cadre institutionnel et juridique (CONEP) chargé d'organiser les élections professionnelles. À l'issue des consultations, le gouvernement aura des interlocuteurs légitimes.

Autre chantier et pas des moindres : la couverture santé universelle, déjà en vigueur au Mali, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Qu'en est-il au Niger ? « Le système de couverture de santé universelle (CSU) occupe une place importante dans les priorités de l'État car il s'agit d'investir dans la justice sociale et le développement économique, des préoccupations très chères au président de la République. Mais la mise en place d'un système de CSU nécessite un nombre suffisant de professionnels de santé qualifiés et d'infrastructures, et cela tant dans les zones rurales qu'urbaines.

Il n'existe aucune solution miracle pour atteindre une CSU. Néanmoins, les expériences dans la sous-région indiquent que les pays peuvent progresser plus rapidement que par le passé. Sur la base de ses expériences, chaque pays est en mesure de prendre des dispositions pour accélérer ou soutenir les progrès vers une CSU. Des jalons sont déjà posés à travers des séries de rencontres et ateliers organisés dans ce sens. Pour le moment, on peut dire qu'un draft de l'architecture de la CSU et une feuille de route provisoire sont élaborés et seront soumis pour finalisation aux membres du groupe national de travail pour leur mise en œuvre », indique le ministre de la Santé publique. Affaire à suivre, donc.

Louise Bibalou-Durand



D<sup>r</sup> Illiassou Maïnassara,  
ministre de la Santé publique.

## « DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DE COUVERTURE UNIVERSELLE DE SANTÉ »

*Le docteur Illiassou Maïnassara, ministre de la Santé publique, évoque les réformes mises en œuvre par son gouvernement en matière de santé, et notamment leur impact sur la gestion des ressources humaines et celle des centres de santé.*

**Depuis votre prise de fonctions en octobre 2016, vous avez initié des réformes dans le secteur de la santé. Peut-on avoir un aperçu des mesures prises et de leur application effective ?**

**D<sup>r</sup> Illiassou Maïnassara :** En effet, d'importantes réformes ont été entreprises. Tout d'abord le renforcement de l'offre de soins et de services de qualité à toute la population, afin que les Nigériennes et les Nigériens puissent bénéficier de bonnes prestations de santé, et ce à travers plusieurs actions dont l'opérationnalisation de différents centres de santé : le Centre national de lutte contre le cancer, par l'instauration effective d'activités de chimiothérapie, par la finalisation des travaux de bâtiment et d'électricité ainsi que par le processus d'acquisition de l'accélérateur déjà lancé, et l'Hôpital général de référence de Niamey, avec l'organisation de plusieurs campagnes de chirurgie de pointe ayant permis la prise en charge de 286 dossiers compliqués devant normalement faire l'objet d'évacuation à l'extérieur. La prise en charge de ces

286 cas a coûté plus de 738 millions de FCFA à l'État, contre plus de 2,318 milliards de FCFA si ces malades avaient dû être évacués à l'étranger, soit une économie de plus de 1,579 milliard de FCFA. Ceci a contribué à l'allègement du fardeau des évacuations sanitaires, tant pour les patients que pour l'État. Ajoutons à cela le renforcement du contrôle et de l'inspection des établissements de soins et pharmaceutiques publics et privés avec plusieurs missions inopinées par les inspecteurs de service et sous la supervision du ministre de la Santé publique, qui a abouti à la fermeture de 52 établissements sanitaires privés pour non-conformité et pour exercice illégal de la profession de santé, ainsi que de 7 centrales pharmaceutiques privées pour non-respect de la loi portant exercice à titre privé de la profession pharmaceutique.

**Quel est l'impact de ces mesures en matière de gestion des ressources humaines ?**

Sur le volet ressources humaines, l'un des obstacles



majeurs est la disponibilité du personnel en quantité et en qualité, surtout en milieu rural, avec 25 % du personnel seulement y travaillant pour desservir 90 % de la population. Afin de corriger ce déséquilibre en tant que premier responsable du secteur, nous avons encouragé un redéploiement des effectifs existants et y avons procédé dans une volonté d'équité pour que cette couche majoritaire de notre population bénéficie de soins. Cette dynamique a été conduite dans la concertation avec les partenaires sociaux du secteur mais également avec le concours de la société civile, consultations que nous avons entreprises dans toutes les régions du pays dans le but de parvenir à un consensus autour de ce redéploiement. Cette action a permis le redéploiement de 1 875 agents de santé, toutes catégories confondues, à l'intérieur du pays, rehaussant significativement la proportion du personnel travaillant en zone rurale.

#### Qu'en est-il de la gestion des services de santé ?

L'introduction de l'approche à résultats rapides (ARR) ou initiative à résultats rapides (IRR/RRI) a permis de mobiliser les acteurs au niveau communautaire relativement aux questions de planification familiale, d'accouchements, de vaccination et de nutrition. Les principaux acteurs sont le personnel de santé, les autorités administratives, les chefs traditionnels, les responsables communaux et autres leaders au niveau communautaire, les chefs religieux, les relais communautaires, les ONG et agents des autres secteurs partenaires pour réaliser des résultats significatifs en 100 jours ou moins. Cette approche appliquée dans cinq des huit régions du pays a généré de réelles améliorations avec des résultats tangibles au niveau des indicateurs des services, mais aussi et surtout comme facteurs déterminants dans les nouvelles façons de travailler. À titre illustratif, en 2017, les cinq régions ont enregistré 1 058 024 femmes ayant entre 15 et 49 ans qui utilisent les contraceptifs modernes, contre 549 304 utilisatrices en 2014, soit une augmentation de 92,61 %.

#### Qu'avez-vous prévu en matière de financement du secteur ?

Pour réduire les coûts des soins à la population et donc réduire le risque d'appauvrissement des usagers des services de santé ainsi que pour améliorer la qualité de l'offre et augmenter la motivation du personnel et la qualité des données, le ministère de la Santé a initié la stratégie de financement basé sur les résultats (FBR). À travers cette stratégie, le ministère de la Santé veut instaurer une réelle culture de performance au niveau des prestataires du secteur public. Il s'agit donc d'un

changement radical par rapport à la situation actuelle de financement classique basé sur les moyens, où les structures de soins reçoivent tous les intrants nécessaires au fonctionnement sans aucune obligation de résultats. Un premier pilote a été mis en œuvre dans le district de Boboye, dans la région de Dosso, avec l'appui de la Banque mondiale. Le ministère de la Santé publique envisage de développer cette approche graduellement dans 6 autres districts: 2 avec le financement du programme de santé de la Coopération nigéro-belge et 4 sous financement du programme de santé de la Coopération nigéro-allemande. Le ministère entend s'appuyer sur le FBR et la gratuité des soins pour développer la stratégie de couverture universelle en santé en vue d'une meilleure protection des populations.

#### À quelles avancées les Nigériens peuvent-ils s'attendre d'ici à 2021 en matière de santé avec le Programme Renaissance II ?

Le dispositif Renaissance acte II s'est fixé comme objectif, d'ici à 2021, d'améliorer les conditions de santé et d'augmenter l'accessibilité des populations aux services de santé, et notamment: la couverture sanitaire, le développement de la santé de la reproduction en mettant l'accent sur la santé de la femme, de l'enfant, des jeunes et des adolescents, l'accroissement de l'efficacité du

**« Le redéploiement de 1 875 agents de santé à l'intérieur du pays a rehaussé significativement la proportion du personnel travaillant en zone rurale. »**

système de prévention sanitaire, l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition des services de santé, et enfin la réduction significative de la morbidité et de la mortalité dues aux affections aiguës et chroniques les plus meurtrières. C'est pourquoi, en conformité avec le Programme de la Renaissance, mon département a élaboré un Plan de développement sanitaire (PDS) 2017-2021 qui privilégie la prévention sanitaire, la promotion de la couverture universelle en santé et le renforcement de la gestion du système de santé. Cela s'opère autour des axes stratégiques que sont le renforcement du leadership et de la gouvernance, l'amélioration de l'offre de soins, de leur qualité ainsi que de la demande de prestations, ou encore l'amélioration de la disponibilité des ressources physiques et des intrants: infrastructures, équipements et médicaments, etc.

Serge-Henri Malet



# La CNSS

S'engager pour mieux servir

*Un véritable instrument de lutte contre la pauvreté, un acteur clé de développement économique et social du pays.*



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a été instituée par la loi N°65-004 du 8 février 1965 abrogée et remplacée par la loi N°2003-0034 du 5 août 2003 portant création d'un établissement public à caractère social dénommé CNSS. Ses statuts ont été adoptés par le décret N°2205-64/PRN/MFPT du 11 mars 2005.

Conformément aux dispositions de ces deux textes, la CNSS est un établissement public à caractère social, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du Ministre chargé du travail et est administrée par un Conseil d'Administration tripartite composé de treize (13) membres dont cinq (5) représentants des administrations de l'État, quatre (4) représentants des employeurs et quatre (4) représentants des travailleurs.

Elle a pour mission de gérer les différentes branches de sécurité sociale instituées en faveur des travailleurs salariés définis par le Code du Travail de la République du Niger. Ces branches sont aujourd'hui au nombre de trois, à savoir :

- La branche des prestations familiales destinée à alléger aux assurés sociaux les charges inhérentes à la naissance, l'entretien et l'éducation de l'enfant ;
- La branche des risques professionnels qui vise à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et le cas échéant à atténuer les conséquences pouvant résulter de la survenance des ces risques (incapacité temporaire ou partielle et décès) ;
- La branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants qui vise à garantir un revenu au travailleur salarié admis à la retraite et en cas de décès tde celui-ci à ses ayants droit.

En outre dans le cadre de sa mission, la CNSS gère un fonds d'action sanitaire et sociale dont le but est le service des prestations en nature en faveur des salariés et de leurs familles. Aujourd'hui, certaines de ces prestations sont élargies à toute la population (assurés et non assurés).

Pour financer les charges afférentes à ces branches, la CNSS dispose de ressources constituées principalement de cotisations payées par les employeurs et les travailleurs salariés.

Le plafond de l'assiette des cotisations est fixé à un montant de 6.000.000 francs cfa par an et par salarié, soit 1.500.000 francs cfa par trimestre ou 500.000 francs cfa par mois. Le taux global est de 21.65 % réparti comme suit :

- 8.40 % pour la branche des prestations familiales, à la charge exclusive de l'employeur ;
- 1.75 % pour la branche des accidents du travail et maladies professionnelles, à la charge exclusive de l'employeur ;
- 11.50 % pour la branche des pensions dont 6.25 % à la charge de l'employeur et 5.25 % à la charge du travailleur.

Il convient de préciser qu'au taux de 21.65 % s'ajoute celui de 0.50 % de la cotisation de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), à la charge de l'employeur, instituée par le décret N°2002-277/PRN/MFP/T du 28 novembre 2002 et recouvrée dans les mêmes conditions que les cotisations de la CNSS.

L'organisation administrative de la CNSS comprend, outre la Direction Générale, des Services Centraux et des Services déconcentrés.



# PLUS D'1 MILLION D'EMPLOIS CRÉÉS ENTRE 2011 ET 2017

*Lutter efficacement contre le chômage récurrent qui touche les 15-29 ans, tel est le combat des pouvoirs publics nigériens. Aidé par les bailleurs de fonds, le gouvernement ne désespère pas, malgré la conjoncture difficile, de créer plus d'emplois d'ici à 2021.*

Interrogé par Télé Sahel en février 2017 sur la question de la création d'emplois, le chef de l'État nigérien avait indiqué : « Si l'on veut renforcer les effectifs des forces de défense et de sécurité, on crée des emplois ; si l'on réalise des routes, on crée des emplois ; si l'on réalise des infrastructures énergétiques, ferroviaires et de télécommunications, on crée des emplois. (...) Mais il n'y a pas que l'État qui doit créer des emplois. Le secteur privé aussi doit en créer. Donc, c'est pour cela que mon gouvernement est en train de prendre des mesures pour améliorer le climat des affaires afin de permettre aux investisseurs nationaux comme étrangers de venir investir au Niger, et donc de créer des emplois. » Pour sa part Mohamed Ben Omar, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale (lire son interview p. 54-55), en dressant au Bureau international du travail (BIT) à Genève son bilan en matière d'emplois, a affirmé que 1 035 837 emplois avaient été créés entre 2011 et 2017, ce qui va nettement au-delà de l'objectif des 350 000 emplois que s'était fixé son gouvernement sur

de création d'emplois temporaires. « Aujourd'hui, on sent une récession économique dans la sous-région. Le secteur public comme le parapublic et le privé sont en baisse. Et il y a de moins en moins de recrutements dans la fonction publique », a dû admettre le ministre de l'Emploi.

Ajoutons que l'ensemble des emplois créés émane aussi bien du secteur public que du privé. En outre, le ministère de l'Emploi a engagé un processus d'actualisation de sa Politique nationale de l'emploi adoptée en 2009 afin de prendre en compte les réalités du moment. En termes de perspectives, l'on peut citer notamment l'organisation, en concertation avec le BIT, du processus d'élaboration de la nouvelle politique nationale de l'emploi, la finalisation du projet d'emploi des jeunes, et enfin l'inclusion productive, qui doit concerner 40 communes sur toute l'étendue du territoire et occuper environ 40 000 jeunes.

Cette concertation avec le BIT a donné lieu en juin 2018 à la ratification de deux conventions sur la politique de l'emploi portant sur les normes internationales du travail. En clair, l'exécutif nigérien s'engage, dans ces conventions, « à développer et à mettre en œuvre une politique nationale de l'emploi qui promeut activement le plein emploi librement choisi et productif, prenant en compte les conditions économiques et sociales au niveau national ». L'une des deux conventions prévoit, selon une instance onusienne, « la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises, y compris les très petites et moyennes entreprises (TPME) ainsi que les coopératives et, par conséquent, la création d'emplois décents ».

Optimiste sur la portée desdites conventions, le ministre nigérien de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale Mohammed Ben Omar s'est réjoui : « Ces conventions nous donnent un excellent cadre pour poursuivre avec plus de détermination la recherche permanente de réponses aux préoccupations du monde du travail, impliquant le bien être de la population toute entière, dans un climat social apaisé. »

Louise Bibalou-Durand

## L'exécutif s'engage dans une politique nationale qui promeut le plein emploi.

la période. Un chiffre validé par les rapports de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE), qui a réparti en trois catégories l'essentiel de ces emplois marchands : les emplois permanents, les emplois temporaires et l'auto-emploi.

De manière plus précise, le ministre Mohamed Ben Omar a expliqué, cette fois-ci à Niamey, qu'il y avait eu entre 2011 et 2016, période correspondant au premier mandat du président de la République Mahamadou Issoufou, 710 063 emplois créés, soit 137 028 permanents et 573 035 temporaires. Mais depuis le début du second mandat, la courbe a quelque peu fléchi puisque l'on a enregistré seulement 106 041 créations d'emplois, au nombre desquelles plus de 83 000 emplois temporaires. Il se dégage donc une très forte prédominance

# « L'EMPLOI REPRÉSENTE UN DÉFI MAJEUR À RELEVER »

Mohamed Ben Omar, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, revient sur les dernières créations d'emplois et détaille la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi (PNE).

Votre département regroupe le travail, l'emploi et la protection sociale. Quelle est l'importance de ces secteurs dans la mise en œuvre du Programme de Renaissance II du président de la République ?

**Mohamed Ben Omar :** Les domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale constituent des axes majeurs du Programme de Renaissance II traduits dans le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021. Dans les trois domaines, les défis à relever sont de divers ordres. En premier lieu, sur le plan de la protection sociale, il s'agit de réduire la vulnérabilité de la population et des groupes défavorisés. Pour ce faire, la couverture de la protection sociale doit être élargie à tous les niveaux, grâce à la poursuite de l'exécution des programmes et stratégies qui sous-tendent la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale adoptée en août 2011. Dans le domaine de l'emploi, l'orientation principale porte sur des actions à même de favoriser la promotion de l'emploi décent et l'insertion socio-économique des jeunes, notamment par le développement d'une offre de formation adaptée, ainsi que par le soutien à l'auto-emploi des jeunes. Au regard de ce qui précède, les attributions de mon département ministériel sont essentiellement centrées vers l'atteinte des objectifs assignés. Pour rappel, il

faut noter que le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale est chargé, en relation avec les ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation des politiques en matière d'emploi, de travail et de protection sociale, conformément aux orientations définies par le gouvernement. À ce titre, il crée un environnement qui facilite le dialogue social et favorise la promotion l'emploi et du travail décent ainsi que la lutte contre le chômage et le sous-emploi, de même qu'il applique la stratégie nationale dans le domaine de la promotion des droits et principes fondamentaux au travail, de la migration de main-d'œuvre et de la gestion des conflits en milieu professionnel. Comme on peut le constater, ces attributions participent à la prise en compte de la dimension sociale du développement.

**Votre département annonce la création de 1 035 837 emplois entre 2011 et 2017, ce qui va nettement au-delà de l'objectif de 350 000 que s'était fixé le gouvernement sur la même période. Pour atteindre ce chiffre, quelle politique avez-vous déployée, pour quels types d'emplois et dans quels secteurs ?**

Il faut rappeler que le gouvernement a adopté en 2009 une Politique nationale de l'emploi (PNE) qui traduisait la volonté des plus hautes autorités du Niger de placer la création d'emplois au centre des objectifs de politique économique et sociale en vue de l'amélioration des conditions socio-économiques des populations. Les programmes et les stratégies de sa mise en œuvre étaient fondés sur les principes directeurs tels que le développement de l'employabilité des ressources humaines par l'acquisition d'une formation de base et le renforcement des qualifications, l'amélioration

Répartition des emplois créés par type et secteur de 2011 à 2017

Secteurs	Emplois Permanents	Emplois Temporaires	Totaux
Agriculture/Élevage	11 477	151 485	162 962
Hydraulique/Environnement/ Assainissement	20 130	467 487	487 617
Santé	7 537	14 585	22 122
Éducation	65 844	6 310	72 154
Gouvernance	24 916	16 550	41 466
Industries/Mines/Pétrole	3 253	314	3 567
Assurance/Banque/Finance	3 851	646	4 497
Entrepôt/Transport/Communication	2 514	109 190	111 704
Eau/Électricité/Gaz	293	19	312
BTP/Urbanisme	6 640	27 184	33 824
Commerce/Tourisme/Artisanat	3 320	12 919	16 239
Autres secteurs sociaux	59 135	20 230	79 365
<b>Totaux</b>	<b>208 910</b>	<b>826 919</b>	<b>1 035 829</b>

Source : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale



des mécanismes de connaissance du marché de l'emploi dans l'optique d'une meilleure adéquation de la formation à l'emploi, l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale au niveau de la jeunesse, et enfin le développement des stratégies d'accueil, d'orientation professionnelle et de stages à destination des demandeurs d'emploi. La mise en œuvre de ces actions a permis d'enregistrer des résultats très probants en termes de création d'emplois. C'est ainsi que 816 144 emplois, toutes catégories confondues, ont été créés au cours de la période 2011-2015, pour un objectif de 250 000 décliné dans le Programme de Renaissance de SEM le président de la République. Au titre de la mandature en cours, et pour les deux premières années, les données collectées et traitées donnent une situation de 219 683 emplois créés, soit 90 413 en 2016 et 129 272 en 2017, ce qui donne un total de 1 035 829 emplois pour la période allant de 2011 à 2017 (*lire notre tableau*).

**D'ici à 2021, quelles sont les solutions préconisées face à la problématique de l'emploi et du travail des jeunes Nigériens qui perdure malgré les avancées, notamment l'aide attendue de la part des bailleurs de fonds ?**

La problématique de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, est une question qui préoccupe, au plus haut sommet, les autorités de notre pays. C'est pour cette raison que mon département ministériel entend développer et intensifier les actions centrées vers cette couche vulnérable de la population. D'ores et déjà, nous citerons en termes de perspectives l'élaboration en cours de la PNE 2019-2024 : l'atelier de lancement du processus de formulation a eu lieu en avril 2018 et une feuille de route a été adoptée à l'issue de cette rencontre. Notons aussi le

**« En 2019, la mise en œuvre du projet « Emploi des jeunes et production inclusive » va concerner 40 communes pour environ 40 000 jeunes. »**

démarrage en janvier 2019 de la mise en œuvre, pour une durée de 5 ans, du projet « Emploi des jeunes et production inclusive » qui va concerner 40 communes sur toute l'étendue du territoire en faveur d'environ 40 000 jeunes, la poursuite de la mise en œuvre du programme de création de micro-entreprises par les jeunes, la mise en œuvre prochaine du plan d'action national sur les investissements dans les ressources humaines en



Mohamed Ben Omar, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale.

santé et social dans le cadre de la poursuite des Objectifs de développement durable et de la Couverture sanitaire universelle, et enfin la poursuite et l'intensification des actions de prospection de l'emploi à l'étranger. Il est évident que l'emploi constitue un enjeu important pour tout pays qui se soucie de l'avenir de sa jeunesse et qui aspire à une quiétude sociale. Par ses multiples

dimensions, il représente un défi majeur à relever. Toutefois, la lutte contre le chômage et le sous-emploi est une œuvre de longue haleine qui requiert notamment l'élaboration de mécanismes pérennes et fiables de financement, une prise de

conscience collective des acteurs sur les enjeux de l'emploi ainsi que la mutualisation des efforts et la contribution de tous les acteurs. C'est pourquoi un accompagnement des bailleurs de fonds est vivement attendu, notamment dans le financement des programmes et projets en faveur des jeunes, ainsi que pour le renforcement des capacités.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

# « LA PROTECTION SOCIALE, UN AXE MAJEUR DU PROGRAMME RENAISSANCE »

*Le Dr Akilou Ahmet Baringaye, directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), se réjouit des 8,76 % de hausse des recettes entre 2016 et 2017, mais s'inquiète de la baisse de la masse salariale déclarée sur la même période.*

**En 2017, quel est le bilan financier et moral de la CNSS par rapport à 2016 ? A-t-il été à la hauteur de vos attentes, notamment en termes de mobilisation des financements ?**

**Dr Akilou Ahmet Baringaye :** En ce qui concerne le budget 2017, il me paraît opportun d'indiquer qu'il était particulièrement marqué par notre engagement ferme et résolu à améliorer de façon continue le niveau des recettes de cotisations et produits de placement, à maîtriser les charges de gestion, qu'elles soient techniques ou de fonctionnement, à consolider les investissements, à rehausser la qualité du service des prestations, et enfin à moderniser le fonctionnement

passant de plus de 161,112 milliards de FCFA en 2016 à environ 160,6 milliards en 2017, impactant du coup les produits techniques affectés aux trois branches de sécurité sociale gérées par la CNSS.

S'agissant des autres aspects positifs du bilan de l'exercice 2017, on peut citer l'effectivité de la modernisation des services et des méthodes de travail, qui s'est traduite par la poursuite de l'informatisation du traitement des dossiers de prestations sociales pour réduire les délais et payer les prestations à bonne date, la mise à disposition de moyens adéquats de travail, la reprise du manuel de procédures en vue de simplifier les traitements des dossiers et améliorer du coup la qualité du service rendu aux usagers, et enfin la politique fort appréciable de placement qui a permis de renforcer la viabilité financière de l'institution, de sécuriser les actifs et de rentabiliser la trésorerie active. En effet, au cours de l'exercice 2017, les différents placements financiers ont généré des revenus d'un montant global de plus de 5 milliards de FCFA, contre environ 3,7 milliards en 2016, soit une progression de 39,33 %.

**« Recouvrer les cotisations impayées est un défi important à relever puisqu'elles constituent notre principale source de financement. »**

de la CNSS. Cet engagement s'est traduit, à la clôture des comptes de l'exercice au 31/12/2017, par une augmentation des recettes de cotisations sociales, passées de plus de 35,453 milliards de FCFA en 2016 à plus de 37,260 milliards en 2017, soit une progression de 8,76 %, donc significative et non négligeable, surtout dans une période marquée par des difficultés observées dans les secteurs minier et pétrolier.

Ces difficultés, il faut le signaler, ont commencé à impacter négativement le nombre de travailleurs déclarés et, par voie de conséquence, la masse salariale soumise à cotisations. Au cours de la même période, il a en effet été observé une baisse de 1,24 % de l'effectif moyen des travailleurs déclarés par trimestre, qui passe de 70 667 en 2016 à 69 790 en 2017. Il en est de même de la masse salariale déclarée, qui a connu une régression de presque 542 millions de FCFA en

**Où en est la CNSS dans ses offensives tous azimuts pour recouvrer les cotisations impayées des employeurs défaillants ?**

Ce volet est l'un des véritables défis importants à relever, surtout quand on sait que les cotisations sociales constituent la principale source de financement de la CNSS. En dépit des résultats satisfaisants observés d'année en année dans la progression du niveau de recouvrement des cotisations sociales, on continue paradoxalement à observer un accroissement des restes à recouvrer malgré les moyens juridiques, matériels et humains importants, en phase avec les enjeux financiers, affectés au recouvrement de ces créances. Certains de ces moyens, du reste assez dissuasifs, ont favorisé un





*Dr Akilou Ahmet Baringaye, directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale.*

début de recouvrement efficace de ces créances au cours de l'année 2017. Enfin, la CNSS envisage de mettre en place, dans le cadre d'un plan stratégique triennal, des règles et des outils aptes à garantir et à pérenniser davantage la transparence et la bonne gouvernance de la gestion du recouvrement.

**Quelle est la portée de la convention de partenariat signée en octobre dernier entre le programme Zinder Saboua et la CNSS et portant sur la construction de deux villas de standing ministériel ? Avez-vous des conventions du même type avec d'autres organismes ?** La convention signée dans ce cadre a pour objet de désigner la CNSS comme partenaire officiel de Zinder

Saboua et s'inscrit dans la logique d'accompagner le président de la République et le gouvernement dans l'ambitieux programme de modernisation des grandes villes à travers la fête tournante de la célébration de la République du 18 décembre. Cette convention couvre deux volets : le premier, comme vous l'avez signalé, concerne la construction de deux villas de standing ministériel, et le deuxième porte sur la prise en compte de la CNSS dans le plan de communication des festivités dont, entre autres, le stand de la CNSS sur le site des expositions, l'intégration au plan média et la présence du logo de la CNSS sur tous les supports de promotion. Par rapport à la deuxième partie de votre question, je vous confirme qu'avant de signer la convention de Zinder Saboua, la CNSS en avait signé deux autres avec l'Agence nationale pour l'organisation de la Conférence de l'Union africaine Niger 2019.

**Quelle place a été accordée à la sécurité sociale dans le Programme de Renaissance acte II du président de la République ?**

La protection sociale, faut-il le rappeler, est l'un des axes majeurs du Programme de Renaissance du président de la République. La protection sociale recouvre un ensemble de politiques et de programmes publics et privés visant à prévenir, réduire et éliminer les aspects économiques et sociaux de la vulnérabilité face à la pauvreté. En d'autres termes, elle désigne tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, soit les situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses comme la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage, les charges de famille... En ce qui concerne la composante sécurité sociale gérée par la CNSS, il a été émis en 2017 plus de 15 milliards de FCFA au titre du paiement des prestations sociales régulièrement versées aux bénéficiaires et près de 2 milliards au titre du financement des prestations de l'action sanitaire et sociale au profit des assurés, de leurs ayants droit et de l'ensemble de la population. Par le volume important des investissements dans divers secteurs – placements financiers, prises de participation et octroi de subventions à diverses organisations socio-professionnelles – et des dépenses en prestations sociales, notre institution contribue incontestablement au développement économique et social du pays et lutte contre les différentes formes de vulnérabilité des travailleurs et de leurs familles, susceptibles de les enliser dans la pauvreté, notamment avec les activités d'action sanitaire et sociale menées au niveau des centres médico-sociaux de la CNSS, qui étendent leurs prestations à l'ensemble des populations qui les fréquentent.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

# « L'ENTREPRENARIAT REPRÉSENTE UNE ALTERNATIVE AU CHÔMAGE DES JEUNES »

*Ibrahim Issifi Sadou, ministre de l'Entrepreneuriat des jeunes, identifie les secteurs porteurs afin de stimuler un environnement propice. La Compétition de plans d'affaires (CPA), qui se tient tous les ans, est un exemple d'action menée dans ce sens.*

**Comment définir les contours de vos missions à la tête de ce ministère dédié à l'entrepreneuriat des jeunes ?**

**Ibrahim Issifi Sadou :** Avant de répondre à votre question, je dois rappeler quelques faits saillants par rapport à la situation de la jeunesse au Niger. La population de notre pays est essentiellement rurale (86 %), et très jeune : plus de 60 % ont moins de 30 ans. Cependant, cette frange de la population rencontre beaucoup de difficultés à s'insérer dans le circuit économique pour diverses raisons. Le développement de l'entrepreneuriat des jeunes devient donc une priorité de premier ordre afin de créer les conditions favorisant la création d'entreprises individuelles ou collectives. Dès lors, l'entrepreneuriat représente une alternative concrète au chômage des jeunes. Ainsi, fondant beaucoup d'espoir sur cette jeunesse qui constitue le fer de lance de tout développement, et désireux de prendre toutes ses préoccupations en charge, le président de la République, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renaissance II, a créé en avril 2016 un ministère spécifiquement dédié à la question de l'entrepreneuriat des jeunes.

Revenant à votre question, il faut retenir que par décret n° 2016-208/PM du 11 mai 2016 qui précise les attributions des membres du gouvernement, le ministre de l'Entrepreneuriat des jeunes est chargé, en rapport avec les autres ministres concernés et suivant les orienta-

tions définies par le gouvernement, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'entrepreneuriat des jeunes. À ce titre, je dois identifier les secteurs porteurs pour un entrepreneuriat massif des jeunes, diplômés ou non, concevoir les stratégies de formation, d'accompagnement et de coaching des jeunes entrepreneurs, concevoir une politique cohérente et rationnelle d'appui au financement de leurs activités, et enfin promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en développant des programmes d'appui ainsi que les mécanismes anciens et nouveaux de financement des projets des jeunes diplômés. Pour mener à bien cette mission, je dispose de l'aide d'une équipe compétente.

**Comment, dans son programme de société, se traduit l'importance accordée aux jeunes par le président de la République ?**

La question de la jeunesse, au regard des enjeux et défis qu'elle représente aujourd'hui pour notre pays et pour la sous-région, est l'une des préoccupations urgentes des plus hautes autorités de la 7<sup>e</sup> République. Ainsi, dans le Programme de Renaissance II, l'axe n° 8 a été spécialement dédié à la promotion de l'emploi des jeunes. Par ailleurs, ce programme a été soutenu par l'adoption de la Stratégie de développement durable pour la croissance inclusive (SDDCI Niger 2035), dont



Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entrepreneuriat féminin.



l'un des axes est le développement du secteur privé nigérien, à travers notamment la diversification de l'économie, l'absorption des jeunes sur le marché de l'emploi et l'entrepreneuriat. Cette volonté a été réaffirmée avec l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement économique et social (PDES) assorti de son Plan d'actions prioritaires (PAP) 2017-2021 ayant fait l'objet, à Paris en 2017, de la Table ronde des bailleurs de fonds qui a permis au gouvernement nigérien de mobiliser 17 000 milliards de FCFA.

### Quelles dispositions avez-vous envisagées à l'endroit des jeunes de la diaspora ?

Le Niger organise chaque année une Compétition de plans d'affaires (CPA) à laquelle plusieurs jeunes de la diaspora participent activement et remportent même des prix. Le gouvernement envisage aussi d'accorder des facilités aux investisseurs de la diaspora, comme assouplir les formalités de création et d'installation de leurs entreprises. Dans la même logique, il a décidé de mettre en place un plan d'accompagnement qui encourage les Nigériens de la diaspora à créer des entreprises au pays. De plus, il compte passer des accords commerciaux progressistes qui contribuent à promouvoir l'innovation, à ouvrir de nouveaux marchés et à créer des opportunités pour eux.

### Quelles seront vos priorités en termes d'actions en 2019 ?

Nous allons accélérer la mise en place d'un fonds de garantie de financement des entreprises des jeunes afin de leur faciliter l'accès au crédit, une initiative qui permettrait de créer les conditions d'accompagnement pour l'émergence de l'entrepreneuriat des jeunes, qu'ils soient ruraux, diplômés des centres de formation aux métiers ou qu'ils aient acquis une expertise par expérience. Nous allons aussi renforcer les capacités des structures d'accompagnement comme les centres incubateurs, renforcer les capacités des jeunes promoteurs et entrepreneurs, et enfin créer des emplois décents pour les jeunes dans



Ibrahim Issifi Sadou,  
ministre de l'Entrepreneuriat des jeunes.

l'agriculture et l'élevage. Nos initiatives couvriront tous les domaines et porteront sur l'appui organisationnel, les formations et les stages d'incubation, les kits de démarrage ou l'accès aux lignes de crédit et l'accompagnement avec des Business Plans. Des actions seront entreprises telles la mise en place d'un cadre multi-acteurs pour un suivi participatif et un mécanisme d'émulation entre les jeunes des 8 régions du Niger. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme

rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entrepreneuriat féminin. Pour ce faire, le Niger a besoin du soutien de tous ses partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre du plan d'actions 2018-2020. C'est pourquoi nous avons déjà entrepris une offensive diplomatique envers eux.

*Propos recueillis par  
Serge-Henri Malet*

## Bio

Ibrahim Issifi Sadou, 45 ans, marié et père de 6 enfants, est titulaire d'une licence en gestion et organisation des entreprises de l'Institut national d'économie du Bénin et d'un master en logistique-transport de l'École des cadres de Lomé. Il a fait ses débuts dans le secteur privé nigérien en qualité de cadre dirigeant pour le compte de sociétés Nestlé puis Airtel.

Il s'installe ensuite à son propre compte, créant ses premières entreprises : d'abord dans le domaine de l'import-export, puis dans celui du BTP. Ainsi, c'est à un spécialiste du secteur privé que le chef de l'État nigérien a fait appel en avril 2016 pour diriger le ministère de l'Entrepreneuriat des jeunes. De sa nomination jusqu'à ce jour, il estime que d'importantes actions concrètes ont été posées, et qu'elles sont appréciées par les jeunes. Citons l'élaboration d'un Plan d'actions national triennal 2018-2020 visant la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

## ■ Formation professionnelle

Des jeunes en apprentissage sur financement du FAFPA.

# « PROMOUVOIR L'INSERTION ET L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES »

*De nouvelles filières de formation professionnelle en adéquation avec les activités des régions ont été créées dans chacune d'entre elles.*

Depuis 2011, les pouvoirs publics nigériens se sont engagés à revaloriser le secteur de la formation professionnelle. En effet, le pays ne comptait que deux lycées professionnels et techniques et sept centres de formation. Pour justifier ce choix politique, Tidjani Idrissa Abdoukadi, ministre des Enseignements professionnels et techniques (*lire son interview p. 62-63*), indique que le projet de société du président « Renaissance acte II » préconise une nouvelle vision visant à promouvoir l'employabilité : « *Il s'agit de développer la formation professionnelle afin de créer les conditions d'insertion professionnelle et d'employabilité des jeunes : l'effectif des élèves qui y seront orientés représentera 40 % de ceux de l'enseignement secondaire à l'horizon 2021.* »

S'agissant des axes à travers lesquels est abordée la question de l'employabilité des jeunes, on peut retenir notamment l'ouverture de nouvelles filières dans les collèges d'enseignement technique (CET), les lycées d'enseignement professionnel (LEP) et les centres de formation aux métiers (CFM). Ces filières répondent aux besoins du marché et concrétisent l'idée de développer des créneaux porteurs d'insertion pour les jeunes dans toutes les régions du pays. « *C'est dans cet esprit que depuis 2011 ont été créées dans des lycées des filières liées aux activités économiques spécifiques des zones d'implantation, comme par exemple la pétrochimie dans la région de Diffa où il existe un site d'exploitation pétrolière, l'agriculture et élevage dans un lycée professionnel à Téra dans la région du fleuve devant abriter le barrage de Kandadji, ou encore l'hôtellerie et le tourisme dans la cité historique d'Agadez* », précise le ministre T. Idrissa Abdoukadi. Ce dernier ajoute

que tous ces établissements ont recours à des « *stages professionnels qui constituent une période de formation pratique complémentaire à la formation initiale et continue, donnant aux diplômés les moyens de développer leur savoir-faire et favorisant leur insertion dans le monde actif* ».

Il faut relever par ailleurs que dans le cadre de l'employabilité des jeunes, des actions ont été menées par le ministère des Enseignements professionnels et techniques à travers le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA, *lire l'interview de son directeur général p. 64-65*) et des directions nationales comme la Direction de l'orientation et des stages professionnels (DOSP). Toutes ces actions ont permis, avec l'appui des partenaires au développement, le placement des jeunes en stage dans les entreprises et ateliers et l'accompagnement des sortants des dispositifs de formation avec des kits d'insertion.

Des bailleurs de fonds ont identifié plus de 300 métiers porteurs, parmi lesquels l'artisanat, la plomberie, l'électricité, le tourisme, etc. L'essentiel a été identifié à travers des études réalisées notamment par l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEF). Ce sont elles qui ont conduit à l'implantation des filières spécifiques dans les différentes régions du pays. Et pour mieux faire connaître les opportunités que la formation professionnelle offre en région, un plan de communication du ministère a été réalisé et validé par l'ensemble des acteurs. Il est assorti d'un plan d'actions 2017-2021. On note que ce plan devrait contribuer à porter la proportion des apprenants en enseignement professionnel de 8 % en 2017 à 31,25 % en 2019, tous niveaux de qualification confondus. Cet effort est jugé par certains experts d'une ampleur sans précédent dans la sous-région. Le gouvernement serait presque parvenu à quadrupler, sur la période 2011-2017, le nombre de jeunes engagés dans ces filières : ils sont en effet passés de 8 000 à 30 000 inscrits. **Louise Bibalou-Durand**





# FONDS D'APPUI À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE

*Au FAFPA, nous faisons de la formation et de l'accompagnement  
à l'insertion des jeunes, une de nos priorités !*

## PRÉSENTATION

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) est créée par décret N°2015 – 565/PRN/MEP/T du 26 octobre 2015 en remplacement du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA). Il est placé sous la tutelle technique du ministère en charge de la formation professionnelle et la tutelle financière du ministère en charge des finances. Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) est un établissement public à caractère social, doté de l'autonomie administrative et financière.

## MISSIONS

Le FAFPA a pour mission générale, la mise en œuvre pratique de la politique du gouvernement en matière d'Enseignement et de Formation Professionnelle et Techniques (EFPT) par le financement de la formation professionnelle continue, qualifiante par apprentissage, de l'orientation, de l'accompagnement, de la reconversion et de l'insertion des jeunes nigériens dans le circuit de l'économie nationale.

À ce titre, le FAFPA est chargé notamment sans que cette liste de missions soit exhaustive,

- de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales d'EFPT ;
- d'appuyer, accompagner et intensifier la formation par apprentissage et contribuer à sa rénovation ;
- d'appuyer les opérateurs de formation professionnelle par le financement du perfectionnement de leurs formateurs, l'élaboration de stratégies novatrices et d'ingénieries pédagogiques appropriées ainsi que par l'amélioration de leurs outils et instruments didactiques de formation ;
- d'appuyer et accompagner les entreprises du secteur moderne, de l'artisanat et des entreprises informelles, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs plans et /ou projets de formation.

## PERSPECTIVES

Le FAFPA se fixe comme objectif de former 30 000 jeunes par an dans la perspective de l'atteinte de 40 % des effectifs du MEP/T par rapport à l'enseignement du niveau moyen à l'horizon 2021.  
De faire passer le taux d'insertion des formés de 63 % à 80 % d'ici 2021.

### DIRECTION GÉNÉRALE :

Rue K.K 37 - NIAMEY  
Tél. : (+227) 20 72 32 33  
Email : fapadg@gmail.com.  
Site web : www.fafpa.ne

### ANTENNES RÉGIONALES :

Antenne Niamey	Tél. : (+227) 20 72 32 33 - Email : fafpany@gmail.com
Antenne Dosso	Tél. : (+227) 20 65 08 66 - Email : fafpado@gmail.com
Antenne Maradi	Tél. : (+227) 20 41 09 45 - Email : fafpami@gmail.com
Antenne Zinder	Tél. : (+227) 20 51 24 25 - Email : fafpazr@gmail.com
Antenne Diffa	Tél. : (+227) 20 54 02 07 - Email : fafpada@gmail.com
Antenne Agadez	Tél. : (+227) 20 44 09 43 - Email : fafpaaz@gmail.com
Antenne Tahoua	Tél. : (+227) 20 61 00 61 - Email : fafpata@gmail.com
Antenne Tillabéry	Tél. : (+227) 20 71 11 13 - Email : fafpaty@gmail.com

# « IL FAUT ÉLARGIR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL »

*Tidjani Idrissa Abdoukadi, ministre des Enseignements professionnels et techniques, indique que son gouvernement a mis l'accent sur la création de lycées techniques afin de former aux compétences pointues nécessaires à l'économie du pays.*

Ces trois dernières années, la création de lycées professionnels a-t-elle eu un impact notable sur la revalorisation de la formation professionnelle de chaque région ? Peut-on dire que les Nigériens sont de mieux en mieux formés ?

Tidjani Idrissa Abdoukadi : Assurément oui, puisque la création de ces lycées procédait d'un double objectif : d'un côté doter chacune des 8 régions du pays d'au moins un lycée pour répondre à la demande sociale et rapprocher les apprenants de ces dispositifs de formation, et de l'autre assurer la diversification des formations en fonction des créneaux porteurs en région. Du point de vue du maillage territorial, depuis 2011, le nombre de lycées est passé de deux – un public, le lycée technique Dan Kassawa de Maradi créé en 1970, et un semi-public, le lycée professionnel Issa Béri de Niamey créé en 1966 – à huit : à Zinder, un lycée d'enseignement professionnel dédié au froid, à la climatisation et à la maintenance industrielle ; à Tahoua, un lycée pour les métiers de métreur topographe et de l'électricité ; à Agadez, un lycée hôtelier ; à Téra, un lycée agricole ; à Diffa, un lycée technologique pour le génie électronique et la pétrochimie, et enfin à Doutchi, un lycée technologique spécialisé en génie civil et en techniques commerciales. Les effectifs pour l'ensemble de ces lycées sont passés de 2 303 élèves en 2015 à 8 643 en 2018, ce qui démontre un engouement certain pour ces établissements parmi lesquels quatre sont en train d'être dotés d'infrastructures et d'équipements modernes : les lycées d'Agadez, de Doutchi et de Téra sur financement de la Banque mondiale, et celui de Diffa sur financement de la Banque africaine de développement. Le nombre remarquable de ces lycées techniques traduit la place qu'occupe la formation professionnelle dans le domaine de l'éducation, car il est attendu d'elle qu'elle dote l'économie des compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'émergence des secteurs formel et non formel. La création de ces lycées a d'ailleurs permis d'alimenter les huit instituts

universitaires de technologie (IUT) des régions ainsi que les universités.

**Comment votre ministère contribue-t-il à aider le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) à s'investir auprès des guichets internationaux en vue de renforcer ses capacités ?**

Le ministère des Enseignements professionnels et techniques est l'autorité de tutelle technique du FAFPA. En tant que tel, il s'investit pleinement auprès des partenaires financiers, des organismes non gouvernementaux ainsi que des bailleurs bilatéraux et multilatéraux afin de mobiliser leurs ressources et leur expertise au profit du FAFPA dans la mise en œuvre des actions de formation/insertion des jeunes Nigériens. Cet investissement s'est traduit ces huit dernières années par la signature de plusieurs conventions de partenariat avec des ensembles régionaux ou sous-régionaux ainsi qu'avec certaines institutions de financement. Ceci a permis au FAFPA de financer la mise dans le circuit de l'économie nationale des jeunes diplômés en difficulté d'accès à l'emploi à travers des sessions de formation, d'apprentissage et de reconversion. Ainsi, des dizaines de milliers de jeunes scolarisés, non scolarisés ou déscolarisés provenant de toutes les catégories sociales ont pu bénéficier de ces formations/apprentissages/actions

## Bio

Tidjani Idrissa Abdoukadi, 54 ans, marié et père de famille, est un sociologue de profession, titulaire depuis 1997 d'une maîtrise de l'université de Ouagadougou. De 1998 à 2002, il a d'ailleurs mené plusieurs études et recherches sur des sujets variés pour la Banque mondiale, l'AFD, etc. Parallèlement à ses activités de chercheur, il obtient des galons de baron local en politique : de 2003 à 2010, il sera adjoint au sous-préfet de la ville de Tessaoua, puis sous-préfet et enfin préfet de Madarounfa. Il sera ensuite élu député de 2011 à 2016, année de son entrée au gouvernement comme ministre des Enseignements professionnels. Signalons aussi qu'il est secrétaire général national du parti au pouvoir depuis 2014.





Tijani Idriss Abdoukadi,  
ministre des Enseignements  
professionnels et techniques.

d'insertion. À ce titre, le FAFPA bénéficie de l'appui de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la Coopération suisse, etc. Le FAFPA a aussi signé plusieurs conventions de partenariat avec notamment le ministère algérien de la Formation professionnelle, l'Office de formation de perfectionnement professionnel et du travail (OFPPT) du Maroc ainsi qu'avec d'autres pays amis. Ce partenariat se traduit depuis plusieurs années par l'équipement de dizaines de centres de formation aux métiers et par l'assistance technique au personnel d'encadrement. De ces centres de formation sont sortis des milliers de jeunes Nigériens formés aux différents métiers et suivis dans leur insertion professionnelle. Il faut également rappeler que le FAFPA est membre du Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle (RAFPRO) dont la présidence est actuellement assurée par le Niger à travers le directeur général du FAFPA. C'est le lieu de remercier tous ces pays et ces institutions amis du Niger pour leur apport

inestimable dans la résorption de l'épineux défi que constitue la question de l'emploi des jeunes

**Pour 2019, quels sont les objectifs inscrits sur la feuille de route de votre ministère ?**

Le défi de la mobilisation des ressources s'impose. En dépit des ressources mesurées de l'État qui a fait de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) une priorité, ou des appuis des partenaires à travers les projets, les programmes et le Fonds commun sectoriel de l'éducation et de la formation, les besoins perdurent. Il s'agira pour le sous-secteur d'élargir les capacités d'accueil de l'EFTP pour porter la proportion des apprenants de 25,57% en 2015 à 40% en 2021, en veillant à ce que les formations répondent qualitativement aux besoins de l'économie et du marché du travail. Il faut aussi noter que ce système est appelé à prendre en charge la masse critique des non scolarisés et déscolarisés, et à assurer jusqu'à l'âge de 16 ans le maintien dans le système éducatif des enfants qui ne peuvent pas poursuivre leurs études dans l'enseignement général. Le défi est grand. Le ministère a commandité deux études qui seront réalisées avec l'appui des partenaires, une sur le financement de l'EFTP et l'autre

sur une stratégie pour l'atteinte de l'objectif de 40%. La deuxième priorité est d'ordre institutionnel. Le gouvernement vient d'adopter cinq décrets d'application de la loi déterminant les principes fondamentaux de

**« Le nombre remarquable de ces lycées techniques traduit la place qu'occupe la formation professionnelle dans le domaine de l'éducation. »**

l'EFTP. Une trentaine d'arrêtés d'application viendront compléter le dispositif réglementaire et permettront d'assurer une meilleure organisation et un fonctionnement efficace de tous les maillons du système EFTP. La mise en application de tous les textes va conduire le sous-secteur à concrétiser les réformes nécessaires prenant en compte les audits institutionnels et analyses diagnostiques, les *fora* et colloques internationaux ainsi les évolutions internationales de l'EFTP.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

# « LE FAFPA A FORMÉ PLUS DE 20 000 JEUNES DE 2013 À 2017 »

*Abdou Djerma Lawal, directeur général du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) et président du Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle (RAFPRO), rappelle que le FAFPA est par excellence l'outil de renforcement des compétences des acteurs socio-économiques.*

## Comment définir les missions du FAFPA ?

**Abdou Djerma Lawal :** Le FAFPA est un établissement public de l'État doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Créé le 26 octobre 2015 suite à la restructuration du FAPCA, ce fonds, dans sa forme juridique actuelle, s'est vu confier en plus de ses missions d'origine la prise en charge de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes après leur formation. Mais le FAFPA a pour mission générale la mise en œuvre pratique de la politique du gouvernement en matière

d'enseignement et de formation professionnels et techniques (EFPT) à travers le financement de la formation professionnelle continue et de la formation qualifiante par apprentissage des jeunes Nigériens, de leur orientation, leur accompagnement, leur reconversion et leur insertion dans le circuit de l'économie nationale.

## Comment le secteur privé contribue-t-il au financement de la formation professionnelle ?

Il faut préciser que les entreprises exerçant sur le territoire national sont assujetties au paiement de la taxe d'apprentissage (TAP), un prélèvement collecté par l'administration fiscale sur la masse salariale des entreprises à hauteur de 3 % pour les nationaux et 5 % pour les étrangers. Ces sommes, reversées au FAFPA à hauteur de 60 % des produits collectés, contribuent à la mise en formation des salariés d'entreprises et au renforcement des capacités de leur personnel ainsi qu'à la mise à leur disposition d'ouvriers qualifiés en fonction de leurs besoins.

## Quelles sont les ressources du FAFPA et quels sont les résultats obtenus dans l'utilisation de ces lignes budgétaires ?

Le FAFPA tire ses ressources essentiellement de la subvention de l'État, de la taxe d'apprentissage dont nous vous parlions et des fonds d'aide extérieurs. Il faut noter que cette année, 30 000 jeunes ayant épuisé leur cursus sont sortis du cycle primaire de l'enseignement sans diplôme. Le FAFPA prévoit la mise en formation de 15 000 de ces jeunes. Il faut rappeler ici que le président de la République a décidé de rendre obligatoire l'école pour tous les jeunes Nigériens jusqu'à l'âge de seize ans. La mise en formation de ces 15 000 jeunes se fera à travers un cycle de formation/apprentissage/insertion sanctionné par un certificat de qualification



*Abdou Djerma Lawal, directeur général du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage.*



À travers le Programme NIG 017, ce sont 4 145 jeunes qui ont bénéficié de formations en atelier, de formations qualifiantes et de formations initiales à profil professionnel.

professionnelle (CQP) à l'issue d'une formation de deux ans. Il est aussi bon de rappeler à ce niveau que le FAFPA a signé plusieurs conventions et accords de partenariat, notamment avec l'Office algérien de la formation professionnelle et l'Office de formation de perfectionnement professionnel et du travail (OFPPT) du Maroc. Par ailleurs, ces quatre dernières années, nous enregistrons au profit du FAFPA, en vue de la prise en charge de la formation/insertion des jeunes Nigériens, une forte contribution des bailleurs de fonds : PRODEC, PEJIP, Union européenne, Royaume du Luxembourg, UNICEF et Coopération suisse.

### Comment mesurer les résultats du FAFPA ?

En matière de résultats obtenus par le FAFPA dans la mise en œuvre de ses activités en lien avec les ressources mises à sa disposition, sachez qu'il a formé de 2013 à 2017, toutes catégories de métiers et tous secteurs d'activités confondus, un peu plus de 20 000 jeunes. Pour vous donner quelques exemples, sur financement de l'Union européenne à travers l'UNICEF, le FAFPA a formé et placé 661 jeunes dans la région de Diffa, une région en proie aux actions négatives de certains groupes terroristes, dans le cadre du projet de « renforcement du droit des enfants et des jeunes à l'éducation et à la protection contre la violence et l'exploitation pour favoriser la stabilité et la paix dans la région de Diffa ». Dans le même cadre, en apprentissage agricole, 545 jeunes ruraux ont été formés courant 2017 dans 5 filières agricoles et d'élevage sur financement de la Banque mondiale. Dans le cadre d'une action de la Coopération luxembourgeoise et de l'Union européenne à travers le Programme NIG 017, ce sont 4 145 jeunes qui ont bénéficié de formations en atelier, de formations qualifiantes et de formations initiales à profil professionnel. Toutes ces dispositions visent à terme une formation qualifiante des jeunes afin de leur permettre d'accéder non seulement à l'emploi, mais également à l'auto-emploi par l'entrepreneuriat, c'est-à-dire la création de leurs propres ateliers, micro-entreprises ou entreprises. Concernant l'aspect de la formation continue des entreprises, qui constitue une des priorités du FAFPA, il a conduit en 2018 des formations en ingénierie de la formation au profit de 150 directeurs des ressources humaines d'entreprises du secteur bancaire, de la télécommunication, de l'assurance, des médias, du BTP, etc.

En janvier 2018, vous avez signé à Niamey avec l'Agence UA 2019, organisatrice de la 33<sup>e</sup> Conférence de l'UA, une convention de partenariat pour la formation et le renforcement des capacités de quelque 13 000 jeunes Nigériens appelés à soutenir l'organisation de cet événement. Quelles perspectives et oppor-



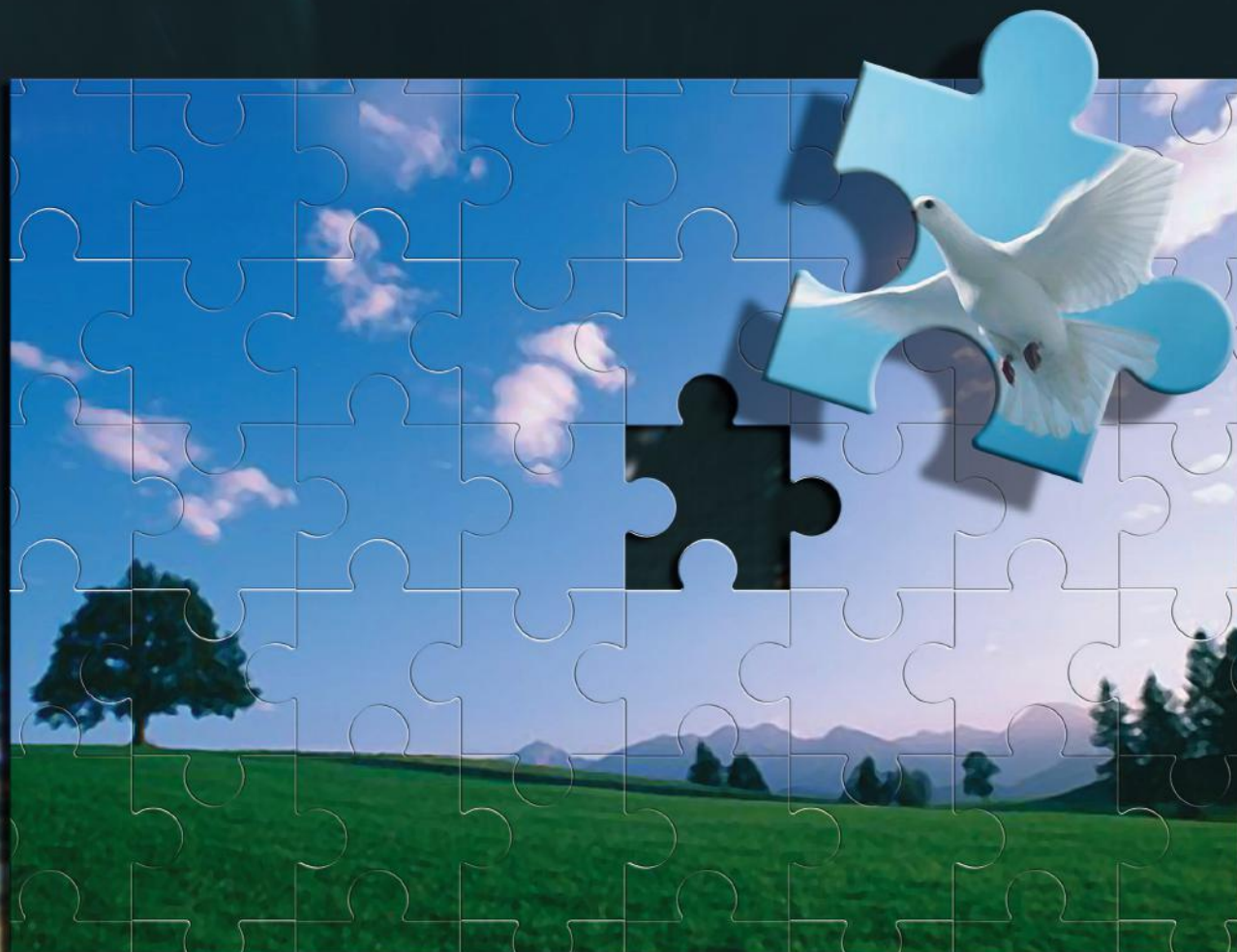
### tunités le FAFPA offre-t-il à ces jeunes en formation ?

L'UA 2019 constitue une grande opportunité d'emploi pour les jeunes Nigériens, raison pour laquelle le FAFPA a signé une convention de partenariat avec l'équipe chargée de son organisation. Ce sont en effet 13 000 jeunes Nigériens qui seront mobilisés et formés à cette occasion dans divers domaines entrant dans le champ de l'organisation de ce rassemblement : la santé, les TIC, les médias, les transports, l'hôtellerie, les arts et loisirs, et enfin le protocole. Le personnel de l'Agence UA 2019 bénéficiera aussi de plusieurs sessions de renforcement de capacités. Précisons qu'à l'issue de l'événement, ces formations assureront à près de 4 500 jeunes des emplois permanents.

### Comment envisagez-vous l'avenir pour le FAFPA ?

Le Programme de la Renaissance II du président de la République traduit par la Déclaration de politique générale du gouvernement se donne comme objectif l'atteinte de 40 % des effectifs de l'enseignement secondaire et moyen au niveau de l'EFTP à l'horizon 2021. C'est dans ce cadre que le FAFPA se fixe comme objectif de former de 30 000 jeunes par an. Nous comptons aussi faire passer le taux d'insertion des formés de 63 à 80 % d'ici à 2021. Le FAFPA, par ses missions, constitue à n'en point douter une grande opportunité pour la jeunesse nigérienne : il est par excellence un outil de renforcement des compétences des acteurs socio-économiques du Niger.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*



***Vous allez  
comprendre  
l'Actualité !***

**L'INTELLIGENT** D'ABIDJAN

[www.lintelligentdabidjan.ci](http://www.lintelligentdabidjan.ci)

Depuis 2007, l'Intelligent d'Abidjan nouvelle formule est arrivé.  
Plus clair, plus précis, plus dense, plus beau, en somme plus INTELLIGENT  
que jamais : nouvelles rubriques, plus de loisirs, plus d'investigations.  
Découvrez-le dès maintenant dans vos kiosques.

**Le Quotidien dont vous avez rêvé.**



## ■ Logements

# UNE BANQUE ET UN FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Depuis juin 2018, les Nigériens peuvent enfin espérer la réalisation de logements grâce aux deux instruments que sont la Banque de l'habitat du Niger (BHN) et le Fonds national de l'habitat (FNH) entériné en 2017.

Il s'agit de booster l'engagement du président Mahamadou Issoufou à doter le pays d'un parc immobilier de 25 000 logements sociaux d'ici à 2021.

L'ambition présidentielle de doter le pays d'un parc immobilier de 25 000 logements sociaux lancée en 2016 peu après la réélection du chef de l'État nigérien concerne l'ensemble du territoire national et devrait apaiser les inquiétudes, voire les souffrances, des ménages modestes et des travailleurs, tous secteurs et niveaux confondus, qui subissent depuis des années la crise de l'immobilier dans ce pays à la jonction entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. Pour de nombreux experts nigériens du secteur de l'habitat, le pays, confronté à ce déficit immobilier depuis son indépendance en 1960, nécessite un parc de 40 000 logements par an pour une population estimée à 20,67 millions d'habitants. Le programme présidentiel prévoit de bâtir, sur la période 2016-2021, un parc de 5 000 logements par an répartis sur l'ensemble du pays. Une autre initiative dans le domaine de l'immobilier social a été présentée par l'exécutif lors de la conférence de la Renaissance tenue en décembre 2017 à Paris, en France, avec comme partenaires le PNUD et la Banque mondiale. À cette occasion, le Niger avait présenté aux partenaires techniques et financiers publics et privés sa vision stratégique déclinée en un Plan de développement économique et social (PDES) calé sur la période 2017-2021 assorti d'un programme d'actions prioritaires (PAP) au titre duquel la Société nigérienne de promotion immobilière (SONIPRIM) prévoyait de construire 550 logements afin de relancer le secteur immobilier et d'améliorer les conditions de vie des Nigériens : 250 logements F3 et 300 logements F4. Encore fallait-il des instruments fiables pour accompa-

gner cette politique nationale de l'habitat dont l'État nigérien s'était doté en 1998, avec en option la création d'une banque de l'habitat et d'un fonds national dédié dénommé Fonds national de l'habitat (FNH). L'affectation de cette ressource, dont la création avait été décidée en Conseil des ministres en décembre 2017, a été motivée par la rareté des capitaux mobilisables pour les actions à mener dans le secteur de l'immobilier. Une situation qui, selon le gouvernement, « résulte de l'absence dans le secteur de mécanisme de financement fiable apte à répondre aux exigences des populations, notamment celles à faibles et moyens revenus ».

C'est sur cette même lancée qu'a été concrétisée la création de la Banque de l'habitat du Niger (BHN), qui a obtenu son agrément en juin dernier auprès de la Commission bancaire à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Sa mission principale, selon ses initiateurs, sera de mobiliser des ressources consacrées aux financements de l'immobilier sous forme de prêts aux particuliers et aux coopératives de logements pour l'achat des parcelles ou la construction, l'acquisition ou l'amélioration de logements. Elle devra aussi permettre aux promoteurs publics et privés de réaliser des logements programmés dans le cadre de la politique définie par les pouvoirs publics.

Dirigée par Rabiou Abdou, un ancien cadre de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), cette institution financière que le président Mahamadou Issoufou avait à cœur de voir naître pour faciliter un accès à moindre coût de ses concitoyens à l'habitat social est dotée d'un capital de 10 milliards de FCFA. Parmi ses actionnaires de référence figure, outre l'État du Niger et ses entreprises, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui a souscrit pour une prise de participation de 800 millions de FCFA. Selon les experts nigériens du secteur de l'habitat, la BHN est l'instrument clé d'une politique gouvernementale résolument engagée à relever les défis dans ce domaine.

Janis Yorobo

Les logements sociaux construits à Dosso dans le cadre du programme présidentiel qui prévoit de bâtir sur la période 2016-2021 un parc de 5 000 logements par an répartis sur l'ensemble du pays.



# « UN FONDS ET UNE BANQUE DÉDIÉS À L'HABITAT ONT ÉTÉ CRÉÉS »

*Waziri Maman, ministre des Domaines, de l'Urbanisme et du Logement, évoque l'évolution du projet des 25 000 logements d'ici à 2021. La construction en est confiée à une société chinoise dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) conclu lors du sommet Chine-Afrique tenu en septembre 2018 à Beijing.*

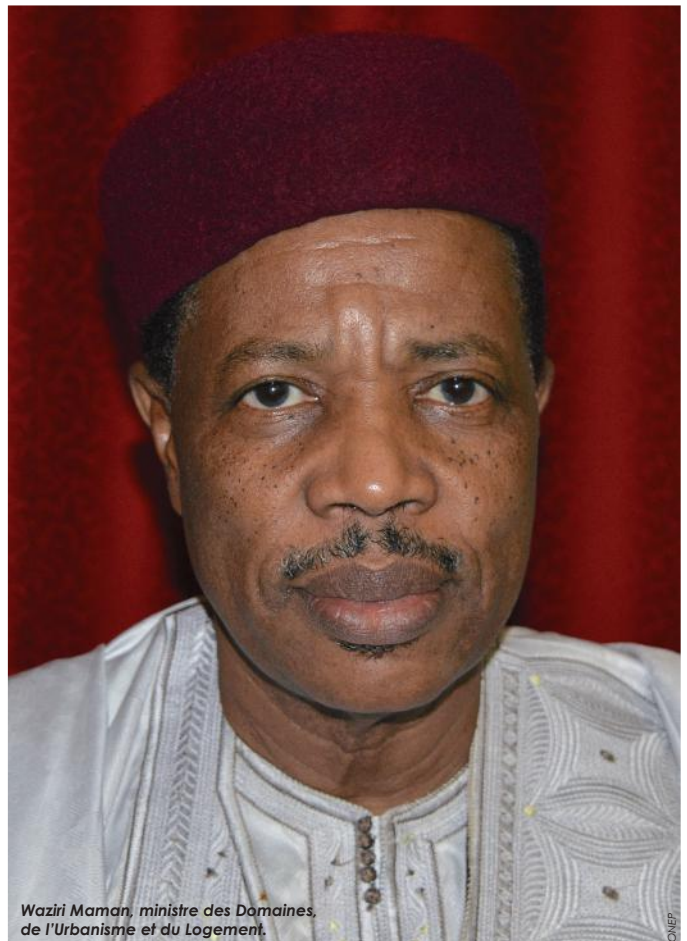
**Vous êtes en poste depuis la réélection du président Issoufou pour un second mandat en 2016. Quelle est votre feuille de route à la fois au registre des domaines et de l'habitat ?**

**Waziri Maman :** Les secteurs concernés sont notamment la gestion des domaines publics et privés, la planification, la construction et la modernisation des villes, et enfin la construction et la réhabilitation des édifices publics ainsi que des logements. Les principales actions prévues par le Programme de la Renaissance acte II au titre de mon département sont les suivantes : en matière de développement urbain, réaliser les plans urbains de référence (PUR) et reformuler le cadre institutionnel de l'urbanisme et de l'aménagement urbain ; au registre de l'habitat, réaliser 5 000 logements par an sur l'ensemble du territoire, soit 25 000 logements au cours du quinquennat, reconstituer la réserve foncière publique, et enfin promouvoir le cadre de vie et la protection des espaces publics ; enfin, pour ce qui concerne les domaines et le cadastre, moderniser le cadastre et accroître son apport dans la mobilisation des recettes internes, immatriculer tous les lotissements réalisés, créer des conservations foncières dans tous les chefs-lieux de régions et améliorer la cartographie du territoire.

**Quel bilan de ces deux années pouvez-vous mettre en avant en matière de domaines et d'habitat ?**

Les actions que je viens de rappeler constituent le programme de travail depuis que nous sommes à la tête de ce département. Quant au bilan en matière de réformes, il est à noter que deux importantes lois ont été

adoptées au cours de la période 2017-2018, suivies de deux décrets d'application, respectivement en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain, fixant les principes fondamentaux de la construction et de l'habitation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique



Waziri Maman, ministre des Domaines, de l'Urbanisme et du Logement.



de l'habitat, un fonds et une banque dédiés à l'habitat ont été créés : en 2017, le Fonds national de l'habitat (FNH) et, le 26 juillet 2018, la Banque de l'Habitat du Niger (BHN) officiellement inaugurée le 14 décembre 2018 par le président de la République. Le Conseil des ministres a adopté une stratégie de mise en œuvre du volet habitat du Programme de la Renaissance acte II : trois conventions pour la construction de logements sociaux, dont deux seront très bientôt signées, ont été élaborées, et les schémas directeurs d'aménagement urbain et les plans urbains de référence des villes de Dosso et de Maradi ont été réalisés. S'agissant du développement urbain, ont été poursuivies les actions de modernisation des principales villes accueillant les fêtes tournantes du 18 décembre ainsi que le suivi de la modernisation de la capitale à travers le programme Niamey Nyala et les préparatifs de l'organisation du sommet de l'Union africaine Niamey 2019. Quant à la modernisation du cadastre, elle a consisté à mettre en place un système d'informatisation géographique (SIG) afin d'asseoir un cadastre numérique et de garantir la sécurité foncière et la mise au point d'un programme d'immatriculation des lotissements.

#### Comment évolue le projet des 25 000 logements sociaux d'ici à 2021, si cher à votre président ?

Le projet de construction de 25 000 logements sociaux d'ici à 2021 connaît une avancée significative en raison de l'amélioration du mécanisme institutionnel y relatif à travers, d'une part, les créations et l'opérationnalisation de la Banque de l'Habitat du Niger et du FNH pour appuyer la BHN dans le financement des programmes de logement sociaux, d'autre part l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre du volet habitat du Programme de la Renaissance acte II. Par ailleurs, nous

« Le coût global du projet de 25 000 logements sociaux est estimé à 350 milliards de FCFA. »

avons en effet les éléments d'appréciation suivants : l'autorisation du Premier ministre de signer 3 contrats de partenariat public-privé (PPP) pour la construction de 6 550 logements sociaux, un avis de non-objection du chef du gouvernement pour négocier avec la Cellule de PPP un projet de construction de 1 000 logements sociaux, et enfin, lors du sommet Chine-Afrique des 3 et 4 septembre 2018 à Beijing, la signature d'un mémorandum pour la construction de 25 000 logements sociaux en plusieurs tranches avec une société chinoise, toujours dans le cadre du PPP : cet important projet démarrera avec une première tranche de 2 000 loge-

ments, et l'étude de faisabilité est en cours. Un autre projet de construction de 537 logements sociaux est en cours d'exécution à Niamey : 65 logements sont achevés et une centaine est en construction. À Maradi, un projet de construction d'une centaine de logements est sur le point de démarrer avec un promoteur nigérien qui a déjà aménagé le site. Pour sa part, la Société nigérienne de promotion immobilière poursuit la construction des logements sociaux dans certains centres urbains comme Niamey, Dosso et Zinder.

#### Quel est le coût de ce programme et comment est-il financé ?

Le coût global du projet de 25 000 logements sociaux est estimé à 350 milliards de FCFA. Ce montant sera financé par l'État et par les partenaires privés. Ce programme sera réalisé soit par le biais du PPP, soit à travers des projets bénéficiant des avantages du code des investissements.

#### En 2018, quelles ont été les priorités inscrites sur votre feuille de route ?

Pour les domaines, nous avons essentiellement la modernisation du cadastre. À ce niveau, nous collaborons étroitement avec la ville de Niamey, le ministère des Finances et l'Agence nigérienne des systèmes d'information (ANSI). En effet, en raison de son importance pour le Niger où la fiscalité foncière reste très faible, un cadastre moderne peut être un des facteurs de mobilisation des ressources. En outre, le pays sera mieux connu et mieux géré. S'agissant d'architecture et de construction, les axes prioritaires sont notamment le renforcement de la sécurité dans la construction, le respect du code des devoirs professionnels des architectes, le code de la construction et de l'habitation (loi

n° 2018-25 du 27 avril 2018) fixant les principes fondamentaux de la construction et de l'habitation, la création toute récente de l'Ordre des ingénieurs en génie civil, et enfin la valorisation du patrimoine

architectural du Niger : restauration et réhabilitation des bâtiments incarnant un symbole historique et/ou culturel et réhabilitation de bâtiments administratifs comme le Palais des congrès, l'immeuble ex-BDRN... D'une manière générale, la conduite du programme de modernisation de nos villes dans le cadre des fêtes nationales tournantes qui se tiennent le 18 décembre mettra en avant la finalisation des infrastructures en chantier dans la ville de Zinder devant accueillir lesdites festivités liées à la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation d'indépendance de notre République.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

# « NOUS ALLONS AUGMENTER NOS RÉSERVES FONCIÈRES ET PRODUIRE 10 000 PARCELLES EN 2019 »

*Mahamadou Tankari, directeur général de la Société nigérienne d'urbanisme et de construction immobilière (SONUCI) qui compte à son actif la construction de plus de 2 000 logements destinés à la vente ou à la location, procède dorénavant à l'achat, à la viabilisation et à la vente de parcelles.*

**Comment définir le rôle et les missions assignés par l'État nigérien à la SONUCI, qui existe depuis 1962 et dont le défi est d'apporter des solutions à la problématique de l'habitat dans un pays en développement ?**

**Mahamadou Tankari :** La SONUCI est une entreprise anonyme d'État créée le 16 janvier 1962 et actuellement régie par les dispositions de l'Acte uniforme portant sur le droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA. Elle a pour objet social de procéder soit pour son compte, soit pour le compte de tiers à la réalisation de toute opération d'aménagement urbain et à la construction de tout immeuble. D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation. À sa création, elle était la seule société intervenant dans le secteur de l'aménagement urbain et de la construction, la vente, la location et la gestion immobilière. La

période d'avant 1987 fut celle la plus marquante de la société. Pendant cette période, la SONUCI, le Crédit du Niger et la Caisse de prêt aux collectivités territoriales (CPCT) ont un seul directeur général. Ces structures travaillent en synergie et jouissent des subventions de l'État. La SONUCI compte à son actif la construction de plus de 2 000 logements destinés à la vente et à la location simple. Dans le domaine de l'aménagement urbain, nous avons réalisé plusieurs programmes de viabilisation de parcelles qui ont permis d'en produire plus de 18 000. Certes, ces réalisations ne sont pas à la hauteur des espérances au vu de l'urbanisation galopante que connaît notre pays. En effet, le Niger, avec environ 17 millions d'habitants dont plus de 3 millions vivant dans les villes, demeure le pays le moins urbanisé de la sous-région ouest-africaine.

**La SONUCI est-elle toujours exclusivement promoteur immobilier ?**

Aujourd'hui, la SONUCI sort de son rôle de « pure player » de la promotion immobilière pour devenir « un créateur d'espaces urbains ». Cette définition de son rôle se matérialise par l'achat, la viabilisation (eau, électricité et voiries) et la vente de parcelles aux clients institutionnels et particuliers et aux autres promoteurs immobiliers privés avec l'appui de la Banque de l'habitat, des banques commerciales de la place et d'autres partenaires.

**Quel rôle va jouer la SONUCI dans le programme de construction de logements voulu dans le projet de société du président Mahamadou Issoufou ?**

## Bio

Mahamadou Tankari, 46 ans, marié et père de deux enfants, bilingue anglais/français, a pris ses fonctions à la SONUCI le 29 mars 2018. Ayant fait l'essentiel de ses études supérieures au Nigeria, il est titulaire depuis 1994 d'un certificat de langue anglaise obtenu à l'université de Sokoto et depuis 1998 d'un bachelors en banque et finances de l'université de Maiduguri.

Il débute sa carrière dans le secteur para-étatique en tant qu'assistant comptable de 1999 à 2000 pour la Société nigérienne des produits pétroliers (SONIDEP). Puis il est affecté à la Société nigérienne des télécommunications (SONITEL), où il occupe plusieurs postes à responsabilités durant quinze ans : assistant auprès du directeur général adjoint d'avril à août 2002, puis chef du département finances et trésorerie pendant trois ans, et parallèlement responsable financier du projet de modernisation du réseau des télécommunications jusqu'en octobre 2008. Les années suivantes, il se voit confier la tête de plusieurs départements : ingénierie économique et financière en 2009-2010, finances et trésorerie de 2010 à 2012, qualité et performance en janvier-février 2012 et comptabilité de 2012 à 2014. De 2014 à 2017, il assume les fonctions de directeur financier et comptable. À l'issue de la création par le gouvernement de Niger Télécoms, née de la fusion des deux sociétés étatiques nigériennes de télécommunications SONITEL et SAHELCOM, il devient manager finances et trésorerie de 2017 à mars 2018, date à laquelle il arrive aux manettes de la SONUCI par décret N° 2018-176/PRN/MDH du 8 mars 2018.



Dans le cadre du projet de société Renaissance II du président de la République, le gouvernement nigérien s'est en effet engagé à construire 25 000 logements sociaux d'ici à 2021 sur l'ensemble du territoire national pour faire face au besoin de plus en plus pressant d'habitat dans les grandes agglomérations. La SONUCI, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la politique de l'habitat au Niger, compte d'abord, dans le cadre des fêtes tournantes des 18 décembre, poursuivre la construction de 100 logements sociaux et économiques

sur la route de Mirriah et à Maradi sur la nouvelle route de Madarounfa. Nous offrons aussi nos services pour le suivi de travaux de construction et la gestion d'immeubles.

**Pour 2019, quelles sont les priorités inscrites sur votre feuille de route ?**

Pour 2019, nous envisageons, avec la création de la Banque de l'habitat au Niger et l'appui des autres partenaires, de construire un premier lot de 20 logements économiques à Tillabery, de poursuivre la construction de 80 logements à Zinder, de construire les premiers lots de 150 logements sociaux dont 50 sur la route de Filingué, 50 sur la route de Torodi et 50 à Sorey sur la route de Dosso, de produire 10 000 parcelles pour la clientèle et enfin d'augmenter nos réserves foncières par l'acquisition de nouveaux terrains.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

« Le président de la République s'est engagé à construire 25 000 logements sociaux d'ici à 2021. »

par an à Niamey et dans chaque chef-lieu de région de notre pays : après Niamey en 2012, Dosso en 2014, Zinder en 2018, ce sera le tour de Tillabery en 2019, Diffa en 2020 puis Agadez, Maradi et Tahoua. Elle va également construire 300 logements sociaux à Niamey, dont 100 à Sorey sur la route de Dosso, 150 sur la route de Filingué et 50 sur la route de Torodi, ainsi que deux immeubles à trois niveaux (R+2) d'appartements dans le quartier Plateau en plus de la réhabilitation de nos six immeubles du quartier Terminus. Enfin, elle s'attelle à mettre à la disposition du ministère en charge de l'Urbanisme les parcelles nécessaires à la réalisation du grand projet cher aux autorités de notre pays à travers différents partenariats.

**Quels sont les produits et services de la SONUCI et quels types d'offres met-elle sur le marché ?**

La SONUCI met à la disposition de sa clientèle des parcelles viabilisées et des logements. Nous disposons actuellement de logements en location simple et de logements destinés à la vente à Niamey Cité 1 de la Renaissance, à Dosso Cité 3 de la Renaissance et à Zinder Cité 4 de la Renaissance, de parcelles destinées à la vente à Niamey sur nos différents lotissements de Gnala extension sur la route de Ouallam et sur la route de Filingué, de Yawaré sur la route de Torodi et à l'intérieur du pays, notamment à Agadez face à la SONIDEP, à Zinder

Mahamadou Tankari,  
directeur général de la Société  
nigérienne d'urbanisme et  
de construction immobilière.



# « LA CERTIFICATION ISO FIGURE PARMIS MES PRIORITÉS DE L'EXERCICE 2019 »

*Habsou Ali, nouvelle directrice générale de la Loterie nationale du Niger (LONANI), ne manque pas d'ambition. Elle envisage la mise sur pied d'un plan stratégique de développement et va aussi s'attaquer au chantier de certification ISO destiné à mettre la clientèle au centre de l'attention de l'entreprise.*



La LONANI est présente sur tout le territoire à travers ses différents points de vente.

Comment avez-vous réagi en apprenant votre nomination à la tête de l'une des sociétés les plus emblématiques du pays, qui emploie quelque 150 salariés

permanents et génère plus de 550 emplois indirects ?  
**Habsou Ali :** Ma première réaction à cette nomination est que c'est d'abord le Bon Dieu qui a bien voulu me porter à la tête de cette institution à travers les plus hautes autorités de notre pays, à qui d'ailleurs j'exprime ici toute ma gratitude. Ensuite, je dirai que je mesure le poids de cette nouvelle responsabilité à sa juste valeur. Du reste, j'ai déjà eu à occuper par le passé des postes à responsabilités avec des effectifs de plus de 300 salariés.

La LONANI a été classée comme l'une des entreprises les plus dynamiques du Niger pour son impact sur l'économie du pays. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les grands traits de son bilan 2017 par rapport à 2016 ?

L'impact de la LONANI sur l'économie nigérienne en 2017 peut être mesuré dans plusieurs domaines : en termes de revenus directement injectés dans les foyers nigériens, il faut noter les commissions reversées aux différents revendeurs, tous produits confondus, soit un montant de 792 millions 420 mille 427 FCFA. En termes de gains payés aux souscripteurs, plus de huit milliards de FCFA ont été redistribués. En termes de recettes fiscales pour le budget de l'État, plus de quatre milliards de FCFA ont été payés.

Le PMU est-il l'un des produits les plus attractifs de la LONANI et combien pèse-t-il sur son CA global ?  
Le PMU reste actuellement leader de nos produits commercialisés, et ce depuis 1996, année de son lancement. Il représente 93 % de notre chiffre d'affaires global de 2017.

De nouveaux produits à forte valeur ajoutée tels que « Kalékalé en direct » ont été créés. Faut-il s'attendre à d'autres innovations en matière de jeu ?  
Il est vrai que « Kalékalé en direct » ou PLR a été lancé





Le siège de la LONANI à Niamey.

O.N.E.P.

nos concitoyens ne puissent pas parier sur les matchs de football, par exemple sur la CAN ou la Coupe du monde de football !

**La LONANI a-t-elle un plan stratégique en guise de feuille route pour les années à venir ? Si oui, quels en sont les chantiers importants ?**

Malheureusement, la LONANI ne dispose pas encore de plan stratégique de développement. Constatant cet état de fait à mon arrivée à la tête de l'institution, j'ai mis en place un comité chargé de son élaboration avec le concours d'un consultant planificateur. L'équipe est présentement à pied d'œuvre pour produire ce document si précieux pour la conduite de l'entreprise. Une fois finalisé, ce document sera présenté aux instances de décision de la LONANI pour adoption.

**Qu'en est-il de la certification ISO de vos process qui mettrait**

**la clientèle au centre de votre attention ?**

Le processus de certification ISO est également un chantier que je n'ai pas trouvé finalisé, ni même entamé, à mon arrivée à la tête de la LONANI. Néanmoins, ce volet figure parmi mes priorités de l'exercice 2019.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

dans le cadre de la diversification des produits. Mais il n'a pas provoqué l'engouement espéré des parieurs nigériens, ce qui a conduit la direction générale d'alors à sa suspension. Je peux néanmoins vous dire que nous envisageons très prochainement le lancement du Pari sportif. Il est en effet anormal qu'à l'heure actuelle,

## Les atouts de la LONANI

Il y a moins de deux ans, la LONANI a été classée «*entreprise la plus dynamique du Niger pour son impact sur l'économie nationale*». Parvenir à une telle performance n'est pas à la portée de n'importe quelle entreprise. Si Habsou Ali, la nouvelle dirigeante, mesure le poids des responsabilités qui lui ont récemment été confiées, elle n'est pas une novice. «*J'ai déjà eu à occuper par le passé des postes à responsabilités avec des effectifs de plus de 300 salariés*», souligne-t-elle. Ses projets de gouvernance pour la LONANI, notamment la mise en place du processus de certification ISO et l'élaboration d'un plan stratégique, illustrent sa volonté de renforcer le positionnement de cette entreprise et de placer le client au cœur de son action.

Ayant réalisé en 2017 plus de 8 milliards de FCFA de gains reversés aux souscripteurs, pour des recettes fiscales contribuant au budget de l'État à hauteur de 4 milliards de FCFA, la LONANI doit toutes ses performances à son personnel, à sa force de vente et surtout à ses clients. Car ce sont des milliers de foyers nigériens qui ont déjà goûté à la joie de devenir millionnaires grâce à la

LONANI, véritable instrument de lutte contre la pauvreté.

Quels sont aujourd'hui les produits commercialisés par la LONANI ? Dans sa volonté de rendre les paris attractifs, la LONANI détient deux gammes de produits : les produits à grattage et les produits à pronostic. Les premiers, lancés depuis 1984, sont des Tombola Flash (TF) avec plusieurs jeux qui offrent aussi des lots en nature. Il y a ensuite la Tranche Commune Entente, un produit mixte à grattage et à tirage qui regroupe les cinq pays membres du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Togo et Niger). Quant aux produits à pronostic, on y trouve le Pari mutuel urbain (PMU) lancé en 1996, exploité sous forme de pari «*avant la réunion*» (ALR) dans ses variantes couplé, tiercé, quarté et quinté. Et n'oublions pas le Loto, mis sur le marché depuis 2015. Les recettes ont augmenté, donc les lots payés aux gagnants aussi. Pour les jeux à grattage, les programmes de lots sont régulièrement adaptés aux circonstances et aux *desiderata* des joueurs, ce pourquoi des lots en nature ont été créés.

**L.-B.D.**

# « NOS JOURNALISTES ONT ÉTÉ MAINTES FOIS ENVOYÉS SUR LE TERRAIN DES CONFLITS »

*Zakari Alzouma Coulibaly, directeur général de l’Office national d’édition et de presse (ONEP), détaille le contenu de sa feuille de route qui prévoit le renforcement des ressources humaines ainsi que leur formation plus professionnelle et technique, car l’imprimerie moderne exige des cadres hautement qualifiés.*

Venant du secteur privé, vous êtes le nouveau dirigeant de l’ONEP, sans nul doute la plus grande entreprise de presse du pays. Pouvez-vous nous présenter les structures de ce groupe de presse ?

**Zakari Alzouma Coulibaly :** Établissement public à caractère industriel et commercial avec une autonomie de gestion administrative et financière, l’ONEP a été créé par décret le 8 décembre 1989, succédant ainsi



*Zakari Alzouma Coulibaly, directeur général de l’Office national d’édition et de presse.*

à la Direction de la presse écrite et des publications, une structure rattachée directement au ministère en charge de la Communication. L’ONEP édite deux journaux, le quotidien *Le Sahel* tiré à 10 000 exemplaires et l’hebdomadaire *Sahel-Dimanche* tiré à 15 000. Nous éditons également des spéciaux à l’occasion de certains événements nationaux ou sur demande expresse de certains partenaires, et nous disposons d’un site Web ainsi que d’une rédaction en ligne. L’ONEP compte un effectif de 87 salariés, avec 39 collaborateurs et des représentations au niveau des 7 régions du pays.

**De quel budget disposez-vous et vous semble-t-il à la hauteur de vos dimensions ?**

L’ONEP dispose d’un budget annuel d’environ 2 milliards de FCFA ; la part de la subvention d’équilibre accordée par l’État à l’Office est d’environ 250 millions de FCFA. Ce budget, il faut le reconnaître, est très insuffisant pour couvrir les charges et surtout mettre en œuvre le programme de renouvellement de son plateau technique, qui est trop vétuste.

**L’ONEP évolue dans un environnement concurrentiel très difficile, avec une trentaine d’hebdomadaires et un second quotidien. Comment parvenez-vous à garder le leadership ?**

Les différentes obligations de l’ONEP se caractérisent par la conception de programmes fondés sur la valorisation du patrimoine culturel national, l’encouragement à la citoyenneté ainsi que la promotion de la culture politique et de la démocratie. Il s’agit d’informer, d’éduquer, de sensibiliser, de distraire les populations à travers la diffusion de messages forts sur les exigences du développement national. À l’ONEP, il n’y a pas de place pour le sensationnel. Nous avons une ligne rédactionnelle équilibrée et axée sur des informations vérifiées et surtout utiles : c’est certainement cela qui plaît à nos nombreux lecteurs.





L'ONEP édite deux journaux, le quotidien *Le Sahel* tiré à 10 000 exemplaires et l'hebdomadaire *Sahel-Dimanche* tiré à 15 000.

Comment est structurée la rédaction du *Sahel* et couvre-t-elle tout le pays qui, rappelons-le, est l'équivalent de deux fois la France en superficie ?

L'ONEP dispose pour le moment de trois rédactions : celle du *Sahel*, celle du *Sahel-Dimanche* et celle du journal en ligne. Dans notre volonté de répondre à notre vocation de quotidien de portée nationale, nous effectuons également des missions périodiques de reportage à l'intérieur du pays. Nous disposons aussi de correspondants régionaux qui, même s'ils sont basés dans les chefs-lieux de régions, nous permettent d'assurer un tant soit peu la couverture intégrale du pays.

Votre pays est très actif dans la lutte contre le terrorisme. Avez-vous inclus dans vos modules de formation permanente auprès des journalistes celui se rapportant au métier de reporter de guerre ?

Pour le moment, nous avons formé un journaliste et un reporter photographe dans ce domaine. C'est ainsi qu'en 2012, lorsque le Niger a déployé ses forces au Nord-Mali dans le cadre de la lutte contre les terroristes, nous avons envoyé sur place, à Gao, cette équipe pour couvrir les actions militaires menées par les forces armées nigériennes et tchadiennes. De même, nos journalistes ont été plusieurs fois envoyés sur le terrain des conflits, notamment à la frontière nigéro-nigérienne sur les théâtres d'opérations contre Boko Haram, ainsi que lors des exercices militaires avec des forces américaines. Nous allons élargir ce genre de formation à d'autres reporters dès l'année prochaine.

Quelle place donnez-vous à l'opposition dans les colonnes de ce qui est considéré comme un quotidien d'État ? Et qu'en est-il de la question délicate de la censure ?

Nous couvrons toutes les activités de l'opposition autorisées par le Conseil supérieur de la communication, qui est l'organe de régulation des médias au Niger. À notre propre initiative, nous ouvrons nos colonnes à l'opposition, mais cela se fait dans le respect strict de notre ligne éditoriale. Il n'y a pas de censure exercée par une autorité quelconque, mais nous appelons nos reporters à leur responsabilité et au respect strict de l'éthique et de la déontologie.

En qualité de nouveau dirigeant de ce groupe de presse, quelle est votre feuille de route pour les années à venir ?

Nous avons pour ambition de mettre un accent particulier sur l'amélioration du contenu et de la qualité des journaux pour répondre à l'attente de nos lecteurs. Par ailleurs, nous allons également procéder au renouvellement progressif du plateau technique, mener une politique agressive de marketing et de recouvrement, et enfin engager des actions pour offrir au personnel de meilleures conditions de travail, avec notamment le renforcement des ressources humaines, la formation plus professionnelle et technique, car l'imprimerie moderne exige des cadres hautement qualifiés et l'acquisition de moyens matériels suffisants.

Propos recueillis par Serge-Henri Malet



L'ONEP dispose de sa propre imprimerie pour l'impression de ses journaux.

# LA BONNE ENTENTE AVEC LE FMI

*La mise en œuvre satisfaisante des réformes convenues avec le Fonds monétaire international dote le Niger de finances publiques assainies et équilibrées.*

Réformateur consciencieux dans le cadre des accords avec le Fonds monétaire international (FMI), le Niger a vu l'institution approuver en juin dernier la deuxième revue du programme économique et financier mis en place et appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), déclenchant un décaissement supplémentaire d'environ 20 millions de dollars, ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 42,3 millions (environ 60 millions de dollars) de droits de tirages spéciaux (DTS). Selon les experts, les résultats du programme dont l'objectif était en 2017 de consolider la stabilité macroéconomique et de favoriser une croissance élevée et équitable, *« ont été globalement satisfaisants, malgré une sous-performance de la mobilisation des recettes budgétaires. Tous les critères de réalisation ont été remplis. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception de l'objectif relatif aux recettes budgétaires, qui ont été largement inférieures. La mise en œuvre*

capacités des régies financières sont en cours de mise en œuvre.

Le directeur général adjoint du FMI formule cette précision parce qu'il est informé des réticences de la société civile relatives aux conséquences sociales de ces réformes, dans un pays où nombre d'indicateurs sociaux sont déjà alarmants. Le Niger occupe en effet l'avant-dernier rang mondial pour l'indice de développement humain. Il enregistre aussi le taux de croissance démographique le plus élevé, et il est confronté à d'énormes défis de développement.

Si, pour le FMI et le gouvernement, il demeure indispensable de poursuivre ces réformes pour renforcer le secteur privé et son potentiel d'emplois, pour réduire les pressions démographiques et les inégalités entre hommes et femmes ainsi que pour rehausser les perspectives de développement à moyen terme, les acteurs non gouvernementaux plaident, eux, en faveur d'appuis plus directs aux couches défavorisées, notamment les femmes et les jeunes. Principal point de discordance entre d'un côté le gouvernement et ses bailleurs de fonds, et de l'autre la société civile qui bat le pavé depuis de longs mois : les réformes fiscales introduites dans la loi de finances.

L'accentuation de la pression fiscale,

notamment sur les produits de grande consommation, pénalise en priorité les couches défavorisées de la population.

*« Les réformes ont engendré une hausse drastique de la pression fiscale, alors que le gouvernement rechigne à réduire son train de vie »,* se plaignent ces activistes, en tête desquels Nouhou Arzika, président du Mouvement patriotique pour une citoyenneté responsable (MPCR). Le gouvernement estime pour sa part que la loi de finances 2018 est conforme aux objectifs du programme en cours avec le FMI et consacre un assainissement judiciaire des finances publiques par la réduction du déficit budgétaire de base, qui passera à 3,9 % du PIB (contre 4,6 % en 2017), la hausse des recettes fiscales de 0,5 % du PIB soutenue par des mesures concrètes comme la réduction des exonérations de TVA, le contrôle plus strict des incitations à l'investissement et les impôts minimum, et enfin la limitation des dépenses.

**Christian Kouamen**

## **Le programme économique et financier pour 2018 s'inscrit dans un cadre macroéconomique réaliste.**

*du programme de réformes structurelles progresse, mais plus lentement que prévu »,* selon M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim du conseil d'administration.

Pour ce dirigeant du FMI, qui a procédé à un examen attentif des évolutions économiques du Niger, le programme pour 2018 est également rassurant car il s'inscrit dans un cadre macroéconomique réaliste, avec une reprise progressive de la croissance au cours des prochaines années grâce à des réformes et à l'aide des bailleurs de fonds. *« L'inflation, aujourd'hui élevée, devrait baisser rapidement, et l'assainissement des finances publiques ramener le déficit en deçà du seuil de l'UEMOA d'ici 2021. Le déficit des transactions courantes restera probablement élevé, mais il est totalement financé par l'aide extérieure »,* assure Mitsuhiro Furusawa. Le niveau actuel de recouvrement s'inscrit quand même en hausse, et des mesures supplémentaires visant à accroître les recettes via le renforcement des



# IL EST TEMPS D'AMORCER LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

*Avec 7,6 enfants par femme, le Niger présente le taux de fécondité le plus élevé de la planète. L'objectif recherché par le PDES est de le réduire à 5,6 enfants par femme en 2021.*

**L**a ministre du Plan Kané Aïchatou Boulama (*lire son interview p. 78-79*) a coordonné les travaux de la Table Ronde et du Forum des investisseurs privés consacrés à son pays et tenus en décembre 2017 à Paris. Une rencontre où le succès fut au rendez-vous : le Niger a pu mobiliser des contributions financières à hauteur de 23 milliards de dollars US pour des besoins évalués à 17 milliards de dollars. Une manne financière qui doit financer le Plan de développement économique et social (PDES) et pour laquelle le secteur privé a été mis à contribution à hauteur de 10 milliards de FCFA. L'objectif visé par le gouvernement nigérien avec ce PDES qui se décline sur le thème « Un Niger renaissant pour un peuple prospère » est, selon la ministre du Plan, de parvenir à « la transformation en profondeur de la société nigérienne. Cette mutation passe par une réappropriation de la culture et par un changement sociétal porteur de croissance économique ». Cette transformation n'est possible, poursuit-elle, que « par des actions majeures qui ont un caractère transversal : le développement du capital humain et de la gouvernance. Le premier vise à amorcer la transition démographique, une condition essentielle et incontournable pour promouvoir le développement économique et social de notre pays, et le second vise à renforcer les conditions sous-jacentes au développement que sont la sécurité ainsi que la bonne gouvernance politique, administrative, juridique, judiciaire et locale. »

Ce PDES incorpore donc le délicat mais crucial volet démographique. Comment le gouvernement auquel appartient Kané Aïchatou Boulama compte-t-il l'aborder alors qu'avec 7,6 enfants par femme, le Niger présente le taux de fécondité le plus élevé de la planète ? « Notre objectif en termes de fertilité est de descendre à 5,6 enfants par femme en 2021. Nous avons prévu dans le PDES des actions pour amorcer la transition démographique avec du soutien au planning familial et une action résolue contre la mortalité infantile, car ce fléau peut pousser des femmes à faire plus d'enfants par précaution. Rendre effective la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans permet aussi de lutter contre les mariages précoces à 14 ans et d'augmenter le taux de

*scolarisation des jeunes filles à l'école primaire, qui n'est que de 38 % en milieu rural. Nous visons 50 % en 2021 »,* répond la ministre.

En outre, en termes de suivi et de coordination, quelles dispositions ont été prises pour mener ce PDES à terme et veiller à son application ? Par ailleurs, comment le gouvernement va-t-il faire respecter les promesses de financement de la communauté internationale ? Kané Aïchatou Boulama précise qu'en vue de faciliter « la mobilisation de l'ensemble des promesses et des engagements financiers pris par la communauté internationale, le gouvernement a adopté une feuille de route. Elle a pour objectif de parvenir à consommer ces ressources. Cette feuille de route fait l'objet d'un suivi régulier. À cette date, un montant de plus de 6,1 milliards de dollars a déjà été mobilisé sur les annonces de l'ordre de 12,7 milliards de dollars faites par les bailleurs, soit 48 %. Il faut souligner que pour assurer un plafond d'endettement acceptable, nous nous sommes engagés dans notre programme avec le FMI à respecter un niveau d'engagement annuel de mobilisation de ressources sous forme de dette. »

**Louise Biabalou-Durand**

## G5 Sahel : renforcer le développement

Outre ses fonctions de ministre du Plan, Kané Aïchatou Boulama est présidente du Conseil des ministres du G5 Sahel. C'est à ce titre que le 30 octobre 2018 à Niamey, elle a co-présidé une réunion entre le G5 Sahel et l'Alliance Sahel, une rencontre qui a porté sur l'état d'avancement de l'Alliance Sahel, sur le programme de développement d'urgence, et enfin sur le renforcement de la coopération entre le G5 Sahel et l'Alliance Sahel.

L'Alliance Sahel, un groupe de partenaires dédiés au développement, est composée de 12 membres – France, Allemagne, UE, Banque mondiale, BAD, PNUD, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Danemark et Pays-Bas – et de quatre observateurs : États-Unis, Fondation Gates, Norvège et Finlande. Ajoutons que depuis sa création, l'Alliance Sahel s'inscrit dans une perspective claire d'alignement des priorités ainsi que d'harmonisation et d'efficacité de l'aide budgétaire.

# « LE PDES A POUR BUT DE TRANSFORMER STRUCTURELLEMENT L'ÉCONOMIE NIGÉRIENNE »

*Kané Aïchatou Boulama, ministre du Plan, est l'une des conceptrices du PDES 2017-2021 et de la Conférence de la Renaissance qui a mobilisé les financements dudit PDES à Paris en décembre 2017.*

**Comment qualifieriez-vous la réussite de la levée de fonds faite lors de la Conférence de la Renaissance organisée à Paris par le Niger les 13 et 14 décembre 2017 en vue du financement du Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021, soit une mobilisation dépassant largement les 17 milliards de dollars espérés ?**

**Kané Aïchatou Boulama :** Cette réussite, je la qualifie de totale, car la réussite d'une table ronde s'apprécie à l'aune de trois principaux critères : la qualité de son organisation, le niveau de représentation des invités et le montant des annonces et promesses faites par les partenaires. Dans le cadre de son organisation, nous avons mobilisé et impliqué tout le secteur public et nos partenaires au développement. Cette conférence a enregistré la participation de 734 personnes dont 3 chefs d'État et 20 représentants de gouvernement venus de 50 pays. En outre, la Conférence de la Renaissance a permis d'enregistrer des annonces de contribution supérieures aux prévisions. En effet, la table ronde et le forum des investisseurs ont enregistré des annonces de contribution de 23 milliards de dollars US pour des

besoins de 17 milliards de dollars US. Ces annonces sont constituées des 12,7 milliards \$ US du volet institutionnel pour un besoin de 7 milliards \$ US et des 10,3 milliards \$ US du secteur privé pour un besoin de 10 milliards \$ US, assurant ainsi très largement la couverture des besoins de financement pour la mise en œuvre du PDES 2017-2021.

**Quels sont les objectifs visés par votre gouvernement dans ce PDES 2017-2021 qui se décline sur le thème « Un Niger renaissant pour un peuple prospère » ?**

Le PDES 2017-2021 a pour but de transformer structurellement l'économie nigérienne en vue d'atteindre un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois d'une part, et de la consolidation des fondements d'un développement durable d'autre part. Pour ce faire, le PDES est basé sur deux piliers : d'un côté la transformation du monde rural pour plus de valeur ajoutée et plus de richesse, de l'autre le développement du secteur privé. Ces deux piliers constituent les pivots de l'axe stratégique 3 « accélération de la croissance économique » et de l'axe stratégique 5 « gestion durable de l'environnement ». Pour parvenir à la réussite de la transformation structurelle de notre économie, il est impératif de promouvoir la Renaissance culturelle, qui fortifiera nos ambitions en termes de mieux-être des Nigériens. À ce niveau, l'objectif du PDES est de créer les conditions favorables aux indispensables mutations et changements de comportements favorables à un développement socio-économique inclusif, participatif et durable à tous les niveaux dont le pays a besoin pour préparer un avenir assorti de progrès réels.

**Dans le dispositif du PDES, quel rôle va jouer le secteur privé ?**

Comme le PDES repose sur les deux piliers

## Bio

Kané Aïchatou Boulama, mariée et mère de trois enfants, intègre en 1982 le ministère du Développement industriel du Niger. Elle y assume notamment les fonctions de directrice de la promotion de l'artisanat avant de se voir confier, en 1993, le secrétariat d'État au Plan. À ce titre, elle participe activement aux négociations avec la rébellion touarègue qui aboutit aux accords de paix de 1995. Après cette première expérience de responsabilités politiques au sein d'un gouvernement, elle se tourne de 1995 à 2006 vers la gestion de projets de développement comme le Programme intégré de développement en zone pastorale avec l'Union européenne. De 2006 à 2011, elle est la coordinatrice du Salon international de l'artisanat pour la femme (SAFEM). Considérée comme très proche du nouveau président élu, elle devient en 2011 la première femme gouverneure de Région au Niger. Ensuite, remarquée par le chef du gouvernement, elle sera en 2013 la première femme directrice de cabinet du Premier ministre. En 2015, elle est nommée ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur, menant une diplomatie active au service de la paix régionale et du développement. Enfin, en avril 2016, elle se voit attribuer le ministère du Plan.





Kané Aïchafou Boulama,  
ministre du Plan.

que sont la transformation du monde rural et le développement du secteur privé, il est à noter que l'essentiel des réformes concerne les actions d'amélioration du climat des affaires. Ces efforts se sont traduits par des gains réguliers dans le classement Doing Business au cours de ces dernières années. Il est également envisagé d'améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures de base, de s'insérer harmonieusement dans la dynamique d'intégration économique régionale, de développer les services, et enfin de créer les conditions

**« Le PDES est basé sur deux piliers : d'un côté la transformation du monde rural pour plus de valeur ajoutée et de richesse, de l'autre le développement du secteur privé. »**

de mise en place du socle d'une industrialisation axée sur la transformation de nos produits de base. Dans cette perspective, les actions du gouvernement bénéficieront de l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers, et en particulier de la Société financière internationale (SFI), filiale du groupe de la Banque mondiale pour le secteur privé.

En effet, nous avons établi avec la SFI un partenariat à travers une feuille de route de ses interventions au Niger. Ce partenariat sera axé sur les thématiques suivantes : financement et assistance aux PME, notamment agricoles, en privilégiant le développement des chaînes de valeur, renforcement de l'infrastructure financière, amélioration du climat des affaires pour laquelle la

banque est disposée à accorder un financement additionnel, et enfin autonomisation des femmes reposant sur un financement accordé par des institutions de microfinance. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat, la SFI s'appuiera sur le guichet Secteur privé A, mis en place par la Banque dans le cadre de IDA 18. Ce mécanisme de financement pourrait être utilisé par la SFI sous plusieurs formes (garanties, financement, lignes de crédit) et de façon plus importante pour la mise en valeur des potentialités dont regorge le Niger

dans le domaine agropastoral ainsi que ceux des mines et des services. En particulier, il s'agira d'accompagner le Niger pour la promotion du secteur privé par des conseils, notamment en aidant à développer le contenu local et les chaînes de valeur. D'ores et déjà, la SFI a

mis en place deux lignes de crédit en faveur de deux établissements de crédit au Niger pour le financement des PME-PMI.

Un autre indicateur de la place centrale du secteur privé est sa contribution au financement du PDES 2017-2021. En effet, sur un coût total de 27,3 milliards de dollars, il est attendu du secteur privé un financement de 10 milliards de dollars. Il faut se réjouir de ce que les annonces du secteur privé à travers des mémorandum d'entente (MOU) signés au cours du Forum des investisseurs privés organisé à l'occasion de la Conférence de la Renaissance pour le financement du PDES soient largement à la hauteur de nos attentes.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



# SIBIRI HOLDING

5 sociétés réparties  
en Afrique de l'Ouest



Société de transport  
de produits pétroliers



Entreprise de distribution  
de produits pétroliers



Importateur exclusif des produits  
d'entretien et d'insecticides de la  
marque ORO au Bénin et au Togo



Entreprises de Bâtiments  
et Travaux publics (BTP)  
et de promotion immobilière.

SIBIRI HOLDING :

68 Av. Gérard Kango Ouedraogo - Ouaga 2000 - Secteur 54

01 BP 5096 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél : +226 25 37 69 44 Fax : +226 25 37 69 46

[www.sibiri.group](http://www.sibiri.group)

# UNE APPROCHE RÉSOLUMENT INCLUSIVE

Alors que le pays affiche des perspectives de croissance prometteuses, les autorités mettent en place des politiques pour que les couches défavorisées puissent bénéficier des retombées de cette nouvelle dynamique.

En séjour à Niamey en octobre dernier pour une revue des réformes en cours dans le cadre du programme appuyé par une facilité élargie de crédit, Christoph A. Klinge, le chef de mission du FMI pour le Niger, n'a pas caché son émerveillement face aux progrès accomplis dans la stabilisation de la situation macroéconomique et la stimulation de la croissance : « *La stabilité macroéconomique reste fermement établie, et la croissance économique est en voie d'accélération malgré un environnement extérieur difficile. Elle devrait passer de 5,2 % en 2018 à 6,5 % en 2019, favorisée par une bonne campagne agricole et la mise en chantier de grands projets d'investissement.* » Autant le dire, ce sont des lendemains radieux qui s'ouvrent pour ce pays jusque-là classé parmi les plus pauvres du monde, mais qui entend bien désormais sortir la tête de l'eau. Comme le révèle un rapport de la Banque africaine de développement (BAD), cette croissance bénéficie des bons résultats enregistrés dans le secteur agricole grâce à l'accroissement des périmètres irrigués et au développement des mini-barrages. Ces perspectives de croissance sont également dopées par les effets induits de la construction d'infrastructures, des projets d'investissement publics et privés en cours. « *Cela pourrait contribuer à améliorer les indicateurs sociaux comme l'incidence de pauvreté, affectant à son tour l'indice de développement humain (IDH)* », révèle cette note de la BAD.

En somme, il faut veiller à ce que cette croissance en hausse se reflète dans le panier de la ménagère et dans le standard de vie de la population. Comme l'explique le président de la République Mahamadou Issoufou lui-même, « *la croissance inclusive a pour objectif d'éradiquer la pauvreté dans notre pays. C'est cela, le caractère inclusif de la croissance que nous voulons pour le Niger en vue d'éradiquer la pauvreté. En 2011, quand nous sommes arrivés aux affaires, 63 % de Nigériens vivaient en dessous de seuil de pauvreté. En 2016, on a réduit ce pourcentage à 44 %. Notre ambition est de réduire le niveau de pauvreté à 31 % en 2021. Si nous arrivons à le faire, cela veut dire qu'au fur et à mesure que la pauvreté recule, nous augmentons*

*la consommation du pays. C'est cela, notre objectif, et cette classe moyenne va être porteuse de croissance à travers la consommation* », indique le chef de l'État. Première matérialisation de cet élan vers une croissance inclusive, la hausse substantielle des enveloppes budgétaires affectées à certains secteurs à fort impact social, comme l'a relevé le ministre des Finances M. Massoudou Hassoumi<sup>(1)</sup>. « *Concernant le secteur de l'éducation, le budget 2019 lui consacre 21 %. La sécurité occupe 14,5 % du budget. À propos de la santé, la recommandation de l'OMS prônait 8 %, et le Niger a dépassé cet objectif en y consacrant près de 10 %. Les infrastructures sont prévues à hauteur de 17 % et l'agriculture environ 19 %* ». Pour le grand argentier, cette hausse de la cagnotte affectée aux objectifs sociaux du chef de l'État découle des nouvelles marges de manœuvre dégagées en augmentant les recettes et en maîtrisant les dépenses dans le cadre des réformes budgétaires en cours.

Pour le ministre des Finances, il est indispensable de poursuivre dans cette logique pour que les ressources propres du Niger puissent financer l'essentiel sans un recours systématique ou excessif à l'endettement. « *Ce sont des investissements structurants que nous faisons, pour aller vers la croissance. L'autre challenge, c'est de rendre inclusive cette croissance : elle doit être partagée pour être au large profit des populations* », estime-t-il. Mais l'un des principaux obstacles à la poursuite de cette croissance inclusive reste l'intégration du secteur informel dans le circuit économique classique. Il représente 54 % du PIB hors PIB rural et participait pour environ 0,37 % au budget de l'État avant 2018. « *Suite aux mesures prises, sa contribution sera amenée à hauteur de 1,5 % au terme de l'année 2018. Pour 2019, nous escomptons 3 % de la part du secteur informel. Ce n'est pas énorme, mais c'est une progression qui s'amorce. Évidemment, on ne va pas anticiper. Mais nous prenons des dispositions pour qu'il n'y ait pas d'envolée des prix* », assure le ministre des Finances.

**Christian Kouamen**

<sup>(1)</sup> Au moment où nous mettons sous presse, M. Massoudou Hassoumi a été remplacé aux fonctions de ministre des Finances par M. Mamadou Diop.



# « L'EXERCICE 2019 REPOSE SUR UNE CROISSANCE DU PIB DE 6,5 % »

*Aux confrères de L'Agence nigérienne de presse et du quotidien économique français Les Échos, le ministre des Finances Massoudou Hassoumi<sup>(1)</sup> livre ses commentaires sur le débat concernant la zone FCFA, mais aussi sur la situation économique du pays, sur le PIB et enfin sur le budget 2019 du Niger, qui s'élève à 2 050,76 milliards de FCFA.*

**Comment analysez-vous les polémiques récurrentes que suscite la zone FCFA ?**

**Massoudou Hassoumi :** Il faut aborder cette question sans passion, ni œillères idéologiques. La zone franc a des avantages évidents, comme l'illustre la croissance moyenne de 6 % des pays membres, contre 1,4 % pour le reste du continent, ce qui montre qu'elle ne nuit pas à la compétitivité. Elle garantit une convertibilité illimitée de la devise et un taux de change stable, des éléments attractifs pour les investisseurs internationaux, ainsi qu'une inflation modérée, qui protège le revenu et le patrimoine des ménages. À propos de la polémique sur la centralisation auprès du Trésor français de la moitié des réserves de change des pays membres, je rappelle qu'il s'agit en réalité d'un placement rémunéré. J'entends aussi dire qu'une devise rattachée à l'euro serait le vestige d'un pacte colonial, mais c'est tout à fait courant dans le monde, c'est le cas de 33 pays africains sur 55. Les échanges avec Paris représentent seulement 14 % des importations de la région et 6 % des exportations, et la France doit se battre pour conserver ses parts de marché, comme tout le monde. Enfin, le Fonds monétaire international s'avère bien plus influent ici que la Banque de France. Le pacte de la zone franc a évolué et il continuera d'évoluer, sans précipitations ni ruptures.

**Les détracteurs affirment que la discipline instaurée par la zone franc n'est pas adaptée à des pays en développement et qu'il faudrait dévaluer, ou encore lier le franc à un panier de devises.**

Dévaluer ? Pourquoi ? Une étude du FMI a établi que la valeur du FCFA correspond aux fondamentaux des économies de la région. Quant à un panier de devises, pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ? Pour ce qui est du corset volontaire que représente le pacte, heureusement qu'il est là pour empêcher de faire tourner la planche à billets et pour éviter une crise de



## Bio

Massoudou Hassoumi est l'un des membres influents du PNDS Tarayya (parti au pouvoir) depuis sa création en 1990. Après les premières élections multipartites du Niger en 1993, il se voit confier les fonctions de ministre de la Communication, qu'il assumera jusqu'à ce que le Premier ministre Issoufou démissionne en 1994. Suite au coup d'État militaire du 27 janvier 1996, Massoudou Hassoumi est arrêté le 13 juillet 1996 et torturé pendant sa détention. Il est élu député au Parlement lors des législatives de novembre 1999 et, en 2004, devient 1<sup>er</sup> vice-secrétaire général du PNDS. Directeur du cabinet du président de 2011 à 2013, il sera ensuite ministre de l'Intérieur de 2013 à 2016. Une fois le président Issoufou élu pour un second quinquennat, il est nommé ministre de la Défense nationale en 2016 et, six mois plus tard, ministre des Finances.

la dette comme celle qui nous a frappés en 1990-1994. Cette discipline n'empêche d'ailleurs pas la politique de crédit de la banque centrale de l'UEMOA d'être plus expansionniste que celle de nombre d'autres banques centrales en Afrique.

### Comment se porte l'économie du Niger ?

Nous sommes en première ligne dans la guerre mondiale contre les djihadistes sur trois fronts – au Mali, au Nigeria et en Libye – et cela contribue à plus d'un tiers de notre déficit public. La communauté internationale devrait en tenir compte. Parallèlement, en 2019, la croissance sera vigoureuse, soit 6,5 %, et l'inflation maîtrisée à 2,4 %. L'économie poursuit sa diversification vers le pétrole et le tourisme, puisque l'uranium représente désormais moins de 5 % de nos recettes. Un ensemble d'éléments potentiellement attrayants pour les investisseurs.

**Vous avez présenté le jeudi 27 septembre 2018 au Parlement le projet de loi sur un budget 2019 qui s'élève à 2 050,76 milliards de FCFA, contre 1 971,97 milliards en 2018. Tient-il compte de la conjoncture régionale ?**

J'ai rappelé aux députés nationaux que le présent rapport de la loi de finances 2019 retrace le contexte d'élaboration du budget 2019 et décrit les grandes orientations, ainsi que les mesures fiscales nouvellement proposées. Quant au budget de l'État 2019, il intervient dans un contexte international, régional et national marqué par des perspectives favorables pour notre économie. Au plan international, en juillet 2018, la croissance de l'économie mondiale s'est consolidée sur les trois dernières années en passant de 3,2 % en 2016 à 3,7 % en 2017 et 3,9 % en 2018. Et sur le plan régional, les projections du FMI de juillet 2018 indiquent pour 2018 une croissance de 3,4 % qui devrait se raffermir en 2019 pour atteindre 3,8 %.

À l'échelle nationale, les dernières estimations du produit intérieur brut 2017 indiquent une stabilisation de la croissance économique avec un taux de 4,9 %, soit identique à celui de 2016. Ainsi, on note que sur la

période 2015-2017, le taux de croissance économique s'est établi à 4,7 % en moyenne. Le taux d'inflation a quant à lui atteint 2,4 % en 2017, contre 0,2 % en 2016 : il se situe en dessous de la moyenne communautaire fixée à 3 % maximum par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du suivi des critères de convergence.

Dans le registre des finances publiques et de la dette, nous indiquons que malgré la gestion du contexte sécuritaire du pays, particulièrement difficile au niveau des frontières

avec le Nigeria, le Mali et la Libye, combinée à la conjoncture internationale défavorable sur certaines matières premières, la recette totale et les dons (hors exonérations) ont connu une évolution en dents de scie, avec une hausse de 6,8 % en 2015, une baisse de 8,6 % en 2016 et une hausse de 11,9 % en 2017. Sur la période 2015-2017, ils ont enregistré une croissance de 3,3 % par an. Les recettes budgétaires totales ont enregistré, elles, une hausse de 5,7 % pour se situer à 680,8 milliards de FCFA en 2017, soit 14,4 % du PIB, contre une baisse de 16,1 % en 2016 et une hausse de 7,4 % en 2015.

### Que prévoit ce budget comme PIB pour le Niger en 2019 ?

Le budget 2019 tire sa substance des principales orientations et axes stratégiques des ambitions profondes du Programme de Renaissance acte II dont il constitue le principal instrument de mise en œuvre. Il s'appuie également sur la Déclaration de politique générale (DPG) du Premier ministre. Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2019 repose sur une croissance du PIB de 6,5 %, sur un taux d'inflation projeté à 2,4 %, sur un cours du

**« Le Niger est en première ligne contre les djihadistes sur trois fronts et cela contribue à plus d'un tiers de notre déficit public. »**

baril de pétrole à 55,06 dollars avec une production de 20 000 barils/jour, sur un solde budgétaire global, dons compris, de 4,6 % du PIB, et enfin sur un déficit extérieur courant plafonné à environ 7,8 % du PIB. Par ailleurs, pour l'année 2019, les ressources internes prévues s'élèvent à 1 128,61 milliards, en hausse de 3,78 % par rapport à 2018, soit 41,07 milliards de FCFA. Elles représentent 55,03 % des prévisions budgétaires totales.

*Propos rassemblés par Louise Bibalou-Durand*

<sup>(1)</sup> Au moment où nous mettons sous presse, M. Massoudou Hassoumi a été remplacé aux fonctions de ministre des Finances par M. Mamadou Diop.



Le commissaire général Amadou Halilou, directeur général des Douanes.

■ Entretien – Directeur général des Douanes

# « REDÉFINIR LA CARTE DOUANIÈRE POUR UN MAILLAGE PLUS EFFICACE »

*Le commissaire général Amadou Halilou, qui dirige les Douanes nigériennes depuis deux ans, s'est employé à mettre cette administration aux normes internationales en appliquant une série de réformes comme le paiement électronique pour la sécurisation des recettes de l'État.*

Comme directeur général des Douanes depuis près de deux ans, quel bilan pouvez-vous mettre en avant au plan de la gouvernance ainsi qu'en matière de rendement et de mobilisation des recettes ?

**Amadou Halilou :** Depuis notre nomination le 1<sup>er</sup> décembre 2016, nous nous sommes attelé à amé-

## Les Douanes nigériennes, leader en modernisation

« Si l'an dernier, nous avions dit que nous étions dernier en modernisation de l'administration des Douanes, cette année nous vous annonçons que nous sommes devenu premier », a révélé le colonel Hamidou Issa Djibrilla, directeur des ressources humaines, logistiques et financières le 26 septembre 2018 à l'issue d'un point presse à Niamey. En effet, l'exploit des Douanes nigériennes en matière de modernisation leur a valu, a ajouté le colonel Hamidou, de voir le Niger participer en qualité de membre permanent aux travaux du Bureau régional de renforcement des capacités au nom de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Le rang peu honorable de 23<sup>e</sup> sur 23 qu'elles occupaient il y a peu a conduit les Douanes nigériennes à engager des réflexions et à multiplier les rencontres de haut niveau pour relever dans un court délai les énormes défis de modernisation de leur administration. Un an plus tard, ce travail a payé. En effet, les Douanes nigériennes ont été hissées parmi les deux premiers, avec le Mali, sur les 23 administrations douanières que compte l'Afrique occidentale et centrale (AOC). « Lors du 8<sup>e</sup> Atelier régional des gestionnaires de formation et des ressources humaines de la région de l'OMD-AOC tenu du 24 au 26 septembre 2018 à Bamako, les Douanes nigériennes ont été vivement félicitées pour cette performance encourageante », a précisé le colonel Djibrilla, qui préside d'ailleurs le Comité de modernisation de la gestion des ressources humaines de l'administration des Douanes de son pays. Des résultats obtenus à travers « une gestion basée dorénavant sur les compétences pour atteindre des objectifs stratégiques », a-t-il ajouté.

liorer la bonne gouvernance au sein de l'administration des Douanes. Nous nous sommes également évertué à implémenter les meilleures pratiques et normes internationales afin de faire de la Douane nigérienne une administration moderne et efficace. Plusieurs actions de renforcement des capacités des agents des Douanes ont également été organisées afin de les former à l'évolution accélérée du commerce international et des normes édictées par l'Organisation mondiale des douanes.

Au registre de la mobilisation des recettes, malgré les chocs sécuritaires et la récession économique mondiale, la Douane nigérienne a tenu le cap, parvenant même à dépasser les objectifs assignés par la loi de finances 2017, ce qui a valu au corps les félicitations de Monsieur le ministre des Finances. Pour une plus grande performance des unités douanières, chaque bureau s'est vu assigner des objectifs mensuels régulièrement évalués par le ministère des Finances. Il faut aussi relever une plus grande maîtrise des exonérations, qui sont une source d'évasion fiscale.

**Quelles ont été les performances en termes de recettes en 2017 et quels sont les objectifs visés pour 2018 ?**

En 2017, sur des objectifs de recettes douanières cash, la Douane a enregistré un taux de réalisation de 101,72 %. En 2018, pour les objectifs cash, le taux de couverture jusqu'à fin octobre 2018 s'élève à 71,83 %. Nous mettrons, s'il plaît à Dieu, le dernier trimestre de l'année en cours pour atteindre, voire dépasser, le taux de réalisation de 100 %.

**Qu'en est-il des actions visant à lutter contre la corruption, un sujet d'ailleurs inscrit parmi vos priorités ?**

La corruption est un phénomène mondial qui dérégule l'économie mondiale et crée de l'injustice fiscale.



Si elle n'est pas l'apanage des services douaniers, nous sommes toutefois en train d'adopter des mesures qui, à terme, l'atténueront et même la feront disparaître du milieu douanier. Celles-ci prévoient la formation des agents sur l'éthique et la déontologie en se basant sur la déclaration d'Arusha révisée concernant la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière, la multiplication des audits et contrôles internes – et pour ce faire, la Direction de l'audit et du contrôle interne (DACI) sera renforcée en personnel qualifié –, le traitement électronique de toute la chaîne des procédures douanières à travers le plan de développement informatique grâce auquel elles seront informatisées du transit électronique au paiement électronique afin de raréfier les contacts physiques, le relèvement des revenus des agents des Douanes par l'adoption du décret d'application du statut autonome du personnel de Douane, et enfin la culture de l'esprit de sanctions, qu'elles soient positives ou négatives.

« Un environnement commercial sûr au service du développement économique » fut le thème retenu cette année pour célébrer la Journée internationale de la Douane. Que signifie cet événement pour les Douanes nigériennes ?

Le choix de ce thème, vous vous en doutez, n'est pas fortuit : il est la conséquence du rôle central de la Douane dans la régulation du commerce international. Au Niger, comme les années précédentes, nous

avons célébré la Journée internationale des Douanes avec une conférence-débat relative au thème choisi. L'objectif est d'entretenir l'auditoire sur le rôle de la Douane dans l'économie nationale et sur les mesures

**« Nous comptons transformer l'administration des Douanes pour en faire un service public dans lequel primeront l'intégrité, l'efficacité et la compétence. »**

prises pour harmoniser les procédures douanières et faciliter le commerce licite. Au cours de cette journée, les agents des Douanes ainsi que les opérateurs sont informés sur l'évolution du commerce international avec l'orientation édictée par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

**Quelles réformes comptez-vous initier pour moderniser les Douanes nigériennes ?**

La Douane nigérienne a entrepris depuis quelques années un ambitieux processus de modernisation. Plusieurs chantiers sont achevés et d'autres en cours. Nous pouvons citer, sans être exhaustif, la migration de SYDONIA + à SYDONIA WORD, l'adoption d'un nouveau code des Douanes inspiré de l'Accord de Bali sur la facilitation des échanges et de la Convention de Kyoto révisée sur l'harmonisation et la simplification des procédures douanières, l'adoption de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et ►(suite p. 86)





La Direction générale des Douanes à Niamey.

► des compétences (GPEEC), ou gestion axée sur les compétences, le démarrage du paiement électronique pour la sécurisation des recettes de l'État, le démarrage du Guichet unique automobile ou encore la création d'une Cellule valeur et d'une Cellule des réformes et de la modernisation.

Tous ces projets seront vides de sens si le personnel chargé de les appliquer n'est pas solidement formé. C'est dans ce cadre que plusieurs actions de formation continue sont organisées sur fonds propres ou avec l'appui des partenaires. Dans le même ordre d'idées, nous comptons renforcer les capacités humaines de l'administration par le recrutement d'agents douaniers spécialistes: juristes, économistes, statisticiens, informaticiens, etc. L'objectif est d'avoir un personnel douanier en nombre suffisant et suffisamment qualifié pour répondre au besoin d'une Douane moderne et parvenir à un meilleur cadrage du territoire national. Enfin, nous projetons également une redéfinition de la carte douanière aux fins d'un maillage plus efficace de nos portes d'entrée.

**Durant les trois prochaines années, quelle stratégie les services des Douanes vont-ils mettre en place pour atteindre vos engagements financiers fixés dans le cadre du Programme de la Renaissance acte II ?**  
Le Programme de la Renaissance acte II est un ambi-

teux programme du président de la République visant à transformer structurellement le Niger. Cette mutation nécessite, vous vous en doutez, d'énormes ressources internes. C'est à ce niveau que le rôle de la Douane est primordial. Tous les projets de modernisation auxquels je faisais tantôt allusion ne sont que des actions de mise en œuvre du Programme de la Renaissance. Aussi nous comptons, pour les trois années à venir, transformer le

**« Nous projetons une redéfinition de la carte douanière aux fins d'un maillage plus efficace de nos portes d'entrée. »**

visage de l'administration des Douanes pour en faire un service public dans lequel primeront l'intégrité, l'efficacité et la compétence. C'est dans ce cadre qu'un comité a été créé pour l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel qui prendra en compte tous les enjeux qui s'imposent à une administration douanière moderne, efficace et au service du développement du pays. L'élaboration de ce plan sera achevée à la fin de l'année 2018 et il sera mis en œuvre dès janvier 2019. J'appelle donc l'ensemble des agents des Douanes à se mettre dans cette dynamique pour un Niger renaissant.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*





## LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU NIGER (CCIN),

Etablissement public à caractère professionnel (EPP), assure la représentation des intérêts de ses membres au plan commercial et industriel.

Acteur essentiel de l'économie, la **Chambre de Commerce** a connu d'importants changements institutionnels au cours de ces dernières années. Il s'agit essentiellement d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre des services aux entreprises afin qu'elles contribuent significativement au développement économique du Niger.

*Dans ce cadre, la **CCIN** a créé plusieurs structures spécialisées:*

### MAISON DE L'ENTREPRISE

Renforcer le tissu économique par l'émergence d'entreprises compétitives et l'amélioration du climat des affaires.



### Créer son entreprise avec le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

Permettre aux Opérateurs Economiques nationaux et étrangers, personnes physiques et morales, d'accomplir en un même lieu, à un coût réduit et à un délai minimum, les formalités et déclarations auxquelles ils sont tenus par les lois et règlements en vigueur



### Investir au Niger avec le Centre de Promotion des Investissements (CPI)

Structure d'accueil, d'orientation, de conseil et d'assistance aux entrepreneurs et investisseurs.



### CENTRE DE GESTION AGREE DE NIAMEY (CGAN)

Contribution à la réduction de l'informel dans l'économie, en apportant une assistance technique à ses adhérents en comptabilité, gestion, formation, information et fiscalité.



### CENTRE DE GESTION AGREE DE MARADI (CGAM)

Contribuer à la réduction de l'informel dans l'économie, en apportant une assistance technique à ses adhérents en comptabilité, gestion, formation, information et fiscalité.



### AGENCE NIGERIEENNE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS (ANIPEX)

Interface de tous les intervenants en matière de développement des exportations et point focal de tout ce qui touche à la promotion des exportations au Niger.



### CENTRE NATIONAL DE PERFECTIONNEMENT A LA GESTION

Promouvoir et développer le perfectionnement à la gestion au sein des entreprises nigériennes



### CENTRE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE DE NIAMEY (CMAN)

Cadre adéquat de réglément des litiges, à la disposition des opérateurs économiques nationaux et des investisseurs étrangers et dont l'un des objectifs primordiaux est de préserver l'intégrité des relations d'affaires.



**Siège National de la CCIN: 168, Place de la Concertation. BP: 209 Niamey, Niger**  
Tel: (+227) 20 73 22 10. Fax: (+227) 2073 46 68. E-mail: [ccaian@intnet.ne](mailto:ccaian@intnet.ne) /Site web: [www.ccin.ne](http://www.ccin.ne)





**M. Assane D.N'Diaye**  
Directeur général



« La DGI est l'une des principales régies financières de l'État. Sa mission est de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière fiscale, domaniale, cadastrale et foncière. Elle a en charge la gestion de l'assiette fiscale – c'est-à-dire la base sur laquelle l'impôt est calculé –, le contrôle fiscal, le contentieux fiscal et le recouvrement des impôts, taxes, droits et autres produits. Pour accomplir cette mission de manière efficace, elle est structurée en une administration centrale comprenant des directions centrales au nombre de douze et des services rattachés au cabinet du directeur général, puis des services déconcentrés au niveau des régions, des départements et même des communes. Notre ambition est de faire en sorte que notre pays soit moins dépendant de l'extérieur pour le financement de son budget. Pour y parvenir, nous avons l'obligation d'amener nos concitoyens à mieux comprendre la chose fiscale afin que le civisme fiscal prenne le pas sur l'incivisme fiscal. L'impôt, à travers les recettes qu'il génère, est par excellence le meilleur moyen pour asseoir les bases solides du développement dans un pays. »

## De nouvelles mesures fiscales dans le Code général des impôts

De nouvelles impositions sont prévues dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF 2019) adopté récemment par le Parlement. Le gouvernement envisage d'élargir encore l'assiette fiscale avec la création d'impôts et taxes, notamment un ajustement de l'impôt synthétique auquel seront désormais assujetties les TPE et les PME. Des mesures fiscales qui viennent s'ajouter, donc, à celles déjà mises en œuvre en 2018.

Ce projet de loi stipule que cette nouvelle imposition à mettre en œuvre par la Direction générale des Impôts (DGI) concerne « toute personne physique ou morale qui exerce une activité entrant dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices, et qui réalise un chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises, inférieur à 100 millions de FCFA ». L'impôt synthétique va donc s'appliquer aux PME et TPE, c'est-à-dire les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 30 millions de FCFA ainsi que celles réalisant un chiffre d'affaires annuel compris entre 30 et 100 millions de FCFA.

Sur la même lancée, la DGI nigérienne, en application de la politique fiscale du gouvernement, va voir s'élargir l'assiette fiscale. Il est ainsi prévu la création d'une taxe sur les activités financières (TAFI) devant concerner, selon le projet de loi, « les opérations qui se rattachent aux activités bancaires ou financières et, d'une manière générale, le commerce des valeurs d'argent ». Seront assujettis à cette TAFI, à un taux de 18 %, les banques et établissements financiers, les personnes physiques ou morales qui réalisent des opérations d'intermédiation financière, les agents de change ainsi que les changeurs, les escompteurs et remiseurs. Certaines opérations relatives à la BCEAO, au Trésor public ainsi qu'au mandat postal, entre autres, sont cependant exclues de cette nouvelle taxe.

Le PLF 2019 prévoit également à partir de janvier 2019 l'instauration d'une taxe sur la terminaison des appels internationaux entrants par les opérateurs de téléphonie mobile et fixe. Elle sera acquittée à raison de 88 FCFA par minute, sauf pour les opérateurs détenteurs de la 4G, pour lesquels le montant de la taxe est fixé à 50 FCFA par minute. La création de cette taxe vient compenser les pertes engendrées par la suppression de la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE) en 2017. La décision a été prise sous la pression des opérateurs de téléphonie mobile, qui la considéraient comme une taxe confiscatoire. Elle avait rapporté à l'État nigérien une vingtaine de milliards de FCFA la même année.

Ajoutons que le gouvernement nigérien a grand besoin de plus de recettes pour accompagner son programme de Renaissance acte II<sup>(1)</sup>. Car selon les évaluations menées en 2018, les mesures fiscales déjà adoptées n'ont pas encore permis de rehausser les ressources internes, comme convenu avec les bailleurs de fonds. C'est dire que ces nouvelles mesures fiscales vont être accompagnées par d'autres en 2020.

<sup>(1)</sup> Renaissance acte II vise à promouvoir des valeurs telles que l'État de droit, la liberté, la justice, l'égalité, le travail, la solidarité et l'ordre. Il met l'accent sur la préservation et la consolidation des acquis de la renaissance en vue du développement du pays.

# Je suis un bon citoyen !

Le Niger se construit,  
payons nos impôts !



Ceci est un message de la Direction Générale des Impôts

# « AMÉLIORER L'ADMINISTRATION DES SERVICES ET MODERNISER LES OUTILS ET MÉTHODES DE GESTION »

*Issa Djibo, directeur général du Trésor et de la comptabilité publique, indique que les réformes visent à conformer la gestion financière de l'ensemble des ressources publiques à la réglementation en vigueur.*

Cela fait deux ans que vous avez pris les rênes de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique. Quel bilan pouvez-vous en tirer à ce jour ?

**Issa Djibo :** À notre prise de service en décembre 2016, nous nous sommes engagé sur un ensemble de réformes visant à assurer une gestion saine des deniers publics et à améliorer la qualité du service offert au public. Pour ce faire, nous nous sommes fixé pour objectifs principaux d'améliorer l'administration des services et de moderniser les outils et méthodes de gestion, à travers notamment la création et l'opérationnalisation du compte unique du Trésor, la connexion du Trésor aux nouveaux systèmes et moyens de paiements, l'adaptation du système informatique aux nouvelles réformes comptables, et enfin l'interconnexion entre les services du siège et ceux déconcentrés. Nous nous sommes également engagé à internaliser l'arsenal juridique et institutionnel transposé des directives de l'UEMOA, à déployer le contrôle interne dans tous les services et à faire respecter les procédures comptables. Et après deux ans de mise en œuvre, les résultats obtenus sont très satisfaisants, grâce notamment à l'appui de notre hiérarchie.

À travers ces réformes, nous sommes également parvenu à réduire considérablement les délais de paiement. Et dans ce cadre, nous avons créé et opérationnalisé un poste comptable principal chargé des opérations dans nos représentations diplomatiques et consulaires, la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE), afin de rendre notre système plus performant. Nous avons aussi récemment créé une Agence centrale chargée des dépôts (ACCD), en vue de mieux suivre les opérations des démembrements de l'État. D'ailleurs, cette restructuration a déjà eu pour effet de décongestionner certaines structures comptables auparavant engorgées.

## Bio

Issa Djibo, 53 ans, marié et père de cinq enfants, mathématicien dans l'âme, est féru de chiffres. Il a d'ailleurs obtenu en 1989 une maîtrise en mathématiques, puis un DEA en 1991, à l'université d'Abidjan. Dans la foulée, il s'est inscrit en 1992 à l'École nationale supérieure de la statistique et de l'économie appliquée (ENSEA) d'Abidjan, d'où il est sorti en 1995 nanti d'un diplôme d'ingénieur statisticien économiste. Il fréquentera ensuite l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) de Paris qui lui délivrera en 1996 un master spécialisé en modélisation économique et statistique.

Recruté par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dès 1996, il y effectue toute sa carrière jusqu'à sa nomination à la tête de la DGTCF en décembre 2016. Les méthodes d'analyses statistiques et économétriques n'ont aucun secret pour ce banquier chevronné qui, il y a deux ans, s'est vu confier par les hautes autorités de son pays la délicate mise en œuvre des réformes du Trésor public. Tout au long de son parcours de deux décennies à la BCEAO, Issa Djibo a occupé de nombreux postes à responsabilité, d'abord à l'Agence principale de Niamey de 1996 à 2011, puis au niveau du siège à Dakar de 2012 à 2016, avec en point d'orgue sa nomination, en février 2014, comme directeur de la conjoncture et des analyses monétaires.

Sa carrière a aussi été étoffée par des participations à des séminaires internes et internationaux. Homme affable et courtois, Issa Djibo a également le sens du partage. En effet, en dépit de ses activités très prenantes à l'Agence principale de la BCEAO de Niamey, il trouvait toujours du temps à consacrer à ses jeunes frères étudiants en sa qualité de chargé de cours à la faculté des sciences économiques et juridiques de l'université Abdou Moumouni, où il a laissé d'impérissables souvenirs.

**Attardons-nous un peu sur le compte unique du Trésor. Quelles sont les avancées enregistrées dans sa mise en œuvre et quelles en sont les contraintes éventuelles ?** Le compte unique du Trésor répond à la nécessité de moderniser et de rationaliser la gestion de la trésorerie de l'État. Ainsi, pour limiter la fragmentation de cette



trésorerie, la loi a fait obligation de dépôt, au Trésor, des fonds appartenant à l'État et aux organismes publics, notamment les établissements publics nationaux et les collectivités territoriales. Pour y parvenir, les principales étapes retenues sont la mise en place du cadre

**« Le compte unique du Trésor répond à la nécessité de moderniser et de rationaliser la gestion de la trésorerie de l'État. »**

légal, le recensement des comptes des entités publiques ouverts dans les livres des banques primaires, ainsi que la clôture de ces comptes et le transfert de leurs soldes créditeurs au compte unique du Trésor. En termes de contraintes, la principale difficulté relative au compte unique du Trésor est celle liée à l'inexistence d'un schéma standard ou d'une directive de l'UEMOA qui porterait sur le processus de sa mise en place, à l'image des autres réformes de gestion des finances publiques. Il fallait donc innover, et c'est ce que nous avons fait.

**Quelles dispositions avez-vous prises pour éviter l'ouverture de nouveaux comptes par les organismes publics ?**

Nous avons commencé par informer toutes les banques sur la nécessité de se conformer à la législation en vigueur dans notre pays, qui interdit aux organismes publics de détenir des comptes dans leurs livres. Nous avons ensuite tenu le même langage à tous les responsables en charge des organismes publics, et nous sommes aujourd'hui ravis d'avoir pu endiguer ce phénomène totalement contraire à l'essence même du compte unique du Trésor.

**Et qu'en est-il des comptes des projets, dans lesquels se trouve logée une autre catégorie de ressources publiques ?**

Disons qu'à l'heure actuelle, les comptes des projets sont traités au cas par cas, en relation avec les partenaires financiers. Mais en tout état de cause, des dispositions sont en train d'être prises afin de conformer la gestion financière de l'ensemble des ressources publiques, y compris les ressources des projets, à la réglementation en vigueur.

Le Trésor public concourt également au financement de l'économie à travers la mobilisation de ressources sur le marché

**financier régional. Quel bilan tirez-vous des émissions réalisées en 2018 ?**

Le Trésor public est intervenu 25 fois sur le marché régional des titres publics en 2018, soit une moyenne de 2 émissions par mois. C'est ainsi que pour un montant attendu de 575 milliards de FCFA, l'État du Niger a levé 540 milliards, soit un taux de réalisation d'environ 94 %, et ce en dépit des décisions de resserrement de la politique monétaire prises par la BCEAO. Cela témoigne de la confiance des investisseurs en la qualité de la signature du Trésor public nigérien. En outre, au cours de la période sous revue, un montant de 413 milliards de FCFA a été remboursé. À titre de comparaison, on remarque donc que par rapport à l'année 2017, le montant mobilisé sur le marché a plus que doublé, passant de 234 à 540 milliards de FCFA. Et notre objectif pour l'année 2019 est de mobiliser un montant de 400 milliards de FCFA, tous instruments confondus.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*



*Issa Djibo, directeur général du Trésor et de la comptabilité publique.*

# AFFLUX D'INVESTISSEURS AU NIGER

Nombreux sont les projets d'investissements dans diverses activités industrielles au Niger. Revue.

**E**n plein renouveau, le secteur pétrolier est de ceux qui suscitent le plus de convoitises au Niger. Fin octobre, le ministre du Pétrole Foumakoye Gado et le prince Arthur Eze, patron de la société nigérienne d'exploration Oranto Petroleum, ont signé un accord portant sur l'octroi de quatre blocs d'exploration : les périmètres R5, R6, Dibella et Dallol, situés dans les bassins du Ténéré et de l'Agadem. « *Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement de la République du Niger alors que le pays cherche à développer son portefeuille de pétrole et de gaz. En tant que leader africain indépendant doté d'une expertise en exploration de pointe, nous pensons que le potentiel des blocs R5, R6, Dibella et Dallol n'a pas encore été pleinement exploré, et nous souhaitons nous mettre rapidement au travail* », a indiqué le prince Arthur Eze.

Un enthousiasme partagé, toujours dans le secteur extractif, par le milliardaire nigérian Aliko Dangote. Une des filiales de ce capitaine d'industrie bien connu sur le continent a obtenu le 9 octobre dernier quatre des conventions minières autorisant la société Dangote Cement Niger SA à explorer du charbon et des « substances connexes » dans trois régions du pays. « *Dangote Cement s'engage à investir, dans les trois ans suivant la signature de ces conventions, un montant minimum égal à deux millions de dollars US pour chacun des permis dans le but mettre en évidence des cibles et de mener toute activité nécessaire au développement de ces cibles afin de prouver l'existence de gisements de charbon et substances connexes* », explique le groupe. Outre que, dans son Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021, le gouvernement nigérian prévoit la construction d'une centrale à charbon de 600 MW pour réduire le déficit énergétique du pays, qui importe plus de 60 % de son électricité, cet investissement du groupe Dangote devrait lui permettre d'alimenter une centrale thermique à charbon d'une capacité de 100 MW pour faire tourner sa cimenterie en construction dans l'ouest du pays.

Le même Aliko Dangote a lancé les travaux de construction d'une cimenterie pour un coût de 180 milliards de FCFA. Un investissement parmi les plus colossaux

réalisés ces dernières années dans le secteur industriel nigérian. « *Le marché nigérian du ciment connaît depuis une vingtaine d'années une croissance annuelle de plus de 10 %, et la production nationale actuelle de ciment ne couvre ce besoin qu'à hauteur de 20 %* », a révélé le ministre de l'Industrie Malam Zaneidou Amirou lors du lancement de cette cimenterie à Keita, dans l'ouest du pays. Cette usine sera livrée et opérationnelle fin 2020, avec une capacité de production annuelle de 2,5 millions de tonnes. Pour le ministre, « *cette usine de Keita vise à atteindre les objectifs de construction d'une économie compétitive et diversifiée favorisant une croissance accélérée et inclusive. L'industrie de substitution aux importations permettra d'améliorer la balance de paiement de notre pays.* »

Plusieurs autres minerais (uranium, or) et sites miniers sont convoités par des investisseurs européens ou chinois. Mais d'autres compartiments de l'économie comme l'agro-industrie ne sont pas en reste. Plusieurs investisseurs de tous horizons sont régulièrement reçus par le chef de l'État, le Premier ministre ou d'autres membres du gouvernement et chefs d'autres institutions. Ces acteurs viennent évoquer leurs ambitions d'investissements avec les autorités nigériennes, recueillir leurs avis et conseils, ou bien solliciter des éclairages ou des facilités sur certains aspects.

L'un des derniers événements en date dans le genre est cette audience accordée le 18 septembre par le président de l'Assemblée nationale Ousseini Tinni à une délégation d'investisseurs allemands. Une rencontre à l'issue de laquelle le chef de la délégation allemande, Henrik Shliekera, a révélé : « *Nous sommes un groupe d'investisseurs allemands qui intervient dans le domaine de la santé, de l'éducation, des infrastructures et de l'humanitaire. Nous sommes venus au Niger sur invitation du président de la République dans le cadre d'une visite de travail qui durera une semaine. Nous sommes là pour écouter les préoccupations de la population nigérienne et déterminer dans quel domaine nous pouvons l'aider. Notre contribution concerne le renforcement des capacités de cette population pour qu'elle se prenne en charge.* »

Christian Kouamen

# LE CLIMAT DES AFFAIRES EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Grâce aux réformes visant à promouvoir l'essor d'un secteur privé compétitif, le Niger récolte des lauriers internationaux pour son action en faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires.

L'un des secrets de la vitalité économique du Niger ces dernières années réside dans l'optimisation du climat des affaires mise en œuvre avec détermination pour favoriser les investissements privés. Résultat, en quelques années, le Niger a gagné 26 points au classement Doing Business du groupe de la Banque mondiale, passant de la 170<sup>e</sup> à la 144<sup>e</sup> place. « Cette amélioration résulte de l'ensemble des réformes engagées pour améliorer le climat des affaires. En effet, l'État du Niger a mis en œuvre une série de réformes visant à faire du Niger la destination privilégiée des investissements en Afrique et à promouvoir les partenariats public-privé. L'accent a été mis sur la promotion d'environnements au sein desquels le secteur privé peut croître et permettre la création d'emplois et l'augmentation du revenu national », confirme le gouvernement. Cette année 2018, après un léger repli il y a un an, le pays a fait un pas en avant avec le classement honorable obtenu sur la base de la dévaluation de certains indicateurs tels que la création d'entreprise, la gestion des permis de construire, la réduction du temps nécessaire

**En quelques années, le Niger a gagné 26 points au classement Doing Business.**

pour obtenir une connexion électrique en mettant en place un guichet unique et l'enregistrement des biens en baissant le coût du transfert de propriété. Selon Mahaman Sani, le représentant résident de la Banque mondiale par intérim, l'implication du chef de l'État a été décisive pour obtenir ce résultat. « Au niveau de la Banque mondiale, nous sommes très satisfaits de la forte implication des autorités du Niger, en l'occurrence le président de la République, chef de l'État, S.E. Mahamadou Issoufou, qui préside de façon périodique les travaux du comité national Doing Business. Nous sommes convaincus que cette implication, conjuguée à la participation du secteur privé, est un atout indéniable pour le développement du pays », explique-t-il. Autre preuve de l'implication du chef de l'État dans l'amélioration du climat des affaires et la promotion

du secteur privé, la révision le 25 septembre dernier des missions du Haut Conseil pour l'investissement au Niger, un organe créé en 2015 et placé auprès du président de la République pour promouvoir l'investissement. « Il est impératif de revoir les missions actuelles du Haut Conseil pour l'investissement au Niger, pour les conformer aux meilleures pratiques internationales en vue d'attirer davantage d'investissements nationaux et internationaux dans des secteurs structurants et productifs et répondre efficacement à leurs requêtes par une offre pertinente », fait observer le gouvernement. Selon Wargo Boubacar, secrétaire permanent du Haut Conseil pour l'investissement au Niger, l'Agence nigérienne de promotion des investissements et des projets stratégiques jouera le rôle de guichet unique pour ce qui concerne la question de l'attraction, de la facilitation et de la promotion des investissements privés en dehors des activités de création d'entreprise, dévolues à la Maison de l'entreprise.

Au Niger, les réformes visant l'amélioration du climat des affaires ciblent principalement les PME, qui représentent 90 % de l'ensemble des entreprises du secteur moderne, « contribuant de manière décisive à la cohésion sociale, à la création d'emplois, à la génération et à la redistribution des richesses et de revenus », selon les termes mêmes du ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé, M. Sadou Seydou. Il s'exprimait ainsi lors de la journée internationale des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) le 27 juin. Selon lui, c'est fort de ce constat que le gouvernement s'engage à lever les obstacles entravant l'accès des PME à des financements adaptés et durables et aux marchés publics, puis à renforcer les capacités techniques et managériales des dirigeants et des employés des PME ainsi que l'esprit de créativité et d'innovation, particulièrement dans la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux. Dans le même élan, il s'agit de promouvoir le respect des normes de qualité, la transition de la production artisanale vers la production semi-industrielle, voire industrielle, et de stimuler les organisations professionnelles.

**Christian Kouamen**



# « UNE CHAÎNE DE VALEURS PARTAGÉE ET DURABLE GRÂCE À L'ÉNERGIE VERTE »

*Le groupe BENALYA compte cinq entreprises (Holding BENALYA, BENAFSOL, BENALYA SEE, BATECO et EPN) multi-domaines : énergie, eau, irrigation, agro-alimentaire, ingénierie, génie électrique, sécurité électronique, BTP écologique et formation. Son fondateur et président directeur général Moulay Bachir Bendekken nous en parle.*

## Parlez-nous de votre parcours d'entrepreneur.

**Moulay Bachir Bendekken :** Mon parcours d'entrepreneur a commencé au primaire par la vente au détail d'un paquet de bonbons que j'avais reçu en cadeau, puis comme photographe amateur et vendeur de jus de tamarin fait maison au collège de Tanout, vendeur sur commission de pièces de rechange de moto, apprenti mécanicien moto et enfin répétiteur à domicile durant mes années de lycée à Zinder. Après 4 ans d'université au Maroc avec une bourse d'études, j'ai été stagiaire et enseignant vacataire. En 2002, j'intègre l'école d'aviation civile EAMAC et ouvre un cybercafé puis une société de maintenance informatique. En 2004, l'ASECNA m'embauche comme ingénieur de maintenance. En 2008, je crée l'EPN (École polytechnique et Niamey) avec très peu de moyens mais beaucoup de volonté, celle de « commencer petit mais voir grand ». Mon premier objectif pour mon pays était de rehausser les compétences des jeunes pour une meilleure employabilité. Trois ans après, je crée le groupe BENALYA, puis les autres filiales Aujourd'hui, je suis leader de toute une équipe de jeunes et d'adultes, et j'investis beaucoup de temps et de ressources pour développer chez eux/elles ma vision de créer un écosystème intégré pour mettre en valeur les potentialités énergétiques et agricoles du Niger et de la région. J'investis beaucoup dans le développement de leurs capacités et compétences pour réaliser la mission du groupe BENALYA.

## Justement, parlez-nous du groupe BENALYA.

Le groupe BENALYA, ensemble de cinq entreprises de droit nigérien, est un intégrateur de solutions clé en main dans chacun de ses domaines d'activité, permettant ainsi à ses clients de se concentrer sur leur cœur

de métier, donc de faire avancer l'économie du Niger et de l'Afrique. Le groupe BENALYA existe depuis 2011 et se présente comme une entreprise citoyenne soucieuse du bien-être des populations nigériennes qui aspirent toutes à vivre dans des conditions décentes. Toutes nos actions sont focalisées sur la pérennité de nos solutions et de nos produits, qui apportent à nos clients la preuve de notre engagement à rendre l'eau, la sécurité alimentaire, l'électricité, le bâtiment et la formation accessibles au plus grand nombre de Nigériens et d'Africains. Notre vision à BENALYA est de dire que tout est possible avec peu de choses ou peu de moyens puisque nous sommes partis de presque rien à la création, et nous sommes convaincus que le développement de notre pays peut se faire avec nos

**« Notre vision à BENALYA est de dire que tout est possible avec peu de choses puisque nous sommes partis de presque rien. »**

propres intelligences et notre foi en l'idée que personne ne fera le Niger ou l'Afrique à notre place : nous avons le soleil, l'eau, la terre et la jeunesse. Toutes nos filiales et tous nos partenaires, clients et clients de nos clients travaillent avec cette vision de rendre le Niger et l'Afrique émergents en utilisant nos propres ressources naturelles et énergétiques pour développer tel ou tel secteur capable de produire des richesses. Nous y croyons, donc nous continuons, même si de nombreux obstacles se dressent devant nous.

**Quelle peut être la contribution d'un groupe comme le vôtre dans le PDES ?**

Un apport de conscience et de responsabilité. Nous



Moulay Bachir Bendekken,  
fondateur & président directeur général du groupe BENALYA.

n'avons pas attendu les facilités de l'État pour démarrer nos activités. Nous avons lancé cette aventure avec un ordinateur portable et moins d'un million dans nos comptes. Aujourd'hui, BENALYA emploie plus de cinquante personnes, a plus de cent collaborateurs extérieurs et a généré un vaste réseau d'installateurs et de clients qui travaillent en synergie pour développer notre économie. Nos solutions et produits sont conçus ici et adaptés au contexte local, et c'est là notre première vraie bataille contre l'importation et la fuite de capitaux. Notre R&D travaille avec des ingénieurs et experts nigériens ayant à cœur de développer le Niger, et même le continent. Il nous appartient à nous, Africains, de savoir si nous devons rester éternellement dépendants de techniciens, informaticiens, ingénieurs et scientifiques de tous bords venant de l'extérieur, ou si nous voulons mettre fin à cette dépendance en décidant de nous former et de nous prendre en main. D'où notre participation à création très prochaine d'un centre de certification des compétences locales.

### Les activités de formation du groupe BENALYA vont-elles être élargies à la sous-région UEMOA ?

Notre ambition est de nous ouvrir à toute l'Afrique afin que chaque jeune Africain puisse venir dans notre centre de formation. Nous discutons déjà avec certains pays de la sous-région pour ouvrir soit une filiale, soit un centre de formation. Les métiers que nous allons proposer aux jeunes Africains scolarisés ou non sont des clés pour l'avenir du continent.

### Quelle place accordez-vous à la certification de vos formations ?

Nous avons dès le départ pris l'engagement de donner une formation qualifiante et certifiée aux jeunes qui vont intégrer nos centres, ce qui *in fine* débouchera sur la certification de produits et de solutions clé en main certifiés. Toutes les formations que nous dispensons déjà dans notre premier centre EPN aboutissent à des diplômes certifiés et reconnus par les autorités nigériennes et par nos partenaires du Cegep de Sherbrooke. Nous œuvrons sur les compétences et l'employabilité des jeunes en tant que membre du réseau UNESCO-UNEVOC. Nous sommes fiers aujourd'hui de dire que tout ce qui se fait ailleurs dans les grandes universités en termes de formation se fait aussi dans nos centres ici au Niger.

### Quelles seront vos priorités en 2019, année où Niger accueille pour la première fois le sommet de l'Union africaine ?

La première est de créer un centre panafricain de qualification aux métiers de l'énergie, de l'élevage, de l'eau et de la petite transformation. La seconde est de former des centaines, voire des milliers de jeunes aux techniques de l'irrigation, des installations solaires et de la conservation. La troisième est de voir mon pays confier l'installation de grands champs solaires aux entreprises nigériennes. C'est notre défi : permettre aux millions de Nigériens et d'Africains de profiter du soleil, cette manne intarissable de la nature. Citons aussi l'accès aux crédits bancaires pour nos entreprises dans le domaine des énergies renouvelables. Nos États doivent nous accompagner pour que l'on puisse asseoir des entreprises capables de concurrencer les firmes étrangères. Nous souhaitons la détaxation des produits, équipements et matériels découlant des énergies renouvelables et de l'agriculture. En 2019, le Niger doit être prêt pour accueillir l'Afrique, et nous voulons accompagner l'État dans la création de sites écologiques où les infrastructures soient alimentées par nos installations solaires et notre biogaz local, où le lait soit pasteurisé par notre unité de production... Ce n'est pas une utopie, nous en sommes capables !

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

# LANCEMENT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES PME-PMI

*Avec l'objectif de permettre au Niger d'atteindre un certain degré d'émergence dans les années à venir, plusieurs réformes ont vu le jour, notamment la révision de l'environnement juridique et l'amélioration de la disponibilité de l'électricité.*

**D**évelopper le secteur privé est l'un des principaux leviers apte à faire du Niger un pays émergent. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a enclenché depuis 2011 une série de réformes ambitieuses comme la création d'un tribunal de commerce (*lire l'encadré*). Il a aussi « envisagé d'améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures de base, de s'insérer harmonieusement dans la dynamique d'intégration économique régionale, de développer les services et enfin de créer les conditions en faveur d'une industrialisation axée sur la transformation des produits de base. La révision de l'arsenal juridique et réglementaire du secteur privé porte notamment sur l'environnement des affaires, la simplification des processus d'obtention d'autorisations ainsi que les améliorations en disponibilité et en qualité de l'électricité, des transports et de l'accès aux services des TIC », ajoute Sadou Seydou, ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé (*lire son interview p. 98-99*).

Toutes ces réformes devraient permettre au Niger de se positionner parmi les pays africains les plus accueillants relativement aux indicateurs du Doing Business. Ce programme mettra également un accent particulier sur la facilitation d'une concurrence libre et transparente. Autant de changements à venir destinés à attirer les investisseurs privés nationaux et internationaux dans divers domaines catalyseurs de la vie socio-économique du Niger. Il s'agit, entre autres, des exploitations minières et pétrolières, des chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux, des infrastructures et des services – électricité, télécommunications, transport, secteur financier –, ainsi que du secteur industriel qui commence à émerger et où le Niger dispose, précisons-le, d'avantages comparatifs comme la technologie, les compétences de gestion et l'accès aux marchés internationaux.

En plus de la création du tribunal de commerce, notons celle, toute récente, de la Maison de l'entreprise, qui vise à faciliter les procédures de création d'entreprise,

l'un des aspects majeurs dans l'amélioration du climat des affaires, tout comme le démarrage très prochain du dispositif de soutien au financement des PME-PMI. Autant de défis à relever afin que les PME puissent jouer pleinement leur rôle de moteur de l'économie. Quant au secteur du commerce nigérien, il occupe une place très importante dans l'économie sous-régionale, tant en termes d'emplois que d'accès à la richesse, et contribue aussi à une meilleure résilience des populations. Cependant, les activités de transit/réexportation qui constituaient le moteur de ce secteur tournent aujourd'hui au ralenti ou n'existent plus dans leur forme classique. Afin d'être à l'abri de telles situations, le ministre de Commerce suggère aux opérateurs économiques de « s'investir plutôt dans des activités durables, créatrices de richesse et d'emploi. En effet, les potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques de notre pays sont énormes et ne demandent qu'à être exploitées. »

Louise Bibalou-Durand

## Un tribunal de commerce à Niamey pour sécuriser les investissements

Opérationnel seulement depuis avril 2016, le tribunal de commerce de Niamey est l'un des éléments des réformes qui ont fait progresser le Niger de dix points dans le classement Doing Business 2017. Avant sa création, tous les litiges qui devaient relever de sa juridiction se traitaient au tribunal de grande instance hors classe de Niamey (TGI/HC). C'est dire que la création du tribunal de commerce de Niamey a été accueillie avec soulagement par les milieux d'affaires du pays. « En seulement six mois de fonctionnement, le tribunal de commerce de Niamey a pris en charge plus de deux cent dossiers », notait avec satisfaction le ministre de la Justice, garde des sceaux, M. Marou Amadou. À en croire ce dernier, l'installation du tribunal de commerce participe à la réalisation de l'objectif des autorités nigériennes visant à « accélérer les réformes du climat des affaires et par voie de conséquence le développement du secteur privé et l'attrait des investissements privés ».





# RIBA PETROLIUM

# ORIBA



***La qualité du service  
qui fait la différence !***

- ✓ **Une couverture nationale**
- ✓ **Réactivité/Flexibilité/Proximité**
- ✓ **Service 24h/24**

**La carte ORIBA PETROLIUM,  
la solution globale et sécurisée  
pour votre budget carburant**

- Carte à puce avec technologie sans contact
- Protégée avec un fort cryptage par code PIN
- Possibilité de restreindre par zone et par jour
- Prépayée à la dotation ou à la consommation
- Une visibilité à 360° des transactions et du budget de votre flotte
- Des portails disponibles 24/24 pour le gestionnaire et les porteurs de cartes
- Recevoir des sms/mail pour toutes les opérations

Tél. : (+227) 96 27 55 88 / 92 18 30 20 – BP 10323 – NIAMEY – NIGER

E-mail : dgoribapetroleum@gmail.com

**[www.oriba-petroleum.com](http://www.oriba-petroleum.com)**

# « LA ZLECAF APPORTERA DES AVANTAGES COMPÉTITIFS AU NIGER »

*Sadou Seydou, ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé, évoque les atouts de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Une nouvelle plate-forme à l'échelle de l'Afrique dont le pilotage et la mise en place ont été confiés au président nigérien.*

Au cours du 28<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu les 30 et 31 janvier 2017 à Addis-Abeba, le président Mahamadou Issoufou a été désigné par ses pairs Champion du libre-échange en Afrique. Qu'est-ce que la ZLEC et quels sont les objectifs visés par l'UA à travers elle ?

**Sadou Seydou :** Je voudrais avant tout souligner la reconnaissance du peuple nigérien à l'endroit des autres peuples africains pour l'honneur fait en confiant la conduite de ce processus au président de la République du Niger. Pour revenir à votre question, l'acronyme « ZLEC » signifie « Zone de libre échange continentale ». Mais cette appellation a connu une évolution notable, car celle consacrée par l'Accord signé à Kigali le 21 mars 2018 est ZLECAF ou Zone de libre-échange continentale africaine, conformément aux recommandations du président Mahamadou Issoufou dans son rapport à ses pairs du continent. La ZLECAF s'inscrit dans le processus de construction de la Communauté économique africaine conformément au Traité d'Abuja de 1991. Elle fait partie d'un ensemble cohérent pour renforcer l'intégration régionale et atteindre les objectifs de l'agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons ». Je citerai entre autres le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le

Programme de développement de l'infrastructure en Afrique, le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique, la Vision minière africaine et le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain.

**Comment le secteur privé nigérien peut-il bénéficier des avantages de la ZLECAF ?**

Même si la ZLECAF a été négociée par les gouvernements, c'est un outil pour le secteur privé africain. Selon les études commanditées par la Commission de l'Union africaine, la mise en œuvre de la ZLECAF présentera maints avantages. Les secteurs industriels qui en bénéficieraient le plus en termes d'expansion du

commerce sont le textile, l'habillement, le cuir, le bois et le papier, les véhicules et le matériel de transport, l'électronique et les métaux. Pour ce qui est du secteur agricole, il s'agit de la viande et des produits laitiers, du sucre, des légumes, des fruits, des noix, des boissons, du tabac, etc. Les gains devraient être encore plus grands avec la libéralisation des services et l'élimination des obstacles non tarifaires sur tout le continent africain.

Au Niger, nous avons l'habitude d'affirmer que nous disposons d'avantages comparatifs pour les produits d'origine animale. La ZLECAF apportera des avantages compétitifs, et il nous revient de nous mettre au travail pour développer, renforcer ou préserver

## Bio

Sadou Seydou, 58 ans, marié et père de six enfants, est ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé du Niger depuis le 19 octobre 2016. Il débute sa carrière en 1983 comme inspecteur du Trésor mis à la disposition de la Société nigérienne de commercialisation de l'arachide (SONARA), où il deviendra directeur d'exploitation. De 1990 à 1992, il est affecté à la Direction des études et de la programmation au ministère de la Promotion économique. Il est également recruté la même année par un cabinet privé comme chef de mission, puis il devient consultant et auditeur externe de 1998 à 2001, de 2005 à 2010 et en 2011-2012. En 2012, il est auditeur interne pour le compte de l'Autorité de développement du Liptako Gourma regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Ajoutons qu'il a aussi été directeur des affaires administratives et financières au Comité d'organisation des 5<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie du Niger de 2001 à 2005 et qu'il a géré comme directeur général l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) en 2010-2011 ainsi que la Société de patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) de 2013 à 2016.

Au plan académique, il est détenteur depuis 1982 d'un DUT en finances et comptabilité, depuis 1989 d'un DESS en comptabilité-finances et depuis 1993 d'un diplôme d'audit international.



nos capacités d'offres commerciales dans d'autres filières et chaînes de valeur comme l'oignon, la pomme

Niamey a abrité les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> réunions des ministres africains du Commerce respectivement en juin et décembre

le Protocole sur le commerce des services. Pour le Protocole sur les marchandises, il restait la question du niveau de libéralisation tarifaire. En effet, une grande majorité d'États africains a opté pour une libéralisation à 90 % des lignes tarifaires. Les 10 % restants concerneront les produits sensibles et les produits exclus. Toutefois, certains pays avaient estimé que pour diverses raisons, ils souhaitent partir sur la base de 85 %.

*Propos recueillis par  
Serge-Henri Malet*

**« La ZLECAf est une plate-forme qui offre d'énormes opportunités. Elle sera le moteur de la transformation des économies africaines grâce à l'industrialisation. »**

de terre, le poivron, etc. Pour permettre au secteur privé nigérien de se l'approprier, le gouvernement a mis en place un dispositif national dédié à la ZLECAf. À cela s'ajoutent les réformes faites dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires afin non seulement d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) mais aussi d'inciter les opérateurs économiques nigériens à investir dans les différents secteurs de l'économie nationale. Je voudrais aussi souligner que la ZLECAf est une plate-forme qui offre d'énormes opportunités. Elle sera le moteur de la transformation des économies africaines grâce à l'industrialisation. Elle stimulera la compétitivité et placera ainsi notre économie intégrée dans une position plus forte pour une véritable insertion dans le commerce international. Elle permettra l'émergence de chaînes de valeur régionales pour la transformation économique et servira de tremplin aux PME-PMI exportatrices pour pénétrer le marché international.

2017. Je puis vous affirmer que l'accord de la ZLECAf a été finalisé à Niamey. Il en est de même pour

*Sadou Seydou,  
ministre du Commerce  
et de la Promotion du  
secteur privé.*



Toujours dans le cadre du processus de mise en place de la ZLECAf, Niamey a abrité en juin 2017 la 3<sup>e</sup> réunion des ministres africains du Commerce. Quelles grandes décisions ou résolutions ont-elles été prises lors de cette rencontre ministérielle d'ailleurs présidée par le chef de l'État nigérien ?

Dans le cadre de ce processus et conformément à la volonté du président de la République en sa qualité de Champion de la ZLECAf,



# « DE 2014 À 2018, NOUS AVONS ŒUVRÉ AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ »

*Moussa Sidi Mohamed, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Niger (CCIN), revient sur le bilan de son mandat 2014-2018 où certaines actions telles que les créations de la Maison de l'Entreprise et du Centre de médiation et d'arbitrage de Niamey ont amélioré le climat des affaires.*

Pourquoi la CCIN a-t-elle estimé nécessaire de faire mener un audit organisationnel par un cabinet indépendant ? Quelles résolutions seront-elles prises à la suite de cet audit ?

**Moussa Sidi Mohamed :** L'objectif recherché à travers la mission d'audit organisationnel est d'établir un diagnostic de la qualité de l'organisation et du fonctionnement de la CCIN et de formuler des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité de ses actions. Il est notamment attendu de cette mission une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des missions de la CCIN ainsi que celle de son organigramme et de sa conformité aux missions qui lui sont dévolues. Ainsi, un bilan global des compétences des équipes en place pourrait être dressé, ce qui permettrait une évaluation de l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins de l'institution pour accomplir ses missions. Tout ceci vise l'accroissement des performances de la CCIN dans ses actions au profit du secteur privé.

**En termes de bilan d'activité en 2017, quels partenariats ou conférences organisés par vous ont-ils débouché sur**

**des opportunités d'affaires pour les patrons nigériens de PME et PMI ?**

Des actions de renforcement et de consolidation des liens de partenariat ont été menées avec les organisations et institutions à travers des échanges et des rencontres périodiques. Elles ont été simultanément conduites au plan national et au plan international, et nous en retiendrons pour l'essentiel la participation à la 4<sup>e</sup> session de la grande Commission nigéro-marocaine de coopération. Cette session s'est déroulée à Rabat les 25 et 26 décembre 2017. À cette occasion, des protocoles d'accord visant à donner un nouvel élan au partenariat bilatéral ont été signés dans plusieurs domaines stratégiques. Ainsi, dans le domaine économique, deux accords ont été signés : l'Accord de coopération entre la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la CCIN et l'Accord de coopération entre la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Casablanca-Settat et la CCIN. Retenons aussi la participation aux 11<sup>es</sup> Ateliers de la coopération économique consulaire sous l'égide de la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones

*La Chambre de commerce et d'industrie du Niger,  
place de la Concertation à Niamey.*





Moussa Sidi Mohamed,  
président de la Chambre de commerce  
et d'industrie du Niger.

(CPCCAF). En effet, du 3 au 5 juillet 2017, se sont déroulés à la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Roche-sur-Yon, dans les Pays de la Loire, en Vendée (France), les 11<sup>es</sup> Ateliers de la coopération économique consulaire sous l'égide de la Conférence permanente des CPCCAF où la CCIN a été représentée par une délégation de 4 personnes.

#### Quels ont été les retombées de l'établissement du Partenariat économique nigéro-indonésien ?

Quelques jours seulement après la visite de notre chef d'État en Indonésie, une délégation d'hommes d'affaires de ce pays a fait le déplacement à Niamey pour un forum économique qui jettera les bases d'un partenariat économique entre les deux pays. C'est une délégation forte de treize personnes conduite par le

**« Nous avons facilité les formalités de création d'entreprise et participé aux efforts d'amélioration des indicateurs Doing Business. »**

nouvel ambassadeur d'Indonésie au Niger qui a pris part à la rencontre du 9 novembre 2017. Au cours de cette séance de travail, les deux parties ont mis l'accent sur les différents domaines qui peuvent faire l'objet d'un partenariat gagnant-gagnant. À cet effet, un rendez-vous a été pris pour approfondir et finaliser tous les projets de partenariat initiés dès la prise de fonction de l'ambassadeur indonésien au Niger.

#### Quelles actions fortes ont marqué votre mandat sur la période 2014-2018 ?

La période 2014-2018 a vu la mise en œuvre de plusieurs actions visant le bon fonctionnement de la CCIN et le développement du secteur privé. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un Manuel des procédures de ges-

tion administrative, financière et comptable créant un cadre de gestion plus efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles de l'institution, de l'élaboration d'un nouvel organigramme et de la réorganisation des services pour leur permettre d'accomplir plus efficacement les missions et les tâches qui leur sont assignées, de l'opérationnalisation de la Maison de l'Entreprise, de la création du Centre de médiation et d'arbitrage de Niamey, institution privilégiée d'amélioration du climat des affaires, de la gestion de la composante 2.3 du Projet de développement des compétences pour la croissance (PRODEC) relative à la promotion en entrepreneuriat en vue de développer les compétences des jeunes, de la poursuite des actions de suivi des corridors en vue de faciliter le transport et le transit des marchandises à destination du Niger, du renforcement des actions de communication, afin de donner une plus grande visibilité aux activités de la CCIN, des actions de concertation entre les opérateurs économiques d'une part et les autorités politiques et administratives de l'autre, de la contribution active à l'amélioration du climat des affaires, notamment par la facilitation des formalités de création d'entreprise, de la participation aux efforts d'amélioration des indicateurs Doing Business ou encore de la promotion et du développement du partenariat au plan national et international, et enfin de la signature de plusieurs conventions et accords de partenariat avec les institutions consulaires et les bailleurs de fonds. Comme en 2014, la nouvelle équipe consulaire issue des élections de l'assemblée générale de mars 2018 s'est engagée dans une démarche de concertation destinée à doter la CCIN de sa feuille de route pour les 4 prochaines années.

La vision globale de ce programme est de faire de la CCIN « *une institution forte au service des entreprises et d'une économie compétitive, harmonieusement intégrée dans l'économie mondiale* ».

#### Pensez-vous atteindre cet objectif ?

Pour atteindre les objectifs du programme, huit axes ont été retenus. Sans les énumérer tous, je citerai en premier le développement du secteur privé qui participe à l'amélioration du climat des affaires, à l'offre de services aux entreprises et au renforcement des capacités des opérateurs économiques. Ensuite, le développement de la coopération et du partenariat avec les institutions nationales et inter-consulaires. Troisièmement, le développement des infrastructures d'intérêt économique, qui passe par la construction et l'extension des concessions. Et enfin, il est question de l'amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance de la CCIN.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

# « LE MARCHÉ DE L'EAU EN BOUTEILLE EST LOIN D'ÊTRE SATURÉ »

*SONIA Sarl, filiale de la société ORIBA que dirige Ibrahim Halifa Abdourahamane, commercialise l'eau Dallol depuis 2013 et compte aussi une gamme de produits qui se décline en douze variétés. SONIA Sarl ambitionne également de demeurer leader au Niger ainsi que de devenir un acteur majeur du secteur dans la sous-région.*

## Quelle est la particularité de l'eau Dallol ?

**Ibrahim Halifa Abdourahamane :** L'eau minérale Dallol est issue de « notre » terroir. Elle répond aux critères de classification d'une eau minérale, notamment par sa source et par la constance de sa composition minérale. Elle est issue des profondeurs de la zone de Tabala à Balleyara. Dallol est une eau de type oligo-minéral, c'est-à-dire faiblement minéralisée. Elle peut donc être consommée tous les jours et convient à différents régimes, tel le régime pauvre en sodium.

## Comment est-elle produite et contrôlée ?

Sa production répond aux exigences pluridisciplinaires complémentaires issues de structures comme l'Agence de conformité aux normes (AVCN) Niamey-Niger, Codex Alimentarius, Légifrance et Europa – EUR-LEX. L'eau minérale naturelle Dallol ne subit aucun traitement chimique : son processus de production est axé sur une série de macro et microfiltrations en cascade complétée par une stérilisation aux rayons ultraviolets. Dallol est reconnue comme eau minérale

**« Nous prévoyons de débuter la commercialisation des gros contenants de 19 litres en mars 2019. »**

naturelle par les autorités publiques en charge de la santé publique du Niger et est soumise à une batterie de tests en interne et en externe dans des laboratoires sanitaires accrédités (Niger et France). Son contrôle sanitaire se fait en continu et englobe dans son plan de maîtrise sanitaire aussi bien le produit (l'eau) que les matières premières, les machines, les locaux et les personnels.

Dans le contexte actuel du développement agroalimentaire en Afrique et face à la globalisation du marché, SONIA Sarl a intégré dès la phase de sa création



l'implémentation du système de management de la sécurité alimentaire SMSDA basée dans ses grandes lignes d'une part sur la qualité de son produit et d'autre part sur une identification et satisfaction permanentes des exigences et attentes des clients. La société a obtenu, par les preuves tangibles de son engagement, un certificat de conformité environnementale et un certificat ISO 22000 version 2015 respectivement relatifs à la satisfaction des exigences environnementales nigériennes et à celles de l'organisation internationale de normalisation (certificat n°A2943).

## Sous quels types de format l'eau Dallol est-elle commercialisée au Niger ?

L'eau minérale Dallol est présentée au consommateur sous les deux formats 0,5 litre et 1,5 litre, respectivement en pack de 12 et de 6 bouteilles, dans un film d'emballage plastique léger en PEHD. Un packaging pratique et facile à transporter. Nous prévoyons de





débuter la commercialisation des gros contenants de 19 litres en mars 2019.

### Comment se porte le marché de l'eau en bouteille au Niger et y êtes-vous compétitif ?

Le marché de l'eau est rude et fortement concurrentiel du fait de la pression des produits locaux et, surtout, de ceux qui sont importés en fraude, et ce nonobstant le doute raisonnable que l'on peut avoir sur leur alimentarité. Dès lors, il est très difficile de rester compétitif. En dépit de cela, la société a permis la création d'une quarantaine d'emplois directs, et plus encore d'indirects.

### Comment se déclinent les produits d'ORIBA jus ? Dans votre stratégie de positionnement vis-à-vis de la concurrence, comment mettez-vous en avant l'innovation pour tirer votre épingle du jeu ?

ORIBA Sarl est une société à responsabilité limitée installée dans la zone industrielle de Niamey, spécialisée dans la production et la commercialisation des boissons gazeuses faites à base de concentrés pasteurisés et conditionnées dans des emballages en PET. Notre gamme de produits se décline en douze variétés : citron-gingembre, cocktail, mangue, ananas, mandarine, pomme, tonic, cola, coca-light, limonade, tamarin-ananas, coco. Notre vision est de demeurer leader dans notre secteur d'activité sur le plan national et de devenir un acteur majeur du domaine dans la sous-région. L'innovation systématique requiert la volonté de considérer le changement comme une opportunité selon le principe de Peter Drucker. Pour réussir, il faut un engagement fort, l'écoute du client, la prise en compte du contexte et une maîtrise des risques.

### En termes de certification, où en est ORIBA ?

Nous faisons du management de la qualité une exigence primordiale afin de garantir le bon accomplissement de notre chaîne d'activités et de consolider nos efforts sur les processus à valeur ajoutée pour nos clients. Cette exigence est centrée qualité-sécurité-environnement et



ORIBA Sarl a été certifiée ISO 9001 : 2008 par rapport à son système de management de la qualité (SMQ).

visé à assurer la survie, le développement et la prospérité de notre entreprise. Elle consiste aussi à l'optimisation de la contribution d'ORIBA Sarl au développement durable : elle est fédérée par une démarche RSE qui, pour nous, constitue un levier important permettant de faire évoluer les pratiques. ORIBA Sarl a été certifiée ISO 9001 : 2008 par rapport à son système de management de la qualité (SMQ). Actuellement, nous sommes dans une démarche de mise en place d'un système de management intégré (SMI) incorporant les exigences relatives aux normes ISO 9001 ; 14001 ; 45001 et 26000, avec pour objectif à court terme la certification ISO 9001 : 2015 et, à moyen et long terme, la 14001 : 2015 puis la 45001 : 2018.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*



Ibrahim Halifa Abdourahamane, directeur général de la société ORIBA.

# « UN BILAN CÉRÉALIER DE PLUS 700 000 TONNES EN 2018 »

*Pour Albade Abouba, ministre d'État, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, la plus importante composante de l'Initiative 3N est la maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.*

Le Niger est un pays agricole, avec une économie à 80 % rurale et une population majoritairement constituée d'agriculteurs et d'éleveurs. Quels sont les objectifs du Programme de Renaissance II en matière agricole ?

**Albade Abouba :** Le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage est le ministère clé de la mise en œuvre de l'Initiative 3N, « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », qui constitue aujourd'hui l'unique cadre de référence pour la gestion et l'exploitation de l'espace rural afin de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le Niger, pays sahélien et enclavé, connaît de façon récurrente des crises alimentaires. Cette situation est due à la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment les sécheresses, les inondations, les attaques parasitaires, en un mot l'effet des changements climatiques. Les réponses d'appoint apportées à chaque fois n'ont pas eu d'impact significatif durable à moyen et long termes, et les populations sont toujours confrontées à une situation alimentaire souvent critique. Ainsi, à l'épreuve des faits et dans le souci de répondre efficacement aux besoins alimentaires croissants ainsi que d'améliorer les revenus, l'agriculture irriguée semble être la solution la plus durable. C'est dans ce cadre que l'Initiative 3N est conçue et est en train d'être mise en œuvre. L'objectif est la « faim zéro au Niger ». L'atteinte de cet objectif passe par la promotion de la recherche agronomique pour mettre au point des technologies adaptées aux différentes zones agro-écologiques du pays. Pour les cultures sous pluies, l'objectif est d'augmenter, d'ici à 2021, les rendements des différentes filières (céréales de 20 à 30 % et cultures de rente de 10 à 30 % sur 50 % des superficies cultivées) afin de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2021. Pour réaliser cet objectif, il faut de manière générale rendre totalement opérationnelle dans chaque commune la Maison du Paysan, promouvoir la recherche agronomique, rapprocher les facteurs de production et l'encadrement des producteurs, intensifier la production de semences améliorées, accroître en moyenne annuelle de 20 % les superficies emblavées avec des semences améliorées, mettre à la disposition

des producteurs des produits phytosanitaires et des engrais, et enfin réduire les pertes de production.

Et qu'en est-il de l'élevage ?

Pour les productions animales, il s'agit de développer des races améliorées par le biais de l'insémination artificielle en utilisant des races introduites qui soient productives et adaptées à notre environnement ainsi que par l'édification de fermes modernes pour la production de lait, de viande et d'œufs.

En quoi consiste réellement l'Initiative 3N ?

C'est le programme phare du Programme de Renaissance acte II du président de la République, et il est structuré en cinq composantes dont la plus importante est la maîtrise de l'eau pour les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. L'objectif global assigné à cette maîtrise de l'eau est de porter les superficies irriguées et en décrue de 120 000 ha en 2015 à



*Albade Abouba, ministre d'État, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.*





D'ici à 2021, l'objectif est de porter la production céréalière de 5,5 millions de tonnes en 2015 à 8 millions de tonnes en 2021.

358 000 ha en 2021, pour une production agricole portée en équivalent céréalier de 500 000 tonnes en 2015 à 1 500 000 tonnes en 2021. Dans le cadre de cette composante, il est prévu pour la période 2016-2021 et pour un montant d'environ 650 milliards de nos francs les réalisations suivantes: 40 000 ha d'aménagement de nouvelles terres pour la grande irrigation, 10 000 ha de réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles existants, 8 000 ha de confortation d'aménagements hydro-agricoles existants, 30 000 ha d'aménagement de petits périmètres irrigués pour la petite irrigation, 8 000 ha de petits périmètres consolidés, 168 000 ha de cultures de décrues, et enfin 997 ouvrages de mobilisation d'eau construits et/ou réhabilités: 45 barrages, 484 seuils, 268 mares aménagées et 200 bassins de rétention.

#### Quelles sont les caractéristiques de la campagne agricole 2018 ?

Elle est satisfaisante dans toutes les régions et dégage un bilan céréalier provisoire net de plus 700 000 tonnes. En dépit de cet excédent, on enregistre 2 694 villages déficitaires à plus de 50 %, soit 21 % des villages agricoles, pour cause de sécheresse, d'arrêt précoce des pluies, de lessivage des sols, de dégénérescence variétale, d'ennemis des cultures, d'avortement des semis, de retard de croissance et d'inondations. La situation pastorale est aussi globalement satisfaisante, avec un bilan fourrager excédentaire de 3 513 091 tonnes de matière sèche, contre un déficit de plus de 10 millions en 2017. Toutefois, cet excédent est menacé par la récurrence des feux de brousse. D'importants efforts ont été déployés par l'État et ses partenaires dans la restauration et la préservation de l'environnement, mais les résultats demeurent insuffisants face aux effets des changements climatiques. Les réalisations dans le domaine de l'hydraulique ont amélioré l'accès des

populations à l'eau potable. La situation alimentaire est marquée par une disponibilité acceptable des denrées alimentaires et un approvisionnement régulier des marchés.

**En juin 2018, vous avez effectué aux côtés du président Issoufou une visite de travail en Italie où vous avez rencontré les dirigeants du PAM (Programme alimentaire mondial), de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et du FIDA (Fonds international de développement agricole). Quels ont été les aspects abordés concernant les intérêts du Niger ?**

En juin 2018, effectivement, le président de la République a eu à Rome avec les responsables du PAM, de la FAO et du FIDA des rencontres auxquelles nous avons eu l'honneur d'assister. Les questions débattues ont été celles qui touchent au développement économique et social du Niger, notamment la mobilisation et la valorisation des eaux du ruissellement, la protection de l'environnement et la Maison du Paysan. Ces agences se sont montrées favorables au principe d'accompagner le Niger dans la résolution de problèmes tels le Programme intégré de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable, qui a été soumis au PAM et est en train d'être mis en œuvre. Le programme répond à une volonté du président de la République, qui a fait de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du développement agricole durable et du renforcement du capital humain ses priorités majeures. Ces domaines constituent une partie importante du Programme de la Renaissance. L'objectif global est de contribuer à la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers le développement durable et l'éducation et la formation des filles.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



# « PRÈS DE 2 000 MILLIARDS DE FCFA INVESTIS EN 7 ANS GRÂCE À L'INITIATIVE 3N »

*Ali Bety est ministre haut-commissaire à l'Initiative 3N (HC3N), une initiative dont les actions sont félicitées par la FAO. L'objectif de l'Initiative 3N est de mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus.*

**Pouvez-vous nous rappeler les origines, raisons et buts de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Initiative 3N (I3N) ?**

**Ali Bety :** Afin que la sécheresse ne soit plus synonyme de famine, les autorités nigériennes ont adopté en avril 2012 la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durable, ou Initiative 3N : « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Le fondement de cette initiative apparaît dans le discours d'investiture du président de la République prononcé le 7 avril 2011 : « *Le peuple nigérien a un immense défi à relever, un défi qui a un rapport avec sa dignité et son honneur : le défi de l'éradication de la faim. Il est choquant que, de manière récurrente, nous soyons réduits à mendier notre pain quotidien auprès des autres peuples. Comme en témoignent les dernières élections, notre peuple a conquis sa liberté politique : il lui reste maintenant à réaliser l'alliance de la liberté et du pain.* » C'est ce défi que l'I3N se propose de relever à travers une stratégie volontariste d'accroissement de la production agricole nationale et de renforcement de la résilience des ménages urbains et ruraux dans les situations de crise alimentaire ou de catastrophe naturelle.

**Quel est l'objectif de l'Initiative 3N pour le quinquennat 2016-2021 et quelle est votre stratégie pour l'atteindre ?** Il s'agit de satisfaire la demande alimentaire nationale avec les produits agricoles et agroalimentaires locaux, tout en favorisant la création de revenus pour les producteurs. L'Initiative 3N se propose de promouvoir des modèles d'intensification agricole et de gestion durable des ressources naturelles qui permettront d'accroître la

disponibilité en sous-produits animaux (viande, lait, œufs, cuirs et peaux), en produits alimentaires de grande consommation (céréales, légumineuses alimentaires, tubercules...) et/ou à haute valeur ajoutée. Il s'agit d'exploiter au mieux les atouts et avantages comparatifs du secteur agricole et rural tout en s'insérant dans l'économie régionale et mondiale et en préservant le capital productif. À cet effet, l'Initiative 3N constitue un axe majeur du Programme Renaissance du Niger actes I et II du président de la République. Son objectif pour le quinquennat 2016-2021 est la réalisation de la « faim zéro au Niger ». Le cadre stratégique de cette initiative est décliné en 5 axes, qui constituent un ensemble d'actions et de mesures synergiques et complémentaires permettant de faire un saut qualitatif vers la réalisation de son objectif global.

**Quels sont exactement ces cinq axes que vous évoquez ?**

Ces axes correspondent aux effets généraux attendus des investissements et des mesures à prendre. L'axe 1 prévoit l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. L'axe 2 porte sur l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires. L'axe 3 consiste à améliorer la résilience des populations face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes. L'axe 4 concerne l'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens et l'axe 5 vise à animer et coordonner l'I3N, à conduire les réformes grâce à la

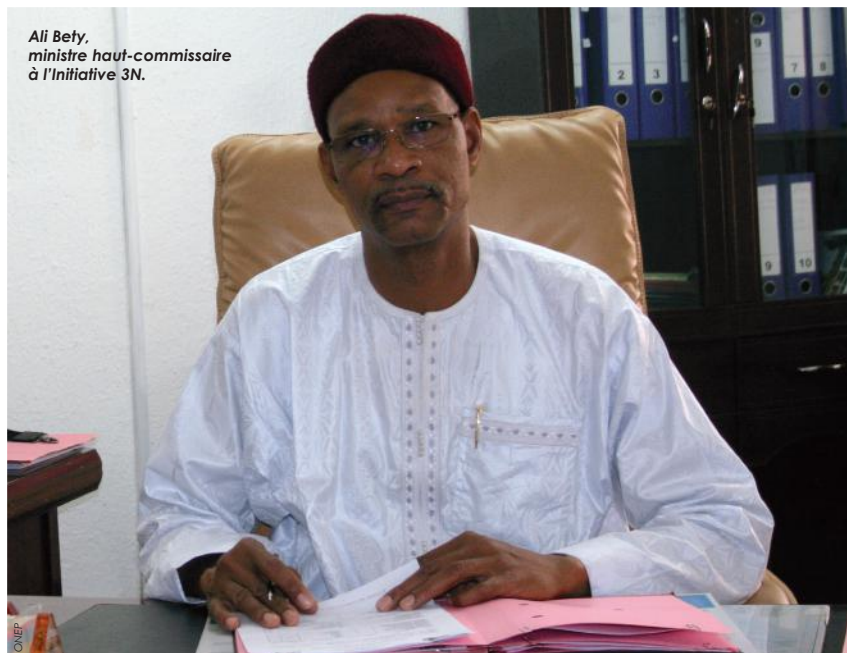
## Bio

Ali Bety a été nommé haut-commissaire à l'Initiative 3N par le président de la République du Niger en mai 2017. Il a une longue expérience des questions d'environnement, de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, basée sur différentes perspectives : travailler avec le gouvernement, avec les ONG et les agences de développement ainsi qu'avec les donateurs.

structure créée auprès du cabinet du président de la République : le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N).

**Pouvez-vous nous donner un aperçu du bilan de l'Initiative 3N depuis sa création ?**

Le premier plan d'action 2012-2015 de l'I3N a été évalué fin 2015 et les résultats de sa mise en œuvre étaient jugés satisfaisants. Pendant cette phase, le Niger a accéléré l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment les OMD 1 et 7, en particulier la réduction de 50 % du nombre de Nigériens souffrant de sous-alimentation. Ceci a valu au Niger les félicitations de la FAO, qui lui a décerné deux attestations de réussite en 2013 et 2015 pour son Initiative 3N. Le second plan d'actions 2016-2020 de l'I3N découle des leçons tirées de la mise en œuvre du premier plan d'investissement et repose sur 12 programmes stratégiques dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les ministères et institutions du secteur. Grâce à l'Initiative 3N, le Niger a fait partie des 7 pays distingués et lauréats de « Future Policy Award 2017 » et 3<sup>e</sup> Prix de Bronze décerné par le World Future Council (WFC) en collaboration avec



vaccinale du bétail ou encore à construire et équiper plus de 150 maisons de paysans dont 34 complètes et 114 offrant l'essentiel des services prévus.

**Quelle place accorde le PDES 2017-2021 à la transformation du monde rural ?**

Avec l'adoption en 2017 du Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021, la Transformation du monde rural (TMR) constitue désormais un axe majeur dont la mise en œuvre est centrée sur l'Initiative 3N et se fait par l'utilisation de techniques culturelles modernes, l'accès à l'eau, le développement des chaînes de

valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le crédit, l'artisanat et enfin l'accès à l'énergie, aux infrastructures et aux services du numérique avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). On escompte d'un secteur agricole plus productif un développement, surtout par les femmes et les jeunes, de PME agroalimentaires et artisanales, et un développement des services et infrastructures de base : électrification rurale, promotion de la finance inclusive, accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, etc. L'augmentation des revenus agricoles et la diversification de l'économie rurale permettront de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux face aux changements climatiques et aux autres risques de crises et catastrophes naturelles et socio-économiques.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

**« L'augmentation des revenus agricoles et la diversification de l'économie rurale permettront de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux. »**

le Secrétariat exécutif de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD) dans la catégorie « restauration des terres dégradées et lutte contre la pauvreté ».

**Peut-on se faire une idée du financement consenti dans le développement agricole depuis la création de l'I3N il y a 7 ans ?**

En sept années de mise en œuvre, l'Initiative 3N a permis d'investir près de 2 000 milliards de FCFA (300 milliards par an en moyenne) dans le secteur du développement agricole et rural. Des investissements qui ont servi notamment à restaurer et réhabiliter plus de 350 000 ha de terres agricoles, à irriguer 368 000 ha de terre pour l'agriculture, à accroître la production céréalière de 15 %, à étendre à plus de 80 % la couverture

# UN SECTEUR PÉTROLIER EN PLEIN ESSOR

Le secteur pétrolier nigérien affiche des perspectives prometteuses au regard des découvertes ainsi que des conventions signées entre le gouvernement et ses partenaires.

« Le rêve pétrolier est désormais une réalité ! » Pour Foumakoye Gado, ministre du Pétrole du Niger, pas de doute. Au regard du potentiel de production à court terme et des réserves disponibles, a-t-il expliqué à la presse locale, son pays deviendra bientôt un acteur significatif du marché pétrolier international. Avec des réserves « récupérables » estimées à 890 millions de barils, le Niger en produit depuis 2011 environ 20 000 par jour destinés à la raffinerie de Zinder. À l'horizon 2022, il projette d'en exporter quotidiennement 90 000 de plus, avec une production d'environ 110 000 barils/jour. Des projections pouvant être revues à la hausse, surtout pour l'exportation, car plusieurs activités de recherche sont menées entre autres par les sociétés SIPEX, Groupe Sonatrach, Savannah Petroleum... « Des forages sont en cours et les premiers résultats montrent des indices prometteurs de présence de pétrole brut sur le bloc de Kafra et celui de R3. Ces indices devront être confirmés dans les mois à venir afin de déterminer s'il existe des réserves économiquement

exploitables du Niger ; elle travaille seulement sur trois blocs. Deux autres compagnies réalisent des opérations prometteuses sur trois autres blocs. Ainsi, 50 % des blocs faisant l'objet d'opérations pétrolières ne sont pas opérés par CNPC », précise Foumakoye Gado. Vu la solidité des relations entre l'État et CNPC, et afin de les préserver et de les faire prospérer dans l'intérêt mutuel des parties, un avenant a été signé pour permettre un accroissement de la production, qui passerait de 20 000 à 110 000 barils/jour, à travers notamment la fusion en une seule autorisation d'exploitation des 39 et 50 gisements faisant l'objet de deux autorisations exclusives d'exploitation.

Ces perspectives de développement du secteur pétrolier génèrent des espoirs de prospérité pour l'ensemble de l'économie nigérienne. Car au-delà des recettes fiscales attendues et de celles issues de la commercialisation de la part de l'État dans les volumes exploités (l'État bénéficie de plus de 60 % des profits pétroliers réalisés), les gains nouveaux liés à l'exploitation des hydrocarbures pourraient atteindre au moins 300 milliards de FCFA, assure une source gouvernementale. Par ailleurs, le développement de l'industrie pétrolière va à coup sûr faciliter la montée en puissance de nouvelles entreprises spécialisées dans les activités et services pétroliers. De plus, assure le ministre du Pétrole, « les populations locales bénéficient d'investissements directs réalisés par les sociétés pétrolières sous l'impulsion du gouvernement. Il s'agit de classes, centres de santé, puits, emplois, etc. Quant aux infrastructures, les opérations pétrolières permettront la construction de la route de l'Unité, de bureaux régionaux pour le ministère, d'un laboratoire nigérien d'analyse des produits pétroliers mais également d'infrastructures financées par l'État grâce aux retombées fiscales générées. » Les populations peuvent de surcroît escompter des retombées sociales supplémentaires dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises : salles de classes, centres de santé, puits, forages et bien d'autres réalisations sociales en plus des sommes versées aux collectivités territoriales affectées par l'activité pétrolière.

Christian Kouamen

À l'horizon 2022, le pays projette d'exporter 90 000 barils supplémentaires par jour, ce qui portera sa production à environ 110 000 barils/jour.

exploitables. Si tel était le cas, les quantités à l'export pourraient augmenter. L'espoir est donc permis, même si la prudence nous conduit à attendre les résultats définitifs », indique le ministre.

La firme chinoise CNPC fait office de pionnière. En effet, dès 2007, elle a prouvé sa confiance dans l'avenir pétrolier du Niger en investissant massivement pour la recherche sur le bloc Agadem. À ce jour, elle a déjà investi quelque 4 milliards de dollars en recherches sur certains sites. « Peu de sociétés dans le monde auraient eu la capacité d'investir de tels montants. C'est donc une chance pour le Niger que cette société ait concentré ses efforts là où d'autres sociétés avaient abandonné. Cependant, CNPC n'a nullement l'exclusivité sur l'ex-





Ibrahim Nourou, Directeur Général



## NOTRE SOUHAIT POUR LA SONIDEP

Le Niger est rentré dans le petit cercle des pays africains producteurs de pétrole en 2011. Ceci lui a permis d'être dans la position de faire le retour des investissements mais aussi de supprimer la subvention sur ces produits. Prochainement le Niger entrera dans la phase de commercialisation du brut pour améliorer ses revenus voire ses finances. Vu la maîtrise d'une partie de l'activité à savoir le circuit de la distribution par la **SONIDEP** et en tant que Société d'État il est à notre avis bon qu'elle soit transformée en une **Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**. Toute la filière pétrolière de l'amont à l'aval sera unifiée afin de réduire les pertes en ligne et autres charges de fonctionnement liées à la présence sur le terrain aujourd'hui de trois (3) intervenants : **CNPC, SORAZ, SONIDEP**. Le Gouvernement disposera d'un outil fonctionnel car nous croyons fermement à la capacité des cadres, agents et dirigeants de la **SONIDEP** pour relever le défi.



### SONIDEP

B.P. 11 702 Niamey - Niger

Tel : +(227) 20 73 33 34 - +(227) 20 73 49 15

Email : [info@sonidep.ne](mailto:info@sonidep.ne) - Web : [sonidep.net](http://sonidep.net)

# « ATTEINDRE 110 000 BARILS PAR JOUR EN 2022 »

*Foumakoye Gado, ministre du Pétrole, confirme que d'ici à 2022, son pays a l'ambition de devenir un acteur significatif en matière de production pétrolière : la stratégie et les moyens nécessaires ont été mis en place pour atteindre cet objectif.*

Depuis 2011, année du début de la production pétrolière au Niger, quel bilan en termes d'infrastructures et de ressources financières votre pays a-t-il tiré de son exploitation pétrolière ?

**Foumakoye Gado :** Le bilan est positif. En effet, la première phase d'exploitation d'Agadem a permis la construction de toutes les infrastructures de production (puits, camps, piste d'aviation), mais également d'un pipeline intérieur de 462,5 km ainsi que d'une raffinerie d'une capacité de 20 000 barils par jour qui permet au Niger non seulement de couvrir ses besoins

domestiques en produits pétroliers, mais également d'exporter la moitié de sa production de carburants au Nigeria, au Mali et au Burkina Faso notamment. On peut également citer la construction en cours de la route de l'Unité de la région de Diffa jusqu'à la frontière du Tchad. Des discussions sont en cours pour approvisionner les villes de Zinder, de Maradi et de Malbaza en électricité générée par la raffinerie. En parallèle, de nombreux projets sociaux ont vu le jour dans les régions concernées : construction de cliniques, écoles, puits d'eau, forages, et projet d'électrification de la commune rurale de N'Gourti. Enfin, les recettes amont cumulées de l'État tirées de la production de pétrole brut pendant la période 2012-2018 sont proches de 325 milliards de FCFA.

**Où en est le projet de construction de l'oléoduc de plus de 1 000 km allant du Niger au Cameroun en passant par le Tchad ?**

Le choix du tracé de l'oléoduc n'est pas encore définitivement arrêté par l'État et la société CNPC. D'autres options sont en étude, comme celles consistant à passer par le Bénin ou le Nigeria. Les critères de choix sont notamment économiques et opérationnels. La production du Niger est actuellement proche de 20 000 barils par jour. L'oléoduc export en transportera 90 000 par jour, soit une production totale de 110 000 barils par jour.

**Quelle est la portée de la signature du protocole d'accord entre le ministère du Pétrole et la société chinoise CNPC ? Et pourquoi semble-t-il que votre pays ait donné l'exclusivité de l'exploitation pétrolière à la Chine ?**

Je ne sais pas de quel protocole d'accord vous souhaitez parler en particulier, mais les différents accords signés avec la société CNPC sont tous uniquement liés à la recherche et à l'exploitation de trois blocs pétroliers : Agadem, Ténéré et Bilma. Le Niger n'a donc pas donné l'exclusivité de l'exploitation pétrolière à la Chine, mais a attribué 3 blocs à la CNPC, étant entendu qu'il



Ministère du Pétrole

Foumakoye Gado, ministre du Pétrole.



La raffinerie de Zinder.

existe plus d'une trentaine de blocs au Niger. Le Niger a également attribué 5 autres blocs à d'autres sociétés : 4 à Savannah Petroleum (Grande Bretagne) et 1 à SIPEX (groupe SONATRACH, Algérie). Ces deux sociétés ont réalisé en 2018 plusieurs découvertes importantes qui, nous l'espérons, permettront d'accroître les réserves et la production futures.

**Quelles dispositions votre gouvernement a-t-il prises en matière de respect des normes de sécurité dans les industries extractives pour lutter contre les conséquences socio-économiques de l'activité des sites d'exploitation du pétrole ? On parle de la santé des populations et de la mort de camélidés à Agadem.**

Du point de vue juridique, nous avons le code pétrolier, son décret d'application, le contrat de partage de production et la loi sur l'environnement. Des missions de suivi et de contrôle sont effectuées de manière permanente par les agents du ministère du Pétrole. Il faut aussi noter qu'avant le début de chaque projet, des études d'impact environnemental et social sont effectuées : elles aboutissent à l'obtention d'un certificat de conformité délivré par le ministère de l'Environnement, avec un programme de gestion environnementale et sociale comme cahier des charges destiné à atténuer les impacts environnementaux. L'application de ce cahier des charges est suivie par le ministère de l'Environnement de façon semestrielle en collaboration avec le ministère du Pétrole. Pour la question des chameaux, ce sont des cas très isolés, et chaque cas avéré lié à l'activité pétrolière est automatiquement remboursé par les industriels. Pour les normes de sécurité industrielle, des efforts sont déployés pour renforcer les capacités de nos agents qui concourent de jour comme de nuit au respect des normes admises dans l'industrie pétrolière.

**De quelle part des ressources bénéficient les populations locales ?**

La part des ressources bénéficiant aux populations locales, au-delà de la contribution sociétale des entreprises (cliniques, classes, puits, recrutement, formation, etc.), est celle prévue par le code pétrolier, soit 15 % de la redevance *ad valorem*.

**Les institutions de Brettons Woods insistent auprès des pays pétroliers pour qu'une partie des ressources tirées de l'exploitation des hydrocarbures soit réservée aux générations futures. Comment a été traitée cette question ?**

L'État du Niger vient d'adopter une Politique pétrolière nationale dans laquelle est précisément inscrite comme étant l'un des objectifs principaux une réflexion sur la gestion des revenus pétroliers afin que ceux-ci bénéficient à l'intérêt général du Niger et aux générations



futures. L'objectif visé est d'éviter la « malédiction du pétrole » que connaissent ou ont connue une grande partie des pays producteurs de pétrole en Afrique.

**D'ici à 2022, le Niger a l'ambition de devenir un acteur significatif en matière de production pétrolière. Comment votre pays compte-t-il atteindre cet objectif ?**

Le Niger dispose déjà de réserves pétrolières proches du milliard de barils récupérables. Jusqu'à aujourd'hui, ces réserves ne servaient qu'à alimenter la raffinerie à raison de 20 000 barils par jour, soit environ 7 millions de barils par an. La production actuelle est donc limitée en comparaison des réserves. Grâce à la construction de l'oléoduc export, ces réserves pourront être exportées et la production devrait atteindre les 110 000 barils par jour en 2022. Par ailleurs, les découvertes réalisées en 2018 par les autres compagnies pétrolières présentes au Niger ainsi que les découvertes futures permettront sans doute de maintenir ce niveau de production pendant plusieurs années. Le Niger a donc déjà mis en place la stratégie et les moyens nécessaires pour devenir dès 2022 un acteur régional significatif en matière de production pétrolière.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



# « CHERCHER D'AUTRES PERSPECTIVES EN 2019 »

*Ibrahim Nomao, directeur général de la SONIDEP, évoque les incontestables avancées dans l'organisation et la modernisation de cette entreprise, acquises grâce à son action. Il reste toutefois lucide sur les contraintes liées aux modalités de fonctionnement avec son fournisseur et sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles voies pour assurer l'équilibre financier de la société.*

À votre arrivée à la SONIDEP, vous nous aviez parlé de votre intention de restructurer son organisation et sa façon de s'approvisionner pour la rendre plus efficace et faire plus d'économies. Quel est le bilan de cette action et quels problèmes restent à régler ?

**Ibrahim Nomao :** La restructuration que nous avons entamée en 2016 a en effet concerné, sur le plan interne, la réorganisation des services, qui visait une nouvelle démarche administrative et, sur le plan externe, l'ob-

tention d'un accord additionnel avec notre fournisseur principal, la SORAZ. Il fallait assurément mettre de l'ordre dans nos enlèvements. Cette action peut donc être considérée comme une réussite pour les finances de la société.

Aujourd'hui, deux problèmes nous étranglent véritablement, le mot n'est pas trop fort : l'augmentation de prix de cession SORAZ-SONIDEP au domestique et le partage de l'export entre nous et notre fournisseur, la SORAZ. L'augmentation du prix de cession SORAZ-SONIDEP se traduit par des manques à gagner énormes pour nous. En effet, cette augmentation n'étant pas prise en compte dans la structure de prix des hydrocarbures, elle se traduit en perte pour chaque vente d'un litre de gasoil ou d'essence en interne. La SONIDEP, qui jadis avait la totalité de l'export, se trouve aujourd'hui à 50/50 avec la SORAZ.

**Organisez-vous régulièrement des visites à l'intérieur du pays comme en juillet dernier à Diffa, où vous étiez accompagné d'une forte délégation de la SONIDEP ? Quelle importance accordez-vous à ces visites de terrain et de contact avec le personnel, notamment en province ?**

L'étape de Diffa en juillet dernier était la dernière du premier périple de ma tournée de visite dans les dépôts de l'intérieur du pays. Tous les dépôts sont des propriétés de la SONIDEP, et c'est pourquoi la secrétaire générale et moi-même effectuons chacun, au moins une fois l'an, le tour de tous nos dépôts pour prendre contact avec nos agents et nos prestataires ainsi que pour voir l'état de l'outil de travail. Ces tournées nous permettent de prendre de bonnes décisions quant au fonctionnement de ces dépôts.

**Comment évolue le vaste programme de modernisation des centres de dépôt, programme considéré comme stratégique pour le renforcement de l'outil de production de la SONIDEP ?**

Notre programme de modernisation des dépôts se



*Ibrahim Nomao, directeur général de la Société nigérienne des produits pétroliers.*



Le dépôt de Sorey peut enregistrer jusqu'à 90 chargements/jour.



Le siège social de la SONIDEP à Niamey.



Le dépôt de Sorey situé à 15 km de Niamey et d'une capacité de 24 205 m<sup>3</sup>.



La SONIDEP détient sept centres de dépôt répartis sur l'ensemble du territoire : Sorey, Dosso, Agadez, Tahoua, Maradi, Diffa et Zinder.

poursuit normalement malgré quelques contingences. La construction du dépôt de Tahoua est terminée, et celle de Maradi va l'être dans les meilleurs délais. Le dépôt

**« La construction du dépôt de Tahoua est terminée, et celle de Maradi va l'être dans les meilleurs délais. »**

de Tahoua a été réceptionné et se trouve désormais en production. Le prochain dépôt sur notre programme sera celui de Torobi. C'est un grand dépôt dédié à l'export vers le Mali et le Burkina Faso. Parallèlement, la modernisation des outils d'exploitation se poursuit pour les dépôts existants.

La SONIDEP détient sept centres de dépôt dotés d'équipements de contrôle, d'analyse et de sécurité et d'une capacité globale de stockage de 40 549 m<sup>3</sup>. Poursuivez-vous votre programme de construction de dépôts et comment assurez-vous leur sécurité au regard du climat actuel dans la sous-région ?

J'ai répondu à une bonne partie de votre question à l'instant. Concernant la sécurité, nous avons notre

propre organisation en interne pour assurer la sécurité de nos biens et de nos installations. Avec les menaces sécuritaires venues d'ailleurs, nos dépôts sont gardés par des détachements des forces de défense et de sécurité de notre pays, à qui nous rendons un hommage mérité.

**Pour l'exercice 2018 qui s'achève, à quoi vous attendez-vous au niveau du chiffre d'affaires si l'on tient compte des tendances actuelles du cours du brut sur le marché ?**

Nous sommes tributaires de ce que nous donne notre partenaire, la SORAZ. Il est toujours difficile de prévoir et d'être juste sur nos prévisions. Ce qu'il faut dire, au vu des principes de l'année 2018 avec leur corollaire de maintenance à la SORAZ et la diminution de la production, c'est que le chiffre d'affaires ne peut qu'être bas.

**Pour 2019, quelle sera la priorité inscrite sur votre feuille de route ?**

Le cap reste le même en 2019 : lutter en continu contre la fraude, poursuivre la modernisation des dépôts vétustes, et enfin chercher d'autres perspectives susceptibles d'apporter l'équilibre financier à la SONIDEP.

*Propos recueillis par Andju Ani*



# FACE À LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE URANIUM, QUELLE ALTERNATIVE ?

*En dépit de la mauvaise conjoncture du marché international de l'uranium, quelques nouveaux permis d'exploration minière ont été octroyés en 2017. Ce qui n'empêche pas le Niger à réfléchir à d'autres alternatives.*

Ces 7 dernières années, 8 compagnies se partageaient 88 % du marché de l'extraction d'uranium dans le monde. Parmi elles, les trois plus importants producteurs sont Cameco (Canada), Areva (France) et Kazatomprom (Kazakhstan). Toutes ces grandes compagnies sont nées de pays possédant les plus grandes réserves d'uranium naturel, à l'exception d'Areva. Cette dernière s'est en effet développée dans cette activité minière pour répondre à la forte demande du parc nucléaire français qui, avec 59 réacteurs, est le deuxième au monde derrière celui des États-Unis (99 réacteurs), et qui fournit plus de 70 % du total de l'électricité produite dans le pays. C'est dire à quel point un pays comme le Niger, 4<sup>e</sup> producteur mondial, détient une position stratégique en tant que fournisseur de matière première énergétique à la France.

En outre, depuis des décennies, le sous-sol nigérien demeure très convoité, au point d'attirer toujours des investisseurs. Certes, comme le fait observer Hassane Barazé Moussa, ministre des Mines (*lire son interview p. 116-117*), « la conjoncture défavorable marquée par la morosité du marché des produits miniers a ralenti l'essor du secteur minier ces deux dernières années ». Nonobstant cette conjoncture, on a quand même observé en 2017 l'octroi de nouveaux permis d'exploration minière par le gouvernement nigérien. Les bénéficiaires sont quatre exploitants miniers : le Suisse Endeavour Financial AG, qui a obtenu trois permis d'exploitation d'uranium dans la région d'Agadez et s'est engagé à investir dans les trois ans plus de 3 millions de dollars, le Turc Turquie Afrique Développement, qui a

bénéficié d'un permis d'exploitation d'une superficie de 188,7 km<sup>2</sup> dans la région de Tillabéry et s'est engagé à investir d'ici à 2020 une enveloppe de 2,5 millions de dollars, le Nigérien Jabalur Gold Resources Sarl, qui envisage de lever le même montant, et enfin le Canadien Goviex Niger Holding Ltd, qui s'est engagé à investir près de 4 millions de dollars.

Rappelons qu'Areva est présent depuis plus de 50 ans au Niger et exploite dans la région d'Arli, une ville à 240 km au nord d'Agadez, la porte du désert, deux sites miniers : Somaïr et Cominak. Le premier, une mine à ciel ouvert dont l'État nigérien est propriétaire à hauteur de 36,4 % du capital, existe depuis 1971. Il a produit 2 164 tonnes d'uranium en 2016, à raison de 2 à 3 kilos de minerai par tonne dégagée. Le second, exploité également depuis 1971 par la SOPAMIN (*lire l'interview de son directeur général p. 118-119*), appartient à Areva à près de 64 % du capital et au Niger à 36 % via la société SOPAMIN, qui possède plusieurs gisements d'uranium dans le nord-ouest du pays.

Par ailleurs, les dirigeants du pays fondent des espoirs sur le troisième site, Imouraren, considéré par Areva comme l'un des gisements uranifères les plus importants au monde. Mais il faudra attendre une conjoncture favorable avant de véritablement l'exploiter. En effet, après la catastrophe de Fukushima au Japon, les 54 réacteurs nucléaires japonais ont été mis à l'arrêt. Aujourd'hui, cinq seulement sont en service. Sachant que l'Allemagne a également annoncé l'arrêt de son activité nucléaire à l'horizon 2022, l'uranium abonde sur le marché, et son prix a donc fléchi. Il a même été divisé par deux et atteint 20 dollars la livre, loin de son record de 2007 à 135 dollars. Une tendance qui devrait conduire le Niger à trouver d'autres alternatives pour pallier cette baisse d'activité que connaît sa filière uranium...

Louise Bibalou-Durand





**Siège social :**

**Quartier Koirra Kano**

**Boulevard des Ambassades**

**BP 11500 - Niamey - République du Niger**

**Tél. : (+227) 20 73 51 54 / 20 73 28 03**





# « LA REDEVANCE MINIÈRE EST ESTIMÉE À 8 MILLIARDS DE FCFA EN 2018 »

*Hassane Barazé Moussa, ministre des Mines, évoque l'attrait que suscite ce secteur, son poids par rapport au PIB et les investissements en cours. Il revient aussi sur les raisons qui ont conduit son pays à se retirer de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).*



Depuis la mise en œuvre du projet de société Renaissance II, comment ont évolué la diversification de la production minière, l'intensification de la recherche et l'amélioration de l'environnement institutionnel en vue de promouvoir l'investissement privé ?

**Hassane Barazé Moussa :** Afin d'apporter une alternative à l'exploitation de l'uranium en diversifiant et développant le secteur minier, le Niger a consenti d'énormes efforts et fourni les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un développement minier harmonieux et durable. Ainsi, des efforts de diversification de la recherche et de l'exploitation minière ont été entrepris depuis quelques années suite à la chute du prix de l'uranium. Les travaux portent particulièrement sur la recherche et la mise en valeur des indices d'or dans le Liptako, le Djado, le Tafassesset et l'Air. On peut notamment citer la réforme sur l'artisanat minier par institution dans le code minier en 2017 de deux nouveaux titres miniers, à savoir l'autorisation d'exploitation minière semi-mécanisée et l'autorisation de l'exploitation de haldes, terrils et résidus de mine et de carrière, ce qui a conduit à l'augmentation de la production artisanale de l'or, qui passe de 350,707 kg en 2017 à 4,5 tonnes en 2018. Ainsi, plus de 79 titres miniers ont été attribués à des sociétés minières pour la recherche de métaux et pierres précieuses (or et diamant) et de métaux de base. Plus de 84 milliards de FCFA ont été investis de 2011 à 2017. Les premiers résultats sont très prometteurs : les gisements commencent à être cernés et les réserves géologiques de quelques prospects du Liptako ont déjà été évaluées. Les potentialités restent intactes pour les autres substances et les autres régions. Ces chiffres correspondent à l'ensemble des investissements miniers à l'échelle du territoire national. Des dépenses très importantes dans le cadre du Programme de compétitivité et de croissance sur financement de la Banque mondiale

sont en cours d'engagement, notamment avec la réhabilitation du Laboratoire d'analyse du CRGM (Centre de recherche géologique et minière) et la vérification au sol des anomalies géophysiques.

#### Quel a été l'apport des redevances minières aux recettes de l'État en 2018, ainsi que la contribution du secteur au PIB ces deux dernières années ?

La contribution de la redevance minière au budget de l'État à date est d'environ 5,3 milliards de FCFA pour une prévision estimée à 8 milliards de FCFA concernant l'année 2018. En 2017, elle était de 9 milliards de FCFA. Le secteur artisanal a contribué en 2017 à 430 155 726 MFCFA et en 2018 à 640 782 269 MFCFA. La contribution au PIB est de l'ordre de 6%.

#### En 2016 et 2017, comment ont évolué les productions d'uranium et de charbon et quelles sont vos prévisions en 2018 ?

En matière d'évolution de la production pour l'uranium, elle est en 2016 de 3 478 tU, en 2017 de 3 885 tU et estimée à 2 906 tU pour 2018. En ce qui concerne le charbon, la production est de 246 631 tonnes en 2016, de 232 736 tonnes en 2017 et estimée à 233 308 tonnes pour 2018. S'agissant de l'attrait de nouveaux investissements, comme nous sommes conscients des dangers

### « Le cadastre minier comporte actuellement 87 permis de recherche minière en vigueur. »

macroéconomiques que représente la dépendance trop poussée à un seul produit, les différents gouvernements ont opté pour une politique de diversification du secteur minier et ont mis à jour des textes réglementaires relativement incitatifs. Le nouveau cadre juridique et le potentiel géologique ont attiré environ une trentaine de sociétés vers la recherche de l'or, de l'uranium, et d'autres minéraux.

#### Pouvons nous avoir un aperçu de l'attrait que suscite ce secteur ?

Les activités d'exploration ont connu une régression ces deux dernières années, alors que l'on comptait 121 permis d'exploration d'uranium, 14 pour les métaux de base, 3 pour le groupe titane/vanadium et 3 pour le charbon en 2009-2010. Le cadastre minier comporte actuellement 87 permis de recherche minière en vigueur répartis comme suit: 29 permis de recherche pour l'uranium et substances connexes, 49 permis pour l'or, les métaux de base et substances connexes,

4 permis pour le charbon, 4 permis pour le lithium et substances connexes, 2 permis pour l'étain et substances connexes. Le nombre de permis correspond au nombre de conventions minières signées. La conjoncture défavorable marquée par la morosité du marché des produits miniers a ralenti l'essor du secteur minier ces deux dernières années, occasionnant ainsi le report des projets de mise en valeur de gisements importants, notamment Imouraren et Madaouéla I.

#### Estimez-vous justifiée la réaction du directeur régional de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) pour l'Afrique de l'Ouest francophone qui a qualifié de « recul » la décision du Niger de quitter l'ITIE ? Ce retrait est-il définitif de la part du gouvernement nigérien ?

La décision de retrait du Niger au processus ITIE est une décision souveraine et une réaction normale à une sanction injuste. Faut-il le rappeler, le retrait du Niger est intervenu suite à la suspension du Niger décidée par le conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) du 26 octobre 2017 tenu à Manille, aux Philippines. Cette suspension est due à un déficit de communication. Suite à ce retrait, les partenaires du Niger, dont la Banque mondiale et l'Union Européenne, ont demandé au gouvernement de renouer le dialogue avec l'ITIE, qui a également émis le vœu de se rendre au Niger pour rencontrer les autorités. À ce sujet, le secrétariat international de l'ITIE a effectué une mission au Niger du 13 au 15 mars 2018. Pour concrétiser la reprise des relations avec l'ITIE, le secrétariat international a préconisé

la mise en œuvre de certaines actions dont l'organisation d'une conférence sur la gestion des ressources minières et pétrolières au Niger. Un comité *ad hoc* chargé de la réforme de l'ITIE Niger et de la préparation de la conférence sur les industries extractives a aussi été créé et travaille actuellement pour que cette conférence se tienne avant la fin 2018.

#### L'uranium est indispensable aux centrales nucléaires en Asie et en Europe, et votre pays en est à ce jour le plus important producteur en Afrique. Regrettez-vous que la Chine, ayant réussi à casser le monopole d'Areva, n'ait pas fortement financé le développement de la Société des mines d'Azelik (Somina) ?

La Chine a beaucoup fait et continue de faire beaucoup pour maintenir la Société des mines d'Azelik. Ce sont les perspectives du marché de l'uranium qui ne sont pas du tout favorables. Dans un tel contexte, nous comprenons aisément la position de la Chine.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*



# « NOTRE DÉMARCHE VISE À AMÉLIORER LES RECETTES DE L'ÉTAT ET À SÉCURISER LES EXPORTATIONS D'OR »

*Mahamadou Zada, directeur général de la Société du patrimoine des mines (SOPAMIN), indique qu'au-delà de l'exploitation d'uranium, sa société se diversifie dans la commercialisation et le contrôle des exportations d'or ainsi que dans la contribution à la formalisation du secteur de l'artisanat minier.*

L'année 2016 a été marquée par la chute des cours, celui du spot d'uranium ayant perdu plus de 40 % de sa valeur. Quel a été le chiffre d'affaires de la SOPAMIN en 2017, année de la reprise, et comment se présente 2018 ?

**Mahamadou Zada :** D'abord, permettez-moi de vous signaler que la reprise attendue en 2017 n'a pas eu lieu. En effet, après une légère hausse en début d'année 2017, le cours du spot s'était effondré pour évoluer autour de 20 dollars la livre. Il a clôturé l'année 2017 à

22 dollars la livre d'uranium. Heureusement que cette tendance est aujourd'hui en train de s'inverser. Notre chiffre d'affaires était quant à lui de 22,3 milliards de FCFA en 2017. En 2018, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 21,9 milliards de FCFA malgré la morosité du marché, soit une légère baisse de 1,7 %, par rapport à 2017.

**Au-delà de la commercialisation d'uranium, comment la SOPAMIN s'emploie-t-elle à innover et à diversifier ses activités ?**

La première piste de diversification que nous avons explorée est la commercialisation de l'or par l'intermédiaire des comptoirs mobiles sur les sites d'orpaillage. Cette initiative s'est révélée difficile à ce jour, car il est pratiquement impossible d'offrir des prix compétitifs par rapport à ceux du marché informel, qui domine le commerce de l'or issu de l'orpaillage. Mais forts de cette expérience, nous continuons à avancer sur d'autres projets dans le domaine de l'or. Il est, par exemple, très important pour nous de contribuer à la formalisation du secteur de l'artisanat minier et au contrôle des exportations de l'or. Au-delà de notre politique de diversification, cette démarche vise à améliorer les recettes de l'État et à sécuriser les orpailleurs et les exportateurs d'or.

**Dans la gestion de vos ressources humaines, quelle place accordez-vous à la formation ?**

La formation est primordiale pour la SOPAMIN. Elle constitue pour nous un puissant levier d'adaptation de notre capital humain aux évolutions possibles de nos activités. Elle nous permet également d'améliorer les compétences et les performances des collaborateurs de la SOPAMIN, dans un contexte économique plein de défis. En résumé, notre objectif est de développer une expertise dans notre domaine d'activité et nous



Mahamadou Zada,  
directeur général de  
la Société du patrimoine  
des mines.



Le site minier de la Cominak (Akokan).

## Quel rôle joue l'Observatoire de la santé dans le secteur minier nigérien ?

L'Observatoire de la santé de la région d'Agadez (OSRA) a été officiellement mis en place par approbation de l'assemblée générale constitutive de l'OSRA réunie le 5 décembre 2011 à Niamey. Sa création s'inscrit dans le cadre de l'application des deux protocoles d'accord signés le 19 juin 2009 entre l'association Sherpa<sup>(1)</sup> et Areva, devenu Orano en 2017. Après l'Observatoire de la santé de Mounana (OSM) créé le 19 octobre 2010 au Gabon, celui-ci est le deuxième. Une initiative inédite dans le secteur minier en Afrique subsaharienne.

L'Observatoire de la santé de la région d'Agadez a pour objet le suivi de la santé des anciens travailleurs exposés à l'uranium dans les mines d'Areva au Niger, ainsi que la veille sanitaire des populations riveraines. Il permet d'informer en toute transparence les autorités nigériennes, les anciens salariés et les populations environnantes des résultats du suivi sanitaire autour des sites miniers opérés par le groupe Areva dans le pays.

Les premiers examens médicaux des anciens travailleurs de Somaïr<sup>(2)</sup> et Cominak<sup>(3)</sup>, filiales nigériennes du groupe Areva, ont été lancés début 2012. Les consultations des patients intégraient un examen clinique, une analyse sanguine et une radiographie des poumons. Si des cas de maladies imputables à l'activité professionnelle étaient mis en évidence, Areva prenait en charge les soins, conformément aux accords, à l'identique de la couverture médicale française. Le site d'Imouraren a également été identifié comme site pilote pour mener une étude d'impact sanitaire (EIS) afin de servir de point sanitaire initial.

Ce projet a été conduit en étroite collaboration avec les autorités nigériennes, dont les représentants ont intégré le conseil d'administration à l'issue de sa première réunion le 6 décembre 2011. La société civile nigérienne, acteur essentiel de la mise en œuvre de l'OSRA dont elle est membre, veille à son bon fonctionnement. Sherpa, qui a participé à l'élaboration des statuts de l'OSRA, s'est dite satisfaite de cette mise en place et veille également à ce que son fonctionnement réponde aux ambitions et objectifs fixés. Lors de la création de l'OSRA, les partenaires du projet ont statué sur la composition des organismes en charge de sa conduite et sur le suivi opérationnel de l'Observatoire : conseil scientifique, comité médical, unité de coordination. **L.B.-D.**

<sup>(1)</sup> Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, elle a été créée en 2001 en vue de protéger et défendre les populations victimes de crimes économiques.

<sup>(2)</sup> Filiale d'Areva, Somaïr (Société des mines de l'Air) a été créée en 1968. Son capital est détenu à près de 64 % par Areva, et à 36 % par le Niger via la société SOPAMIN.

<sup>(3)</sup> Filiale d'Areva, Cominak (Compagnie minière d'Akouta) a été créée en 1974. Son capital est détenu à 34 % par Areva, 31 % par la République du Niger via la société SOPAMIN, 25 % par la compagnie japonaise Ourd et 10 % par la société espagnole Enusa. Elle est la deuxième plus grande mine d'uranium souterraine au monde.

demeurons persuadés que c'est par la formation que nous arriverons à avancer.

**En termes d'investissement, quels ont été les choix du conseil d'administration pour renforcer son outil de production dans son activité d'enlèvement et de commercialisation de l'uranium ?**

En ce qui concerne les enlèvements et la commercialisation de l'uranium, les choix du conseil d'administration n'étaient pas exprimés en termes d'investissements. Il a défini une orientation stratégique qui allie la pérennité de la SOPAMIN à celle des sociétés minières. En effet, l'équilibre et la survie de ces dernières est important pour notre conseil d'administration, et pour les autorités du Niger en général, dans un contexte d'effondrement des cours de l'uranium.

**Sachant l'importance de votre société dans l'économie nigérienne, quelle part accordez-vous aux actions citoyennes ?**

Le soutien à l'action gouvernementale occupe une place importante dans le budget de la SOPAMIN. À titre d'exemples, la SOPAMIN soutient le sport nigérien et plusieurs autres associations à but non lucratif. Elle accompagne le programme de modernisation et d'embellissement des villes du Niger. Elle a également contribué à la réalisation des infrastructures prévues dans le cadre de l'organisation du sommet de l'Union africaine UA 2019.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

# UN SECOND SOUFFLE POUR LA SONICHAR

*Moussana Alkabouss, directeur général de la Société nigérienne du charbon d'Anou Araren (SONICHAR SA), rappelle que cette entreprise joue un rôle stratégique pour les villes du nord du pays, et indique que la convention récemment signée avec l'État ouvre la voie à une modernisation devenue inévitable.*

La SONICHAR, créée il y a plus de quarante ans, va-t-elle trouver une seconde jeunesse grâce à la convention qu'elle vient de signer avec l'État nigérien dans le cadre de sa mise en conformité avec les nouvelles dispositions du Code de l'électricité ?

**Moussana Alkabouss :** Une convention de concession du service public de production d'énergie électrique a bien été signée le 7 janvier 2019 entre l'État du Niger et la SONICHAR par la ministre de l'Énergie M<sup>me</sup> Amina Moumouni et le président de conseil d'administration (PCA) de la SONICHAR M. Ag Kato Issyad en présence des responsables du ministère et de la société, et ce dans le cadre d'une disposition légale prévue par la loi 2016-05 du 17 mai 2016 portant Code de l'électricité et qui dispose en son article 13 que la délégation de tout au partie des missions du service public de l'énergie

électrique procède d'une convention passée entre l'État et un ou plusieurs délégataires de service public. Les conventions en cours devant être mises en conformité avec les nouvelles dispositions du Code de l'électricité, il était nécessaire de procéder à cette signature.

Oui, la Société nigérienne du charbon d'Anou Araren (SONICHAR SA) est bien quarantenaire. Société anonyme d'économie mixte avec un conseil d'administration, elle a été créée le 28 avril 1975 dans le but de réduire la dépendance énergétique du Niger. La SONICHAR exploite depuis 1978 un complexe énergétique produisant de l'électricité dans une centrale thermique à charbon à partir de la transformation du charbon qu'elle extrait d'une mine à ciel ouvert sur son site de Tefereyre, au nord du pays, dans le Sahara, à 45 km à vol d'oiseau au nord-ouest d'Agadez, 180 km au sud d'Arlit, environ 800 km au nord-est de Niamey et 350 km au sud-est de la frontière algérienne.

Quant à savoir si cette signature va donner un second souffle à la SONICHAR, l'on peut en dire que dans la mesure où l'un des objectifs visés est le développement et le renforcement des capacités de la société, il est souhaitable et il y a fort à parier qu'effectivement, il s'ensuivra pour elle une vigueur nouvelle. Après 40 ans de bons et loyaux services, le matériel doit être remplacé pour offrir aux populations du nord du Niger la qualité de service qu'elles sont en droit d'attendre. L'électricité produite par la centrale thermique à charbon alimente les usines de traitement d'uranium des villes d'Arlit et d'Akokan ainsi que les principales villes de la région d'Agadez. Seul producteur d'énergie électrique à caractère industriel dans la zone nord, qui n'est pas connectée au reste du pays, la SONICHAR joue à ce titre un rôle essentiel car elle participe au développement économique et social de la région Nord, ce qui lui confère un caractère vraiment stratégique. C'est donc dire qu'elle doit être hautement opérationnelle, car la réduction des délestages est d'une importance vitale à la fois pour la survie de l'entreprise, pour le bien-être des populations et pour l'essor des activités économiques de cette zone géographique.

**Quels sont le processus de production et le principe d'exploitation de la centrale thermique à charbon du site d'Anou Araren ?**

S'agissant de son processus de production et de son



Moussana Alkabouss,  
directeur général de la Société  
nigérienne du charbon  
d'Anou Araren.



La centrale thermique à charbon du site d'Anou Araren.



principe d'exploitation du charbon, je vous donnerai les données techniques suivantes : c'est une exploitation à ciel ouvert (MCO) par tranches horizontales avec 2 gradins. La découverte se fait par abattage à l'explosif et l'extraction du charbon par ripage au bulldozer. La puissance moyenne de la veine de charbon varie de 3 à 4 m. Le charbon se présente le plus souvent sur deux couches (A et B), séparées parfois par un intercalaire schisteux de 1 à 50 cm. La teneur moyenne en cendres de la couche A est de 50 à 60 %, et celle de la couche B de 38 à 48 %. Le charbon est transporté par camions dumpers au parc pour le traitement mécanique. Après la trémie de réception, le charbon est pré-concassé, trié et stocké sur deux aires prévues à cet effet, de 8 000 tonnes de capacité chacune, dans les tas est et ouest. Enfin, le charbon est repris, concassé et criblé jusqu'à une maille de 0 à 5 mm, puis expédié à la centrale par bandes transporteuses dans les conditions exigées par les chaudières.

#### Et comment fonctionne cette centrale thermique à charbon ?

Le principe de fonctionnement de la centrale thermique à charbon du site de la SONICHAR repose sur le fait que l'énergie est produite à partir de trois matières premières : le charbon produit par le DM (département mine), l'eau pompée à la station de pompage de Rharous située à 30 km de la centrale, et enfin l'air naturel qui est soufflé par un ventilateur. Cette énergie est produite suivant un processus qui fait intervenir trois transformations. La première consiste à produire de l'énergie calorifique à partir de l'énergie chimique du charbon, ce qui signifie que le charbon est brûlé dans la chaudière, produisant de la chaleur qui sert à chauffer de l'eau distillée pour la transformer en vapeur à 62 bars et 500°C. Une seconde transformation consiste à produire de l'énergie mécanique à partir de l'énergie calorifique transportée par la vapeur : la vapeur admise à 62 bars et 500°C entraîne la turbine à 6 300 tours/mn et s'échappe à -0,90 bar et 45°C, libé-

rant ainsi son énergie calorifique. Quant à la troisième transformation, elle consiste à produire de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique de la turbine. La turbine entraîne un alternateur par l'intermédiaire d'un réducteur et une tension de 6,6 KV est recueillie aux bornes de l'alternateur.

#### Le charbon, énergie fossile, figure aussi parmi les énergies les plus polluantes. Que compte faire la SONICHAR pour limiter cette pollution ?

Je vous rappelle que le secteur des infrastructures énergétiques est l'un des points du Programme de Renaissance du Niger. Les principaux objectifs du gouvernement, en développant ce secteur d'une importance capitale pour l'économie de notre pays et le bien-être des populations, sont de poursuivre et d'intensifier le programme de renforcement et d'extension des infrastructures, de diversifier les sources d'approvisionnement afin d'assurer au pays une indépendance énergétique, de réduire les coûts de production et de transport de l'électricité et enfin de rehausser le taux d'accès à l'énergie électrique. La nouvelle convention qui vient d'être signée comporte un cahier des charges qui détermine et précise les modalités, les conditions d'exécution et les obligations relatives aux activités de production de l'énergie électrique. C'est dire que ces aspects, en plus des volets relatifs à la productivité, à la gestion et à la bonne gouvernance, seront obligatoirement pris en compte grâce aux nouvelles conditions de mobilisation des financements que prévoit cette convention.

#### Justement, du point de vue de sa responsabilité sociale d'entreprise (RSE), quelles sont les actions sociales de la SONICHAR ?

C'est grâce à la SONICHAR que les populations de Tchirozérine ont accès à l'eau. Il faut aussi préciser que cette société possède le seul hôpital existant dans la zone et où les soins soient gratuits.

*Propos recueillis par Andju Ani*

# « NOUS SOMMES OPTIMISTES POUR 2019 »

*Diane Estelle Inné, directrice pays de Manutention Africaine Niger, membre du Réseau JA Delmas, entrevoit une embellie de l'activité en 2019 et se félicite des performances du service Cat Rental Store, qui devrait également connaître une hausse de 25%.*

Quel est le niveau de la demande pour tous les secteurs de services où l'expertise de Manutention Africaine Niger est réclamée ?

**Diane Estelle Inné :** Le niveau de la demande dans notre secteur d'activité, sur les cinq dernières années, a fortement chuté. Pour exemple, entre 2015 et 2017, nous estimons avoir perdu environ 27 % de notre chiffre d'affaires (CA).

Et quelles en sont les raisons ?

Le problème réside dans le fait que le Niger est un pays où l'activité économique est très fortement portée par la filière minière, notamment l'exploitation de l'uranium par Areva, devenu Orano depuis l'année dernière. Soulignons aussi l'exploitation du charbon et de l'or qui, ces trois dernières années, n'a pas permis à ce secteur minier de continuer à se développer comme nous le souhaitons. Historiquement, ce secteur minier représentait 80 % de nos activités, mais aujourd'hui le volume d'activité a hélas baissé de 50 %.

Avec la tenue prochaine du sommet de l'Union africaine (UA) en juillet 2019 et la prolifération des chantiers, avez-vous observé une hausse particulière de vos activités ?

Je dirais plutôt que l'organisation de ce sommet de l'UA n'a pas généré énormément d'activités. Ces deux dernières années 2017 et 2018 sont restées assez stables. Par conséquent, nous n'avons pas perçu sur notre CA cette manne qu'aurait pu être ce sommet de l'UA. Et c'est fort regrettable, puisqu'il y a énormément de chantiers pour lesquels nous sommes loin d'être des acteurs de premier plan.

Malgré ce recul de votre CA, quelles actions stratégiques avez-vous déployées pour conserver votre position de leader par rapport à la concurrence ?

En effet, historiquement, Manutention Africaine est leader dans notre secteur, car nous sommes installés au Niger depuis plus de cinquante ans. Cela a permis de construire des infrastructures qui sont aujourd'hui inégalables sur le marché, de former des ressources humaines au standard de nos constructeurs, principalement de Caterpillar, et enfin d'avoir à la fois un niveau de stock et d'investissements que nos concurrents peuvent difficilement égaler. En termes stratégiques, nous avons plusieurs actions dans des domaines variés visant à conserver et à défendre notre position de leader. Par exemple, nous avons fait de la sécurité notre première priorité : sécurité de nos ressources humaines et

*Manutention Africaine Niger se positionne en véritable partenaire de ses clients à travers son programme de fidélisation et d'excellence.*







Le centre de location Cat Rental Store de Manutention Africaine Niger, une activité en plein essor qui affiche une progression annuelle de 15 %.

sécurité sur les lieux de travail. Par ailleurs, nous avons initié un programme de fidélisation de la clientèle, sous l'égide de Caterpillar : ce dernier mène des enquêtes de satisfaction auprès de nos clients et nous fait un retour détaillé qui nous permet de mettre en place un programme d'amélioration continue. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers que ce travail affiné se traduise par une satisfaction à hauteur de 61 % de la part de nos clients. Enfin, je n'omettrai pas de signaler qu'il y a aussi plusieurs autres actions mises en place, notamment un programme d'excellence lancé, là aussi, par Caterpillar : celui-ci demande à tous ses distributeurs, quel que soit le pays où vous vous trouvez, même en plein désert, d'utiliser les mêmes standards qu'aux États-Unis. Cela contribue à générer de l'excellence dans nos activités.

**Quelles ont été en 2017 les performances du centre de location Cat Rental Store, d'ailleurs aux critères Caterpillar ?**

Depuis trois ans, les performances du Rental Store sont excellentes : nous avons une progression annuelle de 15 %. Sur un marché tel que le Niger, nous estimons que c'est une activité en plein essor, et nous pensons que les clients ont compris la valeur ajoutée de ce service. Ils n'ont pas d'investissements et n'ont que des coûts opérationnels. Nous tablons pour 2019 sur une hausse de 25 % de l'activité par rapport à 2018.

**Comment est structuré le volet formation en permanence développé au sein de Manutention Africaine ?**

Étant donné la nature de nos activités, je souligne que nos ressources humaines sont constituées à 60 % de personnel technique. D'ailleurs, cela fait partie de notre force. Au Niger, comme dans tout le Réseau JA Delmas, les standards sont les mêmes. Nous prenons les stagiaires que nous formons en interne à l'aide d'un formateur sur place, sur notre site. Nous mettons en place un système de tutorat pour les faire évoluer en compétence et les faire passer ensuite du niveau dit apprenti, au moment de leur entrée dans l'entreprise, à un niveau 4, qui est le standard dans le Réseau JA Delmas.

**Quel est le coût de la formation d'un apprenti ?**

En termes de durée, il faut entre 5 et 10 ans pour former un seul technicien de niveau 4. Ce volet ressources

humaines est primordial pour Manutention Africaine Niger. Certes, c'est un investissement lourd, surtout que nous nous engageons aussi à former les formateurs et les tuteurs dédiés à l'accompagnement de l'apprenti. Ensuite, l'apprenti est envoyé au centre de formation sous-régional basé à Abidjan pour continuer un programme dit niveau 2 jusqu'au niveau 4, sachant qu'il y a évidemment aussi les niveaux intermédiaires niveau 3a et niveau 3b. Et nous n'oublions pas le personnel non technique, car le support de ce personnel est très important. Nous avons des séminaires métiers au sein du Réseau JA Delmas, et nous y envoyons également nos managers pour renforcer leur capacité dans la gestion de leurs équipes.

**Dans le cadre du PDES 2017-2021, quel rôle d'accompagnement compte jouer Manutention Africaine Niger ?**

Pour nous aujourd'hui, en tant que société de droit nigérien, nous jouons déjà notre rôle au sein du PDES, notamment dans le développement du capital humain. La réponse à votre question précédente est révélatrice de notre rôle. Depuis plus de cinquante ans, Manutention Africaine Niger a formé et développé des cadres, et nous en avons placé énormément en expatriation. En outre, nous n'employons quasiment que des Nigériens et mettons chaque mois à la disposition de nos collègues du Réseau JA Delmas une trentaine de techniciens opérationnels pour leurs clients. J'ajoute qu'au niveau économique, nous contribuons également au paiement des impôts et taxes diverses. De plus, s'agissant de l'amélioration du cadre de vie des populations et de la lutte contre le changement climatique, nous avons lancé en 2018 un volet de politique environnementale sur lequel nous comptons mener un certain nombre d'actions en 2019.

**Justement, quelles sont les perspectives pour 2019 ?**

Nous les estimons, dans tous les cas, meilleures que les performances de 2017 et 2018, puisqu'il y a beaucoup de projets en cours. Je citerai le cas du barrage de Kandadji, ou de plusieurs projets de routes. Nous espérons qu'à l'issue du sommet de l'UA, nous pourrions concrétiser certaines opportunités. Quoi qu'il en soit, nous sommes optimistes pour 2019.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*





# PREMIER GROUPE DE PRESSE AU BURKINA FASO

Carrefour Africain  
23 mars 1959



Mensuel d'informations  
thématiques

Sidwaya Quotidien  
05 avril 1984



Quotidien d'informations  
générales

Sidwaya Sport  
08 août 2000



Hebdomadaire  
d'informations sportives

Sidwaya Mobile  
01 juin 2014



Alerte informative via  
les téléphonies  
en instantané

Sidwaya Numérique  
14 avril 2015



Les différentes publications  
en numérique sur sa nouvelle  
interface «visiteur»

Sidwaya, le journal de tous les Burkinabè

01 BP 507 OUAGADOUGOU 01  
Télex : 5327 BF AIB 5,  
rue du marché

Tél. : (+226) 70 20 05 62  
(+226) 25 30 63 06/07  
Fax : (+226) 25 31 03 62

www.sidwaya.bf  
www.aib.bf



Les Editions Sidwaya



Amis des Editions Sidwaya



Les Editions Sidwaya

# CAP SUR L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

*Pour limiter les importations d'énergie et faciliter au plus grand nombre l'accès à l'électricité, le gouvernement multiplie les initiatives et projets dans le thermique, le solaire et les branchements sociaux.*

Que faire pour renforcer le taux d'indépendance énergétique du Niger ? Grave question qui agite les milieux politiques du pays, où certaines villes sont en proie à de fréquentes coupures d'une électricité pour l'essentiel importée du Nigeria voisin. Mais pour le gouvernement, il n'y a pas lieu de s'alarmer : « *L'indépendance électrique et énergétique va s'accroître sur la période 2018-2020 en raison de l'introduction attendue du solaire dans le mix électrique* », assure la ministre de l'Énergie, M<sup>me</sup> Amina Moumouni, notamment à travers la centrale solaire photovoltaïque de 7 MW en cours de construction à Malbaza sur financement indien et attendue en 2018, la centrale hybride de 13 MW pour le solaire et 6 MW pour le diesel prévue en 2019 à Agadez, et enfin la centrale solaire de Gorou Banda, soit 20 MW s'ajoutant à la 2<sup>e</sup> tranche de 20 MW thermique diesel dont le financement est en cours d'obtention auprès de l'AFD. Selon les autorités, d'autres centrales solaires sont envisagées très prochainement en production indépendante autour de Niamey et à l'intérieur du pays.

## Introduction attendue du solaire dans le mix électrique

« *La réalisation des grands projets en cours de développement va accroître notre indépendance électrique et énergétique* », estime la ministre de l'Énergie. Elle cite la centrale hydroélectrique de 130 MW prévue pour 2021 à Kandadji, le complexe charbonnier Salkadamna, dans la région de Tahoua, avec une centrale à charbon prévue pour 2023, le renforcement des capacités de production de la SONICHAR, et enfin la centrale thermique à gaz ou au brut de la région de Zinder. Ces dernières années, le fleuron de ce dispositif visant à étoffer l'offre d'électricité reste la centrale thermique diesel de 100 MW à Gorou Banda, avec une première phase de 80 MW qui a coûté près de 74 milliards de FCFA. Ce projet, explique la ministre de l'Énergie, est né de la volonté politique des autorités du Niger d'améliorer l'autonomie du pays en énergie électrique ainsi que de sécuriser l'approvisionnement de la zone Fleuve, avec la mise à disposition d'une capacité suffisante à la fois pour faire face à l'absence

totale ou partielle d'importation en provenance du Nigeria et pour renouveler le parc thermique dont certains groupes ont plus de 30 ans. « *Nous allons donc progressivement enregistrer une plus grande stabilité de la fourniture d'énergie électrique avec la mise en exploitation de la centrale électrique de Gorou Banda. En outre, en plus de procurer plus d'autonomie dans l'approvisionnement électrique, cet ouvrage va aussi contribuer significativement à la sécurisation de l'alimentation électrique* », indique la ministre.

Pour ce qui est de la facilitation de l'accès à l'électricité, la ministre de l'Énergie annonce que des projets sont en cours d'exécution depuis l'année dernière et jusqu'en 2021 dans le but d'augmenter sensiblement le taux de pénétration de l'énergie électrique. Elle cite notamment le raccordement de 168 500 nouveaux ménages urbains et ruraux par branchement subventionné associé à l'extension et au renforcement des réseaux existants de la NIGELEC, l'électrification de 165 localités ainsi que le projet NESAP d'expansion de l'énergie solaire financé par la Banque mondiale et en cours de mise en œuvre. Ce projet offrira aux populations éloignées du réseau existant de la NIGELEC et ne pouvant pas bénéficier de mini-réseaux d'électrification, détaille M<sup>me</sup> Amina Moumouni, une solution d'accès à l'électricité au moyen de kits solaires. Ce projet permet en outre le développement des mini-réseaux dans certaines zones rurales pour donner accès à l'électricité à 6 000 ménages ruraux avec une capacité solaire photovoltaïque de 2 MW à installer : son exploitation sera confiée à des opérateurs privés de réseaux (OPR). Toujours pour multiplier les possibilités d'accès à l'énergie électrique, le gouvernement œuvre à l'hybridation de 30 centrales isolées diesel de la NIGELEC, avec une capacité solaire photovoltaïque à installer de 9 MW et un élargissement de l'accès à 8 000 nouveaux ménages par branchements subventionnés. Enfin, l'ANPER conduit actuellement l'électrification de 50 villages, dont 10 par mini-réseau solaire et 40 par kits solaires individuels, sur financement indien.

**Christian Kouamen**

# L'AUTONOMIE EN LIGNE DE MIRE

Plusieurs grands chantiers de construction de centrales électriques sont en cours au Niger.

Halid Alhassane, directeur général de la Société nigérienne d'électricité (NIGELEC), ambitionne de réduire la dépendance énergétique de son pays vis-à-vis du Nigeria.

« L'ambition nourrie par le président de la République et par son gouvernement – la création récente d'un ministère de l'Énergie en est l'illustration – est la mise en valeur de nos ressources nationales afin de contribuer durablement au développement économique et social de notre pays », indique Amina Moumouni, la ministre de l'Énergie, pour expliquer la place accordée par le chef de l'État à la bataille énergétique. Et c'est la Société nigérienne d'électricité (NIGELEC) qui est en charge de mettre en œuvre cette politique. Son directeur général Halid Alhassane<sup>(1)</sup>, en poste depuis octobre 2011, estime que la crédibilité de la NIGELEC sera prochainement en jeu lorsque son pays accueillera pour la première fois de son histoire en juillet 2019 le 33<sup>e</sup> sommet de

l'Union africaine (UA) où sont logiquement attendues plus de cinquante délégations étrangères conduites par des chefs d'État. Tout sera donc mis en œuvre pour être à la hauteur de l'événement en matière d'énergie.

## Deux centrales solaires en construction

C'est sous sa gouvernance qu'ont été lancés de 2012 à 2016 de grands projets structurants. À Niamey par exemple, une puissance additionnelle a été mise en place dès 2012 en louant les services du producteur indépendant Aggreko. Sur le plateau de Gorou Banda à Niamey, c'est une centrale thermique de 100 MW qui a été construite, laquelle est entrée en service fin 2016. Toujours à Gorou Banda a été édifié le poste 132/66/20 kV qui, à terme, sera le principal nœud du réseau haute tension de la NIGELEC, avec l'arrivée des lignes en provenance de Kandadji (2 x 132 kV), de Salkadamna (330 kV) et de la dorsale nord du West African Power Pool-WAPP (2 x 330 kV).

L'objectif inscrit sur la feuille de route du patron de la NIGELEC depuis huit ans est de faire passer son pays du statut d'importateur (80 % de sa consommation provient du Nigeria) à celui d'exportateur. Cela explique les réalisations de l'envergure du barrage de Kandadji et de la centrale à charbon de Salkadamna, ou encore la construction en cours de deux centrales solaires aux environs de Niamey. La première, située à Gorou Banda, à 20 km de Niamey, d'une puissance de 20 MW extensibles à 30 MW, est financée par l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE) à hauteur de 18,7 milliards de FCFA, soit 28,5 millions d'euros. La seconde, à Agadez, la principale ville du nord du pays, sera hybride thermique-photovoltaïque et coûtera 32 millions d'euros financés là aussi par l'AFD et l'UE.

Pour réduire la part de l'électricité achetée au Nigeria voisin, la NIGELEC vise un taux d'électrification de l'ordre de 25 % dès 2021. En plus d'améliorer les conditions de vie des habitants, la production régulière d'électricité devrait intensifier le développement économique. Les autorités nigériennes ont d'ailleurs



Halid Alhassane,  
directeur général de la Société  
nigérienne d'électricité.



La centrale thermique de 100 MW située sur le plateau de Gorou Banda à Niamey.



ONEP

assuré que tout serait mis en œuvre pour faciliter la construction rapide de ces deux centrales. Le directeur général de la NIGELEC ambitionne d'ailleurs, « d'ici à 2021, de couvrir entre deux et trois fois les besoins en électricité du pays ». Un choix stratégique qui va nécessiter de gros investissements. Se répercuteront-ils sur la tarification ? « Des investissements de cette ampleur s'accompagnent d'une hausse des prix. Mais le président Issoufou a décidé au contraire de créer un tarif social pour plus du tiers des abonnés », affirme-t-il. Une décision qui a aussi pour objet de tenter de redorer l'image de la NIGELEC...

### Lancement des compteurs prépayés

Au registre des innovations, la direction de la NIGELEC a lancé depuis le 12 décembre 2018 une campagne de promotion de branchements de compteurs prépayés dans la ville de Niamey. Au cours de cette campagne, les clients bénéficient d'une réduction de 50 % sur les frais d'abonnement : si, pour le branchement de l'ancien compteur, le client déboursait environ 100 000 FCFA (150 euros) en fonction de sa position et de la puissance de son compteur, il n'aura plus, pendant cette campagne, que 50 000 FCFA (75 euros) à payer. « Les avantages liés au compteur prépayé sont entre autres un crédit gratuit de 5 kWh à la pose, l'absence de dépôt d'avance sur consommation, l'achat de la quantité d'énergie désirée en kWh, l'absence de facture et de coupures pour défaut de paiement, un aperçu de la consommation au besoin, une alerte quand le niveau du crédit est très bas, etc. », explique-t-on à la direction de la distribution de la NIGELEC. « Le client gère lui-même sa consommation : puisqu'il va payer du crédit,

il sera en mesure de le contrôler », précise Issoufou Adamou, le directeur de la distribution et du marketing. En outre, le coût du kWh avec le nouveau système est identique au tarif utilisé pour le compteur classique. De plus, il n'y a pas de pénalité en cas de retard d'impayé ni de frais de remise en cas de coupure, et encore moins de longues attentes devant les guichets de la NIGELEC. Autre innovation : des pourparlers sont en cours entre la direction générale de la NIGELEC et les opérateurs de téléphonie en vue de créer les conditions d'achat de crédit via les services de paiement Orange Money, Kouddy d'Airtel ou Flooz de Moov Niger. Et pour se rapprocher de sa clientèle, la NIGELEC a ouvert d'autres agences dans la capitale, notamment quartier SONUCI, à côté de la station Gomni, quartier de Koubia et à Niamey 2000, non loin du château d'eau. Le Niger espère atteindre un taux d'électrification nationale d'au moins 80 % à l'horizon 2035 dans le cadre de la stratégie d'accès à l'électricité du ministère de l'Énergie, a annoncé le directeur général de NIGELEC à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la société. Il est prévu aussi des extensions de réseaux électriques dans toutes les localités déjà électrifiées dont le taux varie de 25 à 50 %, avec d'importants financements mobilisés auprès des bailleurs de fonds. Toutes ces opérations se poursuivent et sont appelées à s'intensifier et à se généraliser.

**Louise Bibalou-Durand**

<sup>(1)</sup> Ingénieur électromécanicien, ancien élève de l'École supérieure interafricaine d'électricité (ESIE) en Côte d'Ivoire et de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, il est aussi militant de longue date du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya, au pouvoir). Avant de diriger la NIGELEC, Halid Albassane était chef du service études et évaluation du Fonds de solidarité africain (FSA).

# MODERNISATION TOUS AZIMUTS DANS L'AÉRIEN

*La remise à neuf des infrastructures et équipements de l'aéroport international de Niamey inaugure une ère de rénovation de tous les aéroports du pays, dans un contexte où la libéralisation du ciel produit déjà des effets bénéfiques.*

**11** septembre 2018, aéroport international Diori Hamani de Niamey. Ahmed Ayaha, le directeur national de l'aviation civile, accompagne le ministre des Transports Mahamadou Karidjo venu évaluer l'avancée des travaux de rénovation lancés le 5 juillet par le président la République Mahamadou Issoufou. Cette avancée est notable, et tout porte à croire que les délais seront respectés dans ce projet qui tient particulièrement à cœur au chef de l'État. Lors du lancement des travaux, le président Issoufou avait lui-même campé l'enjeu de la réussite de cet ouvrage. *« Je dois rappeler que Niamey va accueillir au mois de juillet 2019 le sommet de l'Union africaine. Cela veut dire que Niamey sera la capitale de toute l'Afrique. Par conséquent, il faut que Niamey soit belle, propre et dotée d'infrastructures à la hauteur de l'événement. C'est dans cette perspective que nous avons décidé de rénover et de moderniser l'aéroport international Diori Hamani de Niamey. »*

Il s'agira de travaux de fonds dans la mesure où cette réhabilitation vise des aspects tels que l'édification et l'équipement d'une nouvelle aérogare passagers à deux niveaux (R+1) ainsi que l'extension de l'aire de stationnement, avec au moins dix nouveaux postes de stationnement gros porteurs, et la construction de voies de circulation. Pour pouvoir acculer des avions dans de meilleures conditions, il est prévu de prolonger la piste de 800 mètres. Une voie de circulation parallèle à la piste sera construite pour relier les deux premières réalisées, et il est envisagé de rénover les chaussées aéronautiques et de renforcer l'aire de mouvement actuelle. Dans l'élan de modernisation de cette plate-forme aéroportuaire, un nouveau terminal de fret disposant également d'installations frigorifiques et d'une salle de palettisation est prévu, ainsi que la rénovation de l'actuel terminal passagers comprenant notamment le centre médical et le centre directeur des opérations d'urgence. Pour les invités de marque, le standing d'accueil sera désormais très élevé avec la construction et l'équipement d'un nouveau pavillon présidentiel doté d'un parking automobile, d'une voie d'accès dédiée

depuis la route nationale n°1, d'un accès direct au bloc technique par la route de service, à réaliser, une aire de stationnement d'au moins deux avions, dont un avion gros porteur, ainsi que de salons pour les membres du gouvernement, les députés nationaux et le corps diplomatique. Quand ces travaux de remise à neuf seront achevés, promet le ministre Mahamadou Karidjo, *« il sera bon de visiter Niamey, et l'on aura regret à quitter la capitale et son bel aéroport international Diori Hamani »*.

D'un coût global de 101 milliards de FCFA, ces travaux sont exécutés par la firme turque Summa sous forme de contrat de partenariat public-privé (PPP). Dans le détail, la société Summa prend en charge la conception, le financement intégral du projet, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey, ainsi que sa participation à la gestion de l'assistance en escale. Lors de la phase d'exploitation, une quote-part des redevances aéronautiques et non aéronautiques lui sera versée, et ce pour une durée de 30 ans. Après quoi, l'entreprise Summa rétrocédera en bon état de fonctionnement l'ensemble des infrastructures de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey à l'État, sans aucune autre contrepartie. Pour ce qui est du sort du personnel pendant la période d'exploitation, des dispositions ont été convenues entre l'État et le partenaire stratégique Summa, qui s'est engagé à reprendre intégralement le personnel relevant des services délégués à la date de transfert de gestion dans des conditions au moins égales à celles existantes. En somme, un contrat vraiment gagnant-gagnant.

Cette remise à neuf du principal aéroport du pays devrait d'ailleurs permettre d'accroître les gains déjà substantiels tirés de la libéralisation du ciel nigérien. Surtout que, selon le ministre des Transports, le gouvernement travaille à la mise aux normes des aéroports internationaux de Zinder et Agadez, à la création d'un hub cargo à Maradi et à l'extension de la piste de Diffa.

**Christian Kouamen**

## ■ Aéroport international Diori Hamani

# UNE RÉNOVATION À 101 MILLIARDS DE FCFA

La société turque Summa a la charge de rénover l'aéroport de Niamey. Vaste chantier et marché juteux pour les Turcs, qui raflent au passage une concession sur l'exploitation et la maintenance de l'ensemble de la plate-forme pour une période de 30 ans.

S'il y a bien une loi à même de marquer le passage du ministre des Transports Mahamadou Karidjo, qui a pris ses fonctions en 2017 (*lire son interview p. 132-133*), c'est celle réglemant les horaires de circulation des bus de transport public de voyageurs au départ des gares routières. Ces nouvelles mesures, avec celles du port du casque sur les engins à deux roues et de la ceinture de sécurité dans les véhicules, visent des attitudes de civisme en passe de devenir définitives. Pour autant, dans les faits, ces nouvelles dispositions se sont-elles traduites par une baisse des accidents et des pertes en vies humaines? « *La sécurité de nos concitoyens est une préoccupation constante du gouvernement. Soucieux d'assurer la protection des usagers de la route au Niger, mon département a pris cet arrêté le 18 janvier 2018. Ainsi, nous avons pu constater que depuis la mise en vigueur des dispositions de cet arrêté, le nombre d'accidents est passé de 5 912 en 2017 à 1 246 à la date du 14 novembre 2018, celui des tués de 869 à 35, celui des blessés graves de 3 375 à 84 et celui des blessés légers de 6 275 à 480* », explique le ministre des Transports, ajoutant à propos de l'obligation du port du casque et de la ceinture de sécurité que « *plus qu'une notion de civisme, c'est une question de sécurité routière annoncée par l'arrêté du 15 octobre 2018. Cet arrêté a une portée nationale, d'application immédiate et est obligatoire pour tout usager de la route.* » Précisons que d'autres mesures visant à mieux sécuriser les personnes et les biens sur les routes nigériennes ont été prises, comme la limitation de la vitesse maximale à 110 km/h pour tout véhicule de transport public routier de voyageurs.

Une politique de modernisation qui vise aussi le transport multimodal, avec notamment la concession des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey<sup>(1)</sup>, ainsi que sa gestion. « *Elle s'est traduite par un contrat de partenariat public-privé (PPP) signé le 6 mars 2018 avec la société de droit turc Summa Turizm*

*Yatirimciligi, qui procédera à la conception et au financement des infrastructures de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey afin de le mettre aux normes avant la tenue du 33<sup>e</sup> sommet de l'Union africaine à Niamey en juillet 2019* », fait savoir le ministre des Transports. Les travaux consisteront en la construction d'un nouveau terminal, l'extension des parkings avions, la construction d'une voie de circulation et d'un nouveau terminal de fret auxquels s'adjoignent le réaménagement du pavillon présidentiel ainsi que d'autres travaux connexes comme l'aménagement et le bitumage de la voie express de 9,3 km reliant l'aéroport au centre-ville de Niamey. Le coût du chantier s'élève à 154 millions d'euros, soit environ 101 milliards de FCFA. Ces travaux sont entièrement financés et réalisés par l'entreprise turque Summa. D'après la clause de l'accord signé entre l'État du Niger et la société, cette dernière va bénéficier d'une concession sur l'exploitation et la maintenance de l'ensemble de la plate-forme, y compris la gestion des escales, pour une durée de 30 ans, après quoi la gestion sera rétrocédée à l'État nigérien.

**Paul de Manfred**

<sup>(1)</sup> Première plate-forme aéroportuaire du pays desservie par 10 compagnies internationales: Air Algérie, Air Burkina, Air Côte d'Ivoire, Air France, Asky, Ethiopian Airlines, Lybian Airlines, Royal Air Maroc, Tunisair et Turkish Airlines.





# « DES PROJETS ROUTIERS PRIORITAIRES SERONT LANCÉS EN 2019 »

*Kadi Abdoulaye, ministre de l'Équipement, juge « satisfaisant » le bilan de son action depuis 2016, aussi bien en matière d'infrastructures – dans la perspective du sommet de l'UA 2019 – qu'en matière de lois adoptées, notamment celle relative à la protection du patrimoine routier.*



Kadi Abdoulaye, ministre de l'Équipement.

Pouvez-vous nous donner un aperçu de votre bilan depuis votre arrivée en 2016 au ministère de l'Équipement, stratégique au regard de la place octroyée aux infrastructures dans le Programme de Renaissance II ?

**Kadi Abdoulaye :** Le bilan est satisfaisant à plus d'un titre car pendant cette période, mon ministère a pu adopter les textes institutionnels et réglementaires comme la loi sur le Fonds d'entretien routier (FER) pour repenser le système d'entretien routier, et la loi sur la protection du patrimoine routier national. Par ailleurs, mon département a poursuivi son programme de désenclavement interne et externe du pays : poursuite et parachèvement des axes transafricains, notamment les sections Arlit-Assamaka-frontière d'Algérie et Difa-N'Guigmi-frontière du Tchad, diversification et renforcement des ouvrages de franchissement avec la

réalisation de plusieurs ouvrages, notamment le pont sur le fleuve Niger à Farié et le pont Seyni Kountché, 3<sup>e</sup> pont de Niamey, ainsi que l'échangeur Diori Hamani, modernisation des villes avec des voiries réalisées dans les villes d'Agadez, de Tahoua et de Zinder à l'occasion de fêtes tournantes du 18 décembre, fluidification de la circulation à Niamey avec le projet de travaux d'aménagement de la voie express aéroport international Diori Hamani/centre-ville, et enfin construction de 925 kilomètres et réhabilitation de 67,30 kilomètres de routes rurales.

**Quels seront le coût et le volume des travaux de réhabilitation aussi bien routiers qu'aéroportuaires et hôteliers dans le cadre du sommet de l'Union africaine prévu en 2019 ?**

C'est une question multidisciplinaire, mais je vais répondre par rapport au domaine routier dont mon département ministériel est en charge. En effet, dans le cadre du sommet de l'Union africaine Niger 2019, il est prévu l'aménagement de la voie express allant de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey au centre-ville en pratiquement 2 x 4 voies sur un linéaire de 9,6 km pour un montant de plus de 20,392 milliards de FCFA (travaux et contrôle), ainsi que quelques kilomètres de travaux de voirie qui seront gérés par la Communauté urbaine de Niamey.

**Pourquoi les Chinois disent-ils du pont Seyni Kountché en construction que c'est « le plus grand projet dans l'histoire d'aide de la Chine au Niger et le plus grand projet d'aide chinois dans le domaine des ponts et des routes en Afrique » ?**

Oui, d'après les renseignements pris auprès des autorités chinoises, jamais le Niger n'a bénéficié auparavant d'un tel montant sous forme de don auprès de la République populaire de Chine : 520 millions de yuans, soit environ 45 milliards de FCFA. C'est aussi la plus importante



infrastructure routière jamais réalisée en Afrique sous forme de don avec un tel montant.

**En quoi cet ouvrage est-il particulier et quelles sont ses caractéristiques ?**

L'ouvrage projeté est un pont à poutres en béton précontraint avec une plate-forme de 23 mètres et d'une longueur de 1 054 m, dont un pont principal de 928 m et un pont secondaire de 126 m. Le coût de l'ouvrage et de ses voies d'accès s'élève à environ 50 milliards

**« Le pont Seyni Kountché actuellement en construction est la plus importante infrastructure jamais réalisée par les Chinois en Afrique. »**

de FCFA : le financement chinois de 45 milliards et la contrepartie de l'État du Niger à hauteur de 5 milliards. Le délai d'exécution des travaux est de 36 mois et la fin des travaux est fixée contractuellement à décembre 2020. La construction des voies d'accès d'un linéaire de 2 553 m est également prévue pour ce projet.

**En avril dernier, le président Issoufou a inauguré la route réhabilitée Zinder-Magaria-frontière du Nigeria. Quels sont le coût et l'importance stratégique de cette route de 112,4 km financée par l'Union européenne ?** Le coût des travaux de réhabilitation de cette route est de 12 308 419 179 FCFA. La route Zinder-Magaria-frontière du Nigeria est un maillon de la route transsaharienne Alger-Agadez-Zinder-Lagos, dont l'importance n'est plus à démontrer : une fois les travaux de la section Arlit-Assamaka achevés, le Niger aura une autre possibilité pour acheminer ses marchandises depuis le port d'Alger.

**Comme l'année 2018 touche à sa fin, pouvez-vous déjà nous parler des priorités de votre feuille de route pour 2019 ?**

En 2019, nos priorités vont porter sur le lancement des projets routiers prioritaires ainsi que sur l'achèvement et l'inauguration de certains projets en cours : lancement des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Sanam-Tebaram-N'Karkadan sur 97 km, lancement des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Tamaské-Kalfou-Tahoua et Tamaské-Mararaba (50 km), lancement des travaux de réhabilitation de la route Zinder-Tanout sur 139 km, lancement des travaux de réhabilitation de la route Dosso-Bella sur

83 km, lancement des travaux d'aménagement en route en terre de la route Margou-Gaya sur 183 km, et enfin lancement des travaux de la voirie de Tillabéry dans le cadre de la fête tournante du 18 décembre. Auront également lieu l'achèvement et l'inauguration des travaux de la

voie express aéroport international Diori Hamani de Niamey/centre-ville sur 9,6 km, des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Arlit-Assamaka sur 225 km et des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Maradi-Madarounfa-frontière du Nigeria sur 106 km. En ma qualité de ministre de l'Équipement, permettez-moi aussi de remercier *Économies Africaines* d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de faire connaître aux publics nigérien et étranger l'exécution du Programme de la Renaissance acte II de Son Excellence El Hadj Mahamadou Issoufou, président de la République, programme par lequel le peuple nigérien l'a porté au pouvoir pour un second mandat.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

## Bio

À l'issue d'un cursus suivi de 1968 à 1970 au collège d'enseignement professionnel et à l'École normale de formation des professeurs techniques adjoints à Paris, Kadi Abdoulaye est mis à la disposition de la Société des mines de l'air au poste d'encadreur jusqu'en 1993. Nommé sous-préfet dans la région de Dosso en 1993, il assumera cette fonction jusqu'en 1996. En 2000, près la transition, il devient secrétaire général à la commune urbaine d'Illela, poste qu'il occupera pendant près d'une décennie, préparant parallèlement en Italie un master 1 en planification des villes du Tiers-Monde. En 2010, il est nommé conseiller à la Présidence, puis exerce comme inspecteur de service au Commissariat à l'organisation du Hadj et de la Omra de 2013 à 2016, année où lui échoit le ministère de l'Équipement.

# « DES MOYENS TECHNIQUES EN COURS DE MODERNISATION DANS LE TRANSPORT AÉRIEN »

*Mahamadou Karidjo, ministre des Transports, donne un aperçu des travaux en cours au niveau aérien à l'approche du sommet de l'UA 2019. En matière de coopération avec la Côte d'Ivoire, il revient sur la portée des projets ferroviaires visant à désenclaver son pays.*



Quelles sont les ambitions du gouvernement en matière de transport aérien, notamment avec l'aéroport international de Niamey en phase de réhabilitation et de modernisation en vue du prochain sommet de l'UA ? D'autres dispositions de réhabilitation d'infrastructures de transport ont-elles été prises ?

**Mahamadou Karidjo :** Le transport aérien joue un rôle fondamental et constitue un moyen indispensable pour le développement économique et social de tout pays, et en particulier pour le Niger, qui est immense et sans littoral. C'est pourquoi le président de la République, dans son Programme de Renaissance acte II, lui a accordé toute son importance à travers notamment la réhabilitation et la modernisation des aéroports. Dans ce cadre, le gouvernement ambitionne d'atteindre les objectifs suivants : baisse des coûts du transport aérien, amélioration de la qualité des prestations et du système d'information sur les transports aériens, désenclavement aérien du pays par la desserte régulière des villes de l'intérieur et par l'intégration ouest-africaine au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, multiplication des escales internationales avec la création d'un hub régional à Niamey, meilleure connectivité à partir de l'aéroport de Niamey, amélioration de la sécurité des utilisateurs des infrastructures, et enfin modernisation des moyens techniques du secteur.

Ainsi, sous la conduite éclairée du Premier ministre, le ministère des Transports a enregistré de bons résultats. Quatre aéroports sont en effets réhabilités et opérationnels : Agadez, Diffa, Maradi et Zinder. Les travaux de l'aéroport de Zinder se termineront en décembre 2018. Des investissements sont également prévus sur les aéroports de Zinder et d'Agadez en vue de leur mise aux normes pour le transfert à la gestion de l'ASECNA : Zinder en mars 2019 et Agadez en mars 2020.

S'agissant de la modernisation de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey, en plus de contri-



buer au développement durable du transport aérien de notre pays, elle permettra à court terme de faciliter une bonne organisation du sommet de l'UA 2019. Le contrat de partenariat public-privé (PPP) est signé avec la société Summa sous la forme d'un Build Operate Transfert (BOT : construire-exploiter et transférer), et ce conformément à la législation et à la réglementation en vigueur au Niger. Les travaux sont en cours et prendront fin avant juin 2019. Ils visent entre autres à doter l'aéroport international Diiori Hamani d'un nouveau pavillon présidentiel équipé d'une aire de stationnement pour deux avions gros porteurs, d'un parking automobile et d'une voie d'accès dédiée depuis la RN 1 ainsi que de salons ministériel et diplomatique aménagés, d'une nouvelle aérogare passagers à deux niveaux (R+1) avec escalators, escaliers fixes et ascenseurs, d'un centre médical, d'une nouvelle aérogare de fret, de chaussées aéronautiques rénovées et d'une aire de mouvement renforcée, d'une nouvelle aire de stationnement pour dix gros porteurs et de nouvelles voies de circulation, d'une voie de circulation parallèle à la piste pour relier les deux premières réalisées, d'une piste prolongée de 800 mètres, et enfin d'un terminal rénové. De nombreux chantiers de réhabilitation sont en cours dans le cadre de l'organisation de l'UA 2019, parmi lesquels il faut noter la voie express qui facilitera l'accès à l'aéroport international Diiori Hamani.

**En matière de coopération régionale entre le Niger et la Côte d'Ivoire, vous avez été reçu à Abidjan le 17 juillet dernier par le président Ouattara. Quels sont les projets relatifs aux routes, aux liaisons aériennes et aux chemins de fer entre vos deux pays ?**

La Côte d'Ivoire et le Niger ont une tradition séculaire en matière de coopération régionale, notamment en

premières. Les marchandises à destination du Niger débarquées au port d'Abidjan sont acheminées par la route jusqu'au Niger en traversant le territoire burkinabè. Le Conseil nigérien des utilisateurs des transports (CNUT) a une représentation à Abidjan en vue de faciliter ces opérations. En matière de transport de voyageurs, le Niger compte en Côte d'Ivoire une forte communauté de résidents qui utilisent les services des différentes compagnies de transport de voyageurs à l'occasion de leurs voyages d'affaires ou de visites

**« Le gouvernement ambitionne de multiplier les escales internationales avec la création d'un hub régional à Niamey. »**

familiales. Qu'il s'agisse du transport de marchandises ou de voyageurs, certaines contraintes doivent être levées afin de faciliter les voyages : les services compétents des deux pays y travaillent. Enfin, en raison des avantages qu'il offre aussi bien en termes de coûts que de capacité et de sécurité, le transport ferroviaire est un moyen dont le Niger envisage de développer l'utilisation : la Côte d'Ivoire et le Niger sont parties prenantes dans le projet de boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan.

**Ces projets bilatéraux et intégrateurs vont-ils contribuer à rapprocher les Nigériens et les Ivoiriens ?**

Le projet ferroviaire envisagé se situe dans un cadre global de recherche des voies économiques et efficaces de désenclavement des régions du Sahel ainsi que de renforcement et de diversification des modes de transport. Une voie ferrée fiable reliant Abidjan, Ouagadougou, Niamey et Cotonou bénéficiera à l'ensemble de la région du fait de l'évacuation des produits dans des conditions satisfaisantes et de la réduction des coûts de transport des biens et des personnes. Cela contribuera au renforcement des liens économiques et socio-politiques entre les États et à la stimulation de la croissance économique de la sous-région, et donc contribuera à la réduction de la pauvreté. Les autorités compétentes de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Niger œuvrent au prolongement jusqu'à Niamey de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou-Kaya.

*Propos recueillis par Serge-Henri Malet*

**Bio**  
 Mahamadou karidjo, 65 ans, marié et père de famille, est membre fondateur du PNDS-Tarayya, parti au pouvoir depuis 2011. Outre ses fonctions de professeur d'anglais et son statut de fondateur du lycée Alhéri de Niamey en 1987, il a été président des étudiants de l'École normale de Zinder en 1973, caporal de l'armée nigérienne en 1975-1976, maire de Tillabéri en 1992, député national de la région de Tillabéri en 1993-1994, préfet de Maradi en 1995-1996, 3<sup>e</sup> vice-président du Haut Conseil des collectivités territoriales (HCCT), ministre de la Défense nationale de 2011 à 2016, député national de la région de Niamey en 2016-2017, et enfin président de la Haute Cour de justice en 2016-2017. Il est ministre des Transports depuis le 30 octobre 2017.

matière de développement des voies de communication. Le Niger, à l'instar des autres pays sahéliens enclavés de l'hinterland (Burkina Faso et Mali), utilise le port d'Abidjan pour l'importation des produits de première nécessité et l'exportation de certaines matières

# LA PLACE BANCAIRE DE NIAMEY RESTE ATTRACTIVE

Les douze banques nigériennes ont dégagé en 2017 un total bilan inférieur à 880 milliards de FCFA.

Le secteur, qui a vu passer BIA Niger sous le contrôle de la BCP du Maroc, a aussi enregistré deux créations : la Banque Régionale des Marchés et la Banque de l'Habitat.

Quatre événements non négligeables ont marqué le secteur bancaire nigérien ces deux dernières années. Tout d'abord, depuis mars 2018, la Société nigérienne de banque (SONIBANK) a concrétisé son ouverture sur le marché sous-régional en créant une filiale au Bénin. Un choix à première vue étonnant : pourquoi le Bénin et non la Côte d'Ivoire ? *« Le choix d'une filiale au Bénin est motivé par le dynamisme économique du pays, par la présence d'une forte communauté nigérienne exerçant principalement dans le commerce, par le transit avec le Nigeria et le Niger, et enfin par l'utilisation du port de Cotonou pour le transit de près de 80 % des marchandises et produits importés par les opérateurs économiques du Niger, aussi bien pour la consommation nationale que pour la réexportation vers le Nigeria »*, explique El Hadji Souley Oumarou, directeur général (lire son interview p. 136-137).

Ensuite, le groupe bancaire marocain Banque Centrale Populaire (BCP) a racheté en juillet 2017 la Banque internationale pour l'Afrique au Niger (BIA-Niger), l'une des institutions bancaires majeures du pays. Cette prise de contrôle s'est opérée via la filiale africaine Atlantic Business International (ABI) de la banque marocaine. Selon les détails communiqués par la BCP à l'issue de la cérémonie de signature qui s'est tenue à Niamey en présence des dirigeants du groupe BCP et ABI ainsi que des officiels nigériens, *« la structuration retenue consiste en l'acquisition de la participation de l'État combinée à une augmentation du capital à même de renforcer significativement les fonds propres de la banque »*. Deux opérations concomitantes alors que dans un premier

temps, c'était plutôt un scénario en deux étapes qui avait été envisagé, et qui permettent au groupe marocain de détenir désormais 69,51 % du capital et des droits de vote de BIA-Niger.

Troisièmement, la Banque de l'Habitat, destinée à résorber la crise du logement, a vu le jour. Une création bien accueillie par le secteur et par la population. Sa mission : financer la promotion immobilière ainsi que la production et l'amélioration de l'habitat social dans le pays. *« Au sein du Programme de Renaissance, nous avons décidé de combler le déficit en logements, surtout qu'il s'agit d'un déficit qui ira grandissant compte tenu de notre ambition de créer et de renforcer une classe moyenne dans le pays »*, a déclaré le président Issoufou lors de son inauguration le 14 décembre 2018. Dotée d'un capital de 10 milliards de FCFA, la banque mettra également à la disposition des entreprises et particuliers une gamme de produits et services innovants.

Enfin, la Banque régionale des marchés (BRM) a ouvert ses guichets à Niamey le 23 mai 2017. Cette banque a fait le choix stratégique d'œuvrer essentiellement dans les activités de banque de marchés et de banque d'affaires. Ainsi, elle se positionne comme douzième banque sur la place bancaire de Niamey qui compte aussi deux établissements de microfinance. En l'absence des chiffres actualisés de 2018, ceux de 2017 font apparaître que la SONIBANK consolide sa position de leader sur la place financière de Niamey avec 21 % de part de marché, tout en renforçant son champ d'activités et de développement avec l'ouverture d'une filiale à Cotonou en mars 2018. BOA Niger (groupe BMCE, Maroc), Ecobank et Banque Atlantique Niger (BAN)



**HOTEL ALIYA**  
— GROUPE LES COLLINES —

#### Réception et réservation

Tél. : (+227) 21 36 12 30 / 96 07 99 96 / 96 97 35 64  
Rive droite – Route Torodi  
BP 12720 – Niamey – Niger  
Email : hotelaliya2018@gmail.com

[www.hotelaliya.com](http://www.hotelaliya.com)

tiennent en sa compagnie le haut du pavé. Depuis 2016, la BOA bouscule la hiérarchie en détrônant la BIA, qui était la deuxième banque du pays juste derrière la SONIBANK. Le quarté gagnant SONIBANK, BOA, Ecobank et BAN se partage une belle cagnotte estimée à 558 milliards (Mds) de FCFA de dépôts en octobre 2017 sur un marché de 876 Mds, soit 67 % des parts de marché. Les dépôts de BIA Niger sont passés de 84 Mds en octobre 2016 à 69 Mds en octobre 2017, avec une part de marché qui a chuté de 3 points.

Viennent ensuite la BSIC (Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce), qui totalise 79 milliards de dépôts avec 9 % des parts de marché devant la BIA, tombée dans le giron du groupe bancaire marocain BCP. Pour gagner en part de marché, Issa Tiendrebeogo, directeur général de la BSIC (*lire son interview p. 138-139*), mise notamment sur le prêt immobilier: « C'est aujourd'hui l'un des produits phares de la BSIC à travers un « product program » qui prend

à Dakoro, à Tessaoua, à Maradi, à Zinder, à Diffa et à Agadez. Ces agences devraient se renforcer dans les années à venir pour répondre à une meilleure politique de proximité sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, le recouvrement des créances compromises est dans une phase plus active avec un renforcement de l'équipe, une augmentation des sommes recouvrées et la poursuite de l'assainissement du portefeuille. Quand nous savons que la population nigérienne est à plus de 90 % de confession musulmane, nos produits offrent une alternative satisfaisante pour tout client ne se trouvant pas en phase avec la finance conventionnelle, que ce client soit musulman ou pas, sous réserve d'adhérer à ce type de finance. »

En 8<sup>e</sup> position, on trouve la Banque Agricole du Niger (BAGRI) avec 46 milliards de FCFA en dépôts et 5 % des parts de marché. Orabank occupe le 9<sup>e</sup> rang sur les 12 banques commerciales et affiche des dépôts de 30 milliards de FCFA: depuis l'arrivée de son nouveau directeur général, le Nigérien Abdoul Younoussi, les lignes bougent. Pour preuve, sa part de marché a grimpé de 1 %, avec des dépôts atteignant la barre des 30 Mds en octobre 2017. De plus, la banque

### Le quarté gagnant SONIBANK, BOA, Ecobank et BAN se partage une cagnotte estimée à 558 milliards de FCFA de dépôts en octobre 2017.

*en compte toutes les couches sociales de notre pays. Ce programme s'inscrivant dans la durée, nous avons signé deux conventions de refinancement avec la Caisse régionale de refinancement hypothécaire (CRRH-UEMOA) qui nous permettent de refinancer les prêts immobiliers. À cette date, une centaine de foyers a pu bénéficier de cet accompagnement. Une troisième convention est en instance de signature pour des prêts au logement visant exclusivement les foyers à très faibles revenus. »*

La Banque islamique du Niger (BIN) est quant à elle une filiale du groupe Banque islamique de développement (BID) qui, à l'instar de la Banque mondiale, intervient au Niger sur plusieurs projets de développement pour une enveloppe d'environ 495 milliards de FCFA, ce qui le place parmi les premiers partenaires financiers du pays. Alioune Traoré, directeur général par intérim de la BIN (*lire son interview p. 140-141*), indique que son établissement est déjà « présent dans presque toutes les grandes villes du Niger: dans la capitale bien sûr avec 6 agences, à Tillabery avec l'agence de Téra, à Tahoua,

s'est fortement illustrée dans le financement des PME-PMI, notamment une usine de production de ciment à hauteur de plus de 6 milliards de FCFA, une usine de production de jus avec plus de 500 millions de FCFA ou encore une centrale électrique avec 6 milliards de FCFA et une ferme avicole pour coût de 10 milliards de FCFA.

En bas du tableau figurent CBAO, succursale du groupe marocain Attijariwafa Bank, et la Banque commerciale du Niger, filiale de Foreign Bank Libya. Les deux banques cumulent en octobre 2017 des dépôts de 14 milliards FCFA: 10 Mds pour la CBAO et 4 pour la BCN. Ajoutons que même si le total bilan de 2017 pour l'ensemble du secteur est inférieur à 880 milliards de FCFA, si l'accès aux financements devient limité et que l'on observe un ralentissement de l'activité dans le domaine minier, la place bancaire de Niamey reste attractive. En effet, on observe un regain dans le crédit domestique, qui connaît une certaine expansion.

Louise Bibalou-Durand



**HOTEL ALIYA**  
— GROUPE LES COLLINES —

#### Réception et réservation

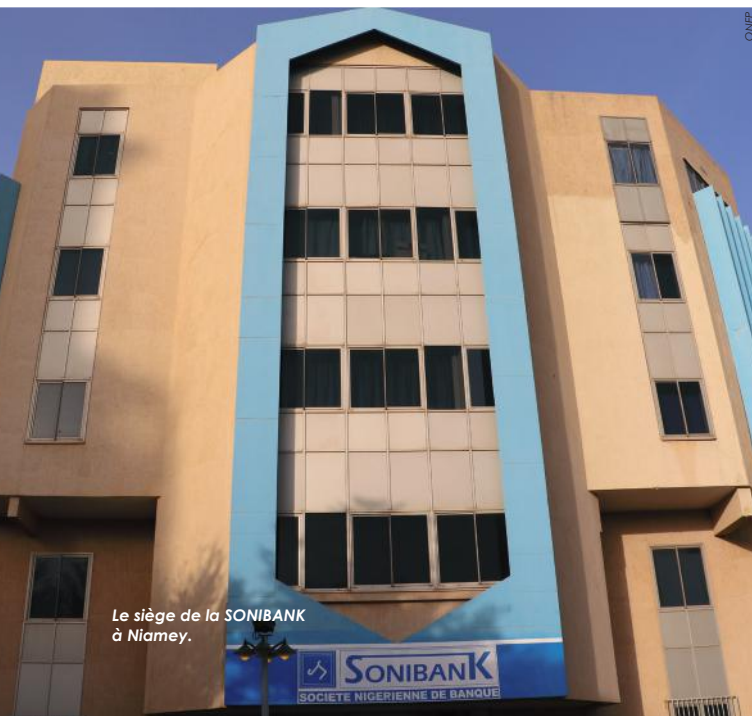
Tél. : (+227) 21 36 12 30 / 96 07 99 96 / 96 97 35 64  
Rive droite – Route Torodi  
BP 12720 – Niamey – Niger  
Email : hotelaliya2018@gmail.com

[www.hotelaliya.com](http://www.hotelaliya.com)



# « UN RÉSULTAT NET DE 4,86 MILLIARDS DE FCFA ET UN PNB DE 21,9 MILLIARDS EN 2017 »

*El Hadji Souley Oumarou, directeur général de la Société nigérienne de banque (SONIBANK), donne les raisons stratégiques qui ont milité en faveur du choix du Bénin pour l'ouverture de sa première succursale.*



Pouvez-vous nous présenter SONIBANK, créée il y a près de trente ans pour renforcer le système bancaire nigérien fragilisé par la liquidation de la Banque de développement de la République du Niger ? A-t-elle tenu ses promesses ?

**El Hadji Souley Oumarou :** Oui. La SONIBANK a su se positionner comme un acteur majeur sur le marché bancaire nigérien. La SONIBANK a su progresser depuis 1990, et la croissance de son activité est au rendez-vous malgré un environnement concurrentiel. Les indicateurs financiers ont évolué positivement depuis sa création.

Ainsi, le capital social de la banque est passé de deux à douze milliards de FCFA, les fonds propres ont atteint 34 milliards de FCFA et le total bilan s'est établi à 298 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, avec des résultats de près de 5 milliards de FCFA.

**Les capacités de financement de la SONIBANK ont été renforcées ces dernières années par des lignes de crédit venant essentiellement de la BOAD. Quel usage a-t-elle fait de ces capitaux ?**

Ces lignes de crédit nous ont permis de contribuer à la promotion du secteur privé, au financement de l'extension des capacités de distribution de gaz de la Société nigérienne des hydrocarbures (Sonihy) et au financement des PME-PMI, qui assurent la croissance durable de l'économie, la création de l'emploi et l'amélioration de la qualité de vie de la population.

**Depuis mars dernier, la SONIBANK détient une filiale au Bénin. Pourquoi débiter votre ouverture sous-régionale par le Bénin et non la Côte d'Ivoire ?**

Dans le cadre de sa stratégie d'externalisation, la SONIBANK a implanté sa première succursale au Bénin en mars 2018. Le choix d'une filiale au Bénin est motivé par le dynamisme économique du pays, par la présence d'une forte communauté nigérienne exerçant principalement dans le commerce et le transit avec le Nigeria et le Niger, et enfin par l'utilisation du port de Cotonou pour le transit de près de 80 % des marchandises et produits importés par les opérateurs économiques du Niger, aussi bien pour la consommation nationale que pour la réexportation vers le Nigeria.

**Sachant votre gestion basée sur la transparence, la prudence, le suivi et un respect des recommandations issues du contrôle interne et externe qui vous a valu**

la confiance d'autres grands guichets internationaux (BAD, BEL, CRRAE, etc.), peut-on s'attendre à l'attribution d'autres concours sur la période 2019-2020 ? Pour la période citée, nous venons de signer un accord avec la CRRH-UEMOA concernant une ligne de financement de 1,2 milliard de FCFA afin d'accompagner les salariés à faible revenu. Une autre ligne avec PRO-PARCO est également en cours de négociation.

**La SONIBANK est leader dans le financement des projets d'investissement des PME-PMI et du tissu semi-industriel du pays. Quel est justement le bilan de vos interventions en 2017 et 2018 ?**

En 2017, nous avons financé plusieurs projets en crédits d'exploitation et d'investissement, ce qui a porté l'encours global de crédits à 223 milliards de FCFA, soit une progression de 9,7 % par rapport à 2016. La SONIBANK est résolument tournée vers l'avenir et désireuse de poursuivre l'accompagnement de ses clients dans la réalisation de leurs projets, et c'est en cela que nous avons abordé l'année 2018 avec la volonté de toujours améliorer notre métier, dont on sait qu'il est en perpétuelle évolution.



El Hadji Souley Oumarou, directeur général de la Société nigérienne de banque.

### L'agence SONIBANK de Dosso est la 13<sup>e</sup> du pays

El Hadji Souley Oumarou, directeur général de la Société nigérienne de banque (SONIBANK) accompagné de tout son staff, a inauguré le 15 août 2018 la 13<sup>e</sup> agence du groupe, celle de Dosso, à 150 km de Niamey au sud-ouest du pays. « Cette institution bancaire s'installe dans la prestigieuse cité des Djermaakoye en tant qu'acteur averti du système bancaire nigérien. Cette nouvelle agence participera à la croissance inclusive de la région de Dosso par le financement des projets économiques, des grandes entreprises privées, des institutions publiques et parapubliques, des PME-PMI, des particuliers et des salariés », a assuré le directeur général. Les cadres de la direction de la SONIBANK ont profité de cette cérémonie pour affirmer à toute la population de Dosso leur volonté de l'accompagner, en tant que partenaire financier, dans la réalisation de tous ses projets. Le slogan de la SONIBANK, « l'allié de votre réussite », revêt à Dosso tout son sens. Ajoutons que le dirigeant de la SONIBANK a annoncé qu'après Dosso, le réseau du groupe envisageait de s'élargir à la fois sur le plan national, en ouvrant d'autres agences dans le pays, et à l'échelle régionale, avec l'ouverture d'autres succursales dans l'espace UEMOA.

Le réseau de la SONIBANK comprend 7 représentations à Niamey, 6 à l'intérieur du pays et une première succursale à Cotonou, au Bénin. Devenue l'une des principales banques du Niger, elle peut se prévaloir d'une importante participation au financement de l'économie nationale. Au 31 décembre 2017, la SONIBANK occupait le devant de la scène avec les indicateurs suivants : un total bilan de plus de 300 milliards de FCFA, un capital social de 12 milliards – il était de 2 milliards à l'ouverture de ses guichets en août 1990 –, des dépôts de 175 milliards de FCFA, en encours de crédits de 220 milliards de FCFA, des fonds propres avoisinant les 35 milliards de FCFA, et enfin 75 000 comptes ouverts.

La qualité de la gouvernance, les orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration ainsi que le professionnalisme du personnel, souligne le directeur général de la SONIBANK, lui ont permis d'atteindre les principaux indicateurs de réussite dont, entre autres, la satisfaction des besoins de sa clientèle. Ajoutons que pour exprimer sa solidarité à la population de Dosso, la SONIBANK a gracieusement construit au profit de la structure Centre mère et enfant un forage équipé d'un château d'eau pour une valeur de 15 millions de FCFA.

**Quels ont été les chiffres clés de la SONIBANK en 2017 par rapport à 2016 ? Quelles sont les tendances en 2018 ?**

La position des chiffres clés pour l'année 2017 se présente comme suit : 13 agences (dont la dernière ouverte à Dosso, lire l'encadré), 1 bureau et 1 succursale. Le montant en termes de ressources mobilisées est de 172,9 milliards de FCFA auxquels s'ajoutent 223 milliards de FCFA de crédits accordés, un résultat net de 4,86 milliards de FCFA et un produit net bancaire d'un montant de 21,9 milliards de FCFA. Pour finir, les tendances en 2018 sont plutôt positives.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

# « LE PRÊT IMMOBILIER EST L'UN DES PRODUITS PHARES DE LA BSIC »

*Issa Tiendrebeogo, directeur général de la Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC Niger), revient sur sa stratégie de bancarisation déployée aussi bien en direction des fonctionnaires que des PME-PMI et, bien sûr, des start-up.*

En mars 2018, le nouveau siège de la BSIC a été inauguré par le président Mahamadou Issoufou accompagné de toutes les autorités politiques du pays. Comment avez-vous vécu la présence du chef de l'État à cet événement ?

**Issa Tiendrebeogo :** Tout d'abord, nous vous remercions de nous donner l'occasion de réitérer toute la reconnaissance du groupe BSIC au président de la République pour avoir rehaussé de sa remarquable présence cette cérémonie qui, au-delà de son caractère national et de son aspect événementiel, revêt une dimension régionale. Nous saluons également la présence du ministre des Finances, M. Massoudou Hassoumi, dont le soutien permet à la BSIC de jouer pleinement son rôle de banque de développement à travers le financement des grands projets tels que les infrastructures. La Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC) est un groupe bancaire panafricain créé par les États membres de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), dont le Niger, qui assure le secrétariat général de cette importante organisation en la personne de Monsieur Ibrahim Sani Abani. Le groupe BSIC est un réseau de quatorze filiales. La présence du président de la République est à la fois une marque de soutien à l'ensemble du secteur bancaire et une manière de représenter ses pairs des pays signataires de la convention du 14 avril 1999 portant création du groupe BSIC.

Que symbolise à vos yeux ce nouveau siège social dans le paysage bancaire nigérien ?

L'immeuble construit en plein cœur de la capitale s'inscrit parfaitement dans la politique du groupe BSIC de doter chaque filiale d'un siège social. Cet imposant bâtiment édifié sur ressources propres de la filiale pour un coût global de 4,7 milliards de nos francs symbolise tout d'abord l'encrage du groupe BSIC dans le tissu économique nigérien. C'est un outil de travail qui permet

aux agents et cadres de la banque de servir au mieux la clientèle. Par ailleurs, il participe à la dynamique d'embellissement de la ville de Niamey engagée par les autorités, et le décor sera parfait avec la voie express en construction dans le cadre du programme présidentiel et la bretelle d'environ 150 mètres qui viendra bientôt longer la façade de la banque, au grand bonheur des usagers. C'est dire également que le groupe BSIC, à travers notre filiale, accompagne le président de la





République dans la mise en œuvre de sa politique, toutes choses qui justifient aisément, si besoin était, la présence des plus hautes autorités de la République à la cérémonie.

**Dans le cadre des réformes engagées par l'État, la bancarisation des fonctionnaires est à l'ordre du jour. Le ministre des Finances a instruit pour qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, leurs salaires soient payés exclusivement à travers le système financier. Quelles sont les dispositions prises par la BSIC pour accompagner cette décision ?**

BSIC Niger a accueilli avec un grand intérêt cette réforme. Notre politique commerciale réserve déjà une place de choix au segment des particuliers. Nous avons mis en place une stratégie ciblée sur les particuliers, avec une force de vente agressive pour recruter le maximum de fonctionnaires dans nos livres. Par ailleurs, nous avons procédé à la baisse de nos frais de tenue de compte pour favoriser une plus grande adhésion des fonctionnaires. Cette baisse s'étend à toute la base de clientèle des particuliers et va au-delà de la campagne de bancarisation. Tout cela est accompagné avec des packages de produits et services sur mesure à travers lesquels chaque tranche de fonctionnaires trouvera son compte, et ces actions portent déjà leurs fruits. En plus des fonctionnaires de l'État, notre stratégie de bancarisation sera déployée en direction des PME-PMI. Nous vous rappelons que depuis 2016, la BSIC a ouvert au sein de la Maison de l'entreprise un guichet avancé qui nous permet d'offrir un compte bancaire aux start-up dès l'entame des formalités constitutives de l'entreprise. Par la suite, nous accompagnons le client avec des produits adaptés, à des conditions souples. Notre objectif à terme est d'apporter notre pierre à l'édifice pour une meilleure inclusion financière au Niger.

**Votre produit Prêt immobilier s'adapte-t-il au Programme de Renaissance acte II qui porte sur la construction de 25 000 logements d'ici à 2021 ?**

Le groupe BSIC a pour principale mission de participer activement au financement d'activités à caractère de développement économique et social dans les États membres. En droite ligne de cette mission, notre offre de prêt au logement s'adapte parfaitement au Programme de Renaissance acte II portant sur le financement des logements au Niger. Le prêt immobilier est aujourd'hui l'un des produits phares de la BSIC à travers un « product program » qui prend en compte toutes les couches sociales de notre pays. Ce programme s'inscrivant dans la durée, nous avons signé deux conventions de refinancement avec la Caisse régionale de refinancement hypothécaire (CRRH-UEMOA) qui nous permettent de refinancer les prêts immobiliers. À cette date, une centaine de foyers a pu bénéficier de cet accompagnement. Une troisième convention est en instance de signature pour des prêts au logement visant exclusivement les foyers à très faibles revenus. Il s'agit en fait de souscription à des ressources concessionnelles

**« L'immeuble construit en plein cœur de la capitale s'inscrit parfaitement dans la politique du groupe BSIC de doter chaque filiale d'un siège social. »**

destinées exclusivement à l'octroi de prêts à l'habitat en faveur des populations à revenus modestes pour des montants n'excédant pas quinze millions de FCFA et à un taux très compétitif. Nous sommes également en contact avec des promoteurs immobiliers parmi lesquels nous identifierons ceux à même d'accompagner le Programme de Renaissance dans sa mise en œuvre. Nous restons par conséquent convaincu qu'avec ces efforts d'accompagnement et les différents projets en cours, sous forme de partenariat public-privé ou autres, le pari des 25 000 logements sera tenu d'ici à 2021.

**Pour 2019, quelles sont vos priorités en termes d'objectifs à atteindre ?**

Nos priorités pour l'année 2019 sont l'accroissement de notre part de marché, la poursuite du développement de notre réseau d'agences, le développement de l'image de marque de notre filiale, la création de nouveaux produits et services adaptés à chaque segment, le développement de notre base clientèle et enfin l'amélioration de la rentabilité de notre filiale.

*Propos recueillis par  
Paul de Manfred*

Bio

Le Burkinabè Issa Tiendrebeogo, nommé directeur général de BSIC Niger en septembre 2018, est titulaire d'un DESS en gestion. Il a assumé les fonctions de directeur général à BSIC Togo et de directeur général adjoint à BSIC Burkina avant d'être nommé directeur du département des filiales francophones du groupe BSIC. Durant ses trente années d'expérience dans les domaines de la banque et de l'appui conseil, il a aussi occupé les postes d'administrateur aux CA des filiales du Sénégal, du Burkina et du Togo. Actuellement, il est PCA de BSIC Centrafrique. Son engagement lui a valu d'être fait chevalier de l'Ordre national du Burkina Faso en 2014.



Alioune Traoré, directeur général par intérim de la Banque islamique du Niger.

## « LA BID INTERVIENT SUR DES PROJETS AU NIGER POUR ENVIRON 495 MILLIARDS DE FCFA »

*Alioune Traoré, directeur général par intérim de la Banque islamique du Niger (BIN), filiale de la Banque islamique de développement (BID), revient sur les innovations qu'offre la BIN à sa clientèle, notamment sur le plan immobilier.*

vigueur des normes Bale 2 & 3 ainsi que par l'adoption du nouveau plan comptable bancaire (PCB). Ces nouvelles règles impacteront chaque banque de la zone, et la BIN ne fait pas exception. Toutefois, ces impacts avaient été mesurés et anticipés. Par ailleurs, 2018 a été l'année de la mise en conformité de nos produits avec les principes de la finance islamique grâce à la publication par le régulateur des premiers textes réglementaires y afférent. Donc, l'année 2018 est une année charnière pour la BIN, avec des chiffres en léger retrait par rapport au budget arrêté, mais avec des perspectives favorables en clôture d'année. La BIN se modernise et adapte son organisation, les membres du Comité de direction ont été formés et sont certifiés « banquier islamique certifié » (BIC, certification émanant du CIBAFI, General Council for Islamic Banks and Financial Institutions, basé à Bahreïn). Le renforcement se poursuit également en termes de management et de leadership.

**Quel a été le coût du nouveau siège de la BIN inauguré cette année et quelles sont ses caractéristiques architecturales ?**

La BIN a inauguré son nouveau siège le 23 janvier 2018. L'investissement, réalisé sur fonds propres, a coûté environ trois milliards de FCFA. Les caractéristiques architecturales montrent un bâtiment moderne R+4 offrant plus de 6 000 m<sup>2</sup> de surface, ce qui donne un espace de travail agréable aux employés de la BIN et

**Comment ont évolué les différents chiffres clés de la banque en 2017 par rapport à 2016 ?**

**Alioune Traoré :** Les chiffres ont globalement progressé sur l'ensemble des secteurs, avec une croissance de 0,6 % pour le PNB, de 11,8 % pour le total bilan et de 3 % pour les dépôts. Par ailleurs, à fin 2017, nous étions 7<sup>e</sup> globalement sur les 14 banques que compte le marché nigérien.

**Comment se profilent les chiffres clés de la banque sur l'exercice 2018 qui arrive à sa fin ?**

Comme dans l'ensemble du secteur et de la zone UEMOA, l'année 2018 reste marquée par l'entrée en

un cadre idéal d'accueil à une clientèle de plus en plus exigeante. Cet immeuble, qui représente un renouveau pour la banque accompagnant la mise en conformité avec les principes de la finance islamique, démontre une volonté de modernité, de crédibilité, de pérennité et de qualité. Cet investissement relève également de l'accompagnement du gouvernement dans le projet Niamey Nyala visant à donner une plus belle image de la capitale.

**En termes de produits, quelles sont les innovations qu'offre la BIN à la clientèle nigérienne, notamment en matière d'immobilier, au moment où l'on parle d'un plan de 25 000 logements sociaux d'ici à 2021 ?**

La principale innovation que la BIN offre à ses clients est la possibilité, depuis 2018, de financer leurs activités et/ou leurs besoins avec des produits qui ont été validés par notre Comité Charia et qui sont en phase avec les normes comptables définies par l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organisation for Islamic Financial Institutions, basé à Bahreïn). En outre, nous offrons pour le moment deux types de produits destinés au financement des activités et des besoins, à savoir la Murabaha, un contrat de vente représentant 80 % des produits vendus par les banques islamiques, et Ijara, un contrat de location qui convient parfaitement aux besoins globaux de nos clients, dont les PME-PMI et les TPE devant acquérir des actifs tangibles, identifiés et licites du point de vue de la Charia, y compris donc les biens immobiliers. Ainsi, nous finançons l'économie réelle. La participation de la BIN au plan de 25 000 logements sociaux d'ici à 2021 se traduit – et continuera à se traduire – par l'accompagnement de nos clients particuliers d'une part, et par le soutien aux sociétés de promotion immobilière présentant des gages de solidité financière, de sécurité et de professionnalisme d'autre

**« La participation de la BIN au plan de 25 000 logements sociaux d'ici à 2021 se traduit par le soutien aux sociétés de promotion immobilière. »**

part. Les innovations dans ces produits portent sur les notions de responsabilité incombant à la banque, propriétaire du bien jusqu'au transfert de propriété au client car le paiement ne commence en finance islamique qu'à la réception effective du bien demandé par

**Bio**

Avec près de 12 ans d'expérience, Alioune Traoré est un Risk Manager et un banquier émérites. À l'issue de son DUT en informatique de gestion en 2000, il exerce en tant qu'analyste programmeur et analyste réseau avant d'obtenir en 2005 une maîtrise en gestion des entreprises option banque et finances à l'université Paris-Est Créteil (UPEC, ex-Paris 12) et l'ITB spécialité métiers bancaires du Centre de formation de la profession bancaire (CFPB). Depuis juin 2018, il est certifié par le CIBAFI (General Council for Islamic Banks and Financial Institutions) en tant que banquier islamique certifié (BIC).

En février 2006, il intègre la Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali (BICIM, groupe BNP Paribas), y occupant jusqu'à avril 2012, à la Direction des risques, trois postes différents : analyste de risques de crédits, chargé de la surveillance des risques puis responsable du contrôle et de la surveillance des risques. De mai 2012 à mai 2013, c'est à la BGFIBank Bénin qu'il assume la fonction de directeur des engagements, des affaires juridiques, de la fiscalité et de la conformité afin de structurer et d'organiser les 3 dernières fonctions, puis celle de directeur des engagements jusqu'en août 2017, date à laquelle il rejoint la Banque islamique du Niger (groupe Tamweel Africa Holding) au poste de directeur général adjoint, puis, depuis mai 2018, de directeur général par intérim.

À 38 ans, ce passionné de lecture et d'art martiaux (2<sup>e</sup> dan d'aïkido et instructeur) se dit prêt à relever tout challenge passionnant et instructif. La BIN, à n'en pas douter, devrait être l'un d'eux.

le client, et sur plusieurs autres innovations que nos clients pourront découvrir en se rapprochant de leur chargé de compte.

En ce qui concerne les produits d'investissement (terme utilisé en finance islamique), nous en avons de 4 types : le compte d'épargne réglementée Tawfir, le compte d'investissement participatif, la Moudharaba et le mandat d'investissement Wakala. Les 2 premiers produits conviennent parfaitement aux ménages tandis que les 2 suivants sont à destination des grandes entreprises, des PME-PMI et des TPE.

**Quels sont les atouts du Niger pour la finance islamique, de plus en plus présente via l'ouverture de filiales dans la sous-région ?**

Les atouts majeurs pour la finance islamique sont entre autres une population majoritairement musulmane constituant de fait une niche pour notre activité, un taux de bancarisation bas générant des parts de marchés à prendre, un environnement réglementaire de plus en plus structuré, l'engagement du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté, et enfin le développement d'autres activités de la finance islamique, notamment les obligations islamiques, ou sukuks, et le takaful, une assurance islamique en cours de réflexion. À l'instar des bailleurs de fonds, la

BID intervient au Niger à travers plusieurs projets de développement pour une enveloppe d'environ 495 milliards de FCFA, ce qui la place parmi des premiers partenaires financiers du Niger.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*





**BANQUE AGRICOLE DU NIGER**

*Nous oeuvrons pour votre autonomie !*

LA BANQUE AGRICOLE DU NIGER

**BAGRI**

et la

COOPÉRATION  
**LUXEMBOURGEOISE**



POUR UN **FOND DE GARANTIE**

AU PROFIT DES PROJETS

AGRICILES DANS LA

RÉGION DE **Dosso**



CONSEIL RÉGIONAL  
DE DOSSO



MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE



# IARDT : UN MATCH À TROIS

Sur un marché nigérien réalisant un CA global d'environ 30 milliards de FCFA avec huit compagnies dont deux seulement en assurance-vie, peut-on s'attendre à voir s'installer un nouvel acteur avec l'arrivée de CBI au Niger ?

Les experts sont unanimes : le marché de l'assurance au Niger est exploité à seulement 5 % de ses capacités. Des acteurs tels que SUNU Assurances Niger, par exemple, avec leurs deux branches – vie et IARDT –, plafonnent à près de 10 milliards, captant environ un tiers du marché, qui est d'environ 30 milliards de FCFA et où la branche automobile occupe plus de la moitié des émissions globales, à l'instar de ce qui se produit dans les autres pays de la zone CIMA<sup>(1)</sup>. Ce marché nigérien est animé par huit compagnies,

## La Nigérienne d'Assurance et de REassurance a fusionné sa branche vie avec celle de CAREN.

dont six en dommages (IARDT) et deux en vie et en capitalisation. Ajoutons que le secteur compte aussi quarante agents généraux, quarante et un courtiers et dix-neuf agents commerciaux. Cependant, avec l'arrivée de la banque Coris Bank International (CBI), qui va ouvrir une filiale en 2019 (lire notre encadré), ne faut-il pas s'attendre à voir un nouvel acteur si elle décide d'ouvrir aussi sa succursale Coris Assurances, comme elle l'a fait au Burkina Faso ?

Un marché disputé par un tiercé que domine la Compagnie d'Assurances et de REassurance du Niger (CAREN). On se souvient qu'elle a été créée en 1988 avec un capital de 100 millions de FCFA, et qu'elle a consolidé et renforcé ses fonds propres pour s'élever à 1 milliard de FCFA de capitaux. Son PDG Ibrahim Iddi Ango souligne que sa compagnie « est devenue l'un des membres du club fermé des dix meilleures sociétés africaines dans son secteur sur la centaine que compte la Fédération africaine des sociétés d'assurances en termes de productivité, de rentabilité et de maîtrise des coûts de gestion ».

La Nigérienne d'Assurance et de REassurance (NIA) tient le second rôle, et ce d'autant plus qu'elle a fusionné sa branche vie avec celle de CAREN pour créer un acteur qui se renforce sous la nouvelle dénomination de Cnavie et tente de grappiller des points à SUNU Assurances Vie Niger qui, elle, écrase la branche vie avec une part de marché de 92 %.

SUNU Assurances IARDT Niger s'arrime à la 3<sup>e</sup> place derrière CAREN et NIA. Sachant que les primes collectées n'ont pas progressé ces quatre dernières années, stagnant aux alentours de 4 milliards de FCFA, le défi de Pascal Plaziat, tout nouveau directeur général (lire son interview p. 144-145), sera de « booster » son équipe pour bousculer ses concurrents. Dans sa stratégie de relance, dit-il, « nos premières mesures ont consisté à observer et à analyser notre environnement interne et externe afin d'établir un état des lieux de nos forces et axes d'amélioration dans le but de recenser les attentes de nos partenaires et clients et de faire monter en compétence les équipes en place. Ce travail préliminaire nous a ensuite permis de structurer notre approche par la construction de notre plan stratégique pour les trois années à venir, plan qui sera décliné en actions concrètes dès le début de l'année 2019. »

Louise Bibalou-Durand

<sup>(1)</sup> La Conférence interafricaine des marchés d'assurance rassemble 14 États africains francophones : 8 de l'UEMOA et 6 de la CEMAC.

## Coris Bank est de retour au Niger en 2019

Coris Bank n'est pas qu'une banque, c'est aussi une compagnie d'assurance dont elle a lancé les activités avec réussite, notamment dans la branche vie, au Burkina Faso. L'assurance représente donc un secteur d'intérêt pour ce groupe bancaire panafricain, et il n'est pas impossible que l'arrivée de la banque sur le marché nigérien avec l'ouverture d'une filiale dotée d'un capital social de 32 milliards de FCFA s'accompagne à court ou long terme de l'ouverture d'une filiale Coris Assurances.

Ce n'est pas la première fois que le groupe bancaire burkinabè opère au Niger. « En 2010, nous sommes entrés sur ce marché et l'avons quitté pour différentes raisons », a simplement indiqué Idrissa Nassa, le PCA du groupe Coris. À l'époque, la CBI avait racheté les parts (35%) détenues par BNP Paribas dans le capital de la BIA-Niger et s'était par la suite retirée. Quant aux raisons de ce retour, le PCA a évoqué l'ambition de son groupe, qui est de « couvrir toute la zone UEMOA. Il était donc nécessaire pour nous d'y retourner, parce que ce pays présente un fort potentiel d'activités économiques au sein de notre zone. » La CBI est en effet déjà présente au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo et au Sénégal.

# « SUNU ASSURANCES VIE NIGER EST LEADER AVEC 92 % DE PART DE MARCHÉ »

*Binta Tini Djibo, directeur général de SUNU Assurances Vie Niger, compte conforter la position de leader de sa société, tandis que Pascal Plaziat, nouveau directeur général de SUNU Assurances IARD Niger, explique comment est structuré son plan stratégique pour les trois années à venir.*

En prenant la tête de SUNU Assurances IARD Niger en avril dernier, quelles ont été vos premières mesures en termes de management ?

**Pascal Plaziat :** Je suis arrivé à la tête de SUNU Assurances IARD Niger en avril 2018 dans un contexte de mutation de la société avec le départ à la retraite de mon prédécesseur. J'ai pu poursuivre la politique de simplification et de rationalisation des organes de direction débutée depuis l'année 2017 et couplée au développement de notre système informatique. Mes premières mesures ont donc consisté à observer et à analyser notre environnement interne et externe afin d'établir un état des lieux de nos forces et axes d'amélioration dans le but de recenser les attentes de nos partenaires et clients et de faire monter en compétence les équipes en place. Ce travail préliminaire nous a ensuite permis de structurer notre approche par la construction de notre plan

stratégique pour les trois années à venir, plan qui sera décliné en actions concrètes dès le début de l'année 2019.



**Bio**  
Pascal Plaziat, titulaire d'un master 2 en management et administration des entreprises, a débuté sa carrière dans la banque chez Cetelem et HSBC avant d'intégrer le groupe Allianz. Il y a successivement exercé les fonctions de responsable de l'animation commerciale banque à Paris, de directeur Vie et services financiers Océan Indien, de DGA d'Allianz Sénégal et enfin de directeur général de Sifcom Assur, un cabinet de courtage captif d'Allianz.

Sachant que SUNU Assurances Vie Niger détient la position de leader, dans quelle proportion a évolué son CA en 2017 par rapport à 2016 ?

**Binta Tini Djibo :** Il est vrai que SUNU Assurances Vie Niger est leader au Niger avec 20 % de part du marché total (vie et non-vie), et cela grâce à notre offre diversifiée mais aussi à notre expertise. Toutefois, face à un environnement économique de plus en plus difficile, et pour préserver notre position, nous avons entrepris dès le début de l'année 2017 une vaste campagne de sensibilisation de nos clients et prospects ainsi qu'un élargissement de nos offres et de nos partenariats. Effectivement, notre CA évolue régulièrement, avec un taux de progression annuelle de 7,5 % de 2016 à 2017. Cet état de fait est parfaitement illustré par notre chiffre d'affaires 2017 de 5,382 milliards de FCFA composé de 37 % de prévoyance collective, 25 % d'épargne individuelle, 22 % d'épargne collective, 7 % d'acceptations et 9 % de produits mixtes. Nous devons cette progression à une parfaite synergie commerciale entre collaborateurs, réseau commercial, banques et courtiers.

Quelles ont été les positions de la filiale SUNU Assurances IARD Niger en 2017, quand on sait que votre société a réalisé une part de marché de 18 % en 2016, et quels seront vos objectifs pour 2019 ?

**Pascal Plaziat :** Avec 19 % de part de marché en 2017, nous nous situons dans le trio de tête des six sociétés IARD au Niger. Notre objectif est de continuer à croître de façon ferme et soutenue, avec des prévisions de développement ambitieuses, dans le respect des standards techniques de la profession et des normes du régulateur CIMA. SUNU Assurances IARD Niger s'appuie sur son appartenance à un grand groupe panafricain reconnu, sur la qualité de service et sur la disponibilité de ses collaborateurs, ainsi que sur son sérieux



dans sa gestion des prestations. Pour 2019, l'innovation occupe une grande place dans le cap que nous nous sommes fixé avec la commercialisation de nouveaux produits répondant aux besoins des populations. Nous prévoyons aussi le développement de nos réseaux de distribution, en propre ou en intermédiation, incluant le digital. Nous serons en mesure de proposer une couverture plus large du territoire, ainsi qu'une offre plus diversifiée pour nos clients particuliers, professionnels et entreprises qui auront le choix du canal par lequel ils seront en contact avec nous.

**Vous avez l'ambition d'arriver à une part de marché proche des 95 % des activités de l'assurance-vie au Niger à l'horizon 2019. Pouvez-vous nous indiquer quelle stratégie vous allez déployer pour atteindre cet objectif ?**

**Binta Tini Djibo :** Comme nous l'avons dit, SUNU Assurances Vie Niger a réalisé un chiffre d'affaires de 5,382 milliards en 2017, soit 92 % de part du marché vie nigérien. Pour continuer sur cette lancée, nous mettons en place des produits attrayants et accessibles au plus grand nombre afin que chaque Nigérien se sente concerné par les questions d'assurance, et nous ambitionnons à terme de couvrir l'ensemble de la population du pays. Par ailleurs, d'un point de vue plus général, le groupe SUNU a le projet de mettre en place un programme de transformation digitale pour répondre à cette exigence des nouveaux consommateurs qui s'informent, communiquent et achètent via Internet.

**Au-delà de votre gamme de produits en assurance santé, peut-on avoir un aperçu d'autres produits de votre portefeuille ?**

**Pascal Plaziat :** Nous sommes un assureur dommages, c'est-à-dire que nous couvrons tous les risques relatifs aux dégâts causés aux biens et au patrimoine de nos

**« Notre plan stratégique IARD sera décliné en actions concrètes dès le début de l'année 2019. »**

clients ou engageant leur responsabilité. Ces garanties concernent aussi bien les particuliers que les entreprises et les professionnels, la plus connue sur nos marchés étant l'assurance automobile et ses garanties complémentaires, dont seule la responsabilité civile est obligatoire. Pour ce produit, nous venons de lancer, en exclusivité au Niger, la garantie « Avance sur recours » qui permet de percevoir une avance sur l'indemnité en cas d'accident non responsable. Nous avons également l'assurance habitation qui couvre les dégâts causés aux locaux et bâtiments tels que l'incendie, les dégâts des eaux, les dommages corporels et matériels, et l'assurance « Tous risques chantier » vivement recommandée aux entrepreneurs et entreprises de construction ainsi qu'à tout intervenant dans la chaîne de construction ou de montage. Enfin, pour innover et vulgariser la souscription à un produit d'assurance, nous mettons à la disposition des Nigériens une assurance couvrant les accidents de la vie quotidienne, qu'ils interviennent dans un cadre privé ou professionnel, et permettant de prendre en charge les frais médicaux, l'invalidité ou le décès dans la limite de plafonds définis à la souscription. Nous avons étudié un tarif accessible à la majorité de la population, soit moins de 5 000 FCFA par an, avec un processus de souscription simplifié.

*Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand*

**Bio**

Binta Tini Djibo est recrutée par l'Union Générale des Assurances du Niger en 1990. Lorsque les activités Vie sont séparées de celles de l'IARD, elle y devient d'abord chef de section assurance santé durant 3 ans, puis chef du service santé durant 4 ans, et enfin chef du service contrôle de gestion durant 1 an. De 2000 à 2011, elle assume les fonctions de secrétaire générale et administrateur des deux sociétés UGAN-Vie et UGAN-IARD. En 2012, elle est nommée administrateur de l'IARD et directeur général de UGAN-Vie, devenue avec le rebranding de 2015 SUNU Assurances Vie Niger, postes qu'elle occupe jusqu'à ce jour. En 2014-2015 c'est comme PCA de SUNU Assurances IARD Niger qu'elle exerce.

Binta Tini Djibo est détentrice d'une licence et d'une maîtrise en droit privé des affaires de l'université de Dakar respectivement obtenues en 1985 et 1986, et d'un DESS en droit maritime et aérien de l'université libre de Bruxelles obtenu en 1987.



Elle-Media

# UN MARCHÉ EN PLEINE ÉVOLUTION

Quatre opérateurs – Airtel, Orange, Atlantique Télécom et NIGER TELECOMS – se disputent un marché de près de 10 millions de consommateurs. Mais le seul à avoir décroché en 2018 l'exploitation de la licence 4G est Airtel.

**A**u lendemain de son élection comme président de la Conférence des opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications (COFTEL) de l'espace UEMOA en juin 2018 à Bamako, le docteur Abdou Harouna, directeur général de NIGER TELECOMS (lire son interview p. 150-151), revient sur la pertinence du IoT (Internet of Things ou Internet des choses) dans la sous-région. « *Le développement du IoT, tout comme le free roaming, est une véritable opportunité qu'offre ce système aussi bien pour les opérateurs et les entreprises que pour les populations.*

**« La Poste, grâce aux TIC et à son vaste réseau tridimensionnel, est en train de réussir le pari de sa transformation. »**

*Les IoT pourraient constituer de vrais relais de croissance dans notre environnement en mutation, d'où la nécessité de se préparer dès à présent à ces changements. Nous devons relever ce défi qui va assurer la croissance et le développement de nos entreprises », assure-t-il. Sous sa direction, il semble déterminé à ce que NIGER TELECOMS ne rate pas le coche.*

*« Le marché des télécommunications au Niger peut être scindé en quatre segments que sont le marché fixe, le marché du mobile, le marché Internet et le marché des infrastructures. Il faut également souligner que le marché Internet se subdivise en marché Internet fixe (ADSL, BLR, VSAT, fibre optique) et en marché Internet mobile (2G, 3G) », indique Hachimou Hassane, le directeur de l'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (lire son interview p. 148-149). Et il faut dire que les quatre opérateurs détenteurs de licence d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécoms et les six fournisseurs d'accès et services Internet évoluent dans un marché nigérien en plein essor. En ce qui concerne les parts de marché des principaux*

*opérateurs, leur nombre de clients et leur positionnement, le marché nigérien recense depuis le 31 décembre 2017, à en croire l'ARCEP, plus de 9,3 millions d'abonnés répartis de la façon suivante: en position de leader, Airtel S.A, qui détient 45,9 % du nombre d'abonnés et à qui le gouvernement a accordé la première licence mobile 4G du pays, suivi par Orange Niger S.A avec un score de 26,03 %, puis Atlantique Télécoms Niger S.A qui réalise 22,62 %, et enfin NIGER TELECOMS, qui détient 5,63 % du nombre d'abonnés.*

*Il est à noter que seuls deux opérateurs, NIGER TELECOMS et Orange Niger S.A, exploitent le marché du fixe. Mais dans ce segment, NIGER TELECOMS se trouve en situation de quasi-monopole, même si le nombre d'abonnés du marché fixe représente seulement 1,21 % du nombre d'abonnés du marché mobile, soit 114 193 lignes.*

*Ajoutons que l'épisode fâcheux connu par l'opérateur Orange Niger ayant vu ses locaux mis sous scellés en décembre 2018 à la suite d'un redressement fiscal de 22 milliards de FCFA, soit 33,5 millions d'euros représentant près de la moitié de son CA annuel, s'est résolu par un arrangement passé entre le fisc nigérien et l'opérateur afin d'éviter la cessation d'activité de cet acteur qui emploie plus d'un demi-millier de salariés.*

*Évoquons pour finir Niger Poste S.A, un autre acteur non négligeable des TIC, par la voix de Sani Maigochi, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique: « Le développement fulgurant des TIC est venu bouleverser les habitudes et les comportements à tous les niveaux, y compris celui du secteur postal. Je suis heureux de constater que définitivement, la Poste, grâce aux TIC et à son vaste réseau tridimensionnel, est ici et là en train de réussir le pari de sa transformation en repensant ses processus opérationnels et commerciaux, et en se dotant de moyens simplifiés et performants pour des prestations de service efficaces et efficaces. »*

**Louise Bibalou-Durand**



AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES ET DE LA POSTE

## LE STATUT

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP), est une Autorité Administrative indépendante, rattachée au Cabinet du Premier Ministre, créée par la loi 2018-47 du 12 juillet 2018. L'ARCEP assure une mission de service public et jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses décisions ont un caractère d'actes administratifs. Elles sont exécutoires mais sont susceptibles de recours.

## LES MISSIONS

Les principales missions de l'ARCEP sont :

- Veiller à l'application stricte des textes législatifs et réglementaires, au respect des conventions, des termes des licences, des autorisations et des déclarations y afférents dans des conditions objectives, transparentes et non-discriminatoires ;
- Protéger les intérêts de l'État, des utilisateurs et des opérateurs, en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Promouvoir le développement des secteurs concernés en veillant, notamment à leur équilibre économique et financier et en procédant au besoin à un contrôle technique, comptable et financier des entreprises des secteurs régulés ;
- Mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs tels que prévus par les lois et règlements en vigueur ;
- Collecter les ressources financières devant alimenter le fonds d'accès universel ;
- Veiller au respect des exigences essentielles notamment les normes environnementales et sanitaires en matière de communications électroniques et de la poste.

## LES PRINCIPALES FONCTIONS DE L'ARCEP

Les principales fonctions de l'ARCEP peuvent se résumer ainsi :

**Techniques** : la gestion notamment des ressources dites rares (Fréquences et numérotation dans le secteur des télécommunications), etc.

**Économiques** : la gestion de toutes questions liées aux tarifs (de gros et de détail), du partage des infrastructures, l'accès universel au service, dans le domaine du secteur de la poste en particulier, etc.

**Administratives et Juridiques** : l'administration des contrôles des obligations, les sanctions, le règlement des différends, etc.

## ORGANISATION

Les organes de l'ARCEP sont :

### 1. Le Conseil National de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (CNRCEP)

Il est composé de sept membres choisis sur la base de leurs compétences et leurs qualifications professionnelles dans les domaines technique, juridique, économique, financier ou administratif ainsi que de leur intégrité morale attestée par une enquête de moralité. Ils sont désignés comme suit :

- Trois par le Président de la République ;
- Deux par le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Deux par le Président du Conseil Economique, Social et Culturel.

Les membres du CNRCEP sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres pour un mandat de trois ans renouvelable, une fois.

### 2. la Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (DG).

Le Directeur Général est nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Premier Ministre.

Retrouvez-nous derrière l'arrondissement communal NY II  
BP 13179 – Niamey – NIGER

Tél. : (+227) 20 73 90 11/ 08 • E-mail : [infos@arcep.ne](mailto:infos@arcep.ne)

[www.arcep.ne](http://www.arcep.ne)





Le siège social de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste à Niamey.

# « LE POUVOIR DE SANCTIONS DE L’ARCEP A ÉTÉ RENFORCÉ »

*Un tandem de choc gère l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP) : Bety Aïchatou Habibou Oumani, PCA, et Hachimou Hassane, DG, qui explique les raisons de la mutation de l’ARTP en ARCEP.*

Quelles sont les missions de l’Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP) ?  
**Hachimou Hassane:** Je vous remercie de l’opportunité que vous m’offrez de présenter l’ARCEP, et ce quelques jours seulement après ma prise de fonction. L’Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP) est une autorité administrative indépendante rattachée au cabinet du Premier ministre et créée par la loi 2018-47 du 12 juillet 2018 en remplacement de l’Autorité de régulation des télécommunications et de la Poste (ARTP). Les principales missions de l’ARCEP sont de veiller à l’application stricte des textes législatifs et réglementaires, au respect des conventions, des termes des licences, des autorisations et des déclarations y afférents dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, de protéger les intérêts de l’État, des utilisateurs et des opérateurs en prenant toute mesure propre à garantir l’exercice d’une concurrence saine et loyale, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, de promouvoir le développement des secteurs concernés en veillant notamment à leur équilibre économique et financier et en procédant au besoin à un contrôle technique, comptable et financier des entreprises des



Hachimou Hassane, directeur général de l’ARCEP.

*Bety Aïchatou Habibou Oumani,  
présidente du conseil d'administration de l'ARCEP.*

secteurs régulés, de mettre en œuvre les mécanismes de consultation des utilisateurs et des opérateurs tels que prévus par les lois et règlements en vigueur, de collecter les ressources financières devant alimenter le fonds d'accès universel, et enfin de veiller au respect des exigences essentielles, notamment les normes environnementales et sanitaires en matière de communications électroniques et de poste.

**Quelles sont les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics nigériens à remplacer l'ARTP par l'ARCEP ?** Il faudrait rappeler que c'est depuis 2006 que l'UEMOA et depuis 2007 que la CEDEAO ont décrété l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires nationaux au sein des deux espaces communautaires. Chaque État membre avait un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur des directives pour les transposer dans ses textes nationaux. C'est donc pour apporter les adaptations et corrections nécessaires à la conformité des textes de notre pays aux actes additionnels de la CEDEAO et aux directives de l'UEMOA que l'ordonnance 99-045 du 26 octobre 1999 portant réglementation des télécommunications au Niger et ses textes modificatifs ainsi que la loi 2012-70 portant création de l'ARTP ont été relus et modifiés. C'est ce qui a conduit à la création de l'ARCEP.

**Quelles sont les principales innovations apportées par cette migration ?**

Les innovations apportées sont nombreuses, mais pour ne retenir que les principales, on pourra citer la création d'un marché commun des technologies de l'information et de la communication dans l'espace communautaire, la prise en compte de la convergence des télécommunications, de l'informatique et du multimédia à travers les termes « communications électroniques », mais aussi le renforcement du pouvoir de sanctions de l'Autorité de régulation en lui accordant le pouvoir de réduire la durée et/ou l'étendue de la licence ou de l'autorisation de l'opérateur. Il faut toutefois souligner à ce niveau que le retrait de la licence relève de la discrétion du gouvernement.

**Le marché de la téléphonie mobile est en plein essor au Niger. Comment est-il structuré ?**

À la date du 31 décembre 2017, le marché des télécommunications au Niger est composé de quatre opérateurs détenteurs de licence d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de télécommunications, d'un opérateur détenteur de licence d'infrastructures télécoms et de six fournisseurs d'accès et services Internet. Le marché des télécommunications du Niger peut être scindé en quatre segments : le marché du fixe, le marché du mobile, le marché Internet et le marché



des infrastructures. Il faut également souligner que le marché Internet se subdivise en marché Internet fixe (ADSL, BLR, VSAT, fibre optique) et en marché Internet mobile (2G, 3G).

**Quelle est la part de marché des principaux opérateurs et leur nombre de clients ? Qu'en est-il du positionnement des lignes fixes par rapport aux lignes mobiles ?** S'agissant de la part de marché, au 31 décembre 2017, on dénombre 9 343 471 abonnés répartis comme suit : Celtel Niger S.A détient 45,9 % du nombre d'abonnés, Orange Niger S.A détient 26,03 % du nombre d'abonnés, Atlantique Télécoms Niger S.A détient 22,62 % du nombre d'abonnés et Niger Telecoms détient 5,63 % du nombre d'abonnés. Deux opérateurs, Niger Telecoms et Orange Niger S.A, exploitent le marché du fixe, mais il faut reconnaître que Niger Telecoms est en situation de quasi-monopole. Au 31 décembre 2017, le nombre d'abonnés du marché fixe représente 1,21 % du nombre d'abonnés du marché mobile, soit 114 193.

**Quelle est la situation du secteur postal ?**

Outre l'opérateur historique Niger Poste SA, prestataire du service universel au sens de la loi 2005-20 du 28 juin 2005 déterminant les principes du régime de la Poste, on dénombre 17 opérateurs légalement autorisés par l'ARCEP. Il faut cependant observer le développement d'un marché quasi informel depuis quelques années et qui contrôle une partie des activités du secteur. Cela nuit bien évidemment au développement du secteur, certains opérateurs éprouvant des difficultés à s'acquitter normalement de leur contribution au fonds de compensation de service universel. L'ARCEP a d'ores et déjà invité les opérateurs ne disposant pas d'autorisation d'exercice de la profession d'opérateur postal privé ou ceux dont les licences sont expirées à se conformer à la réglementation.

**Propos recueillis par Louise Bibalou-Durand**

# « UN CA DE 39,593 MILLIARDS EN 2018, CONTRE 33 MILLIARDS EN 2017 »

*Les prouesses managériales du docteur Abdou Harouna ont aussi des répercussions sur le CA de NIGER TELECOMS. Sa gouvernance a d'ailleurs été récompensée par son élection comme président de la Conférence des opérateurs et fournisseurs des services de télécommunications (COFTEL) de l'espace UEMOA.*



Plusieurs réalisations ont été faites, au nombre desquelles, dans le domaine technique, la finalisation de l'installation des 42 BTS 3G et 92 BTS 2G du projet EXIMBANK avec mises en service effectives en 2018 pour le lancement de notre 3G, l'optimisation des équipements techniques et l'augmentation de la bande passante Pop vers les routeurs et Firewall de 1 Go à 10 Go, et enfin le déploiement du WiFi dans les grands centres urbains et les places publiques Niamey Gnala, Monteuil, Tahoua, etc.

**Comment se traduit ce bilan sur le plan commercial ?**

Par les actions suivantes : le lancement commercial de la 3G TURBO, le lancement commercial de FACHI, premier site village intelligent de l'ANSI, la création d'un centre d'appels (Call Center) de dernière génération suivie de l'installation d'une plate-forme de SIM Registration qui permet l'identification et l'activation instantanée des nouveaux numéros,

L'État du Niger a décrété le 14 octobre 2015 en Conseil des ministres la fusion de SAHELCOM et de SONITEL en NIGER TELECOMS. Près de trois ans après, quel bilan pouvez-vous dresser de cette mise en commun des ressources des deux sociétés en termes de performance et de compétitivité ?

**Dr Abdou Harouna :** Aujourd'hui, la situation de NIGER TELECOMS, héritière de SONITEL et de SAHELCOM, deux sociétés publiques marquées principalement par une situation sociale, technologique et financière préoccupante mais pas irrémédiablement compromise, a été redressée au grand bonheur de tous.

bientôt le déploiement du système E-money de NIGER TELECOMS en attente de l'autorisation de la BCEAO, également l'établissement et la finalisation du roaming international avec plus 600 destinations, et enfin bientôt le lancement commercial dudit service.

**Dans le domaine managérial, quelles ont été les avancées ?**

La mise en place d'un progiciel de gestion intégrée (ERP) assurant la gestion des RH, des achats et des finances pour garantir la transparence dans nos activités opérationnelles, et dont la deuxième phase concernera



le commercial et les clients. Citons aussi l'élaboration et l'adoption par le conseil d'administration (CA) du plan stratégique de NIGER TELECOMS 2019-2023, puis l'élaboration d'un draft de plan social toujours en discussion au sein du CA, et enfin l'élaboration et la soumission à l'ARCEP des dossiers d'obtention des licences 4G, processus toujours en cours.

#### Quelle est la situation de NIGER TELECOMS ?

En 2018, sur le plan financier, nous avons réalisé un taux d'accroissement de 9,64 % avec un chiffre d'affaires de 39,593 milliards, contre 33 milliards en 2017 et 24,741 milliards en 2016, avant la fusion. Nous avons obtenu un résultat net opérationnel de 3,328 milliards pour un objectif de 2,471 milliards, soit 34,68 % de plus que prévu, contre 2,4 milliards en 2017 et -291 millions en 2016, avant la fusion. J'ajouterai qu'entre 2017 et 2018, nous avons payé plus de 25 milliards de dettes et arriérés d'impôts, et cela malgré les nombreuses plaintes pour non-paiement dont vous entendrez parler ici ou là. En matière de recherche, nous avons aussi ouvert un volet sur la poursuite des négociations d'un financement permettant d'investir pour assurer la densification de la ville

**« Nous allons bientôt déployer le système E-money de NIGER TELECOMS et finaliser le roaming international avec plus de 600 destinations. »**

de Niamey et des grands centres urbains de l'intérieur du pays. Enfin, citons la recherche et la poursuite des négociations pour l'obtention de la garantie sur les projets inscrits au PDES en 2017, soit 290 millions de dollars US destinés à l'extension du réseau GSM et au backbone national et international en fibre optique.

**Quelle a été votre réaction à votre élection triomphale comme président de la Conférence des opérateurs et fournisseurs des services de télécommunications (COFTEL) de l'espace UEMOA en juin dernier à Bamako ? Quel est le rôle de la COFTEL dans la sous-région et quelles seront vos priorités à la tête de cette institution ?**

Tout naturellement, je fus étreint par l'émotion quand ce choix fut porté sur ma modeste personne pour présider aux destinées d'une si importante organisation. Ce choix m'honore, bien sûr, mais au-delà, c'est mon pays, le Niger, qui en sort grandi.

La COFTEL a pour *credo* de servir de cadre de concertation aux opérateurs et fournisseurs de télécommunication de l'UEMOA, de défendre leurs acquis et intérêts

et, en même temps, de promouvoir la transparence des textes relatifs aux télécommunications dans l'espace. La COFTEL se veut aussi un vecteur de développement des technologies de l'information et de la communication au sein de l'UEMOA. De plus, elle veille à établir des relations saines et fructueuses avec les autorités gouvernementales, administratives, civiles et professionnelles dans le secteur des télécommunications au sein de l'espace UEMOA. Enfin, la COFTEL constitue un cadre idéal et un creuset de réflexion et d'actions pour que le secteur des télécommunications continue à jouer pleinement son rôle dans le développement socio-économique.

Notre priorité sera de mettre la COFTEL dans les normes juridiques adéquates et de lui insuffler une toute nouvelle dynamique afin qu'elle puisse pleinement jouer le rôle qui lui est dévolu.

**Les deux thèmes principaux qui ont fait débat lors de cette conférence étaient le free roaming (itinérance gratuite) dans l'espace UEMOA et l'IoT (Internet of Things ou Internet des choses). Quelle est la pertinence du choix de ces thèmes ?**

Ces thèmes sont d'une importance capitale pour les pays de l'espace UEMOA. La mise en œuvre du free roaming a permis d'établir la gratuité de la réception d'appels en situation de roaming dans l'espace et la réduction très sensible des coûts d'appels désormais

indexés aux tarifs applicables aux usagers locaux. En effet, à l'instar de ce qui a été observé au sein des pays membres du Corridor Nord après le lancement de roaming sans frais ou surtaxes, les données récoltées auprès des opérateurs attestent de l'augmentation du volume du trafic du free roaming. Il est incontestable que la suppression des frais d'itinérance suscite du volume dans le trafic roaming. Ainsi, le free roaming va constituer à terme une véritable opportunité d'affaires pour les opérateurs en raison de l'augmentation croissante du volume de trafic. Le free roaming est une aventure gagnant-gagnant autant pour les opérateurs que pour les utilisateurs, et donc finalement pour les États. Cela permettra de dégager les voies et moyens pour une mise en œuvre effective par tous les pays membres du règlement de la CEDEAO concernant l'itinérance sur les réseaux de communication mobile ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO. Nous devons en conséquence nous préparer à relever ce défi qui va assurer la croissance et le développement de nos entreprises.

*Propos recueillis par Paul de Manfred*

# SOMMET UA 2019 : LE DÉFI HÔTELLIER

*En juillet 2019 à Niamey, les quelque 5 000 délégués attendus au 33<sup>e</sup> sommet de l'Union africaine (UA) devront être logés. Pour combler le déficit actuel, les pouvoirs publics n'ont pas hésité à lancer au pas de course la construction de plusieurs complexes hôteliers de standing international.*

« Notre capacité actuelle ne dépasse guère 2 000 lits toutes catégories confondues, sans compter les insuffisances constatées dans la qualité du service. Or, pour l'événement, les besoins sont estimés à environ 5 000 lits dans les hôtels de grand standing et fournissant des prestations de qualité », a déploré Ahmed Boto, ministre du Tourisme, le 2 juin 2018 à l'hôtel Gaweye en présence des dirigeants des hôtels et restaurants de la capitale, lors d'une réunion de travail placée sous l'égide de l'Agence UA Niger 2019 en charge d'organiser le 33<sup>e</sup> sommet de l'UA prévu en juillet 2019.

Les pouvoirs publics, conscients de ce handicap, s'emploient à y remédier en lançant au pas de course la construction d'une série d'établissements hôteliers de standing international dont, sous le régime du partenariat public-privé (PPP), celle d'un complexe cinq étoiles à 60 milliards de FCFA confiée à la société turque de BTP Summa. La signature a eu lieu le 8 mars 2018 dans les locaux de l'Agence UA Niger 2019 en présence du ministre des Domaines Waziri Maman, de celui du Tourisme Ahmed Boto, de l'ambassadeur de Turquie Hüseyin Özdermir et de Okan Sargin, vice-président de Summa. Cette convention régit le financement pour concevoir, construire, équiper et exploiter à Niamey un hôtel de grand standing de la chaîne Radisson. Situé au centre-ville et entouré du palais présidentiel, de l'hôpital national et de l'Hôtel de ville, il ouvrira ses portes en 2019. Disposant d'un accès à l'aéroport international situé à 8 km, il sera doté de 194 chambres et 34 suites, sur plus de 2 000 m<sup>2</sup>, d'un vaste espace de réunions et d'événements comprenant une salle de conférence, un centre d'affaires et des salles de réunion. Il sera aussi équipé d'un spa de 800 m<sup>2</sup>, d'une salle de remise en forme et d'une piscine ouverte.

Par ailleurs, Proparco, filiale de l'Agence française de développement, et le groupe panafricain Teyliom se sont associés pour construire un complexe hôtelier haut de gamme à Niamey sous l'enseigne de Noom avant juin 2019. L'accord a été signé en marge des

rencontres Africa 2017 tenues en octobre 2017 à Abidjan. Au-delà du sommet de l'UA, l'appui financier de Proparco – 5 milliards de FCFA, soit 8,5 millions d'euros – vise à renforcer l'attractivité de la capitale nigérienne et à faciliter l'organisation de grands rendez-vous. Le complexe de 139 chambres dont 18 suites devrait créer plus de 180 emplois la première année. Autre avantage de ce partenariat Teyliom-Proparco, le transfert aux employés de savoir-faire aux standards internationaux par le biais de la formation. Un autre palace, l'hôtel du groupe indien Bravia, est prévu : un 5 étoiles de 187 chambres dont 10 suites dans un immeuble de 13 niveaux. Quatre cités au standing présidentiel seront aussi construites.

Ces établissements en construction vont étoffer le parc hôtelier actuel qui compte déjà le Gaweye, quatre étoiles, l'un des rares hôtels du secteur public qui, depuis décembre 2018, est passé sous la gestion du groupe indien Bravia Hôtels dans le cadre d'un PPP. Existant depuis les années 80, il possède 200 chambres dont 28 suites aux standards internationaux et va être entièrement rénové. S'y ajoutent le Grand Hôtel appartenant à des privés nigériens, un quatre étoiles avec vue sur le fleuve Niger au cœur de jardins surplombant la ville, et Soluxe Hôtel, le cinq étoiles d'un groupe chinois à l'architecture chinoise inauguré il y a deux ans. Logé dans quatre bâtiments reliés entre eux, il comprend 73 chambres dont quelques suites, une salle de banquet, un restaurant occidental, un bar et une salle de réunion standard.

Du côté du ministère du Tourisme, un volet de mise à niveau des hôtels et restaurants pour un service de qualité a été lancé afin d'accompagner les établissements présélectionnés par l'agence UA Niger 2019 et renforcer les capacités de leur personnel. En termes d'image, le défi pour le Niger étant énorme, l'agence UA 2019 appelle les hôteliers et restaurateurs à la responsabilité et au sérieux pour satisfaire la clientèle internationale, et même nationale, plus que jamais exigeante.

Louise Bibalou-Durand



# SUNU ASSURANCES

## A LE BON PROFIL POUR VOUS ACCOMPAGNER



### **POUR LES PARTICULIERS**

Assurez-vous de vivre en toute quiétude. Faites vos projets, protégez vos biens et vos proches, préparez l'avenir en toute sérénité.

#### **Quelques produits**

Alhéri (épargne) - Temporaire Décès - Santé Avenir Enfant (prévoyance) - Horizon Retraite Multirisque Habitation - Individuelle Accidents Voyage - Automobile...

### **POUR LES ENTREPRISES**

Motivez et fidélisez vos Hommes avec des produits collectifs avantageux. Protégez votre activité et garantisiez la sécurité de vos investissements.

#### **Quelques produits**

Indemnité de Fin de Carrière - Retraite Complémentaire - Prévoyance Entreprise Multirisque Professionnelle - Tous Risques Chantier - Transport Marchandises...

### **POUR UN GROUPE DE PERSONNES**

Associations, coopératives, amicales, clients de banques, familles ou salariés, vous bénéficiez avec des souscriptions groupées de plus d'avantages.

#### **Quelques produits**

Arzaka (épargne) - Collectif Emprunteur Taimako (décès) - Cmachance (épargne) Santé...

### **SUNU Assurances Vie Niger**

**Tél. : (+227) 20 73 41 75**

### **SUNU Assurances IARD Niger**

**Tél. : (+227) 20 73 54 06**

 [monbonprofil.com](http://monbonprofil.com)

   SUNU Assurances

*Notre métier, l'assurance.*





# BSIC

**Une vision, un instrument.**



[www.bsicbank.com/niger](http://www.bsicbank.com/niger)

E-mail : [bsic.niger@bsicbank.com](mailto:bsic.niger@bsicbank.com)

Tel. : (+227) 20 73 99 01 / 02/ 04 – Fax : (+227) 20 73 99 03

